JOHN M. KELLY LIBRARY

Donated by
The Redemptorists of
the Toronto Province
from the Library Collection of
Holy Redeemer College, Windsor

University of
St. Michael's College, Toronto

HOLY REDEEMER LIBRARY, WINDSOR
TRANSFERRED
BX
1518
.P53
1845
v.1
c.MF

MÉMOIRES

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

PENDANT

LE DIX-HUITIÈME SIÈCLE,

NOUVELLE ÉDITION.

TOME PREMIER.

719

BIBLIOTHECA
C. SS.
ad S. FRANCISCUM
Assisinatem
MARIANOPOLI.

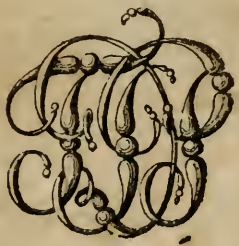

A BRUGES,

DE L'IMPRIMERIE DE FELIX DE PACHTERE.

1825.

HOLY REDEEMER LIBRARY, WINDSOR

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO

50-436

PRÉFACE

DE LA DEUXIÈME ÉDITION, DE 1815.

Il est peu d'époques qui offrent, pour l'histoire ecclésiastique, une matière plus abondante que le siècle qui vient de finir. Il n'en est point qui présentent des événemens plus variés, des attaques plus nombreuses, des secousses plus violentes. La naissance et les progrès de l'incrédulité, les troubles excités dans l'Église par un parti remuant, les orages d'une révolution qui a ébranlé toute l'Europe, fournissent une suite abondante de détails souvent affligeans, mais toujours curieux, et donnoient en même temps une division assez naturelle pour nos *Mémoires*. L'histoire ecclésiastique de ce siècle peut en effet se partager en trois grandes divisions, où viennent aboutir la plupart des faits qui ont rempli cette période mémorable. Ces divisions, bien distinctement marquées et fertiles en événemens, méritent, à beaucoup de titres, de fixer l'attention de l'écrivain observateur et celle de l'ami de la religion.

Vers le commencement du XVIII^e^ siècle, l'incrédulité prend naissance, ou du moins se manifeste en Angleterre et en Hollande. Elle y est adoptée par des écrivains renommés, qui tantôt insinuent le déisme avec art, tantôt combattent de front le christianisme, tantôt sèment le doute et l'ironie sur les sujets les plus graves. Leurs ouvrages, répandus dans ces deux pays, y popularisent l'irréligion. Elle est ensuite introduite chez nous par un homme célèbre, doué de beaucoup d'esprit et de talens, qui avoit vécu en Angleterre et en Hollande, et qui, de retour dans sa patrie, parut

mettre tous ses soins à y accréditer les opinions qu'il avoit trouvées chez nos voisins. Après avoir préludé, dans sa jeunesse, par quelques écrits, où, tout en laissant voir son but, il gardoit encore quelques ménagemens, ce littérateur s'enhardissant à mesure que son âge et ses succès lui donnoient plus de poids et d'autorité, se consacra dans sa vieillesse avec une ardeur infatigable à combattre et à avilir la religion. Dans l'espace de quinze à vingt ans, on le vit accumuler, dans cette intention, des écrits de toutes les formes, histoires, pamphlets, essais philosophiques, contes, vers, facéties, etc. Autour de lui vinrent se ranger des disciples animés de son esprit, et qui, excités par son zèle, comme il excitoit le leur, enfantèrent en peu d'années de nombreuses et véhémentes diatribes contre une croyance qui avoit civilisé le monde. La liste de ces productions est encore moins étonnante que le ton qui y règne. La correspondance des principaux chefs a montré quel étoit leur but et le concert qui régnoit entr'eux; mais les effets nous en ont instruits encore mieux. Le torrent de leurs livres inonda toute la France, et leurs principes, accueillis dans des sociétés dominantes, se répandirent dans toutes les classes. Par le moyen des journaux, ils se rendirent maîtres de l'opinion et distributeurs de la renommée, et un ministère foible les laissa prendre une consistance et un ascendant énormes. A la même époque, la même contagion gagnoit l'Allemagne. Dans les états protestans de cette contrée, la réforme arbora ouvertement les étendards du déisme. D'autres états catholiques furent aussi atteints des ravages de l'incrédulité; et avant la fin du siècle, une grande partie de l'Europe étoit en proie à cette doctrine nouvelle, ou plutôt à cette absence de toute doctrine, qui ne fut que trop en même temps une absence de toute morale.

Un autre parti, né dans le siècle précédent, réclame aussi l'attention de l'historien. Moins hardi sans doute et moins funeste, il donna lieu cependant à des troubles et à des divisions dont l'Église se ressentira long-temps.

Actif, intrigant, opiniâtre, il enfanta une foule d'écrits qui blessoient la charité et éternisoient les querelles. Condamné par le corps des pasteurs, il se réfugia dans les bras de l'autorité séculière, et trouva un appui dans quelques-unes de ses branches. Sans parler du système de doctrine adopté dans ce parti, la manière dont il se défendit a produit de sinistres effets pour la religion. Les déclamations continuelles qu'on s'y permettoit contre le Pape et les évêques, ont avili la puissance ecclésiastique. L'opiniâtreté avec laquelle on y soutint de faux miracles, a servi de prétexte aux déistes pour jeter des nuages sur les miracles mêmes sur lesquels repose le christianisme. Ce parti offre à l'observateur impartial tous les caractères d'une secte véritable ; cabales, émissaires, déguisemens, libelles, mépris de l'autorité. L'Église a été troublée partout où il existoit ; elle n'a été tranquille qu'où il n'étoit pas. Il a déchiré pendant cinquante ans l'église de France, y a fait naître une foule de contestations incidentes, y a fomenté des illusions déplorables, y a entretenu un esprit d'opposition, de mutinerie et de dénigrement contre les premiers pasteurs. De la France, cet esprit passa dans quelques contrées étrangères, et dans la dernière moitié du XVIII^e^ siècle, l'Allemagne et l'Italie le virent se développer dans leur sein sous la protection de quelques princes trompés, ou de quelques ministres séduits. C'est à la même influence qu'il faut attribuer les changemens introduits dans les écoles de ces pays, les écarts de leurs canonistes, les réformes tentées à Vienne, à Florence et à Naples, le congrès d'Ems, le synode de Pistoie, l'enseignement de l'université de Pavie, tant d'écrits contre le saint Siége, et cette conspiration sourde, mais active, pour tout innover dans l'Église, et pour la mettre sous le bras séculier.

Ces deux grandes branches de l'histoire ecclésiastique, pendant ce siècle, nous mènent à une troisième qui n'est que le résultat et le complément des deux autres. Bien que circonscrite dans le court espace de quelques années, la révolution française semble renfermer autant de siè-

cles. Ce fut alors que l'on vit les effets, et qu'on recueillit les fruits de cette fermentation et de cette ardeur d'indépendance entretenues par tant d'écrits. Ce fut alors que l'on jouit des résultats de ces doctrines philosophiques si constamment prêchées pendant quarante ans. Ce fut au nom de l'humanité, de la raison et de la liberté que tant d'hommes furent asservis, égarés, immolés; et les clameurs contre les rois et les prêtres amenèrent la chute des trônes et le renversement des autels, la proscription des princes et celle des ministres de la religion. Au milieu de ces scènes de désolation l'Église et l'état parurent ensevelis dans une ruine commune jusqu'au moment marqué dans les décrets éternels, où il fut donné à l'humanité, au christianisme et à la société de rentrer dans leurs droits, et de respirer après tant de désastres.

Tel est l'aspect général sous lequel s'offre le XVIII^e^ siècle; telles sont les trois grandes divisions sous lesquelles on peut présenter son histoire. Nous avions d'abord formé le projet de classer ainsi les faits, sauf à reléguer dans une quatrième section ceux qui n'auroient appartenu à aucune des trois précédentes. Mais en y réfléchissant, cette disposition nous a paru sujette à beaucoup d'inconvéniens. Elle nous eût obligé à intervertir trop souvent l'ordre chronologique. Nous avons donc préféré nous en tenir, pour cette édition, comme pour la première, à la division par année. Nous plaçons chaque événement sous une date principale, et nous présentons de suite tout ce qui y a rapport. Plusieurs écrivains nous ont donné l'exemple de cette méthode, qui délasse l'attention du lecteur par la variété des faits, et qui marque d'une manière plus tranchante les dates dont la connoissance est si importante pour classer les événemens dans la mémoire. C'est la marche qu'a suivie entr'autres d'Avrigny dans ses *Mémoires chronologiques et dogmatiques pour servir à l'histoire ecclésiastique depuis* 1600 *jusqu'en* 1716. Nos *Mémoires* peuvent être regardés comme la suite des siens, quoiqu'ils ne soient pas tout-à-fait dans le même

genre. Cet auteur, justement estimé sous plus d'un rapport, a cependant des défauts dans lesquels nous avons tâché de ne pas tomber. Il avoit de l'esprit et de la finesse assaisonnés d'un peu de malignité. Fort attaché à son corps, il ne voit d'important que ce qui s'y rapporte. Il raconte fort longuement toutes les querelles où les Jésuites ont pris part, et omet de parler de faits majeurs et d'événemens d'un intérêt plus général. Il n'y a pas, dans son histoire, un seul mot sur les grandes attaques portées de son temps à la révélation, rien sur Hobbes, rien sur Spinosa, rien sur le socinianisme, qui devoit particulièrement exciter son attention par l'éclat qu'il avoit eu dans le XVIIe siècle, par les troubles qu'il avoit excités en Pologne, et par le nombre et le zèle des écrivains qui l'on défendu. Nous lui avons reproché aussi que dans le récit qu'il fait des disputes sur les cérémonies chinoises, il s'attachât à soutenir des confrères inexcusables, et s'écartât de l'obéissance au saint Siége qu'il recommandoit si fort pour d'autres points, et dont il eût dû donner l'exemple sur celui-ci. Quelques personnes ont essayé de le justifier; mais leurs observations ne nous ont pas fait changer d'avis, parce que nous avions à parler d'après l'examen des pièces. *Amicus Plato, magis amica veritas.*

Un dernier défaut des *Mémoires* du même historien, c'est de ne pas donner assez de détails sur les églises étrangères; c'est aussi ce qu'on avoit reproché à notre première édition. Nous ne nous étions pas dissimulé combien il existoit, à cet égard, de lacunes dans notre ouvrage, et nous en étions alors convenus franchement dans la préface. Nous n'avons rien négligé, depuis dix ans, pour nous procurer les renseignemens dont nous manquions. Les recherches que nous avons faites, les communications que nous avons reçues, nous ont mis en état de suppléer à beaucoup d'omissions. Nous croyons qu'il est peu d'événemens importans dans l'histoire des églises étrangères, dont nous n'ayons fait mention. La difficulté des communications, la différence des langues ont pu cependant nous priver encore de quelques détails,

Il faut bien s'attendre d'ailleurs que l'histoire de l'église de France dominera toujours dans ces *Mémoires*. Au fond, c'est celle qui intéresse le plus la majorité de nos lecteurs, et nous nous flattons que cette partie de notre travail a été rendue, à force de soins, moins indigne de l'attention et des suffrages du public chrétien.

Nous débutons dans cette édition par une *Introduction sur l'état de la religion et de l'Église à l'ouverture du XVIII^e siècle*. Cette *Introduction* ne ressemble plus à l'esquisse courte et rapide de notre première édition. C'est aujourd'hui un tableau d'une assez grande étendue, et qui pourroit presque former à lui seul un ouvrage à part. Il est divisé en trois parties, dont la première traite de l'état de la religion en général à la fin du XVII^e siècle; la seconde offre la situation de l'Église dans les différentes parties de la chrétienté, et la troisième rappele quelques faits de l'histoire ecclésiastique du siècle précédent, nécessaires pour bien entendre l'histoire du XVIII^e. Celle-ci est la seule qui ne soit pas changée. La seconde partie est entièrement neuve. Nous y parcourons les différens états de l'Europe, et nous en montrons la situation religieuse. On remarquera que nous avons insisté sur-tout sur la France et sur l'Angleterre. Il nous a semblé que ce travail faisoit bien connoître le siècle de Louis XIV sous les rapports religieux, et ouvroit d'une manière convenable l'histoire que nous entreprenions d'écrire.

Une autre augmentation importante est celle qui concerne l'origine et les progrès de la philosophie. Nous avons eu pour but de la suivre dans sa naissance et dans ses développemens. Nous avons parlé successivement des écrivains et des ouvrages de cette école. L'histoire des livres philosophiques se lie avec l'histoire de la religion par des points de contact nombreux et évidens. Elle forme à elle seule une portion notable des annales de l'Église dans le XVIII^e siècle. Nous avons pris à tâche de ne rien omettre de ce qui regardoit ces livres, le caractère de chacun, les condamnations qu'ils ont essuyées, et toutes les particularités de cette guerre si vive, de *cette guerre à*

mort, comme l'appeloit un des historiens de Voltaire, lequel a été prophète cette fois. Nous serions étonnés qu'on pût nous reprocher d'avoir laissé passer en ce genre quelque chose d'essentiel.

Mais une addition plus volumineuse encore est une *Liste chronologique des écrivains du XVIII^e siècle, considérés sous le rapport religieux*. Nous en avions formé le projet dès notre première édition. Il nous fut suggéré par la légèreté et la partialité avec laquelle sont jugés en général, dans les dictionnaires historiques, les écrivains qui ont traité de la religion. Il nous sembloit que cette liste étoit en quelque sorte un supplément nécessaire à nos *Mémoires*. Elle devoit comprendre les hommes et les faits qui n'auroient pu trouver place dans le corps de notre ouvrage. Nous y passons en effet en revue les écrivains de toutes les classes qui ont travaillé sur des matières de religion, catholiques et protestans, défenseurs et ennemis de la révélation, théologiens, controversistes, moralistes, orateurs, historiens, érudits. Nous nous sommes arrêtés un peu plus, comme cela devoit être, sur ceux de ces auteurs qui appeloient davantage l'attention par leur mérite et leur réputation, ou par leur influence et la nature de leurs écrits. Ainsi nous avons donné plus d'étendue aux articles Bosssuet, Fénélon, Malebranche, Leibnitz, Fleury, Newton, Massillon, d'Aguesseau, Helvetius, Voltaire, Rousseau, Turgot, d'Alembert, Diderot, Frédéric, d'Holbach, de Brienne, Condorcet, Gerdil, Grimm, etc.; nous ne citons ici que les principaux. Nous envisageons le plus souvent ces écrivains sous un jour différent de celui sous lequel ils sont présentés dans les dictionnaires historiques. Là on examine l'ensemble de leurs ouvrages, dans notre plan, au contraire, nous ne parlons que des écrits qui s'attachent aux matières ecclésiastiques et religieuses. Ainsi Newton est considéré dans nos *Mémoires* sous un rapport entièrement nouveau. Il en est de même des articles Malebranche, Massillon, d'Aguesseau..... Un grand nombre d'autres articles n'avoient point encore paru dans les dic-

tionnaires historiques. Nous indiquons entr'autres les articles Saint-Simon, Hoadly, d'Etemare, de Stock, le Clerc (Pierre), Pinel, Rauttenstrauch, Blackburne, Galiani, de Pressy, de Pompignan, Natali, Jabineau, Zaccaria, Mamachi, de Malesherbes, Giorgi, Pereira, Walmesley, Serrao, O'Leary, Geddes, Eybel, le Plat, Proyart, Zola, Naigeon, Emery, Lambert..... Enfin nous avons travaillé cette biographie religieuse du xviiie siècle avec un soin particulier. Peut-être cependant, au milieu d'une foule de détails assez minutieux, nous sera-t-il échappé quelques inexactitudes. Nous espérons que la multiplicité des dates et des titres de livres sera notre excuse. Que l'on veuille bien se rappeler aussi que nous n'avons point prétendu faire un ouvrage de bibliographie. Notre but a été seulement de faire connoître en gros les écrivains et leurs principales productions. Nous avons omis à dessein quelques auteurs dont les ouvrages étoient peu importans. En général, nous ne nommons pas ceux qui n'ont laissé qu'un ou deux écrits.

Tel est le plan de cette nouvelle édition; telles sont les augmentations que nous y avons faites. Dans le désir que nous avions de rendre cet ouvrage utile, nous n'avons épargné ni peines ni recherches pour les perfectionner. Nous avons profité des conseils de l'amitié et des reproches de la critique. Nous avions prié plusieurs personnes éclairées de nous communiquer leurs observations, et nous y avons déféré toutes les fois qu'elles nous ont paru fondées. Nous avons supprimé quelques détails moins importans; mais sur-tout nous avons tâché de rendre ces *Mémoires* plus complets, et de faire bien connoître l'esprit du siècle.

Il y a plus de quinze ans que cet ouvrage nous occupe. Lorsque nous l'entreprîmes, nous étions étonnés qu'il n'existât point encore de corps d'histoire ecclésiastique du dernier siècle. Les faits relatifs à cette partie se trouvent dispersés dans une foule de livres différens, mêlés avec d'autres faits étrangers, et rapportés, le plus souvent, d'une manière incomplète et peu satisfaisante.

Ils sont même quelquefois si fort dénaturés par l'écrivain qui les raconte avec indifférence, ou qui les altère avec partialité, qu'on a besoin d'attention et de recherches pour arracher le voile dont on couvre la vérité. Vous n'apprenez là que la moitié des faits; pour trouver l'autre moitié, il faut interroger d'autres monumens, comparer d'autres pièces, et c'est une véritable étude que de réunir ces traits épars et détachés pour en former un tableau qui ait de la suite et de l'ensemble. Nous avons donc parcouru, non seulement les grandes collections qui pouvoient nous éclairer sur notre objet, tels que le *Bullaire des Papes*, les *Proces-verbaux du clergé*, le *Gallia christiania*, mais encore une foule de recueils, de mémoires, de pamphlets, de journaux, de brochures et d'écrits de toute espèce, où les faits se trouvoient comme égarés. C'est d'après ces pièces que nous avons travaillé. Nous n'avons appelé à notre secours, ni des traditions souvent fort équivoques, ni des anecdotes, ni des ouï-dire; nous nous défions de ces sources suspectes, une des causes les plus fécondes des erreurs où tombe un historien. Quand on ne veut rien avancer que de sûr et d'exact, il faut peu compter sur ces témoignages fugitifs. Ainsi, que l'on ne s'attende pas à trouver ici ces contes, ces anecdotes, ces épigrammes, ces traits d'esprit et de satire dont sont remplis tant de Mémoires, et qui ont fait entr'autres la fortune de ceux de Saint-Simon et de Duclos. Nous nous sommes interdit cette ressource, qui eût peut-être rendu notre ouvrage piquant, mais ce n'a pas été là notre ambition. Nous avons rapporté ce que nous croyons; nous l'avons rapporté d'après des pièces authentiques, et après avoir comparé les rapports et confronté les témoignages. Nous nous étions même proposé d'abord de joindre à ces *Mémoires* la liste des écrits que nous avons consultés, en faisant connoître le degré de confiance que chacun d'eux méritoit à notre avis. Ç'eût été comme autant de pièces justificatives qui eussent corroboré notre travail et rendu compte de notre marche. Mais après avoir commencé cette liste, nous nous sommes

aperçu qu'elle auroit grossi considérablement nos *Mémoires*, et nous avons été obligés de renoncer à ce projet.

Quant au ton de cet ouvrage, nous espérons qu'on y trouvera toute la modération désirable. A la vérité, nous ne nous sommes point proposé cette sorte d'impartialité qui raconteroit froidement les avantages et les maux de l'Église, ne prendroit aucun parti dans les disputes qui la troublent, et se riroit également et de ses défenseurs et de ses ennemis. Une telle disposition ne seroit pas d'un ami de la religion, et pourroit être qualifiée de partialité véritable. Nous faisons profession d'être inviolablement attachés à l'Église. Dans le récit des combats qu'elle a essuyés, nous avons constamment pris ses décisions pour notre boussole, et nous avons regardé comme répréhensible ce qu'elle nous avertissoit de considérer comme tel; mais nous n'avons point cherché à exagérer les torts. Nous ne nous attendons pas cependant à recueillir tous les suffrages. L'immortel auteur de l'*Histoire des variations des églises protestantes* fut traité de fanatique par les ministres qu'il confondoit, et cette dénomination, si commune de nos jours, qu'elle a été prodiguée à ceux mêmes qui n'avoient d'autre tort que de croire en Dieu, cette dénomination, dis-je, ne flétrira pas apparemment celui à qui elle seroit donnée par des hommes auxquels nous ne voulons pas l'appliquer nous-mêmes. Que nous soyons donc accusés de partialité par les partisans de ceux dont nous raconterons les écarts, nous en serons peu surpris. Nos vœux seront satisfaits si ces *Mémoires* ont l'approbation des véritables amis de l'Église, de ces enfans dociles, et s'ils peuvent contribuer à ranimer l'intérêt que tous doivent prendre aux biens et aux maux de cette mère commune des fidèles.

RÉPONSE A QUELQUES CRITIQUES.

Lorsque ces *Mémoires* parurent pour la première fois, en 1806, les journaux en rendirent un compte généralement assez favorable. Le *Journal des débats* ou *de*

l'empire en fit l'éloge dans sa feuille du 1er novembre 1806, et n'y mêla même aucune espèce de critique. La *Gazette de France* ne fut pas moins indulgente, et il n'y eut pas jusqu'au *Courrier des spectacles* où nous fûmes surpris de trouver un article à la fois grave, religieux et flatteur. Le *Mercure* annonça aussi les *Mémoires* dans son numéro du 24 mai 1806. Le rédacteur, après quelques éloges qu'il voulut bien donner aux style et aux talens de l'historien, lui reprocha de n'avoir point assez parlé des philosophes, et de s'être trop étendu sur les Jésuites et sur leurs adversaires. Ce reproche est entièrement détruit, pour le premier point, par les additions nombreuses qu'a reçues, dans cette édition, la partie philosophique. Quant au second point, pouvions-nous nous dispenser de parler de questions et de querelles qui ont agité l'Église pendant cinquante ans, qui ont si fort divisé les esprits, et enfanté tant de livres? Ce n'auroit pas été apparemment faire connoître l'histoire du siècle, que d'omettre ce qui y a tenu une si grande place, et ce qui a excité tant de troubles. La tâche d'un historien est de rapporter les faits, et on seroit en droit de lui adresser des reproches, s'il prétendoit ne parler qu'en passant de contestations longues et animées, et qui ont rempli plus de la première moitié du siècle. D'après ces motifs, nous n'avons cru devoir supprimer dans cette édition que quelques particularités moins importantes et quelques discussions qui suspendoient trop le récit des événemens. Les autres critiques du *Mercure* rouloient sur des détails assez minutieux. L'auteur répondit, dans le temps, à cet article, par une lettre que le *Mercure* ne jugea pas à propos d'insérer. On la trouve dans les *Mélanges d'histoire, de philosophie, de morale et de littérature*. Paris, Le Clere, 1808, tome V, page 504.

Ce fut la seule critique que les *Mémoires* essuyèrent pendant quelques années. Car nous ne comptons pas les observations verbales et les lettres particulières adressées à l'auteur. La plupart, dictées par l'intérêt et l'amitié, ne portoient que sur des faits détachés, ou n'étoient

même destinées qu'à demander des éclaircissemens. Ce ne fut qu'au bout de cinq ans, quand les *Mémoires* avoient produit leur effet, et que l'édition en étoit presque épuisée, que l'on vit paroître un gros volume sous ce titre imposant : *La vérité et l'innocence vengées contre les erreurs et les impostures d'un livre anonyme intitulé :* Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique pendant le XVIIIe siècle; *par le P. B. L., ancien professeur de théologie. Paris, Doublet,* 1811. Ce P. B. L. étoit le P. Lambert, Dominicain, qui étoit plus d'une fois descendu dans l'arène pour la défense d'une cause dont il étoit regardé comme le dernier appui. On connoissoit déjà la fécondité et la véhémence de sa plume; mais il faut avouer qu'il n'avoit encore montré nulle part la chaleur et l'énergie qu'il déploya dans son long et terrible plaidoyer contre les *Mémoires*.

Jadis le docteur Arnauld, ayant à combattre les adversaires de sa doctrine, ne leur épargnoit pas les épithètes les plus fortes. On sait comment il traita un abbé Mallet, qui avoit eu la présomption d'écrire contre lui. Il l'appela *un petit docteur, un docteur sans nom, un esprit mal fait, un cerveau troublé, un étourdi, un impertinent, un ignorant, un fou, un aveugle, un furieux;* et sur ce que ses amis mêmes s'étonnoient de ce style véhément, Arnauld publia une *Dissertation selon la méthode des géomètres, pour la justification de ceux qui emploient, en écrivant dans de certaines rencontres, des termes que le monde estime durs*. Le P. Lambert avoit lu sans doute cette Dissertation. Il ne pouvoit choisir un meilleur modèle que l'infatigable Arnauld. Mais, comme tout se perfectionne, il a encore surpassé son maître, et nul n'a plus largement usé de ces *termes que le monde estime durs*. Dès son début, il annonce le ton qui va régner dans son écrit. Il appele les *Mémoires* une *insipide gazette, un sot livre, une triste rapsodie*. Quant à l'auteur, c'est un *déclamateur sans bonne foi, une espèce d'illuminé, un détracteur obscur, un ennuyeux compilateur, un écrivain lourd,*

plat, sottement glorieux, emporté, aveugle, impudent, ignorant, niais, imbécille... Ces dernières qualifications sont même répétées très-fréquemment quand le P. Lambert se fache un peu plus fort; ce qui n'est pas rare. Tel est le style gracieux, aimable et poli de ce bon religieux; telle est la douceur et l'aménité de la plume de ce patron du grand précepteur de la charité. Les Garasse et les Scioppins, dont on a tant parlé, n'étoient pas plus véhémens et plus irascibles. Chaque page presque de l'écrit du Dominicain est sur le ton de l'arrogance et de l'amertume. Il affecte avec son adversaire les formes les plus hautaines, il lui prodigue les expressions les plus méprisantes, il appele à son secours tout ce que la langue offre d'épithètes âcres; il les varie même avec une inconcevable fécondité, le tout sans doute par charité, comme Arnauld. C'est ainsi que cet humble et modeste théologien sait défendre sa cause. Il nous semble qu'il lui a fait plus de tort par une telle apologie, qu'il n'a nui aux *Mémoires*. On se défie d'un avocat qui a recours aux injures, et nous nous sommes, plus d'une fois, sentis émus de pitié pour un vieillard, un prêtre, un religieux, que ni son âge, ni son caractère, ni son propre intérêt, ni le sentiment des convenances, ne pouvoient préserver de ces emportemens.

Nous nous garderons bien de payer le P. Lambert de la même monnoie. C'est une ressource qu'il faut abandonner à ceux qui apparemment n'en ont pas de meilleures. Nous aurions d'ailleurs encore un autre motif de consolation, si c'en étoit une; c'est que notre adversaire n'est pas plus modéré et plus poli envers un grand nombre de personnes élevées en dignité. Il s'en va gourmandant et frappant, à droite et à gauche, tous ceux qui ont eu le malheur de ne pas penser comme lui; et comme il y en a beaucoup dans cette catégorie, et qu'il n'en épargne aucun, il en résulte que son livre est, dans tout son contenu, une suite presque non interrompue de reproches, de gronderies, d'emportemens, d'invectives, et que le débonnaire Dominicain a l'air de ne jamais respirer de ses

accès de colère. Les évêques sur-tout ont grande part aux épanchemens de sa bile, et il les nomme rarement sans joindre à leur nom quelque signe de mépris. Ainsi il dit : *un M. Antelmy, un M. de Malissoles, un M. de Belzunce, un M. de la Motte.* Ces évêques étoient, à la vérité, des prélats édifians, estimables, zélés; mais ils n'étoient point favorables aux appelans, et dès-lors quel mérite pouvoient-ils avoir? Le cardinal de Bissy et M. Languet, archevêque de Sens, ont eu le tort d'écrire sur ces disputes. Le P. Lambert ne leur fait point quartier. *Ce pauvre M. de Bissy*, dit-il, *ce brave M. Languet....* Dautres n'en sont pas quittes à si bon marché. Il assure que *le nom seul de M. de Tencin est un opprobre.* Il traîne dans la boue M. Lafiteau, évêque de Sisteron. Il flétrit le cardinal de Mailly, archevêque de Reims. Le cardinal de Fleury étoit *inepte, infidèle, hypocrite.* Dans une longue tirade contre Fénélon, on tance vertement ce grand archevêque, et on lui reproche avec feu *son ignorance en théologie, sa coupable profanation* dans la composition du Télémaque, *sa ridicule méprise* à poursuivre le fantôme du jansénisme. Mais rien n'égale le ton de l'ardent écrivain à l'égard de Clément XI. Il revient fréquemment sur ce Pape, sur ce *perturbateur*, ce *prévaricateur*, ce *profanateur*, sur *son orgueil inflexible* et *son opiniâtreté scandaleuse. S'il y eût eu un concile général, ou Clément XI auroit fait, aux pieds de ce souverain tribunal, amende honorable des scandales qu'il avoit donnés au monde chrétien, ou une irrévocable déposition auroit été la juste peine de son endurcissement.* C'est ainsi que ce respectueux enfant de l'Église parle de son chef. Ne doit-on pas plutôt s'honorer que rougir des invectives d'un homme capable de s'oublier à ce point?

Si de la forme de son livre nous passons au fond, nous n'y trouverons pas plus de solidité. Toute la première partie est destinée à prouver que le jansénisme est un fantôme, et c'est même au fond le but de tout son écrit. Mais il sembleroit qu'il a voulu faire voir lui-même le ridicule de

de cette assertion : *Les deux puissances s'émeuvent*, dit-il, *et déploient ce qu'elles ont de plus redoutable. Les Papes assemblent des congrégations, prononcent des jugemens avec le plus grand appareil; le roi rend des arrêts dans son conseil; le clergé de France s'assemble plusieurs fois; le sacerdoce et l'empire tirent le glaive et unissent leurs forces*..... Dira-t-on, en effet, que ces deux autorités fussent tout à coup devenues aveugles, que la lumière et le sens commun se fussent refugiés chez ceux qu'elles poursuivoient? A qui faut-il s'en rapporter, pour connoître la vérité, ou aux premiers pasteurs, chargés de la conserver et de la défendre, ou à un parti qui prétend l'avoir pour soi? Croira-t-on que ce parti n'existe pas, par cela seul qu'il l'assure? Est-ce l'usage dans les tribunaux qu'on s'en remette aux accusés pour savoir s'il y a eu ou non un délit; et leur témoignage est-il recevable pour éluder les arrêts portés contre eux? Depuis cent cinquante ans, un parti fort animé écrit et se remue, et quand on veut le réprimer, il se plaint qu'on poursuive un fantôme. Singulier fantôme, qui, depuis tant de temps, trouble toute l'Église, fantôme que ceux-là seuls ne voient pas, qui ont intérêt à le contester! Quoi! tant d'écrits, de pamphlets, de querelles, de déclamations, sont-ce donc aussi des fantômes? Les soins que ces gens-là prennent pour se dérober au grand jour, attestent seuls leur existence et leur dessein. Le P. Lambert lui-même est la preuve vivante de la réalité de ce fantôme. Il ne loue que ce qui est émané de ce parti, et ne blâme que ce que lui est contraire. Auroit-il oublié que l'assemblée du clergé de France de 1700 a condamné cette même proposition qu'il prend tant de peine à établir? Auroit-il oublié que cette censure fut faite à la réquisition et sur les instances de Bossuet, que le P. Lambert n'osera peut-être pas appeler un ignorant et un aveugle? L'autorité d'un si grand nom sera-t-elle aussi sans force, et le confondra-t-on avec tant d'autres sur lesquels on s'est plû à jeter l'opprobre et le mépris?

Nous ne suivrons point le P. Lambert dans une foule de discussions et de raisonnemens auxquels il se livre. Il y a une réponse générale à lui faire ; c'est que les *Mémoires* étant un ouvrage historique, c'étoit par des faits qu'il falloit les réfuter. On ne détruit point des faits par des dissertations, par des argumens, par des commentaires. On n'anéantit point une longue histoire par des subtilités et des dénégations hardies. Prouvez que cette suite d'événemens rapportés dans les *Mémoires* est fausse, que ces écrits n'ont pas existé, que ces condamnations sont chimériques, que cette guerre si vive et si opiniâtre est une pure imagination, alors vous aurez cause gagnée. Au lieu de cela, le P. Lambert disserte sans fin. Il oppose à un fait d'interminables raisonnemens. Quand on lui dit qu'il a été condamné, il objecte qu'il l'a été à tort. C'est changer l'état de la question ; c'est substituer des discussions à des récits. Nous lui avons présenté des faits ; qu'il réponde par d'autres faits, s'il le peut. Il nous somme de lui détailler les erreurs des appelans. Mais l'auteur des *Mémoires* n'a pas prétendu faire un ouvrage de théologie. Il ne dogmatise point ; il raconte. Il n'est point controversiste ; il est historien. Il laisse à d'autres le soin de montrer l'équité des jugemens de l'Église ; son objet se borne à rapporter l'occasion, les circonstances et les suites de ces jugemens. Il peut répondre simplement au P. Lambert : *Votre cause a été jugée, mon père. Ce n'est pas à moi à la remettre de nouveau en question. Vous vous plaignez d'avoir été condamné à tort. Adressez vous au juge qui a prononcé l'arrêt. Quant à moi, je juis et je dois être hors de cause. Je n'écris que d'après des pièces authentiques ; je raconte des faits, je marche à la suite de l'autorité. C'est le plus sûr pour vous comme pour moi.*

Je ne sais trop ce que le P. Lambert, malgré sa faconde, auroit pu répondre à cette courte défense. Peut-être auroit-il eu recours au moyen qu'il n'a pris que trop souvent. Il se seroit emporté, et auroit fait pleuvoir sur son adversaire une grêle de reproches amers, d'épithè-

tes injurieuses et de termes de mépris. Mais ces gentillesses, qu'il a semées si libéralement dans son volume, sont une triste ressource. La colère est un mauvais conseiller. Elle égare l'écrivain et ne persuade pas le lecteur. Le P. Lambert, avec ses dénégations tranchantes, mériteroit quelquefois les qualifications impolies qu'il prodigue sans retenue. Nous nous bornerons à en donner un exemple. L'auteur des *Mémoires* avoit dit, dans son *Introduction*, qu'Arnauld, dans sa fameuse lettre à un duc et pair, renouveloit la première des cinq propositions condamnées. Là-dessus son débonnaire critique, avec sa modération accoutumée, l'accuse *d'ignorance, d'injustice et d'emportement. C'est une preuve*, dit-il, *que l'auteur des Mémoires n'entend rien à ces matières ; jamais les censeurs d'Arnauld ne lui on fait ce reproche.* Le P. Lambert s'est trompé ; car nous ne voulons pas lui rendre ses qualifications malhonnêtes. Il n'avoit qu'à consulter le rapport fait par le docteur Chapelas, un des commissaires de la faculté de théologie pour l'examen de la lettre d'Arnauld. Il y auroit vu que les commissaires, aussi *ignorans* apparemment que l'auteur des *Mémores*, étoient persuadés également que la proposition d'Arnauld, celle qu'on appela *de droit*, contenoit l'erreur de la première des cinq propositions. Sur qui doivent retomber alors les reproches d'*ignorance grossière, de méprise ridicule* et d'*exagération calomnieuse*, intentés par le pétulant Dominicain ? Lui sied-il bien de prendre des airs de hauteur et de mépris quand c'est lui-même qui se trouve ignorer un fait rapporté dans toutes les histoires du temps ?

Que seroit-ce, si nous rappelions un autre écrit plus condamnable encore du P. Lambert, écrit qui acheveroit de lui ôter tout crédit dans l'esprit des lecteurs sages et religieux ? Il fit paroître, en 1806, l'*Exposition des prédications et des promesses faites à l'Église pour les derniers temps de la gentilité. Paris, chez Clo, 2 vol. in-12.* Dans cet ouvrage, qui seroit ridicule s'il n'étoit pas scandaleux, le P. Lambert, qui s'y est nommé en toutes lettres, perd toute mesure. Il se plaint *du respect*

superstitieux de quelques catholiques qui reçoivent comme tradition les opinions et les conjectures de quelques Pères. Après avoir écarté ainsi l'autorité des Pères, l'auteur développe ses systèmes, prêche le millénarisme, annonce un avénement intermédiaire de Jésus-Christ, et se débarrasse de saint Augustin, en disant que ce grand docteur *ne pouvoit avoir aucune idée distincte sur l'usage auquel la Providence destinoit les Juifs. Les anciens n'avoient, à cet égard, que des préjugés. Ils n'avoient rien examiné,* et il étoit réservé au P. Lambert de nous éclairer sur l'avenir. Qu'annonce donc ce nouveau prophète? Qu'*Élie va venir,* qu'*il sera méconnu de presque toute la gentilité* (l'auteur ne désigne pas autrement l'Église); qu'*il sera proscrit et condamné par la puissance séculière et par l'autorité ecclésiastique, par la foule des prêtres et des pasteurs, présidés par le premier pontife de la religion;* qu'*il ne faut ni pénétration ni efforts pour découvrir la première chaire de l'Église sous les figures qui annoncent l'antechrist,* et que *la prostituée de l'Apocalypse* n'est autre que *Rome chrétienne,* dont, à cette occasion, le P. Lambert retrace *les pernicieuses erreurs, la profane politique, la superbe domination, l'insatiable avarice, les coupables entreprises.....* Voilà le langage édifiant, voilà les religieuses prédictions de ce zélé catholique. Les protestans sont tombés dans de moindres excès. Enfin, dans le même ouvrage, on préconise les convulsions. Un long morceau est consacré à s'extasier sur cette *œuvre divine,* sur *ce signe consolant.* On nous dit que *depuis soixante-dix ans, le Seigneur a élevé son étendard au milieu de nous,* et là-dessus on nous cite les coups de bûches, les épingles avalées, les crucifiemens, et les autres farces ridicules ou scènes barbares qui se pratiquoient dans les galetas. Tels sont le jugement, la religion et la doctrine de ce digne prêtre, de ce sage professeur, de ce pieux enfant de saint Dominique. Nous avions fait, dans le temps, une critique de son livre; *inde iræ.* Le P. Lambert a voulu user de représailles contre nos *Mémoires.*

Nous croyons pouvoir nous consoler de cette vaine attaque, et même nous tenir honorés des procédés hautains et des expressions injurieuses d'un homme qui a levé si hautement le masque, et qui, doublement coupable, insulte si effrontément à l'église romaine, en voyant en elle l'antechrist, et au sens commun, en vantant la divinité d'une œuvre de ténèbres et de corruption.

La violence du style du P. Lambert avoit justement blessé tous ceux qui avoient eu connoissance de son livre. Il avoit même été question de le dénoncer, et nous savons qu'un ecclésiastique, respectable par sa piété, son zèle, ses lumières et son âge, avoit voulu faire intervenir l'autorité ecclésiastique contre un ouvrage où elle étoit si indignement outragée. Mais cette production arrogante et amère étoit tombée d'elle-même, quand plus de trois ans après, parut une nouvelle brochure sous ce titre : *La vérité de l'histoire ecclésiastique rétablie par des monumens authentiques contre le système d'un livre intitulé :* Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique pendant le XVIII^e^ siècle; *par M. S***, ancien magistrat. Paris, décembre* 1814. Ce nouvel antagoniste n'imite pas le ton emporté du Dominicain. Il est en général assez modéré; c'est déjà quelque chose. Du reste, il paroît partager toutes les préventions du P. Lambert. C'est un homme nourri dans un tendre attachement pour la cause de l'appel, et qui ne sera pas non plus accusé de trop flatter les Papes et les évêques. Il feint qu'il a été épouvanté des maux que prépare à l'Église la nouvelle édition de nos *Mémoires*. Son zèle pour la vérité l'a porté à signaler une si dangereuse et si funeste production. Il n'a pas cru apparemment la réfutation du P. Lambert bien concluante, puisqu'il en a entrepris une seconde. On peut douter que ce nouvel effort d'un même parti soit plus heureux que le précédent.

Nous remarquerons d'abord que M. S. prend une méthode qui est plus commode que démonstrative. Il ne prétend pas réfuter les *Mémoires* dans leur ensemble. Il se borne à examiner un très-petit nombre de faits qu'il

prétend faux et calomnieux, et il se hâte d'en conclure que le reste de l'ouvrage ne mérite aucune créance. Mais quand il seroit vrai que l'auteur des *Mémoires* se seroit trompé sur quatre ou cinq faits, cela prouveroit-il qu'il eût été également en erreur sur tant d'autres qu'il rapporte? Une induction aussi générale ne nous paroîtroit pas d'une bonne logique. Venons au détail.

Le premier tort de l'auteur des *Mémoires*, selon M. S., est de n'avoir pas parlé avec assez de respect d'Arnauld et de la *Morale pratique*. Il a fait entendre que le docteur avoit bien pu être poussé par sa haine contre les Jésuites jusqu'à rapporter d'eux des faits non prouvés, et que la *Morale pratique* n'étoit pas une source très-sûre, ni une autorité très-respectable. Le zèle de M. S. se soulève contre de telles assertions. Mépriser la *Morale pratique*, ce livre précieux qui est dans toutes les bibliothèques, et dont tous les honnêtes gens font leurs délices, quel procédé odieux! Et combien un écrivain se décrédite en cherchant à flétrir un livre si recommandable, si utile, et si généralement lu et estimé? Ce livre est particulièrement cher à M. S., dont la foi robuste adopte toutes les histoires qui s'y trouvent. Nous l'en félicitons. Quant à nous, quel est notre crime? De n'avoir pas assez spécifié qu'il n'y a que les deux premiers volumes qui aient été mis à l'Index, censurés par la Sorbonne, et condamnés au feu par le parlement de Paris; de n'avoir pas dit que ces condamnations étoient, comme cela est manifeste, l'effet des intrigues des Jésuites et une surprise faite à l'autorité, et qu'ainsi, au fond, elles ne prouvent rien; et de n'avoir pas ajouté que le silence gardé à Rome, sur les derniers volumes, est une démonstration victorieuse en leur faveur. Car il est bien clair que quand Rome condamne les écrits de ces gens-là, c'est l'effet de la prévention de leurs ennemis, et que quand elle ne les condamne pas, c'est parce qu'elle est assez sage pour les approuver. De cette manière, soit qu'elle parle, soit qu'elle ne parle pas, ces messieurs ont toujours raison. Ce raisonnement est sans réplique, et nous nous proposons

de le mieux développer dans une autre édition, et de montrer que la *Morale pratique* est un livre d'or, qu'on ne sauroit trop recommander et répandre.

Le second tort de l'auteur des *Mémoires* est encore plus grave que le premier. Il a touché à l'arche; il a manqué de respect pour Port-royal, et a présenté cette maison comme un lieu de rassemblement où on répandoit des écrits, où on concertoit des mesures, où on soufflioit le feu de la division. La gloire de ce saint lieu touche trop M. S. pour qu'il ne réclame pas contre ces accusations. Il nous défie de lui citer un seul livre imprimé et saisi à Port-royal. D'abord, nous n'avons point dit qu'on y imprimât, mais qu'*il partoit de là des écrits;* ce qui signifie apparemment qu'on y en distribuoit, et il nous permettra de le croire. Il nie les rassemblemens, parce que, dit-il, les solitaires avoient été précédemment dispersés, et qu'ils étoient presque tous morts. Il en restoit à peine, selon lui, trois ou quatre. Nous lui en nommerions bien davantage; car nous n'avons pas parlé seulement des anciens solitaires de Port-royal, mais des amis zélés de cette maison, de ceux qui en conservoient l'esprit. Il en existoit un assez grand nombre en 1709 (1); plusieurs n'étoient pas fort éloignés, et pouvoient aisément s'y réunir. Cette maison inspiroit à ses partisans le plus vif intérêt. De là tant de plaintes sur sa destruction. De là ces *Histoires de Port-royal*, ces *Mémoires sur Port-royal*, ces *Gémissemens sur Port-royal*. De là ces pélerinages que l'on faisoit sur ses ruines; pélerinages qui avoient lieu même à une époque bien postérieure. *Depuis Pâque dernier*, écrivoit-on en 1733, *les pélerinages à Port-royal sont sur-tout devenus plus fréquens. Ils s'y est trouvé à la fois jusqu'à quatre-vingts ou cent personnes de Paris..... Un jour il y a eu un concours de plus de trois cents personnes.*

(1) Charles la Grange et Nicolas Fontaine ne moururent que cette année; mais l'avocat Lombert, Duvaucel, Treuvé, Huré, Thierri de Viaixnes, le Brun Desmarettes, Hecquet, Blondel, Innes, etc. etc. n'étoient pas moins attachés à Port-royal.

On en a recueilli des os, de la terre, de l'herbe même... (*Nouvelles ecclésiastiques* du 20 mai 1733.) Nous citons ici à M. S. des autorités dont il fait cas. Si on accouroit ainsi de toutes parts à Port-royal, quand la maison étoit détruite, à plus forte raison apparemment quand elle subsistoit. *Les adhérens de Port-royal*, dit un écrivain moderne, qui a aussi déploré sa ruine, *formèrent constamment une famille dispersée, mais dont les liens invisibles se fortifièrent par la persécution dirigée contr'eux..... Sous le point politique, on peut les citer comme précurseurs de la révolution..... Divers littérateurs attribuent à un adhérent de Port-royal le livre fameux qui parut anonyme vers la fin du XVIIe siècle : les Vœux d'un patriote*, ou *Soupirs de la France qui aspire après la liberté*. Le même auteur indique encore le *Catéchisme sur l'Église pour les temps de troubles, rédigé*, dit-il, *par un ami de Port-royal*. Il ajoute plus loin : *C'est l'école de Port-royal qui, dirigeant les efforts concertés de la magistrature et de la portion la plus saine* (selon lui) *du clergé, opposa une double barrière aux envahissemens du despotisme politique et du despotisme ultramontain* (1). Nous n'en avions pas tant dit. Nous sommes fachés que M. S., oubliant ici la modération qu'il sembloit s'être prescrite, se soit un peu rapproché du ton du P. Lambert, et ait recueilli quelques-unes des épithètes dont le bon père étoit si prodigue. Nous aurons encore sur lui cet avantage ; c'est que nous ne l'appelerons ni un *déclamateur ridicule*, ni un *calomniateur impertinent*. Nous nous plaindrons seulement qu'on ne puisse défendre Arnauld et Port-royal sans employer quelques-uns de *ces termes que le monde estime durs*, et que des gens si charitables ne puissent se posséder davantage.

Un troisième sujet de reproches fait par M. S. aux *Mémoires*, c'est le récit qui s'y trouve des faits qui amenèrent la constitution *Unigenitus*. Il fait l'étonné que l'auteur ne se soit pas servi davantage, et du *Journal de*

(1) *Les Ruines de Port-royal, en* 1809, par M. Grégoire.

Dorsanne, source sûre et non suspecte, et des *Mémoires de Saint-Simon*, dont personne ne conteste la rigide impartialité. Les autres autorités qu'il ajoute à de si imposans témoignages, sont les *Mémoires de Duclos* et *de Marmontel*, que l'on sait avoir copié Saint-Simon, et qui ont racontés ces disputes d'une manière si exacte, si mesurée et si sage. Comment un homme un peu judicieux peut-il nous faire un crime de n'avoir pas suivi aveuglément des historiens si légers ou si prévenus? Peut-il ignorer que Saint-Simon débite une foule d'anecdotes qui circuloient à Versailles, et dont la plupart ne prouvent que sa crédulité lorsque ce n'est pas lui qui les invente? Ne raconte-t-il pas comme un fait certain le mariage du cardinal Dubois, historiette dont la fausseté est reconnue par les modernes les plus impartiaux? Ses éditeurs même n'ont-ils pas avoué son caractère haineux et satirique, qui le portoit à dire du mal de tout le monde et à adopter les fables les plus ridicules? Duclos, qui lui a emprunté tant d'anecdotes, n'est-il pas connu par sa causticité, son penchant à l'épigramme et son empressement à accueillir les traits les plus mordans? Si ce sont là les autorités de M. S., nous les lui abandonnons volontiers. Il aime les anecdotes; nous nous en défions extrêmement. Il cherche à *divertir son lecteur* (page 28), nous croyons plus utile de l'instruire. Un écrivain grave n'attache pas tant d'importance à ces propos, à ces ouï-dire, à ces épigrammes, qui sont propres peut-être à égayer l'oisiveté maligne, mais qui ne persuadent que la crédulité et l'irréflexion. Nous l'avons dit ailleurs, ce n'est pas sur de telles autorités que s'appuie l'histoire, et que nous avons cherché à asseoir nos récits.

Mais voici qui va nous écraser. M. S. a consulté les archives romaines transportées à Paris il y a quelques années. *L'on diroit*, c'est lui qui parle, *que ces archives n'ont été amenées à l'hôtel Soubise que pour lui fournir tout ce qu'on peut désirer en fait de preuves.* Admirable attention de la Providence, qui n'a permis ce déplacement que pour procurer à M. S. les moyens de nous

confondre ! car les preuves qui résultent de ces archives sont péremptoires. *Ce sont des coups de massue dont on ne peut plus se relever.* Nous n'avons pu, il faut l'avouer, nous défendre de quelque épouvante en lisant ces terribles menaces, et nous n'avons commencé la lecture de ces pièces si décisives qu'avec une anxiété pénible. Mais, qu'y avons nous trouvé? Deux lettres d'un Capucin, le P. Timothée de la Flèche, depuis évêque de Béryte, et deux autres du P. Le Tellier. Et que nous apprennent ces lettres victorieuses ? que le P. Le Tellier écrivoit à Rome pour représenter la nécessité d'une bulle contre les *Réflexions morales*, et qu'il agissoit en France pour qu'elle y fût reçue. Eh bien ! qu'y a-t-il donc là de si déshonorant pour la cour de Rome et pour lui ? Bossuet ne sollicita-t-il pas aussi, et long-temps et avec instance, le bref contre le livre de Fénélon ? M. S. lui en fait-il un crime? Pourquoi trouve-t-il si blâmable dans l'un ce qu'il loueroit dans l'autre ? L'air triomphant qu'il affecte après cela n'est-il pas un peu ridicule ? *Il seroit curieux*, dit-il, *de savoir ce que l'auteur des Mémoires auroit à répliquer à ces preuves.* Nous pouvons satisfaire sa curiosité ; c'est que ces preuves ne nous ont rien appris. Nous savions comme lui que le P. Le Tellier avoit pu contribuer à instruire le Pape de ce qui se passoit en France. Mais de ce qu'il écrivoit à Rome pour demander une bulle, conclure, comme font quelques historiens, et M. S. après eux, que Le Tellier dicta la bulle, qu'il *mit le pied sur la gorge du Pape*, suivant l'expression noble de ces messieurs, qu'il exigea impérieusement la condamnation de plus de cent propositions, que Clément XI en fit ses doléances à M. Amelot, ce sont là de ces anecdotes ridicules qui ne peuvent paroître plausibles qu'à ceux dont elles favorisent les préventions. On diroit avec tout autant de fondement que Bossuet *mit le pied sur la gorge* d'Innocent XII pour lui faire donner le bref contre Fénélon ; car certainement ce savant prélat mit plus de zèle à faire condamner l'*Explication des maximes des saints*, que Le Tellier à obtenir la bulle contre les *Réflexions mora-*

les, qui d'ailleurs, comme doit le savoir M. S., avoient été condamnées en 1708, avant que Le Tellier s'en fût mêlé. Cette seule observation détruit l'importance affectée que notre critique attache à ses grandes découvertes et à ses terribles preuves.

M. S. a encore recours aux archives pontificales pour rapporter ce qui se passa à Rome et en France au sujet de la même bulle; mais ses recherches, loin d'appuyer son système, lui seroient plutôt contraires. Car, d'après les renseignemens mêmes qu'il nous transmet, on voit avec quelle lenteur, avec quelle maturité on procédoit à Rome à l'examen des propositions extraites du livre de Quesnel. Lui-même nous raconte qu'il y eut d'abord 155 propositions soumises à l'examen; qu'un premier examen fut commencé le 1er juin 1712, que le Pape établit ensuite de nouvelles congrégations, que huit consulteurs commencèrent leur travail au commencement de 1713, que six cardinaux furent appelés, que Clément XI, faisoit lui-même un extrait des opinions des consulteurs, y joignoit ses développemens et ses remarques, et terminoit, sur chaque proposition, par une note, également de sa main, et énonçant son jugement. Un tel travail prouve que ce Pontife n'agit en cette occasion, ni par une impulsion étrangère, ni par aucun des motifs ridicules que lui ont prêtés ses ennemis, et il faut remercier M. S. de nous avoir fait connoître le soin, l'attention et l'assiduité avec lesquels Clément XI traita cette affaire. Il prétend tirer un grand avantage d'un mémoire remis au Pape en avril 1717, et où on parle de l'accueil qu'avoit reçu la bulle en France. Ce mémoire s'exprime en effet à peu près comme auroit pu faire Dorsanne ou Villefore. Mais qu'indique-t-il? rien autre chose que l'opinion de celui qui l'avoit rédigé, peut-être du P. Laborde ou de l'abbé Chevalier, qui étoient alors à Rome, qui y avoient été envoyés par les opposans, et qui eurent ordre d'en sortir peu après. Il n'est pas étonnant que ce mémoire soit écrit du même ton que les pamphlets des appelans, puisqu'il étoit émané de ce parti; et de ce qu'on l'a trouvé dans les

archives de Rome, cela prouve seulement qu'on y conservoit toutes les pièces, dans quelque sens qu'elles fussent rédigées; ce qui en effet est assez l'usage dans les archives.

M. S. s'est donc un peu hâté de chanter victoire. Sa *massue* n'est pas celle d'Hercule, et ses démonstrations ne persuaderont que lui. Nous arrivons à un dernier reproche qu'il nous fait. Pour le coup, il nous a pris en flagrant délit. Nous avions dit que Clément XI *avoit offert au cardinal de Noailles de calmer ses scrupules en lui donnant sur la bulle les explications qu'il pouvoit désirer.* Notre critique se récrie sur cette assertion, comme étant une fausseté palpable et une invention ridicule. Mais ce n'est point nous qui avons inventé ce fait; c'est un écrivain contemporain qui le rapporte, c'est un évêque employé dans les négociations de ce temps-là. A la vérité, et nous en avons quelque honte pour notre cause, cet écrivain, cet évêque, est un Jésuite dont le témoignage ne paroîtra peut-être pas recevable à M. S.; car à ses yeux un homme *de cette robe* mérite-t-il quelque confiance? Néanmoins, puisqu'il nous fait tant valoir et son Dorsanne et son Villefore, il faudra bien qu'il nous permette de lui citer une seul fois M. Lafiteau. Il trouvera le fait en question dans la *Réfutation des Anecdotes*, par ce prélat, tome Ier page 54 et 55.

Le reste de sa brochure roule sur des reproches plus vagues encore ou tout aussi peu fondés. Elle est terminée par une conclusion dans laquelle cet homme judicieux et zélé, craignant que ce que nous avons dit de la philosophie ne servît à détromper quelques incrédules, a soin de les prémunir contre un résultat si fâcheux, et daigne leur fournir des raisons pour échapper aux faits que nous avons réunis contre eux. On ne peut qu'applaudir à la sagesse, à la discrétion, et aux intentions pures d'un chrétien si charitable.

Nous avons peut-être attaché trop d'importance à cette brochure. Mais si nous n'y avions pas répondu, l'auteur se seroit peut-être flatté de nous avoir réduits au

silence. Nous avons voulu lui ôter jusqu'à cette ressource. Il verra que nous n'avons point fui le combat. Il avoit pris plus de huit ans pour nous réfuter; nous lui répondons au bout de quatre mois. Ce n'est pas là refuser le défi; seulement nous l'engagerons à se hâter davantage une autre fois. Le premier volume de notre nouvelle édition étoit déjà imprimé, quand sa brochure a paru. Nous avons ouï-dire que depuis il y a encore donné une suite, et qu'il se fatigue à répéter contre les Jésuites tout ce qu'avoient déjà dit ses dévanciers. Nous avons envoyé demander cette suite chez son libraire et n'avons pu l'obtenir. Nous ne croyons point avoir à regretter cet écrit, qui n'eût probablement contenu que ce qu'on trouve déjà sur ce sujet dans cent autres ouvrages, et où on nous eût cité, comme des autorités irréfragables, et la *Morale pratique*, et les *Nouvelles ecclésiastiques*, et Coudrette, et Platel, et les autres écrivains du même bord, si célèbres par leur sagesse et leur modération. Nous n'envions pas à M. S. ces suffrages et ces garans, et nous nous hâtons de terminer ces discussions, et de venir à notre objet. Nous ferons seulement remarquer, en finissant, que nos *Mémoires* n'ont été attaqués que sur un genre de faits, et que la partie philosophique, et les autres récits qu'ils renferment, n'ont point été contestés; d'où il suit que la portion la plus importante de notre ouvrage est restée sans réponse, et que l'ensemble de cette histoire, et la masse des faits qu'elle présente, doivent paroître assez bien établis pour entraîner l'assentiment du lecteur. Cette seule considération nous consoleroit des chicanes de quelques gens tenaces qui ne connoissent rien de plus important que les préjugés dont ils sont remplis, et qui voudroient concentrer l'histoire de l'Église dans l'éloge de leur cause, et dans l'apologie de ses défenseurs.

INTRODUCTION.

DE L'ÉTAT

DE LA RELIGION ET DE L'ÉGLISE

A L'ÉPOQUE OU COMMENCENT CES MÉMOIRES.

Nous diviserons cette Introduction en trois parties. Dans la première, nous exposerons l'état de la Religion en général, à la fin du XVIIe siècle. Dans la seconde, nous examinerons la situation de l'Église dans les différentes parties de la chrétienté, en 1701. Dans la troisième, nous donnerons des détails sur quelques faits de l'histoire ecclésiastique du XVIIe siècle, qu'il est nécessaire de connoître pour bien entendre d'autres événemens que nous aurons à raconter dans la suite de ces *Mémoires*.

I.

De l'état de la Religion en général à la fin du XVIIe siècle.

L'observateur qui examine avec un peu d'attention l'histoire du XVIIe siècle, y découvre aisément un aspect religieux et moral, bien différent de celui du siècle suivant. L'esprit de ces deux époques forme un contraste qui ne sauroit échapper à des yeux exercés. Dans la première,

la religion étoit mêlée à tout. On la regardoit comme le plus ferme appui de la société, comme le plus fort lien entre le prince et les sujets, comme la meilleure ou plutôt la seule école de morale, comme le motif le plus puissant pour porter à la vertu et éloigner du vice. On la croyoit nécessaire au bonheur des états et à celui des particuliers, et on ne songeoit pas à lui contester son influence, encore moins à discuter ses dogmes et à mettre en doute ses préceptes. On se réfugioit au contraire vers elle, on reconnoissoit son autorité, et on respectoit ses maximes. Je ne prétends pas que tout le monde la pratiquât avec fidélité. Il y avoit alors, comme il y en a toujours eu, des abus, des passions, des scandales. Mais l'esprit général étoit éminemment religieux. Les souverains et les sujets, les grands et le peuple, les hommes instruits et ceux qui ne l'étoient pas, tous respectoient et honoroient la religion, lors même que quelques-uns n'en suivoient pas les règles autant qu'on auroit pu le désirer. Il sembloit y avoir entre les princes et les particuliers une louable émulation, à qui seconderoit, le plus efficacement, tous les projets qui pouvoient tourner à l'avantage de la religion et au bonheur des peuples. C'est dans ce siècle qu'on a le plus vu naître d'institutions utiles, de fondations pieuses, de monumens de zèle et de charité. Il y avoit, on ne sauroit trop le marquer, il y avoit dans toutes les classes, non pas seulement de grands exemples de vertu, mais une disposition favorable à toutes les entreprises religieuses, à toutes les idées salutaires, à tous les projets de bienfaisance et d'utilité générale. De là tant d'établissemens auxquels l'humanité ne gagnoit pas moins que la foi, des hospices pour les malades, des asiles pour l'indigence, des missions, soit nationales, soit lointaines, la réforme de plusieurs ordres monastiques, la création de congrégations vouées à l'enseignement des deux sexes, l'éducation ecclésiastique sur-tout perfectionnée et des séminaires s'ouvrant de toutes parts pour former des dignes ministres de l'Évangile. Cette dernière œuvre est particulière au XVII^e^ siècle, et annonce l'importance qu'on

y mettoit à la religion. Une ardeur générale sembloit s'être emparée des esprits. On étoit dans ces temps heureux où le progrès des lumières ne nuit point à la croyance. L'amour des sciences et la culture des lettres n'étouffoient point la foi, et l'on n'avoit pas la vanité de se frayer des routes inconnues qui aboutissent souvent à des précipices, et de rechercher des clartés extraordinaires qui éblouissent et aveuglent plus qu'elles n'éclairent. On n'affichoit point le mépris des institutions anciennes, ni l'engouement pour de nouveaux systèmes, ni des idées exagérées d'indépendance et de liberté. L'indifférence pour la religion eût paru aussi insoutenable dans son principe, qu'elle est pernicieuse dans ses effets. Les plus grands hommes de ce temps s'honoroient de croire à la révélation. Les écrivains les plus célèbres du règne de Louis XIV, soit parmi nos compatriotes, soit parmi les étrangers, faisoient tous profession d'être chrétiens. Leurs ouvrages portent tous l'empreinte de leur respect pour la religion et pour la morale. Le ton de leurs productions est conforme à l'esprit général de leur siècle. Loin d'y trouver des déclamations contre le christianisme, on n'y aperçoit pas l'intention d'en blâmer l'enseignement d'une manière éloignée et indirecte, d'en contredire, quoique foiblement, les dogmes ou l'histoire, d'en énerver l'autorité, d'en atténuer l'empire sur les consciences. Les auteurs mêmes, dont les écrits étoient le plus étrangers à la religion, manquoient rarement l'occasion de montrer qu'ils la révéroient. Les littérateurs, les poètes, les mathématiciens, les historiens lui rendoient hommage quand il le failloit, et le faisoient sans affectation, comme sans répugnance. Ils en parloient naturellement et comme ils étoient persuadés. Les génies les plus élevés n'avoient pas, à cet égard, une autre manière de voir que le vulgaire. Les philosophes les plus habiles ne se piquoient pas de se séparer de la foule, en affichant du dédain pour la révélation. Assurément il est peu de noms plus imposans en philosophie, que ceux de Bacon, de Descartes, de Pascal, de Newton et de Leibnitz. Tous ces grands hommes qui

qui appartiennent spécialement aux XVIIe siècle, faisoient profession d'être attachés aux grands principes du christianisme.

Bacon, ce savant si supérieur à son siècle, qui avoit pénétré dans les profondeurs de la philosophie, et qui avoit commencé à éclairer la physique des lumières de l'expérience, Bacon, dont les philosophes modernes ont proclamé les connoissances, et dont ils ont traduit et analysé les ouvrages, n'étoit pas véritablement tel qu'il leur a plu, quelquefois, de le pleindre. Sa doctrine, qu'on avoit cherché à obscurir, étoit profondément religieuse. Il avoit les idées les plus nobles de la divinité. Il croyoit que la révélation seule nous a instruits sur l'origine du monde et sur celle de l'homme. Il professoit un grand respect pour les Livres saints, et l'observation de la nature étoit pour lui un nouveau motif d'admirer et de bénir le Créateur et le Conservateur de tant de merveilles. Ces sentimens paroissoient dans tous ses écrits. On peut aussi consulter à cet égard l'ouvrage intitulé *Le Christianisme de Bacon;* Paris, 1799, 2 vol. in-12. Il renferme une vie très-intéressante de Bacon, des extraits de ses livres, et des notes et réflexions qui prouvent à quel point la philosophie de Bacon étoit conforme à la révélation. Il y a même beaucoup de passages où Bacon, quoique protestant, paroît se rapprocher de la doctrine catholique, et en général il parle sur ce sujet avec l'exactitude d'un homme qui avoit fait de la théologie une étude particulière.

Le même écrivain à qui nous devons *Le Christianisme de Bacon*, a donné depuis les *Pensées de Descartes*, où il montre que non seulement Descartes a respecté les principes de la religion, mais qu'il les a crus et défendus. L'auteur, dans un *Discours préliminaire*, rédigé avec beaucoup de critique et de sagacité, venge très-bien Descartes des imputations de ses détracteurs, et dans une *Vie religieuse* de ce philosophe célèbre, il le peint comme un catholique exact à remplir ses devoirs. Les nombreux extraits qu'il rapporte de Descartes, sont sincèrement reli-

gieux. Il y a des pensées judicieuses, belles et même pieuses sur l'existence et les attributs de Dieu, sur l'immatérialité de l'ame, et sur différens points de religion et de morale; et elles prouvent invinciblement que Descartes étoit non seulement très-orthodoxe, mais qu'il avoit fort à cœur d'inculquer les principes de la foi, et d'en montrer la conformité avec ceux de la raison. Les encyclopédistes eux-mêmes ont reconnu que Descartes avoit des idées fort élevées sur la divinité. On doit remarquer que, comme Bacon, il n'avoit pas négligé l'étude de la théologie.

Pascal, qu'on nous a reproché de n'avoir pas associé à ces grands noms dans notre première édition, Pascal étoit certainement une très-forte tête. Il cultiva avec succès les sciences abstraites et y fit d'importantes découvertes. La vigueur de son génie le rendoit propre à réussir dans tous les genres où il s'appliquoit. Il étudia aussi la religion; profond comme il étoit, il creusa ce grand sujet, et conçut le plan d'un ouvrage qui auroit pu devenir plus important, si sa santé lui eût permi de l'achever. Ses *Pensées* ne sont proprement que le canevas et les filamens principaux de cet ouvrage. Mais quelque informe que soit cet essai, on y trouve une main de maître, et ces grands traits qui n'appartiennent qu'à un esprit élevé et accoutumé aux plus hautes méditations. Bayle disoit qu'un tel suffrage déconcertoit plus l'irréligion que cent volumes de controverse, et qu'après l'exemple de Pascal, il n'y avoit plus moyen de prétendre que les petits esprits seuls eussent de la foi. Au reste, en louant ici Pascal de ce qui a le plus contribué à illustrer son nom, nous ne prétendons pas approuver indistinctement tous ses écrits. Nous ne le considérons ici, lui et les autres grands hommes que nous passons en revue dans ce moment, que comme les défenseurs des grands principes du christianisme. C'est un titre que Pascal s'est assuré par ses *Pensées*, et l'on peut regretter seulement qu'il n'ait pas eu le temps d'achever ce monument, qui auroit pu être si utile à la religion et si glorieux pour lui-même.

Newton, ce prodige de l'Angleterre, ce physicien profond, ce philosophe si élevé, qui a fait faire tant de pas à la science, et qui joignoit au talent de saisir les détails, l'art plus difficile de lier les faits particuliers par des résultats généraux, Newton trouvoit, comme Bacon, dans les phénomènes nombreux qui faisoient l'objet de ses recherches, des motifs sans cesse renaissans d'admirer la puissance infiniment féconde du souverain Être. Il saisit toutes les occasions de ramener les esprits au Créateur. Ses *Principes mathématiques de la philosophie naturelle* et son *Optique* renferment de beaux témoignages en faveur de la divinité; et un de ses traducteurs les a regardés comme un rempart contre l'athéisme et l'irréligion. Newton avoit fait une étude particulière de l'Écriture, et il a consigné ses recherches, à cet égard, dans des écrits peu connus, quoiqu'ils fassent partie de l'édition de ses OEuvres (1). Ces écrits sont, en général, précieux, en ce qu'ils attestent les sentimens de Newton sur la religion, son respect pour les Livres saints, son attachement aux grands principes de la révélation. Il étoit anglican zélé; mais cette erreur, qui étoit le résultat de son éducation, n'infirme point son autorité, comme philosophe chrétien. Il tenoit ce dernier titre à grand honneur. Ses lettres à Bentley prouvent quelle opinion il avoit du matérialisme; et la peine qu'il a prise de commenter Daniel et l'Apocalypse, le ton grave et religieux qu'il y garde constamment, le soin qu'il a de ramener la chronologie au texte de l'Écriture, tout décèle un homme pénétré des vérités renfermées dans la Bible. Voltaire et Fontenelle ont remarqué son profond respect pour Dieu, et l'étude assidue qu'il avoit faite de l'Écriture. Nous parle-

(1) Voyez le Ve et dernier volume des *OEuvres de Newton*, édition de Horsley; Londres, 1779, 5 volumes in-4°. C'est là que se trouvent la *Chronologie des anciens royaumes corrigée*, et les *Observations sur les Prophéties de Daniel et de saint Jean*. Ces écrits sont en anglois, et avoient déjà été publiés, en 1727 et en 1728. Il y a une traduction française du premier.

rons encore des dispositions religieuses de Newton, dans la liste des écrivains qui termine nos *Mémoires*, et nous y examinerons ceux de ses ouvrages qui ont un rapport plus direct avec notre objet.

On n'a pas toujours été exact dans l'idée qu'on a donnée de Leibnitz. Voltaire, dans l'*Histoire de Charles XII*, prétend que ce philosophe *pensoit et parloit librement, et qu'il avoit inspiré ses sentimens libres à plus d'un prince.* Fontenelle dit aussi assez inconsidérément dans son *Éloge de Leibnitz*, qu'*on l'a accusé de n'avoir été qu'un grand et rigide observateur du droit naturel, et que ses pasteurs lui en ont fait des réprimandes publiques et inutiles.* Tout prouve au contraire que Leibnitz fut éminemment religieux. Sa métaphysique est tellement fondue avec sa religion, qu'il est impossible de les séparer. Bien différent, de quelques idéologues modernes qui se consument en de vaines abstractions, et ne veulent voir partout que de la matière, il abonde en réflexions nobles et élevées sur Dieu, sur l'ame, sur la liberté. Il ne laisse passer aucune occasion de rendre hommage au christianisme. Il combattit les incrédules de son temps, et réfuta successivement Hobbes, Bayle, Spinosa, Socin et Wissovats. On a publié récemment ses *Pensées sur la religion et la morale.* On y voit un caractère remarquable de raison, de sagesse et de gravité; et elles ont cela de particulier, qu'elles ne semblent pas tenir aux principes de la communion dans laquelle l'auteur étoit né. Il y parle de l'autorité ecclésiastique en homme qui en avait examiné les droits et calculé les avantages. La manière dont il s'exprime sur les Papes, pourroit servir de leçon à plus d'un catholique. Il vouloit qu'on rétablît leur puissance dans toute la chrétienté. Il s'explique sur la réunion des deux églises avec une modération qui fait regretter qu'il n'ait pas poussé ses dispositions si sages plus loin encore. Ce qu'il dit sur la beauté du christianisme, sur la hauteur des mystères, sur l'éternité des peines, etc., n'est pas moins digne d'éloges. Mais un passage de ces Pensées qui mérite notre attention, c'est celui où il manifeste ses craintes sur

les suites des mauvaises doctrines qu'il voyoit se répandre contre la morale et la religion. Il prévoyoit que *leurs sectateurs, délivrés de l'importune crainte d'une Providence surveillante et d'un avenir menaçant, lâcheroient la bride à leurs passions brutales, tourneroient leur esprit à séduire et à corrompre les autres, et seroient même capables, pour leur plaisir ou leur avancement, de mettre le feu aux quatre coins de la terre.* Il croyoit que ces opinions pernicieuses, *se glissant dans les livres à la mode, disposoient toutes choses à la révolution générale dont l'Europe étoit menacée,* et il voyoit avec douleur les sentimens d'une ame honnête s'éteindre avec ceux de la religion. Telles étoient les religieuses alarmes de ce grand philosophe. Que dire après cela de ceux qui ont voulu ravir au christianisme un homme si ferme dans sa croyance, si sage et si modéré dans ses opinions? N'est-ce point une chose remarquable qu'on se soit plû dans notre siècle à dénaturer la doctrine des grands hommes du siècle précédent?

Bacon, Descartes, Pascal, Newton et Leibnitz furent donc sincèrement chrétiens. Ils firent profession de croire à la révélation, et s'ils appartinrent à des communions différentes, s'ils se divisèrent sur des dogmes particuliers, ils aimèrent et défendirent la religion en général. Ils ne crurent point la foi humiliante pour leur génie. Ces hommes si élevés au-dessus de leurs contemporains, n'eurent pas honte de penser sur ce point comme le vulgaire. Eux qui avoient frayé tant de routes nouvelles dans la carrière des sciences, s'honorèrent de marcher dans les sentiers de la révélation. Non seulement ils révérèrent un Dieu et reconnurent les grandes vérités de la loi naturelle, mais ils crurent à l'Évangile. Quels noms opposer à de tels noms? Quels suffrages balanceront de tels suffrages? Quels esprits forts lutteront contre ces génies sublimes et dociles? Que sera-ce si à de si grandes autorités on joint tant d'autres écrivains recommandables du même temps, et sur-tout ceux qui illustrèrent le règne de Louis XIV? C'est avec ce cor-

tége imposant que le XVIIe siècle se présente à la postérité ; c'est par cette masse de témoignages qu'il manifeste son assentiment aux vérités chrétiennes ; et il nous semble voir la religion, en traversant ce siècle, marcher entourée de ce groupe vénérable de savans, de littérateurs, de philosophes, qui se réunissent pour lui rendre hommage, et qui s'empressent à orner son triomphe.

Cependant, il faut l'avouer, malgré ce caractère général du XVIIe siècle, malgré les exemples glorieux de ses plus grands hommes, malgré les excellens écrits qu'on y vit naître, malgré la protection des souverains, malgré les habitudes et les dispositions des peuples, la religion y compta quelques détracteurs. On y vit quelques hommes ardens s'égarer dans leurs recherches, et saper les bases du christianisme et même de la morale. A leur tête on doit mettre les sociniens, qui ont formé secte, qui ont été quelque temps assez répandus, et que les incrédules modernes regardent comme leurs devanciers et leurs modèles. Fauste Socin, patriarche de ces sectaires, mourut en 1604. Il avoit emprunté des calvinistes leur principe de ne croire ni à l'autorité de l'Église, ni à celle de la tradition, et il le poussa aussi loin qu'il étoit possible. Nous ne le suivrons pas dans ses erreurs sur l'Église, sur la grâce, sur l'éternité des peines, sur les sacremens, sur la morale. La principale, c'est d'avoir nié la divinité de Jésus-Christ et le mystère de l'incarnation. Du reste, il croyoit à la révélation, et faisoit profession de révérer l'Écriture sainte ; mais il l'expliquoit à sa manière, et donnoit la torture aux textes les plus clairs et les plus précis contre sa doctrine. Le Dictionnaire encyclopédique, à l'article *Unitaires*, veut faire regarder les sociniens comme des purs déistes, et expose leurs dogmes avec une complaisance et une affectation marquées. Il prétend que ces sectaires n'admettoient les Livres saints qu'en apparence et pour ne pas révolter, mais qu'au fond ils ne croyoient pas à leur divinité. Une pareille allégation est démentie par les ouvrages des plus célèbres unitaires, qui, à la vérité, font violence aux tex-

tes de la Bible, mais qui s'efforcent cependant de concilier, avec plus ou moins de vraisemblance, leurs dogmes avec ces textes. Ce qui a donné lieu à cette assertion, c'est qu'on vouloit s'étayer du suffrage de ce parti, et grossir la liste des incrédules, de la liste des partisans d'une hérésie qui a commencé sans doute à porter des coups hardis au christianisme et à ébranler les vérités révélées, mais qui faisoit au moins profession de respecter les oracles divins. Les sociniens se répandirent en Pologne et en Transylvanie. Ils y obtinrent même le libre exercice de leur culte, et s'y propagèrent jusque vers le milieu du siècle qu'ils en furent successivement chassés. Ils eurent parmi eux, depuis Socin, quelques hommes fameux par leurs écrits et leur zèle, comme Crell, Wissovats et quelques autres. Depuis leur expulsion de Pologne, ils se sont dispersés en Allemagne, en Hollande, en Angleterre, et dans les communions séparées de l'Église romaine; où ils ont continué jusqu'à nos jours d'avoir des partisans. On verra même que leurs erreurs ont fait beaucoup de ravages parmi les théologiens protestans, et que chez la plupart les principes des premiers réformateurs dégénèrent en un socinianisme plus ou moins déguisé. Il n'est que trop vrai que les unitaires ont été pernicieux au christianisme, et qu'en attaquant des vérités révélées, ils ont préludé par leur hardiesse aux attaques de ceux qui ne vouloient point du tout de révélation.

Les autres écrivains irréligieux du XVII^e^ siècle, ou au moins les plus fameux, sont Vanini, Hobbes, Spinosa et Bayle. Le premier, aussi connu par ses désordres que par son athéisme, n'étoit guère fait pour donner du lustre à ce système. On le vit courir de tous côtés pour se faire des prosélytes, dogmatiser en Allemagne, en Hollande, dans les Pays-Bas, en Italie, et recueillir partout le mépris pour sa conduite et l'horreur pour ses prédications. Il fut emprisonné en Angleterre, et périt à Toulouse en 1619, victime d'un zèle outré. L'apôtre et la doctrine étoient dignes l'un de l'autre. On trouve l'athéisme dans ses écrits mêlé avec une licence effrénée. On

peut dire autant de ceux de Théophile, poète français, mort en 1626, et que l'on a accusé d'être l'auteur d'un ouvrage cynique et irréligieux. Ce livre avoit été condamné au feu quelques années auparavant à Paris, et n'a pas été inutile à ceux qui, comme l'auteur ont voulu mêler l'immoralité et l'irréligion, et se sont servi de l'une pour mieux inculquer l'autre.

Hobbes, si justement flétri pour ses paradoxes et leurs affreuses conséquences, vit le jour en Angleterre. Il ne reconnoissoit point de différence entre le juste et l'injuste, prétendoit qu'il n'y a de vice et de vertu que depuis qu'il y a des lois, regardoit l'état de guerre comme l'état naturel de l'homme, et raisonnoit ainsi : *Je pense, donc la matière peut penser.* Son traité *De Cive* et son *Leviathan*, qu'il publia étant en France, soulevèrent contre lui dans ce royaume. Il se retira dans sa patrie, où sa doctrine ne parut pas moins révoltante. *S'il ne fut pas athée*, dit de lui le Dictionnaire encyclopédique, article *Hobbisme, il faut avouer que son Dieu diffère peu de celui de Spinosa*, auquel il mérita de servir de précurseur. Rousseau le livre à l'horreur du genre humain, et Diderot l'appele agresseur de l'humanité. Il mourut, en 1679, à quatre-vingt-douze ans, laissant, à ce qu'il paroît, peu de disciples. Son système est aussi dur et aussi repoussant que son style. Cependant quelques écrivains modernes ont entrepris de réchauffer plusieurs de ses principes.

Spinosa, né à Amsterdam, en 1632, d'un juif portugais, quitta la religion de son père pour la secte arminienne, et celle-ci pour l'athéisme, qu'il embrassa avec ardeur. Son *Traite théologico-politique* et ses OEuvres posthumes renferment cette dernière doctrine, rédigée en système suivi. Il y soutient que Dieu n'est pas un être intelligent et parfait, que tout est soumis à une aveugle nécessité, qu'il n'existe qu'une seule substance qui a pour attributs l'étendue et la pensée;.... il renverse les Écritures et nie les miracles. « C'est principalement à son Traité de morale, où, donnant carrière à ses méditations philosophiques, il plonge son lecteur dans le sein de l'a-

théisme ; c'est principalement à ce monstre de hardiesse qu'il doit le grand nom qu'il s'est fait parmi les incrédules de nos jours. Pour peu qu'on enfonce dans ces noires ténèbres où il s'est enveloppé, on y découvre une suite d'abîmes où ce téméraire raisonneur s'est précipité presque dès le premier pas, des propositions évidemment fausses et les autres contestables, des principes arbitraires substitués aux principes naturels et aux vérités sensibles, un abus de termes, la plupart pris à contre-sens, un amas d'équivoques trompeuses, une nuée de contradictions palpables. » (*Encyclopédie*, article *Spinosisme.*) Cuper, dom Lami, Jaquelot, le Vassor, et Bayle même ont combattu ce système monstrueux et obscur, qui n'a eu probablement que peu de partisans, dont la plupart n'entendoient sûrement pas bien toute la doctrine de leur maître (1).

Enfin vient ce Bayle même, cet antagoniste de Spinosa, ce critique adroit, ce pyrrhonien infatigable. Il ne suivit pas la même marche que Spinosa. Il ne bâtit point de système irréligieux ; il ne donna point de corps de doctrine. Bornant ses soins à miner et à détruire, il est occupé sans cesse à entasser les objections, les doutes, les difficultés, à rendre problématiques les vérités les plus incontestables, à obscurcir les principes les plus clairs. On diroit qu'il prend plaisir à environner de nuages toutes les questions qu'il traite. Il mêle les sophismes et les preuves, les paradoxes et les raisonnemens, le vrai et le faux. Il ne combat point le christianisme de front ; il lui fait, si l'on peut parler ainsi, une guerre de ruses et de chicanes. *Il doutoit et se moquoit de tout*, a dit d'Alembert. Voltaire l'appele avec raison *le premier des philosophes sceptiques*. *Ses plus*

(1) Matthias Knusen, contemporain de Spinosa, avoit cherché vainement à établir l'athéisme en Allemagne. Sa secte des *conscientiaux* paroît, malgré ses forfanteries, n'avoir existé que dans son imagination, et l'auteur fit si peu de sensation, que depuis 1674, qu'il s'annonça comme prédicateur d'athéisme, on ne sait pas ce qu'il devint.

grands ennemis, ajoute-t-il, *sont forcés d'avouer qu'il n'y a pas une seule ligne dans ses ouvrages qui soit un blasphême évident contre la religion chrétienne; mais ses plus grands défenseurs avouent que dans ses articles de controverse il n'y a pas une seule page qui ne conduise le lecteur au doute et à l'incrédulité.* Aussi cynique dans ses expressions que pyrrhonien dans sa croyance, il prodigue les obscénités comme les erreurs. Armé d'une érudition vaste, mais réglée, il sème en passant les sarcasmes faux, les inductions captieuses, les accusations infidèles, les traits de hardiesse, les anecdotes hasardées, les citations inexactes, les digressions inutiles, les autorités contradictoires. Il appuie plus sur les raisonnemens qui peuvent accréditer une erreur que sur ceux dont on étaie une vérité. Il apprend à penser, dit-on; mais il apprend encore plus à s'égarer. Sous prétexte de relever des méprises assez indifférentes en histoire et en littérature, il en accumule lui-même de plus importantes et de plus dangereuses. Voltaire a encore dit de lui qu'il étoit l'*avocat-général des philosophes*, ce qui est vrai, mais qu'*il ne donnoit point ses conclusions*, ce qui n'est pas aussi exact. Cet avocat-général est bien souvent juge et partie, et ne conclut que trop, et pour la plus mauvaise cause. Bayle a eu sur le XVIIIe siècle une influence marquée. Il commence la chaîne des détracteurs du christianisme. Il a mis à la mode cette critique outrée sur les objets de religion. On emprunta de lui ces difficultés renaissantes, ces objections répétées, ces subtilités, ces sophismes qui remplissent ses écrits. Il eut une école qui prôna ses écrits, vanta sa dialectique, et représenta son pyrrhonisme comme l'effet d'une haute sagesse. La licence de ses ouvrages étoit un attrait de plus pour les lire, et le double poison qu'ils contenoient se répandit dans la littérature.

Tels furent les principaux écrivains qui, dans le cours du XVIIe siècle, se déclarèrent les ennemis de cette foi qui avoit captivé avant eux, dans ce même siècle, tant de génies heureux. Tels furent ceux qui commencèrent

à répandre ces opinions pernicieuses dont Leibnitz avoit vu les premiers progrès, et qui alarmoient ce grand homme. Newton et Leibnitz vivoient encore, et déjà, malgré l'ascendant de leurs exemples et l'autorité de leurs noms, se propageoit une doctrine si différente de la leur. Déjà des hommes d'un mérite prodigieusement inférieur à celui de ces philosophes si éclairés, s'écartoient de leurs traces, et prétendoient lutter, quoiqu'avec des armes bien inégales, contre ces redoutables athlètes. D'où pouvoit venir tant d'imprudence et de témérité? Mais les génies supérieurs, dont nous avons parlé, sembloient avoir en quelque sorte épuisé l'admiration. On désespéra d'approcher d'eux en suivant la route qu'ils avoient tenue; on se jeta dans une autre. Ils avoient mis leur gloire à respecter la religion; on crut s'en procurer une autre en l'attaquant. On ne pouvoit les égaler en lumières et en génie; on imagina s'en dédommager en prenant le contre-pied des principes qu'ils avoient professés; et dans l'impuissance d'atteindre à leur grandeur, on se flatta d'y suppléer par un excès d'orgueil. On voulut regarder comme déshonorant un joug sous lequel s'étoient courbés tant de génies élevés, et l'on se rangea du côté qui flattoit le plus les passions et l'amour de l'indépendance. Les impiétés sociniennes, les égaremens de Hobbes, les blasphêmes de Spinosa avoient ouvert la voie aux systèmes irréligieux. Les objections toujours renaissantes de Bayle sur-tout avoient jeté des semences de pyrrhonisme et d'incrédulité. Des écrivains élevés à son école entreprirent de développer ces germes funestes, et marquèrent les dernières années du XVIIe siècle par des productions hardies, destinées à ébranler nos dogmes, nos mystères et notre culte.

Ce fut en Angleterre que se donna le premier signal de cette guerre désastreuse. Le XVIIe siècle n'étoit pas encore terminé, quand ce royaume vit s'élever quelques écrivains peu favorables à la religion. Le déisme y fut professé ouvertement par des hommes fort connus. Herbert, comte de Cherbury, l'avoit réduit en système, et s'étoit flatté d'avoir établi la religion naturelle sur les ruï-

nes de la révélation. Blount, disciple d'Herbert, suivit ses traces et renouvela ses leçons. Il se tua en 1693, laissant, entr'autres, l'ouvrage intitulé : *Les Oracles de la raison*, qui fut publié par son ami Gildon. Celui-ci y joignit une préface où il comble d'éloges Blount et ses écrits. Locke fut un écrivain estimable sous plusieurs rapports ; néanmoins plusieurs de ses opinions n'ont rien qui ne convînt parfaitement aux sociniens. Son sentiment sur l'immortalité de l'ame a fourni une arme aux incrédules. Son système sur les idées innées a paru à plusieurs amis de la religion une invention funeste. Ce qu'il dit sur la révélation, ne déplairoit pas à ceux qui la reconnoissent le moins. Enfin dans son *Christianisme raisonnable*, qu'on pourroit appeler, à plus juste titre ; *Christianisme rationnel*, il se montre latitudinaire au dernier degré. Il n'avoit pas plus d'attachement pour l'église anglicane que pour les autres communions protestantes, et il regardoit les diverses croyances comme indifférentes. Il est un des précurseurs des *chrétiens rationnels*, qui, dans ces derniers temps, ont porté en Angleterre des coups si hardis à la révélation. Plusieurs autres écrivains, contemporains de Locke, paroissoient, à la même époque, s'occuper à ébranler les fondemens de la religion. Toland tendit certainement à ce but dans son *Christianisme sans mystères*, qui est de 1696. Bury, auteur de l'*Évangile nu*, sapa aussi les principaux mystères de la religion, entr'autres la divinité de Jésus-Christ. L'école de Locke insinuoit la doctrine de son maître, qui ne s'éloignoit pas beaucoup de celle des Ariens. Ces deux partis réunissoient leurs efforts au commencement du XVIII^e^ siècle. L'un comptoit parmi ses défenseurs Shaftesbury, Collins, Tindal, Woolston, Coward ; l'autre, Whiston, Whitby, Emlin, Chubb. Nous rendrons compte successivement de leurs attaques, à mesure que l'histoire nous les présentera. Il nous suffira, en ce moment, d'avoir montré l'incrédulité naissant en Angleterre, et y préludant aux combats que la religion alloit avoir à soutenir dans ce siècle. Ce sont ces combats, dont le récit va nous occuper, après que

nous aurons jeté un coup d'œil sur l'état de l'Église, dans les différentes parties du monde, à l'ouverture du XVIII^e^ siècle.

II.

État de l'Église au commencement du XVIII^e^ siècle.

ITALIE.

Il convient de commencer ce tableau par l'église de de Rome, cette mère de toutes les autres. Elle jouissoit alors d'une paix profonde. Une heureuse harmonie régnoit entre le sainte Siége et les autres puissances. Un accommodement, conclu il y a peu d'années, avoit rétabli la bonne intelligence et le concert entre la cour de Rome et la France. Les anciens sujets de plaintes étoient oubliés. On ne songeoit plus à reprocher à cette cour une ambition qu'elle ne manifestoit pas, ni à faire un crime au Pape actuel des torts de quelques-uns de ses prédécesseurs dans des temps reculés. On avoit la bonne foi de sentir qu'il eût été injuste de montrer de la défiance et de l'aigreur contre un gouvernement qui ne témoignoit que le désir de la paix. Depuis un long temps le saint Siége étoit rempli par des pontifes modérés, incapables de mesures violentes, et bien éloignés de vouloir troubler les états. Le soin du spirituel les occupoit principalement. Loin d'élever des prétentions ambitieuses, ils faisoient souvent des sacrifices au désir de la concorde. Leurs rapports avec les autres cours n'avoient pour but que le bien de l'Église, que les progrès de la religion, que l'intérêt de ses ministres. Ils se faisoient estimer, dans Rome, par l'exemple de leurs vertus, et au dehors, par un zèle plein de sagesse et par une sollicitude active, mais prudente pour le troupeau confié à leurs soins.

Clément XI venoit d'être élevé sur le trône pontifical. Né à Urbin, en 1649, d'une famille ancienne de ce du-

ché, Jean-François Albani avoit montré de bonne heure des dispositions pour la piété. Il entra, en 1677, dans la prélature, c'est-à-dire, dans ce corps d'ecclésiastiques particulièrement attachés au saint Siége, et parmi lesquels on a coutume de choisir ceux qui doivent remplir les différentes places de la cour de Rome. Le nouveau prélat fut chargé de plusieurs gouvernemens où il se conduisit avec équité et sagesse. Il devint ensuite secrétaire des brefs, place qui le conduisit au cardinalat. Alexandre VIII lui donna le chapeau en 1690. Innocent XII suivit plus d'une fois ses conseils dans les affaires. Le cardinal Albani étoit instruit et appliqué. On louoit sa charité pour les pauvres, et son zèle pour la conversion des personnes engagées dans l'erreur. Cependant il n'étoit pas encore prêtre. Son humilité l'avoit tenu jusque-là éloigné du sacerdoce. Il le reçut enfin en 1700. Innocent XII étant mort peu après, le conclave s'ouvrit suivant l'usage. Il étoit composé de cinquante-huit cardinaux, et dura quarante-cinq jours. Le cardinal Albani fut élu le 23 novembre 1700. On eût peine à vaincre sa résistance. Il sentoit tout le poids des fonctions qu'on lui imposoit. Il résista pendant trois jours, et ne se rendit que sur l'avis de graves théologiens qu'il avoit consultés. Il fut sacré évêque, le 30 novembre, par le cardinal de Bouillon, et couronné le 8 du mois suivant.

Clément XI, c'est le nom qu'avoit pris le nouveau Pape, s'appliqua sur-le-champ au gouvernement de l'Église, et ses premières paroles furent des paroles de paix. Il écrivit à tous les princes pour les détourner de la guerre dont on étoit alors menacé au sujet de la succession d'Espagne. Il exhorta particulièrement à la modération l'empereur Léopold, qui manifestoit déjà l'envie de soutenir, par les armes, les prétentions de sa famille. Le Pape s'étoit empressé de reconnoître Philippe V. Attaché à la France par inclination, il avoit été sensible à un procédé généreux de Louis XIV, à l'occasion d'une émeute qui s'étoit élevée pendant le dernier conclave, et

dans laquelle l'ambassadeur de France, le prince de Monaco, avoit été insulté. Ce ministre avoit sur-le-champ quitté Rome. Il s'étoit rappelé qu'autrefois, dans une circonstance à peu près semblable, son maître avoit exigé la réparation la plus éclatante. Mais Louis XIV n'étoit plus ce prince altier qui soutenoit ses droits avec hauteur. Mûri par l'âge et par l'expérience, il reçut favorablement les excuses du sacré collége, et ordonna au prince de Monaco de retourner à Rome. Le Pape, de son côté, promit de rechercher les coupables, et il ne fut plus question de cette affaire, qui, vingt ans plutôt, auroit été un nouveau sujet de discussion entre les deux cours.

Nous voyons Clément XI, dès la première année de son élection, porter ses regards sur les différentes parties de la chrétienté. Il presse un souverain d'Italie de donner l'exemple d'une vie plus régulière. Il fait partir cinq missionnaires pour la Perse, et les recommande au roi de ce pays. Il envoie deux missionnaires en Nubie. Il engage Louis XIV à protéger les Arméniens et autres catholiques opprimés par les Turcs. Il reçoit dans la communion du saint Siége plusieurs prélats de l'église grecque, l'évêque russe Szumlanski, l'archevêque de Tripoli, l'évêque de Beryte. Il exhorte les évêques de Pologne à songer, dans la diète prochaine, aux intérêts de la religion. Il fait de nouvelles tentatives auprès des souverains, pour les porter à la paix; leur envoie, à cet effet, des nonces extraordinaires; et leur adresse des représentations paternelles, dont l'esprit de discorde et l'ambition empêchèrent malheureusement les effets.

Le sacré collége étoit composé, au 1er janvier 1701, de soixante-cinq cardinaux, dont cinq de l'ordre des évêques, quarante-huit de l'ordre des prêtres, et douze de celui des diacres. Le doyen de tous étoit le cardinal de la Tour-d'Auvergne de Bouillon, Français, qui, dans ce temps même, tomba dans la disgrâce de Louis XIV. Depuis il fut privé du revenu de ses bénéfices, et eut tous ses biens confisqués. Il se retira à Rome, où il

mourut en 1715. Parmi les autres cardinaux, on en distinguoit plusieurs par leurs qualités personnelles, leur mérite, leurs connoissances et leurs vertus. Nous ne les nommerons pas tous; mais nous ne passerons pas sous silence le cardinal Orsini, depuis Pape, qui joignoit l'humilité d'un religieux au zèle d'un évêque. Le cardinal Nerli, Florentin, étoit savant et lié avec les savans de ce temps-là. Le cardinal Marescotti distribuoit ses revenus dans le sein des pauvres. Le cardinal Barbadigo, évêque de Montefiascone, étoit le digne parent du saint évêque de Padoue, mort en odeur de sainteté en 1697. Il étoit pieux et zélé, et remplissoit ses devoirs avec ardeur. Le cardinal Petrucci étoit un prélat édifiant et même austère. Il avoit été accusé de quiétisme, et ses ouvrages avoient été proscrits. Il passa le reste de ses jours dans la pénitence et dans la retraite. Le cardinal Colloredo, grand-pénitencier, étoit en relation de lettres avec Mabillon. Le cardinal Negroni s'étoit retiré des affaires, et venoit même d'abandonner les fonctions de l'épiscopat pour se livrer à l'étude et aux exercices de piété. Nous parlerons plus bas du cardinal Cantelmi. Le cardinal del Verme, évêque de Ferrare, se rendoit recommandable par son zèle et sa charité. Le cardinal Ferrari, Dominicain, avoit conservé les habitudes pieuses et modestes du plus fervent religieux. Le cardinal Sacripante étoit le père des pauvres. Le cardinal Noris passoit pour la lumière du sacré collége. Né à Vérone, et religieux de l'ordre des Augustins, il avoit enseigné long-temps la théologie, et s'étoit fait un nom par son savoir dans cette partie. Il n'étoit pas moins versé dans les antiquités ecclésiastiques et profanes. Son *Histoire du pélagianisme* fut déférée plusieurs fois au saint Siége, et n'y fut point condamnée. Le cardinal Noris fut un des hommes les plus érudits et les plus laborieux de son temps.

Rome avoit pris, sous une suite de Pontifes réguliers, l'habitude de mœurs dignes de la capitale du monde chrétien. Le pontificat d'Innocent XI sur-tout, Pape pieux

et

et même austère, avoit contribué à y mettre en honneur une bonne discipline. De la capitale, cet exemple avoit passé dans les différentes provinces d'Italie. Des séminaires avoient été institués pour perfectionner l'éducation et les études ecclésiastiques. Des évêques édifians avoient mis leur diocèse sur un pied respectable. Le cardinal Orsini, que nous nommions tout à l'heure, avoit porté successivement son zèle à Manfredonia et à Césène. Devenu archevêque de Bénévent, sa vertu parut encore plus sur un plus grand théâtre. Les monumens dont il enrichit cette ville, sont les moindres des bienfaits qu'il y répandit. Des prédications fréquentes, des instructions paternelles, de nombreux réglemens, des synodes annuels et l'exemple d'une piété profonde, opérèrent les plus grands biens dans le diocèse. Le cardinal Orsini, attaché à son troupeau, refusa l'archevêché de Naples, où Innocent XII vouloit l'avoir pour successeur. Ce fut le cardinal Cantelmi qui fut nommé à ce siége. Il fit en sorte que son diocèse n'eût point à regretter le choix qu'on avoit fait de lui. Il visitoit son troupeau avec soin, instruisoit les peuples, réformoit les abus, et paroissoit s'être proposé pour modèle l'illustre saint Charles-Borromée. Le cardinal Barbadigo ne venoit que de mourir à Padoue. Sa haute piété, son application aux bonnes œuvres, sa vie toute sainte et toute épiscopale l'avoient rendu l'admiration de son diocèse, et lui méritèrent depuis les honneurs de la béatification. Denis Delfini, patriarche d'Aquilée, réprimoit les abus et soulageoit les pauvres. Marcel Cavalieri, évêque de Gravina, réunissoit la piété, le zèle et la charité. Simon Veglini, évêque de Trebico, puis de Trivarico, est cité comme un excellent pasteur. François Verde, ancien évêque de Vico di Sorento, qui s'étoit démis de son siége pour ne s'occuper que de son salut, étoit un canoniste estimé. Daniel Scoppa, évêque de Nole, religieux édifiant et prélat vertueux, étoit le père des pauvres. Sa vie et sa mort furent également saintes. Marc Battaglini, évêque de Nocera, puis de Césène, travailloit sur l'histoire ecclésiastique, instruisoit ses curés

dans des ouvrages composés pour eux, et donnoit des livres de piété utiles pour tous les fidèles. Pompée Sarnelli, évêque de Biseglia, est auteur d'un grand nombre de livres de piété, estimés en Italie. Le prélat François Bianchini étoit un savant également versé dans les antiquités ecclésiastiques et profanes. Michel d'Amato, docteur en théologie à Naples, membre de la congrégation des Missions apostoliques, est connu par de bonnes dissertations sur des matières ecclésiastiques. B. Bacchini, Bénédictin du Mont-Cassin, prédicateur célèbre, savant d'un mérite rare, écrivit sur l'histoire ecclésiastique; le marquis Maffei faisoit gloire d'être son disciple. Juste Fontanini, depuis archevêque d'Ancyre, critique habile, écrivain laborieux, lié avec tous les savans nationaux et étrangers, jetoit les fondemens de la haute réputation qu'il s'acquit depuis, et qu'il soutint par une foule de mémoires, de dissertations, de lettres sur divers points d'érudition. Andreucci, professeur de théologie au diocèse de Pavie, a laissé beaucoup d'ouvrages sur la théologie, l'histoire, la morale et la piété. Les Jésuites Agnelli et Bonucci ont été féconds dans ce dernier genre de productions. Paul Segneri, Jésuite, neveu du célèbre Paul Segneri, mort en 1694, l'imitoit dans la sainteté de sa vie et dans son zèle pour les missions. Il mourut, en réputation de sainteté, à Sinigaglia, le 25 juin 1713. Un autre Jésuite, le père Alemanni, se distinguoit par une piété éminente. On a publié sa vie, où on lui attribue des miracles.

La Sicile fut quelque temps troublée par des disputes sur le quiétisme. Le bruit que cette erreur avoit fait sur la fin du siècle précédent, rendoit les pasteurs plus attentifs aux rejetons qu'elle poussoit encore. Une Sicilienne, nommée la sœur Thérèse, fut accusée d'une sorte d'illuminisme. Elle se disoit la quatrième personne de la Trinité, et la co-rédemptrice des hommes. Elle couroit toute l'île en débitant ces folies, et elle trouvoit des gens assez simples pour y ajouter foi. On l'arrêta lorsqu'elle se disposoit à aller prêcher plus au loin.

En Toscane, Cosme III, de la famille des Médicis, grand-duc de Toscane, faisoit venir de France dix-huit religieux Trapistes, qu'il destinoit à fonder une colonie de cet ordre à Buon-Solazzo, et qui perpétuèrent, en effet, dans ce monastère, l'esprit de la réforme, introduite par le pieux abbé de Rancé. A la tête de ces Trapistes étoient le comte Davia, Piémontois, et le comte de Rosemberg, de la famille de Janson, qui avoient joué autrefois un rôle dans le monde, et qui, dégoûtés des grandeurs, avoient embrassé les austérités de la pénitence. Peu d'années après, le Pape demanda aussi des Trapistes pour réformer une abbaye de Bénédictins à Rome. Dom de la Cour, un des successeurs de l'abbé de Rancé, fut chargé d'aller faire cette fondation.

FRANCE.

L'église de France continuoit à être, au commencement du XVIII^e^ siècle, dans une des situations les plus heureuses où elle se fût jamais rencontrée. Elle conservoit le grand caractère qu'elle avoit pris dans le siècle précédent, lorsque tant de personnages éminens en sainteté et en doctrine la rendoient respectable par leurs talens, leurs vertus et leur zèle. La dispute du quiétisme n'avoit que médiocrement troublé la paix dont elle jouissoit; et cette dispute, terminée tout à coup par la soumission de l'archevêque de Cambrai, n'existoit déjà plus quand le XVIII^e^ siècle s'ouvrit. La querelle du jansénisme, plus grave et plus échauffée sans comparaison, étoit même alors tellement assoupie, qu'on eût pu la croire presque éteinte. Ce n'est pas que ce parti ne remuât par intervalles, et n'annonçât son existence par des démarches indiscrètes, par quelques écrits, par des actes plus ou moins marqués d'insubordination. Mais ces mouvemens ne paroissoient encore ni vifs ni inquiétans. Les partisans du trouble étoient contenus par le zèle des évêques et par la sage fermeté du prince. Le feu ne couvoit que lentement et sous la cendre. Le clergé montroit le meilleur

esprit. Formé à la piété dans les nombreuses congrégations qui s'étoient établies au siècle précédent, et qui subsistoient dans toute leur régularité, il donnoit de beaux exemples de vertu, et plusieurs de ses membres retraçoient les qualités éminentes qui avoient distingué précédemment les la Rochefoucauld et les Bérulle sous la pourpre romaine, les Gault et les Solminiac dans l'épiscopat, les Vincent et les Olier dans le sacerdoce, les Régis et les Rancé dans l'état religieux.

Il y avoit, en 1701, sept cardinaux français, le cardinal de Bouillon, dont nous avons déjà parlé; le cardinal d'Estrées, ancien évêque de Laon; le cardinal de Bonzi, archevêque de Narbonne; le cardinal Le Camus, évêque de Grenoble; le cardinal de Janson, évêque de Beauvais; le cardinal de Coislin, évêque d'Orléans; et le cardinal de Noailles, archevêque de Paris. Le moins illustre pour la naissance, mais le plus recommandable pour ses qualités épiscopales, étoit le cardinal Le Camus, prélat frugal, austère, éloigné de toute ambition, livré aux pratiques de la piété, et assidu dans son diocèse, où il se consacroit avec zèle aux fonctions de son ministère.

Parmi les évêques, il en étoit un grand nombre qui pouvoient être cités avec honneur. Et d'abord s'élevoit cet homme prodigieux dont le nom fait encore le plus bel ornement de son siècle. Bossuet, déjà avancé en âge, sembloit n'avoir rien perdu de son zèle et de sa vigueur. Il venoit tout récemment de déployer l'un et l'autre contre le quiétisme, et le XVIIIe siècle le vit encore les armes à la main pour combattre un critique téméraire. Placé par son génie à la tête de l'église gallicane, respecté au dedans et au dehors, honoré de la confiance du prince, il sembloit, par ses travaux et ses services, rassembler en lui l'autorité des docteurs et des pères. Historien, orateur, théologien, controversiste, il s'étoit signalé dans chacun de ces genres par des écrits immortels. Il ramena dans l'Église plusieurs personnages célèbres. Le maréchal de Turenne, Mlle de Duras, des ministres, des savans, lui durent leur retour à la vérité. On sait avec

quel éclat l'évêque de Meaux parut à l'assemblée du clergé de 1682. Il fut l'ame des délibérations qu'on y prit, et qu'il défendit depuis par un ouvrage très-connu. Il fut de l'assemblée du clergé de 1700, et il contribua plus que personne à y faire condamner un grand nombre de propositions sur la morale, et quatre autres, qui tendoient à favoriser et à renouveler le jansénisme. Il avoit précédemment écrit aux religieuses de Port-Royal pour les exhorter à la signature du formulaire, et avoit montré, dit un appelant, beaucoup de zèle pour empêcher qu'on ne donnât la moindre atteinte à cette signature. Il fut un des premiers à condamner le *Cas de conscience;* il s'éleva contre la *Bibliothèque ecclésiastique* du docteur Dupin. Sa conduite fut toujours celle d'un prélat exemplaire, zélé, continuellement occupé ou du bien de son diocèse en particulier, ou de celui de l'Église en général; remplissant tous ses devoirs, et prêchant habituellement, soit à Meaux, soit dans ses visites pastorales.

A Cambrai, Fénélon faisoit aimer la vertu par sa piété douce, honoroit sa disgrâce par une fermeté noble, et partageoit son temps entre le gouvernement de son diocèse et la composition de ces ouvrages éloquens et solides qui lui ont assuré une juste réputation. Nommer Fénélon, c'est rappeler le souvenir de la vertu la plus aimable et de la charité la plus tendre. Sa mémoire intéresse encore aujourd'hui toutes les ames sensibles, et ses grandes qualités ont subjugué ceux même qui ne partageoient pas ses sentimens religieux. Des philosophes de nos jours l'ont couvert d'éloges. Il ne faudroit pourtant pas, d'après ce qu'ils en ont dit quelquefois, s'imaginer que l'indulgence de Fénélon provînt d'indifférence pour toutes les croyances religieuses. Si ce grand homme fut extrêmement doux, modéré et charitable, il fut aussi sincèrement pieux. Fermement attaché à la foi, ses actions, ses ouvrages, tout l'ensemble de sa conduite attestent son amour pour Dieu et son dévouement à la religion. Missionnaire dans le Poitou, il achevoit de toucher, par l'exemple de ses vertus, ceux que ses instructions avoient ébranlés,

Chargé de l'éducation des petits-fils de Louis XIV, il réussit à faire de l'aîné de ces princes un digne héritier du trône de saint Louis. Il grava profondément dans le cœur du duc de Bourgogne des principes de religion, de sagesse et d'équité qui eussent fait le bonheur d'un grand empire. Nommé, en 1695, à l'archevêché de Cambrai, il remit, sur le champ, une abbaye dont il jouissoit depuis peu, et se retira dans son diocèse d'où il ne sortit plus. Nous ne parlerons de la dispute du quiétisme que pour remarquer avec quelle promptitude il abandonna son livre quand le saint Siége l'eut condamné. Fénélon faisoit le bonheur d'un vaste diocèse, lorsqu'il mourut en 1715. Ce fut un jour de deuil pour son troupeau, dont il étoit le bienfaiteur. C'est une chose bien remarquable que l'union et la fidélité inviolable des amis de ce grand homme. Ces amis furent les hommes les plus vertueux de son temps, le duc de Bourgogne, qui lui conserva un attachement inaltérable dans sa disgrâce, les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, les abbés de Langeron, de Chanterac et de Beaumont, MM. du Puy et de Lechelle. Les uns le suivirent dans son exil; les autres entretenoient avec lui une correspondance assidue. Éloigné de Versailles, il étoit leur mentor et leur oracle, et tel étoit l'ascendant de sa vertu et de son caractère, que, du fond de son exil, il dicta plus d'une fois, à l'insu d'un monarque prévenu, et les avis de ses ministres, et les résolutions de son conseil.

Après ces deux grands hommes, que leur mérite et leur réputation mettoient, pour ainsi dire, hors de pair, il en étoit aussi d'autres qui se faisoient estimer par leurs connoissances ou par leurs vertus. M. Huet, ancien évêque d'Avranches, étoit un prélat d'une grande érudition. Sa *Démonstration évangélique*, son édition des *Commentaires d'Origènes sur l'Écriture sainte*, ses *Questions sur la concorde de la raison et de la foi* (pour ne parler ici que des ouvrages qui ont rapport à notre objet) ont joui d'une grande réputation, et l'obtiendroient encore dans un siècle moins frivole. Ce savant homme,

qui avoit secondé Bossuet dans l'éducation du dauphin, renonça aux fonctions de l'épiscopat pour vaquer à l'étude, et passa le reste de ses jours dans une laborieuse retraite. M. de la Broue, évêque de Mirepoix, honoré de l'amitié de Bossuet, est auteur de Lettres pastorales aux nouveaux réunis de son diocèse, sur l'Eucharistie. M. de la Vallière, ancien évêque de Nantes, publioit de livres de piété, auxquels l'exemple de sa vie retirée ajoutoit plus de force. M. Fléchier, évêque de Nîmes, renommé longtemps pour son éloquence, se faisoit estimer des protestans même pour sa modération et sa charité. Outre ses Oraisons funèbres, on a de lui des Sermons, la Vie de quelques grands hommes, et des Lettres et Instructions pastorales qui annoncent un zèle sage et un esprit digne d'un évêque. Mascaron, qui avoit couru la même carrière que Fléchier, devenu évêque comme lui, s'efforçoit aussi de ramener les protestans par les armes de la persuasion et de la douceur. On dit qu'il réussit en effet à toucher la plupart de ceux qui se trouvoient dans son diocèse d'Agen; triomphe plus flatteur encore que ceux qu'il avoit obtenus autrefois dans les chaires de la capitale, où il avoit brillé.

Des prélats, moins connus, ne montroient pas moins de vertu et de zèle. M. des Marais, à Chartres; M. de Berthier, à Blois; M. de Foresta-Colongue, à Apt; M. de la Brunetière, à Saintes; M. Girard, à Poitiers; M. de Francheville, à Périgueux; M. Taffoureau, à Alet; M. de Saulx, à Alais; M. de Bertier, à Rieux; M. de de Granmont, à Besançon; M. de Béthune, à Verdun, etc., étoient des pasteurs pleins de l'esprit de leur état, donnoient à leur clergé l'exemple d'une vie vraiment sacerdotale, et veilloient sur le troupeau qui leur étoit confié. Leurs noms se sont conservés long-temps avec honneur dans leurs diocèses. M. de Thomassin, à Sistéron; M. de Chalucet, à Toulon; M. de Poudenx, à Tarbes; M. de Béthune, au Puy; M. de Roquette, à Autun; M. de Nesmond, à Bayeux; M. Poncet, à Uzès, faisoient le plus bel emploi de leur revenu. Des séminaires, des

hôpitaux, des établissemens d'utilité générale, s'élevoient à la voix de ces pontifes charitables et généreux, qui, après s'être occupés toute leur vie du soulagement des pauvres, leur laissèrent encore presque tous, en mourant, ce qu'ils possédoient. Nous ne nous flattons pas d'avoir nommé tous les évêques qui méritoient d'être connus. Il en étoit qui, confinés dans des provinces éloignées, opéroient le bien en silence. Ceux-là sur lesquels ils répandoient leurs bienfaits, en savoient le secret. Ils auront reçu leur récompense de celui à qui rien n'échappe.

Le clergé du second ordre ne méritoit pas moins d'attirer les regards. Les congrégations, établies au siècle précédent, continuoient l'œuvre pour laquelle elles avoient été instituées. Presque toutes avoient à leur tête des hommés de mérite. L'Oratoire étoit gouverné par le père de la Tour, prêtre respectable, qui refusa plusieurs fois l'épiscopat, qui jouissoit de la confiance des princes et des grands, et qui ne s'en servoit que pour les porter à la vertu. MM. Tiberge et de Brisacier, du séminaire des Missions étrangères, n'avoient pas moins de crédit, et n'en faisoient pas un moins digne usage. M. Tronson, ce chef si estimé d'une congrégation utile, ne venoit que de mourir. La congrégation de Saint-Maur se maintenoit dans l'esprit de la réforme qui y avoit été établie précédemment. Le goût des bonnes études y florissoit, et de savans religieux s'y distinguoient, chacun dans leur genre, par une vie laborieuse et par d'heureuses recherches.

Il n'étoit aucune partie des sciences ecclésiastiques qui ne fût cultivée avec un zèle digne d'éloges. L'Écriture sainte étoit étudiée à la fois par une piété éclairée et par une critique sage. Duguet et d'Asfeld faisoient, à Paris, ces conférences alors fort fréquentées et même célèbres, auxquelles nous devons les ouvrages qu'ils publièrent depuis, tels que l'*Explication de la Genèse*, celle *de Job*, celle *des Psaumes*, et celle *de la Passion*. Le caractère des écrits de Duguet les fera vivre plus long-temps que les autres productions sorties de la même école. Ils joignent l'onction à la solidité, et n'ont peut-être d'autre

défaut qu'un peu de prolixité. Les autres auteurs, qui travailloient sur l'Écriture sainte, étoient les pères Bouhours, Frassen, Lallemant, Mauduit. Ce dernier a donné de bonnes analyses de presque toutes les parties du Nouveau Testament. Lallemant chercha, dans ses *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*, à faire oublier un livre d'un titre semblable, composé par un homme fameux. Guarin et Maselef, célèbres hébraïsans, rivaux de science comme de méthode, travailloient, quoique par des moyens différens, à faciliter aux autres l'étude d'une langue qu'ils possédoient à fond.

Les théologiens de cette époque sont en grand nombre. MM. Genet, évêque de Vaison, Duhamel, Habert, Tournely, Vuitasse, les pères Alexandre, Gisbert, Juénin, ont laissé des traités de dogme et de morale. Plusieurs ont été critiqués, et quelques-uns sont en effet répréhensibles. Mais ceux-là même ne sont pas sans mérite, au moins dans quelques parties. Le père Alexandre et le docteur Tournely étoient certainement des hommes très-instruits. Les décisions des cas de conscience de Pontas sont regardées comme un guide sûr en morale. Le Catéchisme, dit de Montpellier, par le père Pouget de l'Oratoire, est un des ouvrages les plus complets en ce genre. Dans la controverse, l'abbé de Cordemoi, le père Dez, Jésuite, et Hué-Delauné, montrèrent autant de talent que de zèle; ils s'appliquèrent tous les trois à la conversion des protestans, et en mettant autant de force dans leurs écrits que de douceur dans leur conduite, ils parvinrent à en ramener plusieurs à Paris, en Alsace et en Normandie, pays qui furent principalement le théâtre de leurs efforts. D'autres écrivains, moins connus, le Fevre, le Grand, Lallouette, travailloient au même but. Louis XIV avoit contribué à exciter dans ce genre, le zèle des théologiens. Plusieurs protestans, et même des ministres, avoient successivement abandonné l'erreur. Obrecht, Papin, Hugy, Bruys, Gilli, Courdil, Clément, Saurin, de Versé, parurent presque tous rentrer de bonne foi dans le sein de l'Église.

Babin, théologien éclairé, casuiste sage, posoit, dans les *Conférences d'Angers*, les principes d'une morale également éloignée du relâchement et de l'affectation d'austérité. Les *Conférences de Langres*, par Bourrée; celles *de Luçon*, par Dubosc; celles *de Paris*, par le Semelier; celles *d'Amiens*, par Masclef, quoiqu'elles aient conservé moins de réputation, ne sont cependant pas sans mérite. De savans liturgistes travailloient sur les rits et cérémonies de l'Église. Breyer, Pierre le Brun, le Brun dit Desmarettes, Chatelain, Grancolas, Théraize, dom de Vert faisoient, dans ce genre, des recherches utiles, et donnoient des explications, où tantôt l'érudition, tantôt la piété trouvoient un aliment. On rédigeoit des Bréviaires, où la critique étoit plus sûre, où l'Écriture sainte étoit plus fréquemment employée, et où les hymnes et les proses étoient d'un style plus clair et plus noble. Santeuil avoit consacré son talent à ces parties de l'office divin.

Le ministère de la chaire étoit honoré par des orateurs d'un mérite distingué. Bourdaloue annonçoit la parole de Dieu depuis plus de trente ans. Plein de zèle et de charité, laborieux, convaincu de la dignité de ses fonctions, et les exerçant avec liberté, cet homme apostolique soutenoit par ses vertus la force de ses discours. Après avoir prêché les grands de la terre, et avoir rempli avec succès les chaires de la cour et de la capitale, il se consacra, dans ses dernières années, au soin des pauvres, et alla porter des consolations dans les prisons et dans les hôpitaux. Il joignoit la confession à la prédication. Son nom et ses services sont un des titres de gloire de la Société dont il étoit membre. Massillon ne faisoit qu'entrer dans la carrière, et marchoit au même but par une route différente. Il eut davantage recours aux moyens d'un art puissant sur l'esprit des hommes. Mais s'il usa des armes de l'éloquence, il ne négligea pas celles de la logique. Il descendit dans la conscience de ses auditeurs, scruta jusqu'aux replis les plus cachés de leur ame, et les confondit par des portraits où chacun

fut étonné et honteux de se reconnoître. La pureté de sa morale, la sagesse et l'onction de ses conseils, son habileté à remuer les cœurs, ses peintures si vraies de la doctrine chrétienne, ses tableaux si frappans des funestes effets des passions, sa connoissance profonde de notre misère, font de lui un orateur achevé. Noble et pathétique, abondant et varié, il remue, il persuade, il entraîne. Son *Avent* et son *Caréme* sont d'une richesse d'élocution et d'une fécondité de pensées qui charment l'homme de goût et le fidèle. Son *Petit Caréme*, composé depuis pour un roi enfant, devroit être le code des grands. Élevé à l'épiscopat sous la régence, Massillon donna à son clergé l'exemple des vertus sacerdotales, et fit ces *Conférences ecclésiastiques*, que des connoisseurs mettent à côté de ses sermons. Il mourut à Clermont, avec la réputation de l'homme le plus éloquent qu'ait eu la France dans la carrière de la prédication. Après Bourdaloue et lui, mais à un long intervalle, sont des prédicateurs dont l'Église a estimé les services, et dont le bon goût ne dédaigne pas les productions. L'abbé Anselme, les pères Bretonneau, Houdry, la Rue, Terrasson eurent de la réputation au commencement de ce siècle. Bastide, Belhomme, d'Aubenton, Hermant, Richard, Thorentier, quoique moins estimés, peuvent encore fournir des secours à ceux qui courent la même carrière.

Les moralistes n'étoient pas en moindre nombre que les prédicateurs. Des ecclésiastiques séculiers et réguliers nourrissoient la piété des fidèles par des ouvrages dont plusieurs ont passé jusqu'à nous, et dont les autres n'ont pas été inutiles à des auteurs plus modernes. Nous ne ferons que nommer rapidement Avrillon, Girard, de Gonnelieu, Martineau, Maugras, Vaubert, Morel, Treuvé, etc., en laissant au lecteur le soin de distinguer ceux qui ont échappé à l'injure des temps, et qui tiennent encore une place dans la bibliothèque des ecclésiastiques et des personnes pieuses.

Le champ de l'histoire, de l'érudition et de la critique étoit cultivé par des mains laborieuses et exercées. Fleu-

ry avoit déjà commencé à publier les premiers volumes de l'*Histoire ecclésiastique*, ouvrage écrit avec une simplicité et une candeur admirables. On sent que l'auteur aimoit sincèrement l'Église, et qu'il ne ressembloit point à ces hommes qui, le citant à tout propos, et se piquant peu d'être aussi équitables que lui, voudroient que les vices de certains personnages, les abus introduits quelquefois dans les choses les plus saintes, et d'autres inconvéniens que les vrais chrétiens déplorent, retombassent sur la religion même. Fleury a mis à la tête de quelques-uns des volumes de son Histoires des discours fort estimés, dans lesquels il passe les faits en revue, et en tire des réflexions la plupart fort sensées, et qui annoncent un esprit sain, un critique judicieux et une ame honnête. Cet estimable historien servit encore la religion par d'autres productions également solides, composées sans prétention, et dans la seule vue de l'utilité publique.

L'abbé de Choisy est connu par quelques histoires particulières, et par une Histoire générale de l'Église, que celle de Fleury a fait entièrement oublier. Dupin donnoit sa *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques;* collection trop au-dessus de ses forces, et dont les méprises et les erreurs excitèrent le zèle de Bossuet. Amelot de la Houssaye, laïque, méritoit des reproches encore plus graves, par son affectation à faire passer dans notre langue les productions décriées de Fra-Paolo et de Machiavel. Le Gobien dressoit les premiers Recueils des *Lettres édifiantes*, monumens intéressans pour l'histoire du christianisme dans les contrées lointaines, et qui ont été continués par le père du Halde, de la même Société. Hélyot faisoit paroître son *Histoire des ordres monastiques.* D'autres se bornoient à des morceaux d'histoire moins étendus, et composoient des vies de saints ou de personnages recommandables par leur piété. Tels étoient Baillet, Marsollier, qui est encore lu avec intérêt, Grandet, Fontaine, le Nain, et Villefore que sa qualité d'académicien n'a pas préservé de l'oubli, et qui d'ailleurs n'est ni très-exact, ni très-impartial.

Dans le genre de l'érudition, se distinguoit particulièrement une congrégation laborieuse et savante, celle des Bénédictins de Saint-Maur. Là brilloit un homme d'un mérite éminent, religieux aussi humble qu'érudit profond, le célèbre Mabillon. Partisan zélé des études monastiques, il en avoit montré les avantages par son exemple. Ses nombreux écrits, en servant la religion, avoient honoré le cloître. Son édition de saint Bernard, ses *Actes des Saints de l'ordre de saint Benoît*, ses *Annales du même ordre*, sa *Liturgie gallicane*, ses Lettres et Mémoires sur divers sujets de critique et d'érudition, sont d'un homme supérieur aux sujets qu'il traite. Il voyagea en Allemagne, en Italie, en France, recherchant les manuscrits, étudiant les monumens, interrogeant les savans, et s'instruisant de plus en plus dans les antiquités ecclésiastiques. Il fit naître, dans sa congrégation, une louable émulation pour le même genre de travail. Ruinart, son élève, l'accompagna dans ses courses et le seconda dans ses recherches. C'est à lui qu'on doit les *Actes sincères des Martyrs*, où il réfute un paradoxe de l'Anglois Dodwell. Il donna aussi une édition de saint Grégoire de Tours. Massuet, Martianay, Martenne, Montfaucon, suivirent les mêmes traces, découvrirent des manuscrits précieux, publièrent des éditions soignées des Pères, et se signalèrent par une critique éclairée. On venoit récemment de terminer, dans ce corps, une entreprise importante, sous le rapport religieux. C'est l'édition de saint Augustin, par dom Blampin, édition qui avoit demandé beaucoup de recherches et de critique, et qui avoit été exécutée avec une exactitude et une correction qu'on ne pouvoit peut-être attendre que d'une réunion d'hommes vivant en communauté, et non distraits par les embarras du monde et des affaires. C'étoit une chose merveilleusement utile pour le progrès des connoissances, que ces corps voués à la retraite, que ces associations où tout se mettoit en commun, où les plus âgés s'occupoient à former les plus jeunes, et où se perpétuoient, par une communication assidue, les traditions de la science et les moyens

de l'acquérir. Rien n'étoit perdu dans ces laborieux asiles, et ce que l'un n'avoit pas eu le temps d'achever, un autre, animé du même esprit, et aidé des mêmes secours, le continuoit. Là se gardoient, en dépôt, des manuscrits précieux. Là des bibliothèques bien choisies étoient à la disposition de quiconque aimoit à s'instruire, et suffisoient pour en faire naître l'envie. Aussi ce sont les corps religieux qui ont fourni les hommes les plus savans du XVIIe siècle. Les Bénédictins, l'Oratoire, les Jésuites comptoient à l'envi des sujets, uniquement occupés de travaux importans et d'études graves. A l'époque où nous sommes, une autre entreprise se préparoit dans la congrégation de Saint-Maur; c'étoit celle du nouveau *Gallia christiana*. Denis de Sainte-Marthe, qui fut depuis général de sa congrégation, y eut la principale part. Héritier d'un nom cher aux lettres, il soutint l'honneur de sa famille par des ouvrages de controverse, d'histoire et de critique.

Les autres savans qui, en 1701, se distinguoient dans le genre de l'érudition, et sur-tout de l'érudition ecclésiastique, étoient Baluze, très-versé dans la connoissance des manuscrits et des chartres, et éditeur de plusieurs ouvrages curieux; Pezron, Cistercien, qui défendit la chronologie des Septante, publia l'*Antiquité des temps rétablie*, ainsi que d'autres ouvrages de critique; le Quien, Dominicain, qui écrivit contre le système du père Pezron, donna une édition de saint Jean de Damas, et rassembla les matériaux du grand ouvrage publié après sa mort, sous le titre d'*Oriens christianus*; Bernard Lami, de l'Oratoire, qui travailla sur l'Écriture sainte, et donna une *Démonstration de la sainteté et de la vérité de la morale chrétienne*; le père de Tournemine, Jésuite, qui réunissoit des connoissances très-variées, et réfuta son confrère Hardouin. L'abbé Boileau, frère du célèbre satirique, affecta de se distinguer par le choix des sujets qu'il traitoit, et par la manière dont il les traitoit. On en peut dire presque autant de Thiers, curé, qui fut cependant un écrivain moins caustique et moins paradoxal que Boileau. Le père Daniel, Jésuite, connu

par plusieurs ouvrages d'histoire, travailla aussi sur des matières de théologie et de critique. Il entra en controverse avec le père Alexandre, puis avec le père Serry, et il essaya de réfuter les *Provinciales*. Lenglet-Dufresnoy, qui appartient proprement à une époque postérieure, commençoit pourtant dès-lors à se lancer dans la carrière de l'érudition. Plusieurs de ses travaux sont étrangers à notre objet. Les autres sont assez généralement hardis, singuliers et caustiques. Colonia, Jésuite, étoit instruit dans les antiquités ecclésiastiques. Sa *Religion chrétienne, autorisée par le témoignage des anciens auteurs païens*, est un ouvrage recommandable. Maucroix, chanoine de Reims, traduisoit dans notre langue des écrits des pères ou des productions étrangères. Petitdidier, mort évêque de Macra, s'exerça sur plusieurs sujets de critique, de théologie et d'histoire. François Lami, Bénédictin de Saint-Maur, qui étoit en relation de lettres avec Fénélon, est auteur de quelques écrits philosophiques et moraux. Nous ne parlerons point des disputes de Malebranche avec Arnauld et avec Boursier. Mais ses *Conversations chrétiennes*, ses *Méditations chrétiennes et métaphysiques*, ses *Entretiens sur la nature de Dieu*, renferment une philosophie saine. Ce célèbre Oratorien avoit une piété vraie et un jugement solide.

Après avoir parcouru rapidement l'état des sciences ecclésiastiques et de la littérature religieuse en France au commencement du XVIII^e^ siècle, nous verrons que le soin de l'édification n'étoit pas non plus négligé. Les congrégations instituées, dans le siècle précédent, par de saints prêtres, les séminaires fondés par de pieux évêques, les retraites établies par saint Vincent de Paul, avoient introduit ou maintenu dans le clergé une bonne discipline, l'amour de son état et le zèle pour ses fonctions. Les ecclésiastiques attachés aux paroisses de la capitale, étoient en général distingués par leur régularité. D'excellens curés entretenoient l'esprit de religion parmi leurs prêtres et dans leurs troupeaux. Il suffiroit de nommer M. de la Chétardie, curé de Saint-Sulpice, homme aussi

pieux qu'instruit, qui refusa l'épiscopat plusieurs fois. Il n'étoit point de diocèse qui ne présentât quelque grand exemple de religion et de vertu. Là c'étoit la Trappe qui paroissoit n'avoir rien perdu à la mort de son célèbre réformateur, et qui conservoit toute la ferveur que cet homme pénitent y avoit introduite. Ici c'étoit Sept-Fonts où le pieux émule de l'abbé de Rancé, dom Eustache de Beaufort, avoit ramené la discipline antique, et où plus de cent religieux rappeloient, par l'austérité de leur vie, le temps des Benoît, des Bruno, des Bernard. Sur les frontières du Luxembourg et de la Lorraine, Orval, réformé par l'abbé de Montgaillard, eût marché plus long-temps dans la voie étroite, si ce monastère n'avoit pas été livré à un esprit d'intrigue et de dispute, sous l'abbé de Bentzeradt, homme pieux et respectable d'ailleurs, mais apparemment trop facile ou prévenu. La même réflexion peut s'appliquer à l'abbaye de Saint-Polycarpe, et l'abbé de la Fitemaria mériteroit les mêmes éloges que l'abbé de Rancé, s'il l'avoit imité en tout. A Provins, un autre abbé commendataire renonçoit aux honneurs pour s'ensevelir dans une retraite profonde. Fils d'un chancelier de France, M. d'Aligre pratiqua pendant plus de soixante ans les plus rudes austérités. Il ne se nourrissoit que de pain, d'eau et de fruits. La prière, les veilles, le travail des mains remplissoient toutes ses journées. Il répara les lieux réguliers de son abbaye, enrichit l'église, acheta une bibliothèque, fonda une chaire de théologie et des écoles pour les enfans, assigna de gros revenus pour trente orphelins qui devoient vivre en commun, et avec tant de dépenses, trouvoit encore le moyen de donner beaucoup aux pauvres. A Notre-Dame-du-Val, au diocèse de Baïeux, l'abbé Druel d'Angouille, ami de l'abbé de Rancé, et commendataire comme lui, se faisoit, comme lui, abbé régulier, et en menoit la vie. L'abbé d'Aligre et lui refusèrent l'épiscopat. L'abbé d'Urfé, à Uzerche, l'abbé de Peyrissat, à Bonaigue, l'abbé de Sérent, à Prières, montroient le même zèle pour la discipline religieuse. M. Fyot, aumônier du Roi et abbé de Saint-

Saint-Étienne de Dijon, faisoit de son abbatiale un séminaire pour de pauvres clercs, qui menoient avec lui la vie commune, et il consumoit ses revenus tant pour cette bonne œuvre que pour d'autres libéralités. A Rouen, l'abbé de la Salle, devenu pauvre pour l'amour des pauvres, fondoit un institut destiné à l'instruction des pauvres, objet de sa constante sollicitude. A Bourg en Bresse, l'abbé de Sainte-Colombe, d'une ancienne maison du Dauphiné, alloit cacher son nom dans un hôpital, où il ne se faisoit connoître que par son humilité et ses services, et où il mourut, en 1708, en odeur de sainteté. M. Boudon, archidiacre d'Évreux, terminoit de la même manière, en 1702, une vie consacrée toute entière à la gloire de Dieu et à l'avantage du prochain. A l'abbaye Saint-Victor, à Paris, Simon Gourdan menoit la vie d'un Trapiste, et joignoit aux exercices de la pénitence, l'esprit intérieur, l'humilité, l'habitude de l'oraison. Sa réputation s'étendit au dehors. On venoit le consulter sur les choses de Dieu, et solliciter une part dans ses prières. On croyoit même qu'il connoissoit les choses cachées. On lui attribua des miracles, et quelques-uns ont cru que c'étoit par une providence spéciale que sa vie sainte et sa mort précieuse avoient concouru avec la vie et la mort d'un homme qui n'avoit pas pris, comme le père Gourdan, le parti de la soumission à l'Église, et dont on prétendoit que le tombeau étoit illustré par des miracles dont nous ferons voir le ridicule et la fausseté. Ils ont pensé que Dieu avoit voulu par là opposer la vérité à l'imposture, et la sainteté véritable, qui ne se trouve que dans la soumission envers l'autorité légitime, à la sainteté fort suspecte d'un homme de parti et d'un réfractaire. L'abbé de la Bastie, chanoine de Dons; l'abbé Mathon, chapelain des Carmelites d'Amiens; l'abbé Grignion de Montfort, missionnaire, ont mérité que leur vie fût donnée au public. Elle montre en eux des ministres pleins de zèle et de piété. Charles Viani se rendoit célèbre, en Provence, par ses missions et sa vie pénitente. Il mourut au séminaire d'Aix, en 1706. Il seroit trop long de

citer tous les ecclésiastiques qui honoroient leur caractère par des vertus éclatantes. Parlerai-je, des laïques? J'aurois à nommer des princes, des seigneurs, des magistrats, des femmes du plus grand nom. La cour et la ville comptoient des personnes d'un rang éminent livrées aux bonnes œuvres. La piété étoit en honneur, et ceux même qui ne la pratiquoient pas, la révéroient. On pouvoit oublier les règles, on ne les contestoit pas. Les ministres de l'Église jouissoient de la considération qui leur est due. Une heureuse harmonie régnoit entr'eux, et servoit au succès de leur ministère; ils voyoient les fidèles applaudir à leur zèle loin d'en être importunés, et contribuer à en assurer les effets par leur respect et leur docilité.

Le souverain donnoit lui-même l'exemple. Il étoit régulier, et il vouloit que sa cour le fût. Il avoit renoncé depuis long-temps à ces attachemens coupables dans lesquels sa jeunesse s'étoit égarée, et dont les objets s'étoient condamnés aux larmes du repentir et aux expiations de la pénitence. Mme de la Vallière et Mme de Montespan vivoient encore, mais vivoient dans la retraite et dans les pratiques de la piété. La première avoit embrassé les austérités du Carmel, et les soutenoit avec courage. La seconde n'avoit pas fait des vœux, mais demeuroit dans une communauté où elle s'étoit donnée toute entière à Dieu et aux pauvres. L'une et l'autre étoient un grand exemple pour le monde qui avoit été témoin de leurs scandales, et qui apprenoit par là le moyen de les expier. Louis XIV ne se contentoit pas de s'être détaché des liens de ses passions. Il faisoit respecter la vertu. Il n'eût souffert ni les éclats du vice ni les railleries contre la religion. Il avoit toujours révéré celle-ci dans le temps de ses plus grands écarts; à plus forte raison quand elle avoit repris sur lui tout son empire. Il vouloit qu'elle fût honorée, et il se faisoit gloire d'y contribuer. L'attention la plus scrupuleuse présidoit à ses choix pour les bénéfices. Ce choix étoit à ses yeux un acte de religion. Il le réservoit pour les plus grandes fêtes de l'année, pour les

jours qu'il consacroit aux exercices de piété et à la participation des mystères saints. Dans les places, il préféroit ceux qui paroissoient plus religieux. Je sais qu'on lui a reproché d'avoir par là favorisé l'hypocrisie, et d'avoir fait de mauvais choix. Sans doute Louis a pu se tromper, il n'étoit point infaillible. Mais des choix plus heureux devroient lui obtenir grâce pour quelques autres qu'on lui a bien durement reprochés. Quant à l'hypocrisie qu'on l'accuse d'avoir encouragée, cette imputation ne nous paroît nullement fondée. Si, sous un prince vertueux, ceux qui ne le sont pas feignent de l'être pour lui faire la cour, est-ce à lui ou à eux qu'il faut adresser des reproches? L'abus que les courtisans font des qualités du prince, doit-il-faire condamner ces qualités, et parce qu'on le trompe faut-il absolument qu'il ait tort?

Louis XIV étoit sincèrement religieux; il l'étoit par conviction et par sentiment. Il honoroit les ministres de l'Église. On a plusieurs de ses lettres aux Papes de son temps. Elles sont remplies d'expressions et de marques de dévouement qui étonneroient peut-être de la part d'un monarque jeune et fier. Ainsi il écrivoit à un des prédécesseurs de Clément XI : *Votre sainteté peut s'assurer que désormais une de mes plus sérieuses et plus douces applications sera de lui complaire en toutes les choses où j'en aurai le pouvoir, et de ne rien oublier de ce qui dépendra de moi pour témoigner ma dévotion envers le saint Siége, mais aussi pour contribuer à la gloire de son nom; je le dis de cœur, et les effets lui feront voir la vérité de mes sentimens.* On trouve dans ses OEuvres, en six volumes, imprimées en 1806, d'autres lettres adressées au même Pontife, et qui ne sont pas moins affectueuses. On en trouve qui sont adressées à Bossuet, à M^lle^ de Lamoignon, et qui n'ont pas d'autre objet que de se recommander à leurs prières. Il écrit à l'archevêque de Paris uniquement pour l'engager à voir le duc de Rohan, alors mourant, et à le disposer à une fin chrétienne. Il étoit alors à l'armée, et il trouvoit le temps de s'y occuper d'un objet de cette nature. Il presse

le roi de Danemarck de protéger les catholiques de ses états. Il écrit, pour le même motif, aux magistrats de Hambourg. Il avoit sollicité plus d'une fois, dans le même but, le roi d'Angleterre, Charles II, et il avoit travaillé à fortifier le penchant de ce prince pour la religion catholique. Il avoit envoyé en Portugal l'abbé de Bourzeis, uniquement pour engager M. de Schomberg, qui commandoit pour les Français en ce pays, à renoncer au calvinisme.

Tel étoit le zèle de ce prince dans le temps même où la religion avoit à réprendre en lui de grandes fautes. Ce zèle parut s'accroître quand Louis fut revenu à des mœurs plus chrétiennes. Il remplissoit exactement les pratiques de la religion. Il entendoit la messe tous les jours, et n'y a manqué qu'une seule fois, se trouvant à l'armée. Il se tenoit à l'église dans la posture la plus respectueuse, et vouloit qu'on fît de même. Il observoit, autant qu'il le pouvoit, les règles sur l'abstinence, et il les faisoit observer. Il rendit un grand nombre de lois favorables à la religion. Il s'efforça de réprimer la fureur des duels, et d'arrêter, par des édits rigoureux, la licence des blasphêmes. Il désira vivement réunir tous ses sujets dans une seule croyance, et pour y parvenir, il favorisa le zèle des missionnaires qui se répandirent en plusieurs provinces pour y prêcher la controverse. Il encouragea des écrivains à se servir de leurs talens pour démontrer le vice de la prétendue réforme. Il crut devoir révoquer une loi fameuse qui accordoit de grands avantages aux protestans, et il restreignit graduellement leurs priviléges. Ce n'est pas ici le lieu de discuter l'équité ou l'à propos de cette mesure. Nous pouvons dire seulement que s'il y eut dans l'exécution des injustices locales, des rigueurs partielles, ou des violences particulières que nous n'approuvons pas, on doit s'en prendre, ce semble, non au prince qui ne peut tout voir, mais à des subalternes qui abusoient de son autorité, et qui se croyoient tout permis loin de ses yeux. Il fit plusieurs établissemens utiles à la religion; et je ne parle pas ici de cette fondation

magnifique où les défenseurs de l'état trouvoient, après leurs travaux guerriers, un asile honorable et une retraite pieuse, et où ils peuvent finir leur carrière dans les soins du salut, après l'avoir commencée dans les exercices des camps; je ne parle pas de cette autre fondation, non moins respectable, destinée à élever des filles pauvres, et à leur inspirer des sentimens de piété qui ne les rendoient ensuite que plus propres à devenir de bonnes mères de famille; Louis favorisa d'autres établissemens dirigés plus spécialement encore vers le bien de l'Église. Il concourut à la fondation du séminaire des Missions étrangères, d'où partoient des hommes apostoliques qui alloient porter le flambeau de la foi dans les contrées les plus reculées de l'Orient. Il obtint l'érection d'un évêché à Québec. Il pourvut aux besoins spirituels des habitans des colonies. Son zèle s'étendit jusque sur la Grèce et les autres pays occupés par les Musulmans. Il étoit auprès du Grand-Seigneur le protecteur des chrétiens opprimés, et il les délivra plusieurs fois des avanies et des vexations des infidèles. Il envoyoit à ces églises malheureuses des prêtres, des livres, des objets nécessaires au culte. Son ambassadeur à la Porte étoit chargé de veiller à leurs intérêts, et un de ces ambassadeurs, le marquis de Ferriol, mérita les éloges du souverain Pontife pour le soin qu'il prenoit de défendre les catholiques et d'adoucir leur sort. Peut-être se trouveroit-il des gens dédaigneux qui riroient de voir un grand prince descendre à ces sortes de soins. Mais je ne ne sais si la politique ne seroit pas ici d'accord avec la religion et l'humanité, et si ce beau rôle de protecteur des chrétiens opprimés en Grèce et en Asie, ce rôle si honorable pour la France, ne pouvoit pas aussi lui être utile sous un autre rapport, en procurant de nouvelles branches à son commerce, et en lui donnant dans ce pays des amis dévoués à ses intérêts.

Ceux à qui Louis accorda sa confiance en furent généralement dignes. Le père de la Chaise, son confesseur, étoit un bon religieux, dont Saint-Simon lui-même a loué la modération, quoique ce seigneur fît profession de

ne pas aimer les Jésuites. Mme de Maintenon, qu'il n'aimoit pas davantage, et que quelques écrivains, qui l'ont copié, ont jugée très-sévèrement, Mme de Maintenon étoit une femme estimable, modeste, désintéressée, éloignée de tout esprit d'ambition. Parmi les femmes qui eurent de l'influence sous ce règne, aucune n'abusa moins de son crédit. Pourquoi se montreroit-on si indulgent envers les autres, et si sévère envers celle-ci? Pourquoi la rendroit-on responsable de tout ce qui arriva de mal de son temps? Mme de Maintenon put se tromper sur quelques hommes; mais en général elle avoit de la finesse et du tact; elle vouloit le bien, elle étoit indulgente et modérée. D'ailleurs, eut-elle autant de part qu'on le croit communément à la direction des affaires? Elle n'aimoit point à se mettre en avant, et on voit par ses lettres combien elle craignoit de se rendre responsable des suites qu'auroient pu avoir ses conseils. Quant à sa piété, elle n'a jamais été révoquée en doute. Le duc de Bourgogne, fort jeune encore, montroit déjà ces qualités heureuses qui excitèrent depuis tant d'admiration, et ensuite tant de regrets. Le prince de Conti, le même qui avoit été élu roi de Pologne, prince généralement aimé et estimé, finit sa vie, en 1709, dans les plus vifs sentimens de piété. Le marquis de Cavoye, ami de Louis XIV, terminoit sa carrière de la même manière. Claude Le Pelletier, ancien contrôleur des finances et ministre d'état, vivoit dans une pieuse retraite, et ne s'occupoit plus que de l'éternité. Le Pelletier de Souzi, son frère, conseiller d'état et directeur général des fortifications, prit aussi, quoiqu'un peu plus tard, le même parti. La princesse de Lislebonne étoit célèbre par sa ferveur. Le marquis de Hanvoille, mort en 1704, étoit entièrement appliqué aux bonnes œuvres. On a publié la vie de la comtesse d'Auvergne, morte la même année. C'étoit une protestante convertie, qui donna de grands exemples de vertu. De Lorouse, brigadier des armées du roi, après avoir brillé au service du prince, pratiquoit à la Trappe les austérités de la pénitence. De Courville, qui avoit eu le même grade mili-

taire; de Clermont d'Amboise, chevalier de Reynel, et d'autres guerriers estimés, avoient entièrement oublié le monde. Des laïques de toutes les classes passoient leurs jours dans de pieuses retraites. Un pénitent, dont on a toujours ignoré le nom véritable, et qui ne fut connu que sous celui du *Pénitent de Château-neuf*, à cause du lieu où il s'étoit fixé, y vécut trente-deux ans dans les exercices de la plus rude pénitence. On a cru que c'étoit une personne de distinction. Sébastien Chauveau menoit, au milieu de la capitale, la vie des anachorètes dans leur Thébaïde, pratiquoit des austérités et faisoit des aumônes. Le comte de la Rivière vint depuis partager sa solitude. Tristan Dusson de Bonnac, ancien militaire, passoit trente ans dans la retraite, la prière et les austérités. Il ne mourut qu'en 1714. Enfin, il n'étoit point de rang, de condition, d'âge ou de sexe, qui ne présentât de beaux modèles; et la religion pouvoit s'honorer d'une foule de noms qui se sanctifioient par la pratique des plus hautes vertus, et qui ne travailloient pas avec moins de zèle à la sanctification des autres.

Nous ne prétendons cependant pas que la religion, quel que fût alors son ascendant sur les hommes, ne comptât aucun détracteur. Au milieu de ce concert général et de cette disposition unanime des esprits, il en étoit quelques-uns qui regardoient la religion avec indifférence, ou qui, peut-être même, alloient jusqu'à affecter de la mépriser. On prétend que, dans la société du duc de Vendôme et du grand-prieur, son frère, on affichoit une licence à laquelle s'allioit une sorte d'incrédulité. Cette société, dite *du Temple*, passoit pour porter assez loin la liberté des opinions; mais c'étoit sur-tout une société de plaisir. La religion y étoit plutôt regardée comme un joug incommode que comme un système odieux. On ne connoissoit point encore l'incrédulité sous les formes qu'elle a prises depuis. Saint-Évremont, Chaulieu et autres, n'étoient que des épicuriens qui vouloient sur toutes choses mener une vie agréable, mais qui ne songeoient nullement à rendre l'irréligion populaire. On remarquoit ceux qui passoient

pour s'écarter des routes communes. Boindin est peut-être le seul qui eût la réputation d'être athée; encore ne savons-nous pas bien précisément sur quoi cette réputation est fondée. On a dit que le comte de Boulainvilliers portoit assez loin la liberté de penser, et ses écrits prouvent en effet qu'il avoit des opinions hardies pour l'époque où il vivoit; aujourd'hui il passeroit pour un écrivain fort modéré. Fontenelle a été quelquefois rangé parmi les philosophes, mais c'est assez gratuitement. Ses écrits annoncent la réserve et la prudence, et non une critique frondeuse. Il est donc difficile de citer deux ou trois personnages connus de cette époque qui professassent l'incrédulité. Cependant il faut convenir que les écrits de Bayle, qui circuloient depuis plusieurs années, avoient pu répandre l'esprit de doute qui en fait le fond et l'ame. Ils étoient d'ailleurs recherchés par plus d'un motif. Il étoit donc possible qu'ils eussent déjà produit quelque impression sur des lecteurs faciles ou mal disposés. Mais ces effets se bornoient à une certaine classe, et il devoit se passer encore du temps avant que l'incrédulité méritât de fixer l'attention par le nombre, la qualité ou les efforts de ses partisans.

Il est une classe d'écrivains français dont nous n'avons pas parlé plus haut, et que nous ne pouvons cependant omettre tout-à-fait. C'est celle des protestans qui sortirent de leur pays lors de la révocation de l'édit de Nantes. Il en est plusieurs qui se distinguèrent par leurs travaux. Les deux Basnage, Beausobre, Jaquelot, Lenfant, Martin, Naudé, La Placette, Poiret, Saurin, qui se retirèrent en Hollande ou en Allemagne, s'y firent connoître, l'un par des recherches historiques, l'autre par des ouvrages de controverse; celui-ci par des sermons, celui-là par des traités en faveur de la religion en général. Jurieu, qui se fixa en Hollande, est fameux par la fécondité de sa plume, par les emportemens de son style et par ses rêveries prophétiques. Abbadie eut le bon esprit de se consacrer à des ouvrages d'une utilité générale. Alix, Dubourdieu, Grostête et quelques autres qui se retirèrent

comme lui en Angleterre, y donnèrent des livres de controverse. Bayle, dont il sera question plus d'une fois, alla porter en Hollande l'intempérance de son érudition et le poids de ses doutes. Le Duchat, son ami, qui lui fournissoit des remarques, ne fait pas honneur à sa communion par le choix des sujets qu'il traitoit. Barbeyrac, qui travailla sur le droit public, ne paroît pas avoir été fort religieux. Il parle du moins, dans ses écrits, avec très-peu de respect, et des saints Pères, et même de la Bible; et il a donné lieu de croire qu'il appartenoit à une secte dont nous parlerons à l'article de la Hollande, et qui avoit déjà fait des ravages dans les communions protestantes.

ALLEMAGNE.

L'Allemagne, depuis les grands changemens et les divisions intestines qui la déchirèrent au xvi^e^ siècle, présentoit un mélange singulier de religions différentes. Les catholiques, les luthériens, les calvinistes, plus ou moins nombreux, suivant les pays, partageoient les souverainetés et les églises de ce vaste territoire. L'ancienne croyance s'étoit maintenue dans l'Autriche et dans la Bavière, où le protestantisme avoit à peine pénétré. Elle avoit aussi conservé une grande prépondérance dans les cercles de l'Occident. Les états des trois électeurs ecclésiastiques étoient restés attachés au catholicisme. Les évêchés de Bamberg, de Wurtzbourg, d'Aichstedt, d'Augsbourg, de Constance, de Spire, de Worms, de Bâle, comptoient un grand nombre d'habitans qui n'avoient point adopté les nouvelles doctrines; et il y étoit resté beaucoup de monastères et d'établissemens religieux qui pouvoient contribuer à maintenir l'attachement à l'Église romaine. Plusieurs princes laïques de cette partie n'avoient point embrassé la réforme, ou l'avoient quittée depuis. L'électorat palatin venoit de passer dans la branche catholique des ducs de Neubourg. Le margrave de Bade-Baden, le landgrave de Hesse-Rhinfels,

et d'autres souverains, professoient la religion catholique. En général, le catholicisme dominoit dans le cercle du Bas-Rhin, et n'étoit pas moins répandu que le protestantisme dans les cercles du Haut-Rhin, de Franconie et de Souabe. La Saxe, qui avoit été le berceau du luthéranisme, et d'où il s'étoit répandu dans les autres contrées, venoit de voir la même maison, qui avoit protégé autrefois la réforme, l'abandonner tout à coup. Quels qu'aient été dans l'origine les motifs de cette démarche, la Providence qui se sert de tout, la destinoit à en tirer un grand avantage. On a vu plusieurs membres de cette famille se distinguer par une piété éminente. Dès-lors, Dresde, qui comptoit très-peu de catholiques, les a vus se multiplier. Un prince de Saxe-Zeits avoit non seulement renoncé au luthéranisme, mais encore embrassé l'état ecclésiastique. Il devint depuis cardinal, et contribua à la conversion de plusieurs de ses parens. Il existoit des catholiques à Berlin, et ils ont depuis obtenu une église. La Lusace en renfermoit un assez grand nombre, et avoit conservé quelques établissemens ecclésiastiques. Les siéges de Munster, de Paderborn et d'Hildesheim étoient restés dans leur état ancien. Celui d'Osnabruck, depuis le traité de Westphalie, étoit occupé tantôt par un catholique, tantôt par un protestant, à condition que, lorsque ce dernier seroit titulaire, l'administration spirituelle seroit exercée par l'archevêque de Cologne. L'évêché de Lubeck avoit passé à un prince luthérien, qui étoit obligé d'avoir un grand-vicaire catholique pour ceux de ses sujets de cette religion. Ces pays du nord étoient gouvernés, pour le spirituel, par des vicaires apostoliques, envoyés par la cour de Rome. Lorsqu'en 1692, Léopold donna le bonnet électoral au duc Ernest-Auguste de Brunswick-Lunebourg, il exigea que le nouvel électeur accordât une église aux catholiques d'Hanover, et qu'il permît à un vicaire apostolique d'y résider. Le nombre des catholiques ne laissoit pas d'être considérable dans ce duché. Un frère d'Ernest, Jean-Frédéric, duc de Calemberg, mort sur la fin du XVII^e^ siècle, étoit catholique, ainsi que

la princesse son épouse et ses filles. Nous verrons depuis un duc de Brunswick-Wolfenbuttel se déclarer pour cette religion, et la protéger dans ses états. Enfin dans les pays où le protestantisme dominoit le plus, et où l'exercice public du culte catholique étoit en conséquence interdit, les fidèles, attachés à l'ancienne croyance, avoient des chapelles privées pour le service divin. Quelquefois ils partageoient les églises avec les protestans, ou faisoient leurs offices à différentes heures. Le traité de Westphalie avoit établi, à cet égard, et sur plusieurs autres points, des dispositions favorables aux protestans. Il avoit sécularisé des évêchés, et fort accru les domaines et les prérogatives des princes séparés de l'Église romaine. Les catholiques avoient perdu en beaucoup d'endroits, non seulement des avantages temporels, mais les priviléges les plus essentiellement liés à la religion.

Les cardinaux allemands étoient Léopold de Kollonitsch, archevêque de Colocza ; Jean-Philippe de Lambergh, évêque de Passaw ; Guillaume-Egon de Furstemberg, évêque de Strasbourg ; et Vincent Grimani : encore ces deux derniers pouvoient-ils être rangés parmi les cardinaux des autres nations. Le cardinal Grimani étoit Vénitien, mais il devoit son chapeau à la protection de l'empereur. Quant au cardinal de Furstemberg, attaché depuis long-temps à la France, il tenoit encore à ce royaume par de nouveaux liens depuis qu'il étoit devenu évêque de Strasbourg, nouvellement conquis par Louis XIV. Le cardinal de Kollonitsch étoit Hongrois, et avoit soutenu avec chaleur les intérêts de l'empereur pendant les dissentions de ce pays. Par son crédit et par ses libéralités, il racheta un grand nombre de chrétiens captifs chez les Musulmans. Le cardinal de Lambergh et lui avoient part à la confiance de Léopold.

Les trois électeurs ecclésiastiques étoient pour Mayence, Lothaire-François de Schoenborn ; pour Cologne, Joseph-Clément de Bavière ; et pour Trèves, Jean-Hugues d'Orsbeck. Ces prélats, suivant un abus qui avoit prévalu en Allemagne, possédoient encore d'autres évêchés. L'arche-

vêque de Cologne entr'autres étoit de plus, par une triple infraction des lois canoniques, évêque de Liége, d'Hildesheim et de Ratisbonne, réunissant ainsi sur sa tête l'administration de quatre vastes diocèses. Il y avoit même dans cette accumulation de dignités des abus de plus d'une sorte. Car ce prélat, évêque de quatre grands siéges, n'étoit pas encore prêtre; il n'étoit même pas dans les ordres. Il n'avoit encore que onze ans, lorsqu'un bref d'Innocent XI l'avoit déclaré éligible pour les siéges de Cologne, de Liége et d'Hildesheim, à condition que ceux de Ratisbonne et de Frisingue, qu'il possédoit déjà, seroient dès-lors censés vacans; condition qui ne fut pas remplie en entier, puisque le jeune prince retint encore Ratisbonne. Une concession de cette nature, faite par un Pape aussi régulier et même aussi sévère qu'Innocent XI, ne peut s'expliquer que par les instances importunes de grandes puissances qui se croyoient en droit d'obtenir tout ce qu'elles désiroient. La maison de Bavière, la famille catholique d'Allemagne la plus puissante après la maison d'Autriche, avoit sollicité avec chaleur des dispenses qui n'étoient malheureusement pas sans exemple. Les avoir arrachées une fois, paroissoit un titre pour les extorquer encore. La maison d'Autriche, liée alors avec l'électeur de Bavière, avoit appuyé ses demandes, et on n'avoit pas cru apparemment qu'il fût possible de résister à de si puissantes intercessions. Les mêmes circonstances expliquent de semblables infractions des règles de l'Église, infractions que l'ambition avoit presque consacrées, et qui n'étoient cependant pas sans de graves inconvéniens dans un pays où les diocèses sont très-étendus, et où le mélange des protestans et des catholiques exige plus de soins, de zèle et de vigilance. Il est vrai que les évêques allemands avoient tous des grands-vicaires, revêtus du caractère épiscopal, et chargés d'en exercer les fonctions à leur place. Mais ces prélats subalternes, si on peut parler ainsi, n'avoient pas, à beaucoup près, la même autorité que les princes-évêques qui les employoient, et leur zèle, quand il eût été fort actif, n'auroit pas produit d'aussi

bons effets. Il faut le dire, le mélange d'autorité spirituelle et temporelle n'avoit pas été en Allemagne aussi favorable à la religion qu'on pourroit le penser. Le sage Fleury l'a observé avant nous, et nous pouvons bien nous permettre les mêmes observations que cet homme si judicieux, sans paroître approuver un bouleversement qui n'a fait qu'accroître le mal au lieu d'y remédier. Ces évêques souverains oublioient trop souvent qu'ils étoient évêques pour ne songer qu'à leur qualité de princes. Ce n'étoit point de l'administration temporelle dont ils se déchargeoient la plupart. Ils auroient trouvé trop d'inconvéniens à la confier à un ministre, qui auroit pu se croire le véritable souverain. Ils aimoient mieux retenir les rênes du gouvernement civil, et charger des détails ecclésiastiques un grand-vicaire, dont ils n'avoient pas à redouter l'ambition, et qui se croyoit rarement obligé d'y apporter plus d'attention et d'exactitude que le prince lui-même. De là l'éducation ecclésiastique négligée, moins d'instruction et de régularité, et les liens de la discipline rompus. On peut penser, avec beaucoup de fondement, que les protestans auroient eu plus de peine à propager leurs doctrines en Allemagne, si les siéges épiscopaux de cette grande contrée avoient été remplis par des prélats bornés à un seul évêché, et non distraits par les soins du gouvernement temporel; si ces siéges n'avoient pas donné tant de richesses et de puissance qui excitoient l'ambition et la cupidité des princes temporels, et qui servoient de prétexte aux plaintes des ennemis de l'Église. Le temporel, au lieu de protéger le spirituel, contribua à le perdre.

Léopold Ier régnoit en Allemagne depuis plus de quarante ans. Destiné, dans son enfance, à l'état ecclésiastique, il avait reçu une éducation conforme à cette vocation prématurée; mais la mort de son frère aîné fit changer les vues de sa famille. Léopold devint empereur à dix-huit ans. On a loué ses connoissances, son habileté dans la politique, et son discernement dans le choix de ceux à qui il accordoit sa confiance; mais on lui a en même temps reproché une ambition qui l'a porté à susciter le

fléau des guerres. Ce fut lui qui joua le principal rôle dans la ligue d'Augsbourg contre Louis XIV; il contribua au détrônement de Jacques II, roi d'Angleterre. Il vouloit par là ôter à la France un allié, mais en même temps il ôtoit à la religion catholique un appui; conduite assez peu conséquente de la part d'un prince qui aimoit la religion, et qui paroissoit en remplir les devoirs avec zèle. Léopold étoit même ici doublement en opposition avec lui-même; car, tandis qu'il encourageoit la révolte en Angleterre, il la réprimoit d'une manière terrible en Hongrie. Sa sévérité avoit produit dans ce royaume un esprit de mécontentement qu'il ne put réprimer que par de plus grandes rigueurs. Un échafaud, dressé dans la ville d'Éperies, répandit la terreur parmi les Hongrois, et étouffa leurs cris. Les Tékéli, les Ragotzki et les autres chefs des mécontens furent successivement abattus.

Frédéric-Auguste, électeur de Saxe, élevé récemment sur le trône de Pologne, avoit publiquement embrassé la religion catholique. Son fils, le prince électoral, suivit aussi cet exemple. Instruit par le P. Salerno, Jésuite, depuis cardinal, il fit abjuration à Bologne, en 1712, entre les mains du cardinal Casoni; mais il tint long-temps cette démarche secrète. Jusque-là les luthériens s'étoient flattés que le changement du roi de Pologne n'auroit aucune suite par rapport à l'électorat, et que le fils persisteroit dans leur communion. Quand ils apprirent sa conversion, leur zèle s'en alarma. Ils craignirent ou ils feignirent de craindre pour leurs intérêts. Ils publioient que la confession d'Augsbourg étoit en danger; que le *papisme* alloit prévaloir; qu'on étoit sur le point de perdre le fruit de la réforme; qu'il falloit se mettre en garde contre les tentatives d'un prince catholique. Ces bruits faisoient quelque impression sur des esprits ombrageux. On se plaignoit de la destruction de cinq églises protestantes, qui venoit d'avoir lieu sur les frontières de Pologne. On exagéroit les moindres événemens, et on envenimoit les moindres démarches. De

nombreuses réclamations furent adressées à l'électeur. Ce fut pour dissiper les soupçons et les alarmes de ses sujets et de ses voisins, qu'il publia une déclaration où il annonçoit son intention de ne rien changer à ce qui étoit établi dans ses états pour la doctrine, pour le réglement des universités, et pour les droits et priviléges de la confession d'Augsbourg, sans pourtant prétendre gêner en rien l'exercice de sa religion pour lui et pour ses successeurs. Ces assurances, et la modération de l'électeur, étoient propres à calmer toutes les craintes. Cependant les cris se renouvelèrent, en 1719, à l'occasion du mariage du prince de Saxe avec l'archiduchesse Marie-Joséphine, fille de l'empereur Joseph. En faveur de ce mariage, l'empereur Charles VI, oncle de la princesse, demanda qu'il y eût une église pour les catholiques à Dresde. Il y eut presque un soulèvement en Saxe à la nouvelle de cette proposition. Il sembloit que le luthéranisme fût menacé de sa destruction totale par une concession de cette nature. L'esprit de tolérance pratique n'avoit pas encore fait de grands progrès parmi les protestans, et ils n'étoient nullement disposés à accorder aux catholiques ce qu'ils avoient autrefois sollicité avec tant d'ardeur pour eux-mêmes. La prudence de l'électeur tendoit cependant à leur ôter tout prétexte de mécontentement. Il souffroit que dans la chapelle, dite de la cour, on fît le service suivant le rit luthérien, comme si le prince eût été de cette communion, et il se contentoit d'avoir une chapelle intérieure, où il assistoit à la messe et aux offices, suivant le rit de l'Église romaine, et où il admettoit les catholiques de la ville. Cet arrangement a duré jusqu'à nos jours.

Le parti protestant prenoit alors ombrage de tout. Un accident bien peu important, sans doute, qui eut lieu à Hambourg, montra quelles étoient ses dispositions relativement aux catholiques. Deux hommes du peuple, un catholique et un luthérien, ayant pris querelle dans la rue, une pierre que le premier jeta au second, donna par hazard contre les vitres du temple, dans le moment

où le ministre distribuoit la cène. L'assemblée ne fut d'abord qu'un peu émue de ce qu'elle supposoit venir d'un manque de respect; mais quand elle sut que la pierre avoit été jetée par un catholique, son ressentiment éclata avec force. Les luthériens s'attroupèrent, coururent à la chapelle des catholiques, brisèrent les vitres, mirent les ornemens en pièces, foulèrent aux pieds les images, et enlevèrent les vases sacrés. Non contens de cette première vengeance, ils se portèrent à l'hôtel du résident impérial, et le pillèrent. Le désordre et le tumulte durèrent depuis dix heures du matin jusqu'à huit heures du soir, et ne furent arrêtés que par les troupes qu'on envoya. Le résident de l'empereur se plaignit vivement. C'étoit la seconde fois que son hôtel étoit pillé par la populace. Il l'avoit déjà été un jour que Christine, reine de Suède, qui venoit de se déclarer catholique, y donnoit un repas à l'occasion de l'élection du Pape. Elle avoit été contrainte de s'enfuir précipitamment. L'empereur demanda que le sénat fît rétablir la chapelle et l'hôtel, punît les auteurs du désordre, et payât 100,000 écus. Les Hambourgeois essayèrent en vain de se soustraire à cette satisfaction. Le roi d'Angleterre, dont ils réclamèrent la protection, étoit alors lié avec l'empereur, et leur conseilla de l'appaiser par leur soumission. Ils étoient d'ailleurs en querelle avec le roi de Prusse, qui les accusoit de gêner aussi l'exercice du culte des calvinistes. Ils furent donc obligés d'exécuter les conditions qu'on leur prescrivit.

Un autre sujet de discussion devint plus grave encore, et occupa l'attention de tout l'empire. L'électeur palatin, Jean-Guillaume de Bavière-Neubourg, étoit un prince religieux, et protégeoit les catholiques long-temps privés dans ce pays de l'exercice public de leur culte. Il demanda au consistoire protestant d'Heidelberg la moitié de l'église du Saint-Esprit de cette ville, qui étoit partagée entre les catholiques et les protestans. Un mur la séparoit en deux et la défiguroit. L'électeur souhaitoit d'ériger des tombeaux pour les princes de sa maison, dans la partie occupée

occupée par les protestans, et proposoit en échange à ceux-ci une église entière. Ils refusèrent. L'électeur, après avoir épuisé les voies de la négociation, fatigué de la résistance opiniâtre des ministres, abat le mur de séparation, et s'empare de ce que l'on ne vouloit pas lui accorder. Ce fut le premier grief. Le second fut qu'il défendit la publication d'un Catéchisme, où les ministres avoient affecté d'insérer une addition récente, portant que le culte de l'Église romaine étoit une idolâtrie, et que ceux qui le professoient devoient être regardés comme des idolâtres. L'électeur, blessé d'une accusation dirigée contre lui-même, supprima le Catéchisme jusqu'à ce que cet article eût été retranché. Le consistoire d'Heidelberg, jeta les hauts cris. Il excita les plaintes les plus vives de la part des protestans du Palatinat. Il écrivit au roi de Prusse et aux autres princes de sa communion. Tous, de concert, s'intéressèrent à cette affaire. L'électeur de Brandebourg, devenu roi de Prusse, y mit sur-tout un grand zèle, et regardant les protestans comme lésés, il s'en vengea sur quelques églises et quelques couvens catholiques dont il s'empara. Le roi d'Angleterre, le duc de Wurtemberg épousèrent aussi avec chaleur le parti du consistoire. On dépouilla, par représailles, en plusieurs lieux, les établissemens catholiques. A Minden, à Zell, à Hammersleben on usa de violences. En vain l'électeur palatin fit valoir les justes sujets de plaintes qu'il avoit contre les ministres; en vain il exposa qu'ayant donné une autre église aux calvinistes, ils ne pouvoient raisonnablement lui refuser sa demande. Le bien de la paix et les instances de l'empereur le portèrent à céder, et les ministres d'Heidelberg eurent la gloire de le forcer à reculer.

Sur la fin du siècle précédent, plusieurs projets avoient été conçus pour la réunion des églises protestantes avec l'Église catholique. Le plus fameux de ces projets, par l'importance des questions qui y furent agitées, et par le mérite des théologiens qui les discutèrent, fut, sans contredit, celui qui fut formé, vers 1690, par l'évêque de

Neustadt en Autriche. Ce prélat avoit été autorisé, par délibération des diètes de l'empire, à faire quelques démarches auprès des princes protestans, et l'empereur Léopold lui donna encore de plus amples pouvoirs. L'évêque étoit d'autant plus propre à cette négociation, qu'outre sa qualité de théologien et de controversiste, il étoit doué de beaucoup de douceur et de modération. Il trouva principalement accès auprès des princes de la maison de Brunswick, qui nommèrent, pour traiter avec lui, un théologien de leurs états, le docteur Molan ou Molanus, abbé luthérien de Lokkum, et directeur des consistoires du duché d'Hanovre. C'étoit un homme instruit, d'un caractère conciliant, et fort considéré dans sa communion. Après quelques conférences avec lui, l'évêque de Neustadt crut devoir s'appuyer du secours de l'illustre Bossuet, dont la réputation s'étoit étendue en Allemagne, et qui, par son *Exposition de la doctrine catholique*, et par ses autres ouvrages de controverse, avoit montré un talent supérieur dans cette partie. Une princesse, née dans le calvinisme, et qui l'avoit quitté pour embrasser la religion catholique, et même la vie religieuse, contribua encore à faire entrer l'évêque de Meaux dans cette négociation. C'étoit la princesse Palatine, abbesse de Maubuisson. Elle souhaitoit ouvrir les yeux à la duchesse d'Hanovre, sa sœur, et elle avoit soin de faire passer dans cette cour les meilleurs ouvrages de controverse qui paroissoient en France. Elle fit prier Bossuet d'examiner un écrit de l'abbé Molanus, et d'en dire son avis. Bientôt un autre homme célèbre entra dans cette négociation. Ce fut le philosophe Leibnitz, qui étoit fort estimé des princes de Brunswick, et dont les vastes connoissances, le profond jugement et l'esprit de tolérance étoient assez connus. Ces trois négociateurs lièrent entr'eux une correspondance qui fut suivie, pendant quelque temps, avec assez de régularité. Les négociateurs s'envoyèrent mutuellement des écrits pour parvenir au but qu'on se proposoit, chacun indiquant la voie qu'il jugeoit la plus propre pour réussir. On trouve ces écrits dans le recueil des OEuvres de Bossuet, et l'on

y admirera le talent de ce grand homme, soit pour discuter les plans des deux Allemands, soit pour tracer la véritable route à suivre pour arriver à une conciliation sûre. Il paroît que Molanus se retira de cette discussion, et on a cru que Leibnitz n'avoit pas été fâché de l'attirer à lui toute entière. On l'a même accusé de n'avoir pas apporté dans cette controverse le même esprit de modération que l'abbé de Lokkum, et d'avoir contribué, par des difficultés et des incidens multipliés, au peu de succès de cette tentative. Les années 1692, 1693 et 1694 se passèrent en lettres de Bossuet et de Leibnitz, qui n'avançoient pas beaucoup les choses. La correspondance fut ensuite interrompue. Elle recommença, en 1699, par les soins du duc Antoine-Ulric de Brunswick, de celui-là même qui renonça depuis au luthéranisme. Il connoissoit tout le mérite de Bossuet, et souhaita avoir son avis sur quelques points. Leibnitz en écrivit à l'illustre évêque, qui répondit, en 1700, par deux grandes lettres, dans lesquelles il satisfaisoit à plusieurs difficultés. Le duc de Brunswick l'en fit remercier, et c'est peut-être à ces lettres qu'il faut attribuer le premier germe de la conversion de ce prince. Leibnitz répliqua, et il y eut encore entre le prélat et le philosophe quelques lettres qui n'aboutirent à rien. La dernière lettre est de Bossuet, et datée du 17 août 1701. Elle roule sur le décret du concile de Trente, touchant la canonicité des Écritures. Ce fut la dernière pièce de ce procès.

Il y eut pareillement, dans le cours de ce siècle, divers autres projets pour la réunion des branches du protestantisme entr'elles et avec l'Église romaine. En 1722, le roi de Prusse entreprit de réunir les calvinistes et les luthériens. Il ne demandoit, dit-on, que conformité de culte, sans exiger conformité de croyance; on ne songeoit pas, apparemment, qu'une réunion opérée sur une telle base ne pouvoit être que passagère et simulée. Le culte n'est que l'extérieur et l'écorce de la religion. C'est la croyance qui en est l'ame et le fond. Malheureusement les politiques ne s'arrêtent guère qu'à l'écorce, et ils négligent

le fond. Le roi de Prusse écrivit aux cantons de Zurich et de Berne pour les engager à seconder ses vues. Il blâmoit dans sa lettre la formule de *Consensus*, prescrite en Suisse. Il chercha d'ailleurs vainement à faire réussir son projet. Le consistoire luthérien de Saxe, attaché aux principes rigoureux de la confession d'Augsbourg, rejeta ce plan comme contraire aux principes de sa communion.

Nous ne sommes pas assez instruits de l'état de la littérature en Allemagne, au commencement du XVIIIe siècle, pour présenter un état bien complet des écrivains ecclésiastiques de cette époque. Nous savons, en général, que les études étoient assez florissantes dans les universités catholiques, à Vienne, à Prague, à Munich, à Wurtzbourg, à Tyrnaw. Nous connoissons les noms de quelques écrivains. Augustin Erath, abbé de Saint-André, étoit un religieux édifiant et un écrivain de mérite. Il mourut en 1719, après avoir rempli des fonctions importantes, réparé son abbaye, formé une bibliothèque choisie, et publié des Dissertations historiques et théologiques. L'abbé Shannat, mort en 1739, n'est pas moins connu par ses écrits sur l'histoire et sur les antiquités ecclésiastiques. Il étoit lié avec le cardinal Passionei. Nous ne nommons pas plusieurs autres écrivains catholiques, parce qu'ils ne parurent que plus tard sur la scène, et que nous avons voulu nous borner à l'époque que nous avons assignée.

Nous sommes un peu plus riches en renseignemens sur l'état des sciences ecclésiastiques chez les protestans, qui ont été, en général, plus curieux de faire valoir les services que ceux de leur communion ont rendus aux différentes branches de la littérature. Nous trouvons chez eux, à l'ouverture du XVIIIe siècle, des savans très-distingués dans différens genres, relatifs néanmoins à la religion. Jean-Albert Fabricius, de Leipsick, héritier d'un nom cher aux lettres, le soutint par son caractère, par ses connoissances, par sa vie laborieuse et appliquée, par ses recherches sur l'Écriture sainte et sur les écrivains ecclésiastiques. Il composa un grand nombre d'ou-

vrages, donnoit des leçons publiques, et entretenoit en outre une correspondance très-étendue. Jean-Frédéric Mayer, luthérien, comme le précédent, sur-intendant des églises de la Poméranie, avoit de l'érudition, et travailla sur l'Écriture sainte, sur laquelle il a laissé de nombreux écrits. Meelfuhrer s'appliqua principalement à la théologie. Jean Olearius, de Hall en Saxe, fut un des théologiens les plus instruits et les plus féconds de sa communion. Ses ouvrages sur la théologie sont multipliés et estimés parmi les siens. Son fils, Godefroi Olearius, qui mourut en 1715, deux ans après son père, a écrit contre les sociniens. Jean-Georges Pritz, de Leipsick, jouit de beaucoup de réputation comme prédicant, comme moraliste et comme philologue. Il réfuta l'Anglais Asgill, montra la honte et les dangers de l'athéisme, fit une édition du nouveau Testament grec, et publia divers autres ouvrages, dont quelques-uns ne sont pas sans mérite. Adam Rechenberg, professeur de théologie à Leipsick, est auteur de traités de controverse et d'éditions de divers livres. Auguste-Herman Franck, né à Lubeck, en 1663, fonda, à Leipsick, des conférences sur l'Écriture sainte, et à Hall la maison des Orphelins, établissement magnifique, qui fait honneur à son activité, à sa générosité et à son industrie. Il a laissé aussi des sermons et des livres de littérature biblique. On cite de Goëtze, pasteur à Lubeck, plus de cent cinquante écrits différens sur des matières de religion, de théologie, de philosophie, de littérature et de critique. Jaeger, de Stuttgard, est connu par une histoire ecclésiastique, par des traités de théologie, par un examen de la doctrine de Spinosa, et par des observations sur Puffendorf et Grotius. Enfin, il est plusieurs autres théologiens de la même communion, dont les connoissances et les productions sont prisées en Allemagne, et qui étoient même utiles à la cause commune du christianisme, par leur zèle à défendre les grands principes de la révélation ou de la morale. Il ne paroît pas que l'incrédulité eût alors des partisans bien décidés en Allemagne. Mais le soci-

nianisme y avoit déjà fait des ravages, et cette hérésie est bien voisine de l'irréligion. D'autres sectes se formoient, de temps en temps, à l'abri du principe constitutif de la réforme. Dippel est fameux par ses extravagances. Spener, auteur du piétisme, a été jugé fort diversement. Petersen, pasteur à Osnabruck, étoit un enthousiaste, qui avoit embrassé les rêveries du millénarisme, et plusieurs autres opinions tout aussi folles. Il avoit, disoit-il, des révélations. Ainsi le protestantisme étoit déchiré en Allemagne par des sectes qui naissoient dans son sein, et il étoit miné sourdement par une erreur capitale, qui touche de si près au pur déisme, et qui devoit, dans la suite, engloutir les branches sorties du tronc de l'Église romaine.

ESPAGNE.

Nous avons peu de faits sur l'Espagne. Dans l'histoire civile, les temps où une nation n'a point de guerre à soutenir, et où elle vit en paix au dedans et au dehors, offrent moins de matière à l'écrivain, qui veut tracer ses annales. Le calme des états rend les histoires moins variées, et pour qu'elles deviennent piquantes, il faut de l'agitation et du mouvement. Il en est de même pour l'histoire ecclésiastique. Quand la religion se maintient dans un pays, quand l'erreur n'ose y paroître, quand l'harmonie y règne entre toutes les autorités, quand chacun suit avec simplicité le chemin qui lui est tracé, et que l'Église est respectée et obéie, alors tout se passe dans un ordre et un concert qui ne peuvent fixer longtemps les regards de l'historien. Il faut des volumes pour raconter des troubles; quelques pages suffisent pour rendre compte d'un état de tranquillité. Nous aurons donc bientôt terminé ce que nous avons à dire de l'Espagne.

Cette grande portion de la catholicité, cette patrie de tant de personnages éminens en sainteté, n'avoit point été troublée, comme les autres états de l'Europe, par les réformateurs du XVI^e^ siècle. Elle avoit entendu gron-

der autour d'elle les orages sans en être atteinte. Ni les nouvelles doctrines; ni les discordes et les guerres qu'elles produisirent, n'avoient pénétré dans son sein. Des mesures sévères avoient écarté loin d'elle tout esprit de discorde. On a souvent, et sur-tout de nos jours, blâmé avec beaucoup de force le tribunal de l'inquisition et la rigueur de ses procédés. Mais sans prétendre légitimer en tout les opérations de ce tribunal redouté, ne devroit-on pas songer aussi que l'Espagne lui est redevable de n'avoir pas été déchirée par les guerres civiles, et d'avoir été tranquille pendant que le reste de l'Europe étoit en feu? Un si grand avantage a pu être acheté par des sacrifices, mais il doit être de quelque prix aux yeux des amis de l'humanité.

Quand on parle de l'inquisition, on se représente aussitôt des tortures, des échafauds, des bûchers. Le mot seul d'*auto-da-fé* fait frémir les ames sensibles. Il est très-vrai cependant que l'inquisition de nos jours n'a plus ces formes effrayantes. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un tribunal entièrement dépendant du gouvernement, et n'agissant que d'après son influence. Les places en sont occupées par des prêtres séculiers. Loin d'être un sujet de terreur pour les innocens, l'inquisition est bien plus un refuge pour des coupables qui, ailleurs, n'échapperoient pas à la rigueur des lois. Ses tortures ne sont plus en usage; ses prisons n'ont rien d'affreux; les peines auxquelles elle condamne sont la prison ou les galères. Ses *auto-da-fé* ne sont que l'exécution de ces sentences, qui, depuis long-temps, ne sont rien moins que sanguinaires. Cet état de choses est notoire en Espagne, et les détails contraires que l'on trouve dans les auteurs, sont, ou le résultat d'anciennes traditions qui ne sont plus vraies aujourd'hui, ou des contes transmis par des voyageurs sans autorité, et qui ont copié les déclamations de leurs devanciers. Les voyageurs impartiaux, tous ceux qui ont quelque connoissance de ce qui se passe en Espagne, savent bien que l'inquisition n'en impose plus que par son nom. Tout son office se borne presque à défendre, une fois

par an, certains livres, que l'on trouve pourtant le moyen de garder chez soi, en ayant la précaution de les accompagner d'un billet qui porte qu'on a l'intention de les remettre à l'inquisition. Avec cette formalité, les livres resteront éternellement dans les bibliothèques. L'inquisition d'Espagne s'occupoit plus à prévenir les délits par sa surveillance qu'à les réprimer par ses rigueurs, et les supplices dont on la suppose armée n'existoient plus qu'en souvenir. Telle est néanmoins la force de l'habitude que bien des gens continueront à crier contre l'inquisition comme un tribunal de sang, quoique tous les témoignages s'accordent à prouver que ses procédés ne sont rien moins que rigoureux.

Une autre erreur, c'est de croire que l'inquisition a empêché, en Espagne, les progrès des sciences et des lettres. Une seule observation renverse ce reproche. Dans le XVI^e^ siècle, ce tribunal conservoit encore toute sa prépondérance et son autorité. Il ne dépendoit pas encore des ressorts secrets du gouvernement, et cependant, c'est dans ce même siècle que l'Espagne compte un plus grand nombre d'hommes célèbres par leurs ouvrages. C'est ce qu'on peut appeler le siècle d'or de ce pays. C'est alors qu'on y vit non seulement des théologiens, mais des savans estimables dans tous les genres, des poètes, des littérateurs, des écrivains, dont les productions sont encore aujourd'hui recherchées et goutées. Nous pourrions donner ici, si notre plan nous le permettoit, une liste d'auteurs connus ou dignes de l'être. Si l'Espagne en a tant produit dans un temps où l'inquisition avoit toute sa puissance, c'est apparemment que ce tribunal n'a point nui à ce développement des talens; et si depuis l'état des lettres est moins satisfaisant dans cette contrée, il est remarquable que l'inquisition elle-même a aussi perdu son influence. La décadence de ce tribunal concourt avec celle des lettres. S'il s'agissoit d'assigner des causes de cette dernière décadence, il paroît qu'on l'attribueroit avec plus de fondement à la fausse politique d'un gouvernement insouciant et peu éclairé.

Le clergé espagnol réclame contre les fausses idées qu'on se fait, dans les pays étrangers, de l'esprit qui l'anime. Il est zélé pour la foi ; mais il déteste tout ce qui sent la violence et la cruauté. Les évêques sont, en général, des modèles pour les troupeaux. Ils sont pris parmi les ecclésiastiques les plus vertueux et les plus instruits. Ce sont ces qualités qui les conduisent ordinairement à l'épiscopat, sans distinction de naissance. On croit communément que le clergé régulier et séculier, en Espagne, est le plus riche de la chrétienté. Il est vrai que les ordres religieux sont multipliés en Espagne. Il y a des villes où les couvens sont très-nombreux. Mais il faut remarquer qu'il n'y a presque pas de couvens dans les campagnes. D'après un dénombrement, fait en 1808, et qui peut s'appliquer, à très-peu de chose près, au commencement du XVIIIe siècle, il y avoit en Espagne 1925 couvens d'hommes, et 1081 de filles. Ils renfermoient en tout 71,000 individus. Les prêtres séculiers étoient au nombre de 60,000, gouvernés par 52 archevêques ou évêques. La France en avoit bien davantage par proportion. Le clergé d'Espagne étoit riche, c'est-à-dire, que la plupart des évêques et plusieurs couvens avoient de grands revenus. Car d'ailleurs il y avoit des pays où le clergé étoit plus opulent. Les individus étoient plus riches en Espagne, parce qu'ils étoient moins nombreux ; mais ailleurs le corps l'étoit davantage.

L'église d'Espagne continuoit à jouir d'un calme parfait. Une succession de bons évêques y maintenoit l'ordre et la régularité. Le pieux et savant cardinal d'Aguirre ne venoit que de mourir. Le cardinal de Salazar, ancien général de l'ordre de la Merci, évêque de Salamanque, puis de Cordoue, étoit un prélat plein de piété appliqué aux bonnes œuvres, et jouissant d'une considération générale. Il n'y avoit, en 1701, que deux autres cardinaux espagnols, le cardinal Portocarrero, archevêque de Tolède, et le cardinal Borgia, archevêque de Burgos. Des prélats et de simples ecclésiastiques rivalisoient de zèle et de piété. Nous n'en citerons qu'un petit nombre, don Martin de

Ascargorta, archevêque de Grenade, mort en 1719, en réputation de sainteté; don Thomas Reluz, Dominicain, évêque d'Oviédo, dont on a publié la vie, qui donne lieu d'admirer ses connoissances et ses vertus; don Juan de Montalvan, évêque de Cadix, puis de Placentia, qui fut un modèle des vertus épiscopales, et dont on a aussi publié la vie; don Pedro Ayala, depuis évêque d'Avila; le père Antonio Arbiol Diez, Fransciscain, théologien, casuiste, auteur de livres de théologie et de piété, qui refusa l'évêché de Ciudad-Rodrigo; Jean de Ayala, de l'ordre de la Rédemption des captifs, écrivain modeste et pieux, prédicateur estimé, qui a laissé des ouvrages d'histoire, de critique et de théologie; don Juan de Ferreras, curé à Madrid, qui fut considéré pour ses connoissances, ses talens et ses qualités, et qui refusa l'évêché de Zamora; Joseph Casani, Jésuite, auteur de quelques vies de saints, etc.

Dans le nombre des hommes doctes et pieux, qui faisoient honneur au clergé d'Espagne, nous devons sur-tout remarquer deux personnages d'un mérite éminent, Louis-Antoine de Belluga de Moncade, et François de Posadas. Le premier, issu d'une famille ancienne, fonda la congrégation de l'Oratoire de saint Philippe de Néri en Espagne, fut fait évêque de Carthagène, se montra très-zélé pour les intérêts de Philippe V, mais le fut encore plus pour ceux des pauvres. Ses travaux, ses vertus, son zèle à défendre les droits de l'Église, les établissemens de piété et de charité, qu'il fonda dans son diocèse, ses nombreux écrits sur la théologie et sur les matières ecclésiastiques, le firent connoître et respecter en Espagne et à Rome. Nous verrons Clément XI l'élever au cardinalat, sans autre recommandation que celle de son mérite. Le père Posadas, s'il fut moins illustre par ses dignités, ne le fut pas moins par la haute sainteté de sa vie. Ayant fait profession chez les Dominicains, il se consacra tout entier à la piété et à l'étude, et acquit de la réputation comme prédicateur. Il opéra dans ce ministère des fruits abondans. On ne put lui faire accepter l'évêché de Ciudad-

Rodrigo. On le consultoit de toutes parts. Le cardinal de Salazar et M. de Belluga ne faisoient rien sans son avis. Il mourut à Cordoue, en 1720, après une vie passée dans les exercices de la pénitence, du zèle et de la charité. La voix publique le canonisa dès ce temps même, et on commença, par ordre du saint Siége, les informations pour sa béatification. Il a laissé des ouvrages de piété, et sa vie a été composée par un religieux de son ordre.

Une seule affaire fit quelque bruit au commencement de ce siècle, c'est le procès de l'évêque d'Oviedo. D. Joseph-Fernandés de Toro, évêque de ce siége, fut accusé d'hérésie. Le grand inquisiteur d'Espagne commença à ce sujet des informations. Mais le prélat ayant demandé à être transféré à Rome, le roi d'Espagne y consentit. La procédure fut donc suivie à Rome. D. de Toro fut convaincu. On l'amena du château Saint-Ange au palais de Monte-Cavallo, où on lui prononça son jugement, le 27 juillet 1719. Il fit son abjuration en présence du Pape et de quelques cardinaux et prélats. Il accompagna cette démarche de tant de marques de componction et de repentir, que Clément XI, touché de ses larmes, adoucit les rigueurs de la pénitence, et au lieu qu'il avoit été déclaré suspens de toute juridiction et fonction épiscopale, le Pape lui permit de dire la messe dans le monastère où il devoit résider, et lui accorda divers autres adoucissemens.

Lorsque le XVIIIe siècle souvrit, un grand événement venoit d'avoir lieu en Espagne. La branche de la maison d'Autriche, qui régnoit en ce pays, venoit de s'éteindre. Le dernier roi, Charles II, mort sans postérité, avoit, par son testament, déclaré pour son successeur Philippe, duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV et de Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne. On dit que le Pape Innocent XII fut consulté sur ce testament, et confirma Charles dans les dispositions qu'il méditoit. Le cardinal Portocarrero paroît aussi avoir contribué à cet acte important. Le duc d'Anjou avoit été élevé par Fénélon; et s'il ne montra pas les qualités éclatantes du duc de Bourgogne,

son aîné, il fit voir constamment l'amour de la vertu, un jugement droit, une piété sincère, et des mœurs pures et chrétiennes. Il partit de Versailles à la fin de 1700 pour aller recueillir le brillant héritage qui venoit de lui être légué. Son aïeul, en se séparant de lui, lui adressa, dans un mémoire en trente-trois articles, des conseils dignes de son expérience et de sa sagesse. Nous en citerons plusieurs, qui, dans leur simplicité, sont pleins de sens et de raison : *Ne manquez à aucun de vos devoirs, surtout envers Dieu. — Conservez-vous dans la pureté de votre éducation. — Faites honorer Dieu partout où vous aurez du pouvoir, procurez sa gloire, donnez-en l'exemple. C'est un des plus grands biens que les rois puissent faire. — Déclarez-vous en toute occasion pour la vertu et contre le vice.* Telles étoient les instructions solides que Louis XIV donnoit à son petit-fils. Celui-ci fut d'abord reconnu en Espagne, et par presque toutes les cours. Toutefois un puissant compétiteur se disposoit à lui disputer le trône. La maison d'Autriche voyoit avec peine un royaume, qu'elle regardoit comme son patrimoine, passer à une maison étrangère et rivale. L'empereur Léopold révendiquoit l'Espagne pour l'archiduc Charles, son second fils, et plusieurs états embrassèrent sa cause. De là une guerre vive, dont l'Espagne fut le théâtre pendant plusieurs années. La plus grande partie de la nation avoit reçu Philippe V avec joie ; mais l'archiduc avoit des partisans en quelques provinces, et sur-tout en Catalogne. Les deux contendans eurent tour à tour l'avantage, et le parti de Philippe V ne prévalut qu'après de longs efforts.

Cette guerre, outre les maux qu'entraîne ce fléau pour l'humanité, eut encore de funestes effets pour l'Église et pour la religion. Charles, en amenant à sa suite des troupes anglaises et allemandes, introduisit, pour la première fois, des protestans dans une contrée où ils n'avoient pu pénétrer jusque-là ; et ceux-ci, élevés, dans d'autres usages, ne respectèrent pas toujours les mœurs et les habitudes des Espagnols. De plus, cette contesta-

tion produisit des querelles entre la cour de Rome et chacun des compétiteurs. Clément XI avoit d'abord reconnu Philippe V, et avoit favorisé les intérêts de ce prince. L'empereur Léopold et son successeur, l'empereur Joseph, mécontens de ce qu'ils regardoient comme une partialité injuste, s'en vengèrent sur les États de l'Église, et y envoyèrent des troupes qui y commirent des dégats et levèrent des contributions. On enleva au Pape la ville et le port de Commachio. On renvoya son nonce de Vienne. Le Pontife crut donc devoir au bien de ses sujets de faire le sacrifice de ses propres inclinations. Le 14 octobre 1709, il reconnut aussi l'archiduc Charles, comme roi d'Espagne, en stipulant qu'il ne prétendoit par là rien décider sur les droits des deux rivaux. Cette démarche pacifique n'eut point l'effet qu'en attendoit le sage et modéré Pontife. Il n'obtint point de l'empereur la réparation des torts qu'on lui avoit faits, ni la restitution de Commachio. Quant à Philippe V, ses ministres se montrèrent aussi très-irrités de la conduite de Clément XI, comme si ce pontife eût dû faire la guerre pour les intérêts de leur maître. On ordonna au nonce, à Madrid, de quitter cette capitale, et aux Espagnols qui se trouvoient à Rome d'en sortir. Le Pape n'opposa que la modération à ce procédé, et fit enfin sentir à Philippe V qu'il n'avoit cédé qu'à la nécessité. Pendant tout le temps que dura la guerre, il entretint des relations avec les deux cours, et s'efforça de les traiter sur le pied de l'égalité. Il avoit deux nonces, l'un à Madrid, auprès de Philippe V, l'autre à Barcelone, auprès de Charles III. Dans la suite il nomma un cardinal de chaque parti. Ce fut pour Philippe V, don Emmanuel Arias, archevêque de Séville et ministre d'état de ce prince, et du côté de Charles, Benoît Sala, Bénédictin, évêque de Barcelone, qui avoit embrassé, avec une extrême chaleur, le parti de l'archiduc. Sa nomination essuya beaucoup de difficultés à Rome, où l'on trouvoit qu'il avoit montré pour l'archiduc un zèle plus convenable à un guerrier qu'à un évêque. Il paroît que plusieurs ecclésiasti-

ques et religieux catalans se laissèrent entraîner dans cette guerre à des démarches bien mal assorties à leur caractère. Ils contribuèrent à animer leurs compatriotes, et à plonger Barcelone dans les plus grands maux. Philippe V s'étant emparé de cette ville après un long siége, bannit à perpétuité cinquante-cinq religieux et prêtres, qui s'étoient signalés par leur ardeur et leur opiniâtreté, et ce châtiment termina enfin une guerre qui duroit depuis trop long-temps.

PORTUGAL.

L'état de l'Église, en Portugal, n'offre rien de très-remarquable. Ce royaume étoit encore gouverné par don Pedro, deuxième du nom, le même qui avoit opéré la révolution de 1667. C'étoit un prince capable, sobre et politique. Il mourut, en 1706, laissant la couronne à son fils, don Juan V. Il n'y avoit, en Portugal, qu'un seul cardinal, Louis de Souza, qui étoit aussi archevêque de Lisbonne, et qui mourut en 1702. La situation de la religion dans ce pays étoit à peu près la même qu'en Espagne. Les formes du gouvernement ecclésiastique se ressemblent beaucoup dans les deux royaumes. Dernièrement un homme éminent en sainteté avoit eu la plus grande réputation en Portugal. C'étoit Barthelémi du Quental, fondateur de la congrégation de l'Oratoire, et mort en 1698. Il a reçu le titre de vénérable, et le procès pour sa canonisation est pendant à Rome. Un Jésuite, Pierre d'Amaral, mort en 1711, se rendit célèbre dans l'université de Coïmbre par ses talens. Un autre Jésuite du même nom, mort en 1715, est connu par quelques écrits.

SUISSE.

Les réformateurs du XVIe siècle eurent une grande influence dans ce pays, et l'amour de la liberté s'étendit en plusieurs endroits jusqu'à une extrême liberté de penser

en fait de religion. Un peuple bon, mais peu instruit, jaloux de ses droits, facile à enflammer, étoit disposé à recevoir des préventions funestes, et à regarder l'autorité de l'Église comme un joug qu'il lui étoit permis de secouer aussi. Les novateurs profitèrent habilement de cette disposition des esprits. S'ils échouèrent dans un lieu, ils réussirent dans un autre, et la Suisse se trouva partagée entre l'ancienne religion et celle qu'on venoit d'établir. Sept cantons restèrent attachés à la foi de l'Église romaine. Ce furent Uri, Underwald, Schwitz, Zug, Fribourg, Soleure et Lucerne. Deux cantons, Glaris et Appenzel, admirent l'une et l'autre communions. Les quatre autres proscrivirent sévèrement le catholicisme. Ainsi, on ne peut voyager en Suisse sans trouver à chaque pas le passage d'un culte à un autre; ici une ville protestante, là une abbaye catholique. Lucerne est le plus puissant des cantons catholiques. C'est dans cette ville que réside le nonce du Pape auprès de ces cantons. Le canton de Fribourg est celui qui a conservé un plus grand nombre d'établissemens religieux, de couvens et de fondations ecclésiastiques. C'est dans cette ville qu'est retiré l'évêque de Lausanne depuis qu'il a été dépossédé de son siége par les Bernois. Cet évêque est le seul qui réside proprement en Suisse. L'évêque de Bâle, qui a été aussi expulsé de sa ville, devenue protestante, réside dans un pays qui appartient plutôt à l'empire qu'à la Suisse. Il y a conservé un domaine temporel assez restreint; mais sa juridiction ecclésiastique est fort étendue, et embrasse une partie de la Suisse, quelques districts en France, et quelques-uns en Allemagne. Les autres évêques, dont les diocèses s'étendent en Suisse, sont ceux de Constance, de Besançon, de Genève, de Coire et de Sion. L'évêque de Constance a sous sa juridiction la partie la plus orientale de la Suisse. Celui de Coire s'étend principalement sur les Grisons, et celui de Sion se renferme dans le Valais. Celui de Genève, depuis qu'il a été expulsé de cette ville, a fixé sa résidence à Anneci, en Savoie. Il n'y a point de métropole en Suisse. Les

abbayes les plus célèbres sont celle de Saint-Gall, dont l'abbé est prince souverain; celle d'Ensiedlen, pélerinage fameux; celle de Muri, etc.

Le mélange fréquent des deux religions a rendu les Suisses tolérans. Néanmoins les catholiques y sont restés fort attachés aux pratiques de leur croyance. Ce pays, situé au milieu de l'Europe, et visité par un grand nombre de voyageurs, a conservé long-temps ses habitudes simples et ses mœurs antiques. Dans les cantons où le protestantisme a prévalu, il est encore resté un certain nombre de catholiques. Seulement l'exercice public de leur religion leur est interdit. Ils sont même obligés de se cacher pour suivre leur culte. Le résident de Venise ayant reçu dans sa chapelle, en 1707, quelques habitans catholiques, le peuple, qui en fut instruit, s'anima tellement, que le résident fut obligé de congédier le prêtre qui demeuroit dans son hôtel. Genève même, cette métropole du calvinisme, a conservé quelques catholiques, dont le nombre s'est encore beaucoup accru depuis. Le dernier évêque de cette ville, M. d'Aranthon-d'Alex, étoit mort récemment en grande réputation de piété. Ce siége s'honore d'une suite de prélats distingués par leur zèle et leur charité, et saint François de Sales a eu plusieurs successeurs dignes de lui.

Quand le XVIII^e^ siècle commença, la Suisse étoit déjà agitée par une dispute qui devint de plus en plus vive, et qui dégénéra dans la suite en une guerre ouverte. Nous pouvons d'autant moins nous dispenser de parler de cette querelle, que la différence de religion en étoit le motif ou le prétexte. Les abbés de Saint-Gall, alliés des Suisses, avoient conservé une autorité assez étendue sur plusieurs pays voisins de leur abbaye. Ils étoient princes, et avoient entr'autres pour sujets les habitans du Toggenbourg, pays long et étroit entre de hautes montagnes. Ceux-ci avoient peine à reconnoître la domination de l'abbé. Les réformés sur-tout, qui étoient en assez grand nombre dans cette vallée, répugnoient à obéir à un ecclésiastique. Ils se plaignoient que l'abbé enfreignît

enfreignît leurs priviléges. Ces plaintes devinrent surtout plus vives sous Léger Burgisser, élu abbé en 1696. On lui reprocha des procédés arbitraires qui tendoient à favoriser l'exercice de la religion catholique dans le Toggenbourg, au préjudice de la réforme. Aussitôt tout le parti protestant sonna l'alarme. Les Toggenbourgeois de cette communion s'adressent aux cantons de Zurich et de Berne, qui prennent fait et cause pour leurs co-religionnaires. Toute la Suisse fut en rumeur. Ce ne fut d'abord qu'une guerre de plume. Les Toggenbourgeois répandirent des factums. L'abbé de Saint-Gall fut appuyé par cinq cantons catholiques qui écrivirent en sa faveur, mais sans succès. Zurich et Berne ne voulurent point se départir d'une protection où il entroit autant de politique que de zèle pour la religion protestante. En 1709, on nomma des arbitres qui ne purent s'accorder. Trois cantons catholiques prononcèrent en faveur de l'abbé de Saint-Gall ; mais trois cantons protestans prononcèrent contre. Enfin, après des négociations infructueuses, on en vint aux armes en 1712. D'un côté étoient les cantons de Zurich et de Berne, les plus puissans de toute la Suisse ; de l'autre, les cantons catholiques de Lucerne, d'Uri, de Schwitz, d'Underwald et de Zug. Les protestans furent vainqueurs et s'emparèrent de l'abbaye de Saint-Gall. L'abbé Burgisser se retira en Souabe avec ses religieux. Tout fut mis au pillage. Les cinq cantons conclurent à Arau, le 11 août de cette année, une paix désavantageuse qui restreignit en plusieurs lieux les priviléges des catholiques, et consolida la prépondérance du parti protestant. L'abbé Burgisser refusa d'accéder à ce traité, et mourut dans son exil. Zurich et Berne tinrent garnison dans ses possessions, et pillèrent même une seconde fois l'abbaye, en 1717. L'année suivante, le nouvel abbé, Joseph de Rudolph, accéda à un nouveau traité. Il en fut blâmé par le Pape, qui voyoit avec peine que les intérêts de la religion eussent été sacrifiés dans cette circonstance. De nouveaux différends entre l'abbé de Saint-Gall et les Toggenbourgeois s'éle-

vèrent encore depuis, et ne furent définitivement terminés qu'en 1759 par un traité.

Plusieurs Suisses se sont fait un nom par leur mérite et leurs ouvrages. Parmi les catholiques, Placide de Zurlauben, abbé de Muri, mort en 1723, est moins célèbre encore par sa naissance que par son zèle, par ses livres de piété, et par les services qu'il rendit à son abbaye, dont il peut être regardé comme le second fondateur. Il étoit estimé de l'empereur Léopold. Parmi les protestans, Jean-Pierre de Crouzas, de Lausanne, qui étoit lié avec tous les gens de lettres français, est auteur d'un grand nombre d'écrits de métaphysique, de critique et de morale. Il étoit zélé défenseur des principes généraux du christianisme. Hottinger, de Zurich, a laissé plus de cinquante ouvrages de théologie et de controverse. Iselin, de Bâle, étoit théologien, prédicateur et savant estimé par les siens. Benoît Pictet, pasteur à Genève, sa patrie, a aussi écrit sur la théologie, la controverse et la morale. Jean-Alphonse Turretin, mort en 1737, professeur d'histoire ecclésiastique à Genève, jouissoit d'une grande réputation. Il contribua, en 1706, à faire valoir à Genève la signature du *Consensus*.

PAYS-BAS ET HOLLANDE.

Les Pays-Bas, appelés quelquefois à l'époque où nous sommes Pays-Bas espagnols, parce qu'ils appartenoient à l'Espagne, et depuis Pays-Bas autrichiens, parce qu'ils passèrent peu après sous la domination de l'Autriche, ont conservé fidèlement la religion catholique, et se sont toujours distingués par leur attachement à la foi de leurs pères. Il semble même que cet attachement ait été accru en eux par les progrès du protestantisme dans une contrée voisine. Tandis que les Hollandois secouoient à la fois le joug de l'Église et celui de l'Espagne, les Pays-Bas restèrent soumis à l'une et à l'autre. Un grand nombre d'établissemens religieux et de fondations pieuses attestent les dispositions des habitans.

Il n'y a, dans ce pays, qu'une métropole, qui est Malines. En 1701, l'archevêque étoit Humbert-Guillaume de Précipiano de Soye, né en Franche-Comté, et d'abord évêque de Bruges. On loue sa piété, sa vigilance sur son troupeau, sa charité pour les pauvres, zon zèle pour les intérêts de l'Église. Il eut la douleur de voir son diocèse ravagé par une guerre opiniâtre, et troublé en même temps par de fâcheuses disputes, qu'il essaya de réprimer. Reginald Cools, évêque d'Anvers, est aussi cité avec éloge comme un prélat édifiant. Cette ville d'Anvers voyoit alors s'exécuter une entreprise qui fait honneur à la religion et aux lettres. Le père Papebroch, Jésuite, continuoit la collection des *Acta sanctorum*, commencée par Bollandus, de la même Société. Papebroch, devenu chef de l'entreprise, mourut en 1714, après avoir publié les volumes des mois de mars, avril, mai et juin. Il étoit secondé dans son travail par le père Baert, bon critique; après lui le père Sollier eut la direction de ce recueil avec le père Van Den Bosch. Cette collection n'a point été finie, et l'on peut aisément prévoir qu'elle ne le sera jamais, ce genre d'érudition n'étant plus cultivé aujourd'hui, et la destruction des corps religieux ayant anéanti les moyens d'exécuter d'aussi vastes entreprises.

C'est dans les Pays-Bas que se formèrent, dans l'origine, des troubles qui ont tenu une grande place dans l'histoire de l'Église. Un évêque d'Ypres imagina un système qui, adopté avec ardeur par de zélés disciples, et combattu vivement par d'autres théologiens, fut la source de longues querelles. Il y avoit, en 1701, plusieurs controversistes qui écrivoient en Flandres sur ces matières; d'un côté, M. Steyaert, vicaire apostolique de Bois-le-Duc, et le père Meyer, Jésuite, attaquoient les nouvelles doctrines par de nombreux traités. De l'autre côté, le père Honoré de Sainte-Marie, Jean Opstraet et plusieurs autres, défendoient avec chaleur les sentimens de leur maître, ou bien poursuivoient ceux de leurs adversaires. Depuis quelque temps les Pays-Bas étoient devenus l'asile de ceux de ce parti qui ne trouvoient pas en

France assez de liberté. Arnauld et Nicole y avoient fait un long séjour. Quesnel y résidoit depuis plus de vingt ans, et l'ascendant de son esprit, la fécondité de sa plume et l'impétuosité de son zèle empêchoient qu'on ne s'aperçût du vide qu'avoient laissé en mourant les premiers patrons de la même cause. Du fond de sa retraite, l'ex-Oratorien publioit des écrits, entretenoit des correspondances, dirigeoit les affaires, et remplissoit avec persévérance toutes les fonctions d'un chef de parti. M. de Précipiano souffroit de voir son diocèse devenu un théâtre d'intrigues et de disputes. Il obtint des ordres pour se saisir de Quesnel, qui étoit caché dans le refuge de Forêt, à Bruxelles. On s'y transporta, et on l'arrêta, lui et deux compagnons de sa retraite, le P. Gerberon et Brigode, qui travailloient sous ses ordres. Gerberon étoit aussi connu par de nombreux écrits dirigés au même but, et Brigode par son zèle à les répandre. On les enferma tous trois. Mais Quesnel fut délivré bientôt après. Ses amis ont donné à entendre depuis, qu'il avoit été tiré de prison par une espèce de miracle. Ce prodige s'explique fort naturellement. Un gentilhomme flamand, nommé d'Arcmberg, et un autre individu, furent les anges qui brisèrent les chaînes de cet autre Pierre. Ils percèrent le mur de l'archevêché, et le 12 septembre 1703, Quesnel étoit libre. Il alla se fixer à Amsterdam, et s'y signala par de nouveaux écrits où ne brilloit pas la modération. Son *Motif de droit* fut brûlé à Bruxelles par la main du bourreau. Il s'en vengea par d'autres brochures, et ne répondit que de cette manière aux sommations que lui fit l'archevêque de venir le satisfaire sur les griefs dont il étoit chargé. On n'en instruisit pas moins son procès sur les papiers qu'on avoit trouvés chez lui, et qui fournirent des preuves que l'on jugea concluantes. Il fut déclaré convaincu d'opiniâtreté, de cabale, d'invectives contre les puissances, d'esprit de schisme, d'erreurs. — L'archevêque de Malines prononça contre lui, le 10 novembre 1704, une sentence d'excommunication, et le condamna à se retirer dans un monastère pour y faire pénitence. Ce

jugement n'étonna pas beaucoup un homme aguerri de longue main contre la crainte des censures. Mais son procès est imprimé et dépose contre lui. Gerberon et Brigode n'avoient point été délivrés comme Quesnel. Le second parut si contrit, au bout de six moix de prison, qu'on se flatta que l'affliction l'avoit changé. Il présenta une requête, dans laquelle, après avoir avoué que son principal emploi, depuis plusieurs années, avoit été de veiller à l'impression et à la distribution des livres du parti, il en demandoit pardon à Dieu et à l'archevêque. M. de Précipiano lui rendit donc la liberté, en ne lui imposant qu'une pénitence légère. Le personnage promit tout, n'exécuta rien, et se hâta de rejoindre Quesnel à Amsterdam, où il se fit libraire. Pour Gerberon, ce Bénédictin devenu bourgeois de Rotterdam, où il s'étoit fait naturaliser sous le nom d'Augustin Kergré, ce fabricateur fécond de satires et d'apologies, fut juridiquement examiné. Le 7 décembre 1704, on lui prononça sa sentence qui le déclaroit convaincu d'avoir enseigné hautement l'hérésie, d'avoir quitté l'habit de son ordre, et d'avoir déchiré les Papes et les évêques. Il fut condamné à signer le formulaire, et à se retirer dans son couvent. Il refusa de remplir la première condition jusqu'en 1710, qu'il témoigna, dit-on, beaucoup de regrets sur sa conduite passée. On lui rendit la liberté, et il ratifia sa rétractation à Saint-Germain-des-Prés. Cependant ses anciens amis ne veulent point en convenir, et prétendent qu'il persista dans ses premiers sentimens. Peut-être croient-ils que l'honneur de leur cause souffriroit d'un pareil changement. Quesnel ne leur a pas donné la peine de faire son apologie sur ce point. Sa constance ne se démentit jamais, et sa retraite à Amsterdam ne fut point oisive. C'est là, qu'avec Petitpied et Fouilloux, fugitifs comme lui, il sut faire face à tant d'affaires, composer tant d'écrits, et se former sous ses yeux un parti dévoué à ses intérêts. Il y mourut dans un âge avancé. Nous n'aurons que trop occasion de parler de ses *Réflexions morales sur le nouveau Testament*, et des querelles que produisit ce livre fameux.

Nous ne pouvons quitter les Pays-Bas sans parler de l'université de Louvain, et des services qu'elle rendit à la religion. Elle maintint dans ce pays le goût des études et l'attachement au saint Siége. Elle eut constamment dans son sein des théologiens estimables et savans. M. Steyaert, dont nous parlions il n'y a qu'un instant, en fut long-temps un des membres les plus recommandables. Nous ne devons pas non plus omettre le docteur Van Espen, le plus savant canoniste de son temps. Né à Louvain, en 1646, il y remplit avec beaucoup de succès une chaire de droit, et donna sur cette matière des ouvrages, dont le plus célèbre est son *Jus ecclesiasticum universum*, où les points les plus importans de la discipline ecclésiastique sont traités avec autant d'étendue que de sagacité. La collection de ses OEuvres forme, en ce genre, un dépôt curieux et estimé; mais sa gloire seroit plus pure, si, sur la fin de sa vie, il ne s'étoit livré à ce même parti dont nous venons de parler. On fut alors étonné de le voir revenir sur des décisions qu'il avoit portés dans des temps plus calmes. En général cet écrivain est peu favorable au saint Siége, et porté à exagérer le pouvoir des princes dans l'Église. Ces dispositions s'accrurent avec son dévouement pour la cause qu'il avoit embrassée. Il se montra toujours à la tête des réfractaires flamands, et sa vieillesse se consuma à écrire en leur faveur.

La Hollande, dont il vient d'être plusieurs fois question, n'avoit pas, comme les Pays-Bas, conservé l'ancienne croyance. Elle avoit renoncé à la fois à l'autorité de l'Église et à celle de l'Espagne, et peut-être même n'avoit-elle quitté la première qu'en haine de la seconde. Toutefois, au milieu de la défection générale, un assez grand nombre d'habitans étoient restés attachés à la religion catholique. Amsterdam sur-tout avoit témoigné plus de répugnance à recevoir les nouveautés. Elle ne s'étoit rendue au prince d'Orange, en 1587, qu'à condition que les catholiques ne seroient point inquiétés. On le promit, mais peu de temps après on chassa les ecclésiastiques et les religieux, et on fit cesser tout exercice

public de la religion catholique. Malgré ces mesures et tous les efforts du parti dominant, on dit qu'il y a encore plus de vingt mille catholiques à Amsterdam. Ils y ont quatorze églises. On assure également que les Provinces-Unies renferment en tout à peu près un demi million de catholiques, gouvernés par environ quatre cents pasteurs. Il n'y avoit anciennement, dans ces contrées, qu'un siége épiscopal, celui d'Utrecht, qui fut érigé en métropole, en 1559, et auquel on donna cinq suffragans, Haarlem, Leeuwaerde, Deventer, Groningue et Middelbourg. Mais la révolution arrivée peu après, dispersa les évêques qu'on venoit d'établir, et anéantit même les siéges. Celui d'Utrecht fut éteint comme les autres, et ce pays fut désormais gouverné par des vicaires apostoliques, ainsi qu'il est d'usage dans les lieux où le catholicisme est proscrit. Ces vicaires apostoliques recevoient le caractère épiscopal et un titre d'évêché *in partibus infidelium*. Ainsi Mr de Neercassel, vicaire apostolique, mort en 1686, avoit eu le titre d'évêque de Castorie, et n'en avoit jamais pris d'autre. Ce prélat étoit instruit et régulier. Malheureusement il s'étoit lié avec quelques hommes de parti, qui l'entraînèrent dans de fausses démarches, et il prépara, peut-être malgré lui, la division qui se manifesta par la suite dans cette église. Ayant donné accès à beaucoup de jansénistes, il les laissa exercer de l'influence sur son clergé, où ils parvinrent à se faire des partisans. Le mal parut s'accroître encore sous M. Codde, son successeur dans le vicariat, et titré archevêque de Sébaste. Sur la fin du XVIIe siècle, on déféra, au saint Siége le vicaire apostolique, comme fauteur des nouvelles opinions. Innocent XII, alors souverain Pontife, établit une congrégation de cardinaux pour vaquer à l'examen de cette affaire. On y résolut d'ordonner à M. Codde de venir à Rome pour se justifier. Il fit d'abord quelque difficulté d'obéir; mais comme il pouvoit craindre qu'en cas de refus on ne nommât un autre vicaire à sa place, il se rendit et partit pour Rome. Clément XI venoit de succéder à Innocent XII. Il fit in-

struire cette affaire avec beaucoup de soin et de lenteur, et d'après l'avis unanime de la congrégation, il déclara le vicaire apostolique suspens, et nomma vicaire, par *interim*, M. Cock, pasteur à Leyde. Ces deux mesures déplurent également aux partisans de l'archevêque de Sébaste. Il avoit des parens parmi les bourgemestres d'Amsterdam. On agit auprès d'eux, et on obtint un ordre des états, qui défendoit à M. Cock de faire aucune fonction de vicaire jusqu'à ce que l'archevêque eût été rétabli. On n'imagineroit guère à quel point les amis de ce dernier triomphèrent d'un pareil ordre, et de l'humiliation qu'ils en attendoient pour le Pape. Ils s'applaudissoient de pouvoir opposer la faveur d'un souverain protestant aux censures du vicaire de Jésus-Christ. Van Heussen, que l'archevêque de Sébaste avoit nommé provicaire en partant pour Rome, et que le Pape venoit d'interdire, hésitoit s'il obéiroit. Quesnel, consulté à ce sujet, répondit, dit-on, qu'on ne devoit pas prendre garde à l'interdit, et que la connoissance de cette affaire appartenoit aux états-généraux. Le Pape, instruit de ces démarches téméraires, écrivit aux catholiques des Provinces-Unies, pour les exhorter à l'obéissance, et les prémunir contre la séduction. Il leur marquoit en même temps qu'il renvoyoit M. Codde en Hollande, mais qu'on ne devoit pas espérer de le voir rétabli dans le vicariat. En effet, l'archevêque étoit à peine de retour dans ce pays, qu'on apprit qu'il avoit été déposé par un décret du 3 avril 1704. L'année précédente, un nouvel ordre des états avoit banni M. Cock à perpétuité. Quant au vicaire déposé, il continua de rester dans le pays, et d'écrire pour sa justification. Il s'abstint pourtant de faire aucune fonction; réserve dont il fut blâmé par quelques-uns de son parti. L'abbé Racine, dans son Histoire, trouve que c'étoit dans M. Codde *une condescendance excessive de déférer à une prétendue sentence évidemment nulle et injuste*. Ce prélat mourut le 18 décembre 1710. Les amis de la subordination et de la paix ayant empêché M. Cock de faire ses fonctions de vicaire par *interim*, Clément XI

chargea son nonce à Cologne de veiller à la mission de Hollande. Le nonce nomma donc, en 1707, pour vicaire apostolique, M. Damen, auquel il donna le titre d'évêque d'Adrianople. Mais les opposans refusèrent de le reconnoître, et les états lui interdirent l'entrée de leur pays. M. Damen crut devoir, pour le bien de la paix, renoncer à sa juridiction. Un nouvel effort du nonce quelques années après, ne fut pas plus heureux. Monsieur Bylevelt, qu'il avoit nommé vicaire, fut banni et condamné à une amende. Nous verrons dans la suite les prêtres de ce parti consommer leur désobéissance. Au surplus, ce n'étoit que la moindre portion du clergé catholique de Hollande qui se laissoit entraîner à cet esprit d'opposition. Les autres n'y prenoient aucune part.

Si l'église catholique de Hollande étoit agitée par ces querelles, le protestantisme y étoit encore livré à des troubles plus graves et à des controverses plus importantes. Il sortoit fréquemment de son sein des sectes nouvelles qui se combattoient avec chaleur. Les disputes de Bayle et de Jurieu avoient divisé les esprits. Celles des Arminiens, qui avoient été si vives, subsistoient encore. Spinosa, mort depuis une vingtaine d'années, avoit tenu en Hollande une école d'athéisme, et avoit énoncé hardiment dans ses livres son système absurde et pernicieux. Le socinianisme avoit pénétré dans ce pays, et y comptoit déjà des partisans renommés. De ce nombre étoit Jean Le Clerc, érudit fameux et écrivain fécond, qui professa long-temps les belles-lettres et la philosophie à Amsterdam. Il passa pour être l'auteur du livre intitulé : *Sentimens de quelques théologiens de Hollande, touchant l'Histoire critique de l'ancien Testament*, par Mr Simon, où l'on s'efforce de montrer que Moïse n'est pas l'auteur du Pentateuque, et où l'on insinue, touchant différens livres de l'Ecriture, des systèmes qui tendroient à en détruire l'inspiration. Dans d'autres ouvrages Le Clerc adopte et soutient les interprétations sociniennes, explique les miracles d'une manière naturelle, détourne à d'autres sens les prophéties qui regardent le

Messie, et altère les passages qui prouvent la Trinité et la divinité de Jésus-Christ. Il n'a pas plus respecté les saints Pères et la tradition. Philippe de Limborch, ami de Le Clerc, paroît avoir partagé ses sentimens. S'il n'avoit eu que le tort de remplir ses écrits du fiel le plus amer contre les catholiques, on pourroit à toute force rejeter ce défaut sur les préjugés de sa communion ; mais il n'a pas sur les grands principes du christianisme cette fermeté d'opinion qui prévient l'erreur, et il est, sur plusieurs points, vacillant, indécis, ou même tout-à-fait erroné. Il étoit professeur de théologie, et cette chaire lui donna la facilité, ainsi qu'à Le Clerc, de semer et de propager ses idées de tolérance. Les journaux étoient encore dans leurs mains un autre moyen de les répandre. Van Dale, médecin, n'étoit peut-être pas étranger au même système. On dit qu'il portoit assez loin la liberté de penser. Enfin, un autre écrivain, plus fameux que tous ceux que nous venons de nommer, étoit Bayle, Français d'origine, mais résidant en Hollande depuis environ vingt ans, et qui y mourut peu après le commencement du XVIII^e^ siècle. S'il appartient au siècle précédent par ses écrits, il appartient au suivant par l'influence qu'ils ont eue. Né de parens calvinistes, il s'étoit fait catholique dans sa jeunesse, retourna ensuite au protestantisme, et fut soupçonné d'avoir fini par n'être pas plus attaché aux dogmes de sa communion qu'à ceux de l'Église romaine. Il fut lié avec les plus célèbres déistes anglais de ce temps-là, et ses écrits, répandus dans leur île, contribuèrent à y fortifier cette pente à l'irréligion qui s'y manifestoit déjà. Shaftesbury puisa dans ses leçons l'indifférence totale en fait de religion qui faisoit son système. Nos philosophes français l'ont regardé comme un de leurs plus dignes devanciers, et l'ont vanté comme le premier des critiques. Bayle avoit en effet beaucoup d'esprit et d'érudition, une imagination heureuse, une mémoire immense ; mais il a déparé ses talens par l'usage qu'il en a fait ; et à tout prendre, ses écrits verbeux, indigestes et diffus, plairoient beaucoup moins sans la

licence et le ton satirique dont il les assaisonne. On est fatigué de ces digressions interminables qui détournent l'attention de l'objet principal. On est rebuté d'un étalage d'érudition qui vient souvent mal à propos. Ces ouvrages eurent néanmoins de la vogue dans l'origine. Le scepticisme de l'auteur séduisit des gens qui cherchoient des motifs pour douter, et ses sophismes en imposèrent à ceux qui ne demandoient qu'à s'étourdir. Ses productions devinrent l'arsenal de l'incrédulité. Si elles ne sont guère lues aujourd'hui, elles ont du moins la gloire d'avoir beaucoup servi aux premiers écrivains qui se sont élevés contre la religion. Bayle peut se vanter d'avoir donné, sur ce point, le ton à son siècle, et d'avoir servi de guide à ceux qui se sont constitués, dans la suite, en guerre ouverte contre le christianisme. Son influence s'est surtout fait sentir en Hollande, où le mélange de toutes les sectes donnoit aux partisans du socinianisme, et à ceux de l'incrédulité, de nouvelles facilités pour propager leurs principes.

POLOGNE.

La Pologne suit la religion catholique, sans proscrire les sectes qui ont abandonné l'Église romaine. Les dissidens jouissent, dans ce pays, d'une tolérance presque entière. On ne s'en étoit écarté, dans le siècle précédent, qu'envers les sociniens, qui, à force de répandre leur système anti-chrétien, avoient provoqué l'attention et la sévérité du législateur. On avoit aussi sévi contre un Polonois qui avoit prêché hautement l'athéisme. Du reste, les catholiques, quoique dominans en nombre, laissoient les protestans fort tranquilles.

La Pologne se divise, quant au gouvernement ecclésiastique, en deux métropoles, celle de Gnesne et celle de Léopol. L'archevêque de Gnesne est investi des plus belles prérogatives. Il est primat du royaume, le premier des sénateurs, légat né du saint Siége, et régent de la république pendant les interrègnes. Il convoque les diètes et proclame les rois. Il y a rarement en Pologne un

autre cardinal que lui, parce que la pourpre romaine ne donne aucune préséance dans le sénat, et qu'un évêque cardinal seroit obligé de renoncer à son rang de sénateur pour soutenir celui de membre du sacré collége. L'archevêque de Guesne, en 1701, étoit Michel Radziejowski, cardinal depuis 1686. Dans la dernière élection, il avoit été favorable au prince de Conti, qui avoit disputé la couronne à Auguste. L'archevêque de Gnesne a sous lui neuf suffragans, savoir : Cracovie, Wladislaw, Wilna, Posen, Plosko, Warmie, Lucko, Culm et Samogitie. L'évêque de Warmie étoit André Zaluski, prélat célèbre par son savoir et par ses libéralités, et qui a laissé quelques ouvrages. Léopol a quatre suffragans : Premislaw, Chelm, Kiow et Kaminieck. Tous ces évêchés ont de grands revenus, et donnent aux titulaires le droit de siéger dans le sénat. Mais le clergé inférieur est peu nombreux. Il y a plusieurs villes où il y a deux évêques, l'un du rit latin, l'autre du rit grec. La plupart des Polonois, qui suivent ce dernier rit, sont unis au saint Siége. Seulement ils conservent les cérémonies et les usages particuliers de leur église. Il y a moins de couvens en Pologne que dans les autres parties de la chrétienté. Les religieux du rit grec sont de l'ordre de saint Basile, qui est fort accrédité dans ce pays, et qui fournit, dans cette communion, ceux qu'on élève à l'épiscopat. Le roi doit être de la religion catholique.

Auguste, qui régnoit en 1701, n'avoit pu être élu qu'en renonçant au luthéranisme. Il avoit même eu peine, malgré ce changement, à l'emporter sur son compétiteur, le prince de Conti, à qui sa réputation et les insinuations de l'abbé de Polignac, ambassadeur de France à Varsovie, avoit formé un parti puissant. Auguste avoit eu recours à d'excessives libéralités, et même aux armes, pour faire prévaloir ses intérêts dans la diète. Il s'étoit appuyé du nonce du Pape, qui avoit certifié la vérité de sa conversion. Il finit par gagner le primat, et ceux qui lui avoient d'abord été le plus contraires. Mais il ne resta pas long-temps paisible possesseur de ce qui lui avoit

coûté tant de travaux et de sacrifices. La guerre qu'il eut à soutenir contre Charles XII, roi de Suède, lui prépara de nouveaux embarras. Il fut forcé de descendre du trône, et de se retirer dans son électorat, où il acheta la paix par un traité humiliant. Un autre roi fut élu en sa place, et Stanislas Leczinski régna quelque temps sous la protection de Charles XII.

Pendant ces guerres, la Pologne fut un théâtre de dissentions et de ravages. Les deux partis se traitoient sans ménagement. L'impérieux Charles XII, qui conduisoit tout militairement, et qui ne souffroit aucune résistance à ses volontés, faisoit la loi en Pologne. Il s'emparoit des églises et installoit des évêques à main armée. Le clergé polonois lui-même étoit partagé. Le cardinal Radziejowski, l'évêque de Posen et quelques autres, s'étoient déclarés contre Auguste. Le Pape leur écrivit avec force pour les engager à rester fidèles au prince élu par la nation. L'évêque de Posen eut ordre de venir à Rome pour y rendre compte de sa conduite, et il y alla en effet. Le primat se retira à Dantzick, où il mourut en 1705, laissant son pays en proie à la guerre civile. L'élection de son successeur fut même une nouvelle cause de querelle. Le Pape et Auguste avoient fait archevêque de Gnesne, M. Szembeck, évêque de Wladislaw, qui prit possession de son nouveau siége. Les Suédois le chassèrent, et firent nommer, de force, administrateur du diocèse, un certain Dzulenski. Clément XI cassa cette élection illégale. Le même Pontife protégea de tout son pouvoir Auguste contre son compétiteur, et il ne paroît pas qu'il ait reconnu Stanislas comme roi de Pologne. Ce dernier ne resta pas long-temps tranquille dans sa nouvelle élévation. La défaite de son protecteur lui ôta tout appui, et l'électeur de Saxe recouvra la couronne avec plus de facilité qu'il ne l'avoit perdue.

Au milieu de ces révolutions, l'Église et l'état eurent beaucoup à souffrir. Dans les brefs de Clément XI, on en trouve un grand nombre relatifs aux affaires de la Pologne. Il écrivoit fréquemment au primat, aux évêques,

au roi Auguste, pour adoucir leur chagrin, pour exciter leur courage, pour ranimer leur zèle. Il s'intéressa particulièrement en faveur des princes Sobieski, fils du grand Sobieski, roi de Pologne, mort en 1696. Auguste avoit fait arrêter deux de ces princes dont il redoutoit les prétentions au trône. Clément XI réclama instamment leur liberté. Le nom de Sobieski étoit cher à la religion, depuis que le dernier roi avoit sauvé Vienne, assiégée par les Turcs; et l'aîné des fils auroit été probablement élevé au trône, si sa mère eût ménagé, avec plus d'adresse, les esprits des Polonois. C'étoit une Française, fille du comte de la Grange d'Arquien. Elle se retira à Rome, puis à Blois, où elle mourut en 1716. Son père, Henri de la Grange d'Arquien, obtint un chapeau de cardinal, en 1695, sur la présentation du roi son gendre. Il alla se fixer à Rome, où il mourut, en 1707, dans un âge très-avancé. Quant aux princes Sobieski, l'aîné, Jacques, donna une de ses filles en mariage au fils de Jacques II, roi d'Angleterre. Un autre, Alexandre mourut à Rome, en 1714, ayant, un peu avant sa mort, fait profession de la règle des Capucins.

Nous avons peu de chose à dire sur l'état des sciences et des lettres ecclésiastiques en Pologne au commencement du XVIIIe siècle. Nous avons nommé M. Zaluski, évêque de Warmie, célèbre par la belle bibliothèque qu'il avoit formée avec autant de grandeur que de goût. On y joindra, si l'on veut, parmi les protestans, Daniel-Ernest Jablonski, théologien calviniste, né à Dantzick, en 1660, du dernier évêque des Bohêmes, et depuis ministre de la cour à Berlin. Il fit paroître beaucoup de zèle contre l'athéisme et le déisme, et pour la réunion des deux grandes branches du protestantisme. On a de lui des sermons, des traités de théologie, et des ouvrages sur l'Écriture sainte.

ANGLETERRE.

La religion catholique avoit cessé depuis long-temps d'être dominante en Angleterre, mais elle avoit encore

conservé dans ce pays des partisans zélés. Au milieu du feu des persécutions et des troubles des guerres civiles, l'ancienne foi s'étoit maintenue parmi quelques familles privilégiées. Élisabeth s'étoit efforcée vainement de la détruire. Elle avoit été secondée, à cet égard, par les préjugés et l'antipathie de la majorité de la nation. C'est sans doute un phénomène assez étrange que cette aversion si prononcée du peuple anglais pour une religion qui fut la sienne. Cette aversion a jeté dans les esprits de si profondes racines, qu'elle forma long-temps comme un des traits les plus marqués du caractère anglais. On la retrouvoit, non pas seulement dans la multitude toujours prête à se soulever au mot de *papisme*, mais dans les conditions supérieures et chez les gens les plus instruits. Anglicans et non-conformistes, tous haïssoient cordialement ce qu'ils appelent le *papisme*. Il n'étoit pas un prédicateur qui ne se crût obligé en conscience de s'élever en chaire contre l'Église romaine. Il n'est pas un théologien qui n'ait donné quelque traité exprès contre elle. Il semble qu'ils ne se croiroient pas bons Anglais s'ils n'avoient lancé quelques traits contre l'Église qui les a rendus chrétiens. Cette antipathie, devenue nationale, a donné lieu, pendant près de deux siècles, à des scènes tantôt violentes et tantôt ridicules. S'il arrivoit, par exemple, que dans le coin de quelque comté, un protestant se fît catholique, un prédicant zélé ne manquoit pas de dénoncer ce scandale, et de crier contre les progrès du *papisme*. A ce seul mot les têtes s'enflammoient. Les papiers publics, les clubs, les chaires, les deux chambres du parlement retentissoient de plaintes sur les progrès du *papisme*. Au bruit que l'on faisoit de toutes parts, un observateur de sang froid auroit pu croire que la religion catholique avoit gagné de nombreux prosélytes; mais il eût été étonné, en remontant à la source, de voir que ces clameurs portoient le plus souvent sur un fait unique, quelquefois sur un fait douteux. Depuis le temps qu'on parle des progrès du *papisme*, le *papisme*, si ces progrès eussent été vrais, auroit fini par anéantir la re-

ligion dominante. Le nombre des catholiques est loin d'augmenter, au moins dans les premières classes. L'ambition, le désir d'occuper des places et de siéger au parlement, font de temps en temps prêter les sermens. Les documens varient beaucoup sur le nombre des catholiques. Berington, dans ses écrits, ne les porte qu'à soixante et quelques mille. D'autres en comptent trois cent mille. On assure qu'à Londres seulement et aux environs, il y en a plus de quatre-vingt mille. Il y en a beaucoup aussi dans le comté de Lancaster et dans celui de Stafford.

Les plaintes contre le *papisme* furent sur-tout vives et réitérées sous le règne de Charles II. Ce prince étoit fils d'une princesse catholique, et il avoit passé sa jeunesse sur le continent, dans des états catholiques. Il avoit épousé Catherine de Portugal, princesse fort attachée à sa religion. C'étoient autant de motifs pour tenir les protestans en alarme. Leurs craintes redoublèrent encore, quand ils virent Jacques, duc d'Yorck, frère du roi et héritier présomptif de la couronne, embrasser la foi catholique. Ce prince, après la mort de sa première femme, qui s'étoit aussi déclarée pour cette religion, épousa une princesse de Modène, et on soupçonna dès-lors son changement de religion. Le parti protestant n'omit rien pour échauffer les esprits. Les docteurs anglicans dans les chaires, les écrivains dans leurs pamphlets, les membres du parlement dans leurs motions, s'élevoient également contre les catholiques, et il est peu d'années du règne de Charles II qui n'aient vu prendre de nouvelles mesures contre eux. Ce prince étoit, par inclination, porté en leur faveur, et il paroît que, dans un traité secret, conclu avec Louis XIV, il s'étoit engagé à se faire catholique. Mais il ne savoit point résister aux sollicitations du parlement et à l'esprit général de sa nation, et les catholiques furent vivement persécutés sous son règne. Ils le furent sur-tout lors de l'imposture d'Oates, imaginée par les protestans et soutenue par Shaftesbury. Beaucoup de prêtres furent arrêtés, et d'autres furent obligés de fuir. En vain les fourberies d'Oates se trahissoient

soient par mille endroits. Les préventions nationales étoient montées au comble. On ne voulut voir que les progrès du *papisme* là où éclatoient les artifices d'un misérable et d'un traître. Le sang des catholiques coula sur les échafauds. Dix-sept d'entr'eux perdirent la vie par suite des accusations d'un homme décrié. De ce nombre furent Guillaume Howard, comte de Stafford, quelques laïques zélés, un prêtre séculier et six Jésuites. C'étoit contre ceux-ci que le peuple étoit le plus acharné. Huit autres prêtres souffrirent la mort par cela seul qu'ils étoient prêtres, et qu'ils en avoient fait les fonctions. Olivier Plunkett, archevêque catholique d'Armagh, en Irlande, fut amené à Londres, et mis à mort en 1681. L'innocence de ce prélat fut encore relevée par la résignation et la piété qu'il montra dans les cachots.

Le 16 février 1685, mourut Charles II. On est fondé à croire qu'il mourut catholique. Jean Huddleston, Bénédictin anglais, qui avoit contribué à sauver ce prince après la bataille de Worchester, lui fut encore utile dans ce dernier moment : appelé dans la chambre du roi la veille de sa mort, il reçut la déclaration de Charles, qui témoigna vouloir mourir dans la religion catholique, et montra du regret de ses fautes et de ses désordres. Huddleston le confessa, lui administra les sacremens, et l'exhorta à la mort. Dans la relation qu'il en publia depuis, il donne un détail consolant des dispositions de ce prince.

Jacques II monta sur le trône à l'âge de 51 ans, et sans aucune contestation. Deux jours après il alla publiquement à la messe. Oates fut mit en jugement. Accusé déjà deux fois de parjure, sous le règne précédent, il fut condamné, le 19 mai 1685, à une prison perpétuelle. Jacques II fit président de son conseil privé le comte de Sunderland, qui venoit de se déclarer catholique, affectoit beaucoup de zèle, alloit, dit-on, souvent à confesse au P. Petre, et poussoit son maître aux démarches les plus imprudentes. On assure que dans la suite ce ministre hypocrite se vantoit d'avoir ruiné par là les affaires de Jacques. Quoi qu'il en soit, ce prince mit dans plusieurs

de ses démarches une précipitation et un éclat qui révoltèrent des esprits ombrageux. Il fit entrer quatre lords catholiques dans son conseil privé. Il en admit d'autres dans les places civiles et militaires. Le 4 avril 1687, il donna une déclaration pour la liberté de conscience. Les dissidens des différentes sectes l'en félicitèrent par des adresses, tandis que les partisans de l'église établie s'en montroient fort mécontens. Les catholiques profitèrent aussi de cette loi. Ils ouvrirent des chapelles à Londres et dans les autres grandes villes. Il se fit quelques conversions éclatantes dans toutes les classes, et la plupart furent durables et continuèrent après la révolution. Le roi nomma pour le service de sa chapelle des prêtres recommandables, les docteurs Godden, Giffard, Betham et Thomas Witham, Hall, Codrington, Ellis, Marshe, Jenks et Sabran. Plusieurs d'entre ces ecclésiastiques publièrent de bons écrits de controverse. Il y eut des conférences entre les docteurs catholiques et les docteurs anglicans. Pierre Gooden en eut quelques-unes avec Stillingfleet, Claggett et autres. Personne n'étoit plus propre que lui à ce genre de controverse, par sa présence d'esprit et sa facilité à s'énoncer. Il mourut en 1695. Il ne faut pas le confondre avec Thomas Godden ou Tilden, mort en 1688, qui eut aussi des disputes de vive voix et par écrit avec Stillingfleet et d'autres anglicans. Goter et Sergeant sont encore connus en Angleterre par d'excellens ouvrages en ce genre. Le père Pulton, Jésuite, eut une conférence avec le docteur Tenison, depuis archevêque de Cantorbéri. Il y en eut une autre, en présence du roi, le 30 novembre 1688, entre Giffard et Godden, pour les catholiques, et les anglicans Patrick et Jane. Echard dit qu'elle fut toute à l'avantage des protestans. Mais Giffard en donna, en 1722, une relation, où il montre qu'Echard n'a pas connu les faits, et n'a pas su même ce qui avoit fait la matière de la discussion. Des laïques aussi entrèrent dans la lice. Walker, Mederith, Deane, Ward, publièrent de bons écrits en faveur de la cause catholique.

En 1686, le roi avoit envoyé un ambassadeur à Rome. Le 3 juillet 1687, le nonce ferdinand d'Adda, archevêque d'Amasie, qui résidoit secrètement auprès du monarque, fit son entrée publique à Windsor, en habits pontificaux, précédé de la croix, et accompagné de religieux en habits de leur ordre; spectacle qui blessa les yeux des protestans Une autre démarche de Jacques ne parut pas moins choquante. Il fit entrer dans son conseil privé Edouard Petre, Jésuite, son aumônier, en qui il paroît avoir eu beaucoup de confiance. Cette distinction, dit Dodd, accordée à un religieux qui par état est étranger aux matières du gouvernement, étoit contraire à l'usage même des cours catholiques, et fut blâmée à plus forte raison, chez un peuple qui avoit en aversion les religieux, et sur-tout les Jésuites. Le roi cependant vouloit faire nommer Petre évêque ou cardinal. Il écrivit plusieurs fois, à ce sujet, au Pape Innocent XI, qui refusa pour divers motifs d'accéder à sa demande. Quelques coups d'autorité achevèrent d'aigrir les esprits, et servirent de prétexte aux chefs du parti protestant. Jacques ordonna à l'université de Cambridge de faire maître ès arts Alban Francis, religieux Bénédictin. On venoit, dit-on, d'accorder ce grade à l'ambassadeur du roi de Maroc; mais on fut plus difficile pour un catholique. L'université refusa et fut applaudie. Jacques punit quelques-uns de ses membres et fut blâmé. Quelque temps après, il nomma président du collége de la Magdeleine, à Oxford, le docteur catholique Giffard : nouveau grief, qui précéda de peu la révolution. On regarda comme un scandale que Walker, président du collége de l'Université, eût érigé dans ce collége une chapelle catholique, et eût persuadé à quelques membres de l'Université de se déclarer catholiques comme lui. On en voit plusieurs qui avoient pris ce parti et qui y persévérèrent. Walker étoit disciple du pieux et savant Abraham Woodhead, catholique, et célèbre par d'excellens écrits de controverse, dont Walker publia quelques-uns.

Au reste, en convenant franchement des imprudences

du malheureux Jacques, nous devons dire aussi ce que nous pensons après un examen attentif des faits; c'est que, quelle qu'eût été sa conduite, il auroit infailliblement succombé aux embarras de sa position. Il eût été plus réservé qu'il n'auroit pu se soutenir sur un trône environné de tant d'écueils. La nation, dans l'excès de ses préventions contre les catholiques, avoit vu avec chagrin un prince de cette communion hériter de la couronne. De là un éloignement très-prononcé et une défiance toujours croissante. On ne pardonnoit rien au roi, on blâmoit toutes ses mesures, on envenimoit toutes ses actions. Les whigs et les torys étoient unis contre lui. Les premiers, partisans de la liberté, lui reprochoient d'étendre trop les droits du souverain. Les seconds, amis zélés de l'église établie, craignoient que son existence ne fût compromise sous un roi d'une communion différente. De là des plaintes générales. Les évêques, les docteurs, les prédicateurs, les universités, tous les rangs du clergé anglican rivalisoient d'ardeur contre la cour, et le peuple les encourageoit par ses cris. Le refrain, *point de papisme*, se faisoit entendre de tous côtés. La liberté même de conscience, accordée par Jacques, étoit prise en mauvaise part. L'esprit d'opposition contre la cour étoit donc si général et si vif, qu'une révolution étoit inévitable. Elle eut lieu; mais avant d'en raconter les suites, nous devons parler d'un établissement important pour la religion, qui se fit sous Jacques, et qui fut presque le seul qui survécut à ce prince.

Les changemens opérés en Angleterre par Henri VIII et par ses successeurs, y ayant aboli la succession des évêques, le gouvernement spirituel des catholiques, se trouva confié à de simples prêtres où à des religieux qui prenoient leurs pouvoirs du saint Siége. Comme leur autorité étoit nécessairement restreinte, on crut que la présence d'un évêque seroit plus utile dans ce pays. Les Papes y envoyèrent donc successivement deux vicaires apostoliques avec le titre d'évêques *in partibus infidelium*. Ces prélats furent Guillaume Bishop et Richard Smith,

tous deux évêques de Chalcédoine. Leur administration ne fut pas tranquille. Le dernier fut obligé de quitter l'Angleterre, où sa présence choquoit les protestans, et où il ne rentra plus depuis. M. Bishop avoit établi un chapitre qui devoit exercer les pouvoirs en son nom, et suppléer à son absence. Lui et M. Smith nommèrent successivement des chanoines, des doyens, des grand-vicaires pour les besoins de la mission. Mais l'autorité de ces délégués ne fut jamais universellement reconnue. Les réguliers ne se croyoient point obligés d'y déférer. Ils prétendoient même de n'être point soumis à la juridiction du vicaire apostolique, et faisoient valoir des priviléges qu'ils avoient obtenus des Papes. De là des contestations assez vives, dans lesquelles les Bénédictins et les Jésuites d'une part, et de l'autre le clergé séculier, soutenoient chacun un parti différent. Ces divisions furent même portées assez loin, et ce fut pour les éteindre que le saint Siége songea à établir, sous Jacques II, un gouvernement plus uniforme et plus régulier. Le prince joignit, à cet égard, ses instances à celles du clergé. L'abbé Racine prétend, dans son *Abrégé de l'histoire ecclésiastique* (1), que l'on sollicita la création d'évêchés en titre en Angleterre, mais que la cour de Rome s'obstina à ne nommer que des vicaires apostoliques. Cet historien infidèle et partial étoit mal informé sur ce point comme sur beaucoup d'autres, où plutôt ses préventions l'ont guidé ici. Il n'y a point de traces du fait qu'il avance, et Dodd (2), si bien instruit de l'histoire de son pays, et si attentif à en recueillir les particularités, ne parle point de celle-là. Cette mesure auroit été même assez imprudente, et auroit probablement plus blessé encore les protestans.

---

(1) Tome XIII, page 656.

(2) *The church History of England, from the year* 1500 *to the year* 1688, *chiefly with regard to catholicks; Brussels*, 1737, 1739 et 1742; 3 vol. in-folio. Cet ouvrage est plein de recherches et fort curieux. L'auteur est Charles Dodd, prêtre anglois.

Quoi qu'il en soit, le Pape institua des vicaires apostoliques pour gouverner cette mission. Le premier fut Jean Leyburn, ancien président du collége de Douai, puis auditeur du cardinal Howard de Norfolk. Il fut sacré à Rome, le 9 septembre 1685, sous le titre d'évêque d'Adramite, partit immédiatement pour l'Angleterre, où il fut logé au palais de Saint-James, et fit sa visite pastorale par tout le royaume. Il donna la confirmation à un grand nombre de catholiques. Peu après on lui nomma des collègues. L'Angleterre fut partagée en quatre districts, celui du nord, celui du sud, celui de l'ouest et celui du milieu. On attacha à chacun un évêque en qualité de vicaire apostolique. L'évêque d'Adramite eut dans ce partage le district du midi. En 1687, Bonaventure Giffard, docteur en théologie de Paris, fut sacré évêque de Madaure, et devint vicaire apostolique du district du milieu. Ceux de l'ouest et du nord furent confiés l'année suivante à Philippe-Michel Ellis, Bénédictin, et Jacques Smith, président du collége anglais de Douai. Ils furent sacrés évêques d'Auréliopolis et de Gallipolis, et on leur assigna à chacun 1000 livres sterling de pension annuelle. Dès-lors la juridiction du chapitre et des vicaires cessa. Les prêtres séculiers se soumirent sans difficulté aux vicaires apostoliques. Les religieux cédèrent moins aisément. Le 6 octobre 1695, un décret de la congrégation *de propaganda fide*, décida que tous les prêtres séculiers et réguliers, le chapitre, les Bénédictins et les Jésuites, devoient prendre les pouvoirs des évêques pour toutes les fonctions du ministère, et que toute juridiction avoit cessé par la nomination des vicaires apostoliques.

Mais à peine les vicaires apostoliques étoient entrés en fonction, qu'éclata la révolution de 1688. Guillaume, prince d'Orange et Stadhouder de Hollande, accueilloit depuis long-temps les Anglais mécontens. Neveu et gendre de Jacques II, il oublia ce double lien pour faire la guerre à ce malheureux prince. En vain celui-ci revint sur ses premières démarches, et accorda aux anglicans le redressement des griefs dont on se plaignoit. Guillaume

débarqua en Angleterre, le 4 novembre, et attira à lui plusieurs seigneurs. L'évêque anglican de Londres fut un des premiers à se déclarer pour lui. Jacques, abandonné de ceux qu'il croyoit les plus fidèles, quitte son palais le 11 décembre. A la nouvelle de son départ, la populace de Londres se hâte de piller toutes les chapelles catholiques. Quatre jours après, ce même peuple rappelle son roi, et le reçoit avec de nombreuses acclamations. Ces marques d'attachement d'une multitude volage ne durèrent qu'un éclair. Le 18 décembre, Jacques II quitta Londres pour la seconde fois, et cinq jours après il s'embarqua pour la France, où la reine et son fils étoient déjà passés.

Le mois suivant, une convention nationale déclara que Jacques avoit abdiqué; allégation évidemment fausse. Mais on ne vouloit qu'un prétexte, spécieux ou non. Guillaume fut appelé au trône. Cependant Jacques conservoit encore des partisans. Six évêques anglicans, et à leur tête l'archevêque de Cantorbéri, refusèrent de violer le serment de fidélité qu'ils lui avoient fait. Ils furent dépossédés, ainsi que les ecclésiastiques qui suivirent leur exemple. De là un schisme dans l'église anglicane, les uns adhérant aux évêques expulsés de leur siéges, les autres reconnoissant leurs successeurs. Les premiers furent appelés *jacobites* et *non-jureurs*. Parmi eux étoient des hommes d'un mérite distingué, Dodwell, Hickes, Collier, Lesley et autres. Des protestans même suivirent Jacques dans son exil, et plusieurs seigneurs restèrent attachés à sa fortune. Retiré à Saint-Germain, où Louis XIV lui accorda un asile honorable, il entretint quelque temps l'espérance de remonter sur son trône. Il fit pour cela une tentative en Irlande, dont les habitans lui étoient restés généralement fidèles. Mais ses troupes furent défaites, et il revint en France pour n'en plus sortir.

On devoit s'attendre que cette révolution auroit des suites fâcheuses pour les catholiques. Au fond, c'étoit contre eux qu'elle se faisoit. C'étoit le catholicisme que l'on poursuivoit dans la personne de Jacques. On fit

expier à cette religion la protection momentanée qu'elle avoit obtenue. Il fut statué qu'aucun catholique ne pourroit hériter du trône. Les catholiques ou ceux réputés tels eurent ordre de s'éloigner à dix milles de Londres. On les désarma, on leur prit leurs chevaux. On ferma quelques écoles qu'ils avoient formées. On les excepta seuls de l'acte de tolérance. Leur droit de patronage fut conféré aux universités. On accorda, en 1700, des récompenses à qui feroit prendre un prêtre ou un Jésuite. Il fut défendu, sous peine de 100 livres sterling d'amende, d'envoyer ses enfans hors du royaume pour les faire élever dans la religion catholique. Les catholiques étoient inhabiles à hériter. Les évêques nouvellement envoyés en Angleterre étoient particulièrement l'objet de la jalousie nationale. M. Ellis avoit quitté l'Angleterre, et n'y reparut plus. Il se retira à Rome, et fut fait depuis évêque de Segni, en Italie. Les évêques d'Adramite et de Madaure furent arrêtés. Le premier fut mis à la tour de Londres, et le second à Newgate. Ils y restèrent quelque temps, furent ensuite relâchés, puis fréquemment menacés. A la moindre alarme ils étoient obligés de se tenir cachés. Les prêtres furent soigneusement recherchés, et plusieurs accompagnèrent Jacques dans sa fuite. D'autres restèrent en prison. Des laïques eurent le même sort. Obadiah Walker, président du collége de l'université à Oxford, qui s'étoit déclaré catholique, et avoit attiré plusieurs personnes à cette religion, fut mis à la tour, interrogé en plein parlement, et excepté nommément de l'acte d'amnistie. Cependant il faut savoir gré à Guillaume III de n'avoir pas versé le sang, et de n'avoir pas renouvelé les scènes atroces de 1679 et des années suivantes.

Au milieu de ces traverses, la religion catholique se soutint par elle-même, et son état, dans ce pays, étoit, en 1701, aussi satisfaisant que possible. Les vicaires apostoliques y gouvernoient leurs districts avec un zèle mêlé de prudence. M. Leyburn, fort âgé, restoit à Londres, tandis que M. Giffard gouvernoit le district

du milieu. Il faisoit de fréquentes visites, établissant des missionnaires, donnant la confirmation, et encourageant les catholiques dans la foi. Il secondoit M. Leyburn dans l'administration du district du sud, et visitoit aussi celui de l'ouest, privé d'évêque. Le clergé comptoit dans son sein des hommes distingués par leurs talens. Sergeant et Goter étoient les plus connus. Jenks, que ses collègues avoient mis sur la liste pour l'épiscopat, refusa constamment cette dignité. André Giffard, frère de l'évêque de Madaure, et son grand-vicaire, montra la même modestie. Plusieurs chapelains de Jacques II laissèrent des sermons imprimés. Le Jésuite Pulton publia la relation de sa conférence avec Tenison. Son confrère Dorrel est auteur de livres de controverse et de piété. Plusieurs missionnaires trouvoient, au milieu de leurs travaux, le temps de composer de bons écrits, dont quelques-uns sont encore estimés des catholiques anglais. Quelques laïques donnoient l'exemple d'une haute piété.

Les lois sévères qui interdisoient aux catholiques la faculté de tenir des écoles, les obligeoient à envoyer leurs enfans sur le continent. Il s'étoit formé, à cet effet, différens établissemens à Rome, à Paris, à Douai, à Valladolid. Le plus célèbre de ces colléges étoit celui de Douai, qui étoit comme la pépinière du clergé séculier en Angleterre. Il avoit été créé vers le commencement du XVIIe siècle, et les Papes l'avoient protégé, et lui avoient accordé une pension annuelle. Les présidens des colléges étoient choisis par le cardinal protecteur des églises d'Angleterre à Rome. Celui qui remplissoit ce poste, en 1701, étoit le docteur Paston. Le collége des Anglais à Lisbonne étoit le plus considérable après celui de Douai. Il avoit été fondé par un seigneur portugais. A Paris, le collége des Anglais venoit d'être établi par le docteur Betham, chapelain de Jacques II, et précepteur du prince de Galles. Parmi les ordres religieux qui fournissoient des sujets aux missions d'Angleterre, les Bénédictins et les Jésuites étoient les plus nombreux. Les premiers, qui formoient une congrégation à part, sous le

nom de *Bénédictins anglais*, avoient des maisons à Paris, à Douai, à Saint-Malo, en Lorraine, etc. Ils fournirent plusieurs évêques à la mission, et tenoient tous les quatre ans des chapitres pour nommer leurs supérieurs.

Nous n'avons point parlé jusqu'ici de l'Écosse. Cette partie de la Grande-Bretagne comptoit un assez grand nombre de catholiques, et elle en auroit eu davantage sans le manque de prêtres et la privation d'écoles catholiques. Ces deux circonstances favorisèrent beaucoup le succès des réformateurs du xvie siècle. Le saint Siége y faisoit passer de temps en temps des Franciscains irlandois. Mais la plupart étoient rebutés de la rigueur du climat, au moins dans la partie septentrionale de l'Écosse, où le froid rend la vie pénible, et ils restoient peu dans cette mission. Un pieux et zélé missionnaire, nommé White, fut plus constant. Aidé de la protection de lord Mac'donald, il fit revivre la foi dans les montagnes d'Écosse, et ramena, presque sans difficulté, les familles que le malheur des temps avoient éloignées de la religion. Ses travaux, vraiment apostoliques, datent de la fin de Cromwell, et du commencement du règne de Charles II. On essaya, vers le même temps, d'établir quelques écoles pour former des prêtres, et en même temps pour préserver les enfans des catholiques de la séduction des écoles protestantes. Mais ces établissemens avoient peine à se soutenir au milieu des traverses qu'on suscitoit aux catholiques.

La révolution de 1688 n'eut pas des résultats moins fâcheux pour ce pays que pour l'Angleterre, et l'attachement d'un grand nombre d'Écossois aux Stuarts leurs anciens maîtres, servit de prétexte à de longues vexations. Les protestans s'y montrèrent presque aussi jacobites que les catholiques, et les premiers, comme les seconds, parurent vouloir profiter de toutes les occasions pour soutenir les droits de leur souverain légitime. On les comprima donc avec soin. Le gouvernement anglais cessa de protéger les épiscopaux, et les presbytériens de-

vinrent dominans en Écosse. Ils ne se montrèrent pas plus tolérans pour les catholiques que les épiscopaux ne l'avoient été. Les préjugés politiques se mêlant aux préjugés religieux, on poursuivoit à la fois en eux les partisans des Stuarts et les adhérens à une foi proscrite. On tint des prêtres catholiques en prison pendant plusieurs années, ensuite on les bannit. On envoya des troupes dans les montagnes, on ravagea les terres des catholiques, et un capitaine nommé Porringer se rendit fameux dans l'ouest par ses dévastations et ses cruautés. En même temps, le parlement d'Écosse statua que les enfans qui ne se feroient pas protestans seroient privés de la succession de leurs père et mère; mesure bien calculée pour éveiller la cupidité, et étouffer l'attachement à l'ancienne croyance.

Cependant la foi se soutint au milieu des efforts faits pour la comprimer. Il paroit que Jacques, dans sa retraite, entretenoit des relations étroites avec l'Écosse. Il y fit passer quelques fonds avec lesquels on établit, dans les montagnes, une école dirigée par George Panton, élève du collége de Paris. Ce prince s'unit avec les missionnaires écossois pour demander l'envoi d'un évêque dans ce pays. Le saint Siége accéda à leurs désirs. Thomas Nicolson fut fait, en 1694, évêque de Peristachium et vicaire apostolique en Écosse, où il se rendit secrètement en 1697. Il n'y trouva que vingt-cinq missionnaires, dont il augmenta successivement le nombre. Il commença, dès cette année, à faire quelques visites dans le nord, où les catholiques sont plus nombreux. Il en fit également les quatre années suivantes dans les différentes parties de son vicariat. Son activité et son zèle produisirent beaucoup de fruit dans un pays qui n'avoit pas vu d'évêque depuis près de cent ans. Il dressa des avis aux pasteurs, qui furent acceptés dans une réunion de missionnaires écossois, et confirmés depuis à Rome. Nous avons particulièrement sous les yeux la relation d'une visite qu'il fit en 1700, dans les montagnes et dans les îles de l'ouest. Dans un voyage de plus de quatre cents

milles, par des montagnes fort rudes et des mers dangereuses, il confirma un grand nombre de personnes, s'instruisit du besoin des peuples, réprima les abus, annonça à ces fidèles catholiques la parole de Dieu, et les exhorta à la constance dans la foi. On voit par la relation qu'ils étoient assez nombreux dans ces quartiers. Plusieurs îles étoient exclusivement peuplées de catholiques, et dans une seule station le vicaire apostolique confirma plus de sept cents personnes. Il trouva ces bons montagnards réglés dans leurs mœurs, respectueux pour les prêtres, et observant avec exactitude les lois de l'Église. Quelques-uns d'entr'eux avoient été mis à mort, peu auparavant, par le cruel Porringer, sur le refus qu'ils avoient fait de renoncer à leur religion. M. Nicolson encouragea ses prêtres, et nomma deux pro-vicaires, M. Monro et monsieur Mungan, anciens missionnaires, et que leur expérience et leurs services rendoient dignes de cette confiance. Il leur donna le droit de visite et recommenda de l'instruire de l'état des choses. Il inspecta aussi l'école d'Arasaick, sur laquelle il fondoit ses espérances, et qui servoit comme de préparation aux sujets que l'on envoyoit ensuite au collége écossois à Paris; maison qui étoit la principale ressource pour l'éducation des prêtres, et la principale pépinière de missionnaires pour l'Écosse. Outre ce collége, il y en avoit encore un à Rome et un à Ratisbonne chez des Bénédictins écossois, qui avoient trois maisons en Allemagne.

L'Irlande mérite encore plus de fixer notre attention, par le grand nombre de catholiques qu'elle renferme, et par le joug qu'on a si long-temps appesanti sur eux. Fidèle à sa croyance, elle a constamment repoussé les innovations religieuses et conservé ses évêques. La succession des pasteurs légitimes s'est maintenue dans ce pays à travers tous les orages. Forcés d'abandonner aux évêques anglicans leurs églises, leurs maisons et leurs revenus, ils ont continué de gouverner leurs troupeaux dans une honorable indigence, et dans des retraites où leurs ennemis venoient souvent les troubler. Les catho-

liques forment les trois quarts de la population de l'île, et malgré cette disproportion, ils sont exclus de toutes les faveurs et de toutes les places, privés de tout droit politique, inquiétés dans ce qu'ils ont de plus cher, asservis à des lois rigoureuses. Ils voient un petit nombre de protestans dominer sur eux et s'arroger tous les avantages. Cependant Charles Ier trouva plus de fidélité dans les Irlandois opprimés que dans les Anglais égarés par le fanatisme et par l'esprit d'indépendance. Les premiers, instruits par les archevêques O'Reilly et Walsh, se dévouèrent à la cause d'un prince malheureux. Aussi Cromwell ne leur pardonna-t-il jamais. Il aggrava leur joug par de nouvelles dispositions. Une loi déshérita et mit hors la loi tout étudiant catholique qui embrassoit l'état ecclésiastique. Cette loi n'a été révoquée que dans ces derniers temps. Le règne de Charles II ne fut guère plus favorable aux catholiques irlandois, et le supplice du vénérable archevêque d'Armagh jeta la terreur parmi eux. Deux autres évêques, Forstall de Kildare et Creagh de Cork, furent mis en prison. D'autres se retirèrent en France.

Le règne de Jacques II fut trop court pour apporter beaucoup d'avantages aux catholiques, ou du moins ces avantages ne furent guère durables. Les faveurs mêmes que ce prince accorda, dans ce pays, à ceux de sa communion, irritèrent l'envie contr'eux, et sa chute les exposa à de nouvelles traverses. Plus ils lui restèrent fidèdèles dans sa disgrâce, plus on se crut en droit d'user de rigueur envers eux, et ils expièrent, par toute sorte de vexations, leur courageux dévouement. La capitulation de Limmerick, conclue le 4 octobre 1691, avoit assuré aux Irlandois quelques avantages. On étoit convenu que les choses resteroient sur le pied où elles étoient sous le règne de Charles II, et qu'on n'exigeroit des catholiques que le serment général de fidélité qu'il est d'usage de demander aux peuples qui passent sous une autre domination. Ces concessions déplurent aux protestans zélés. L'évêque anglican de Meath, et quelques autres

hommes ardens déclamèrent avec chaleur contre la capitulation, et il ne tint pas à eux qu'on ne l'enfreignît sur-le-champ. Guillaume se montra plus modéré, et parut vouloir tenir les articles de Limmerick. Il réprima plus d'une fois les efforts du parlement d'Irlande pour les enfreindre et empêcha entr'autres un projet de loi qui bannissoit à perpétuité tous les archevêques, évêques et religieux. Mais tandis que la cour suivoit ce système de modération, la masse des protestans établis en Irlande montroit un tout autre esprit contre les catholiques, et tous les documens du temps font un portrait déplorable de la situation de la religion en Irlande à la fin du XVII^e^ siècle et au commencement du suivant. Les catholiques étoient en butte à toute sorte de vexations; et les protestans, quoiqu'en moindre nombre, ou parce qu'ils étoient en moindre nombre, appesantissoient sur eux le joug le plus dur.

L'épiscopat irlandois étoit réduit, en 1701, à un très-petit nombre de membres. Les troubles, les guerres, les persécutions avoient rendus vacans la plupart des siéges. Il ne se trouvoit dans l'île, à cette époque, que deux prélats; Comorfort, archevêque de Cashel, qui étoit fort âgé, et Donelly, évêque de Dromore, qui étoit en prison. On cite aussi l'évêque de Clonfert, comme ayant échappé aux poursuites. Les autres évêques avoient été obligés de s'expatrier. Maguirre, archevêque d'Armagh, Creagh, archevêque de Dublin, Lynch, archevêque de Tuam, et Daton, évêque d'Ossory, étoient en France, et Slyne, évêque de Cork, s'étoit réfugié à Lisbonne. Le clergé de France faisoit une pension à l'archevêque de Cashel, et à l'évêque de Clonfert. Les vacances des autres siéges durèrent encore plusieurs années, et ce ne fut qu'en 1707 que l'on commença à y nommer. Le clergé du second ordre n'étoit pas dans une position plus heureuse. Beaucoup de religieux et de prêtres avoient été contraints de fuir leur patrie. Plusieurs avoient suivi Jacques dans son exil. La France et les Pays-Bas comptoient un grand nombre de ces honora-

bles proscrits, auxquels leur double fidélité à leur croyance et à leur prince avoit coûté tant de sacrifices.

Le clergé catholique irlandois se composoit, comme en Angleterre, de séculiers et de réguliers. Les réguliers étoient fort nombreux. Les ordres qui fournissoient le plus à cette mission étoient les Dominicains, les Franciscains, les Augustins (1). Quant au clergé séculier, sa principale pépinière étoit le collége des Lombards à Paris. On avoit adopté, pour l'éducation du clergé irlandois, un usage singulier qui n'étoit pas sans de graves inconvéniens. La pauvreté de la plupart des sujets, et la difficulté de pourvoir à leur entretien, avoient fait imaginer de renverser l'ordre naturel. Leurs évêques les ordonnoient prêtres dans leurs pays et les envoyoient ensuite étudier à Paris, où ils trouvoient quelque ressource dans l'exercice des fonctions du ministère. On ne peut se dissimuler que cette méthode n'introduisît souvent dans l'état ecclésiastique des sujets médiocres, soit pour la conduite, soit pour la doctrine. On s'éleva plusieurs fois contre cet abus, et contre la facilité avec laquelle les évêques conféroient les ordres. Mais ces plaintes, quelque fondées qu'elles soient, ne doivent pas nous empêcher de reconnoître qu'il y eut souvent dans le clergé irlandois des hommes recommandables par leurs talens, leur piété et leur zèle.

Nous ne mettrions pas le lecteur entièrement au fait de l'état de la religion en Angleterre, si nous ne donnions aussi quelques détails sur l'église anglicane, ou, comme disent les Anglois, sur *l'église établie*. Elle comptoit, au commencement du XVIIIe siècle, beaucoup d'hommes d'un mérite non équivoque. L'archevêque de Cantorbéri, Te-

(1) Ils avoient des colléges à Rome, à Louvain, à Douai et à Prague. Le clergé séculier en avoit à Rome, à Lisbonne, à Compostelle, à Salamanque, à Séville, à Alcala, à Bordeaux, à Paris, à Douai, à Lille, à Louvain et à Anvers. Celui de Paris avoit cent vingt sujets. Quelques-uns de ces établissemens étoient très-peu considérables.

nison, se distinguoit plus, à la vérité, par sa modération que par l'éclat de ses talens; cependant il n'étoit pas indigne du haut rang que sa place lui donnoit dans l'Église et dans l'état. Sharp, archevêque d'Yorck, après avoir eu de la réputation comme prédicateur, s'en faisoit une par son habileté dans les affaires. Compton, évêque de Londres, qui avoit montré tant d'ardeur pour la révolution, étoit un protestant zélé. Burnet, évêque de Salisbury, partisan non moins vif de la révolution de 1688, et de la succession dans la ligne protestante, est connu par des écrits fort estimés dans le temps en Angleterre, mais dont le mérite n'est pas fait pour être également senti par de là la mer. Son *Histoire de la réformation* a été réfutée par Bossuet, et l'honneur d'avoir eu un tel adversaire pourra contribuer à sauver de l'oubli le nom du prélat anglican. Smolett dit de lui qu'il étoit généralement haï et méprisé; et il est vrai que Burnet donna beaucoup de prise sur lui par quelques actions et quelques écrits. Il est auteur d'un mémoire dans lequel, pour assurer la succession au trône chez les protestans, il proposoit ou de faire déclarer nul le mariage de Charles II, ou de lui donner deux femmes à la fois. Le 31 décembre 1706, il prêcha un sermon d'appareil, où il entreprit de prouver, par l'Écriture sainte, que ce seroit un crime digne des plus sévères châtimens de faire la paix avec la France. L'historien Smolett lui reproche d'avoir, dans ce sermon, accumulé contre Louis XIV, les injures les plus atroces, les invectives les plus sanglantes, et les attributions les plus odieuses et les plus infamantes. Patrick, évêque d'Ély, etoit savant et habile. Cumberland, évêque de Peterborough, Fowler de Glocester, et Kidder de Bath, étoient estimés pour leur caractère et leurs connoissances. D'autres ecclésiastiques, qui n'arrivèrent que par la suite à l'épiscopat, avoient encore peut-être plus de mérite. Atterbury, ambitieux et ardent, mais écrivain habile et littérateur plein de goût, servoit le parti de la haute église avec plus de chaleur que de mesure. Bull défendoit la doctrine catholique sur la Trinité par de savans

vans ouvrages qui lui méritèrent les éloges et les remercîmens de Bossuet. Beveridge, Nicolson et Hooper étoient versés, les deux premiers, dans les antiquités ecclésiastiques, et le troisième dans la controverse. Hoadly et Sherlock entroient dans la carrière. Des docteurs, qui restèrent toujours dans les rangs inférieurs du clergé, servoient aussi l'église anglicane par leurs talens et par leur zèle. Bennett réfutoit les *dissidens* dans de nombreux écrits. Bentley, critique habile et littérateur exercé, servoit la religion, soit par ses sermons de Boyle, soit par ses écrits contre Collins. Bingham travailloit dans la retraite à son savant traité des *Origines ecclésiastiques*. Un des plus célèbres docteurs de ce temps-là, Clarke, se signaloit dans la prédication, dans la controverse, dans la métaphysique. Il défendit les grands principes de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'ame, heureux s'il n'avoit pas méconnu ensuite un des premiers fondemens du christianisme. Collier, s'élevoit contre l'immoralité du théâtre, et avoit l'honneur d'introduire une réforme dans cette partie. Dodwell ne mériteroit que des éloges pour sa vaste doctrine et la prodigieuse fécondité de sa plume, s'il n'avoit souvent fait servir son érudition à soutenir des paradoxes injurieux au christianisme, et même aux principes de la loi naturelle. Mill publioit sa belle édition du nouveau Testament. Prideaux, South, Whitby, Wollaston se distinguoient dans différens genres d'écrits. Toutes les parties de la science ecclésiastique étoient alors cultivées en Angleterre avec un zèle qui ne le cédoit guère à celui que nous avons vu régner en France à la même époque. La littérature biblique, les langues savantes, les antiquités, l'histoire, la controverse, la morale, occupoient des hommes de talent. Les grandes preuves de la loi naturelle et de la religion exerçoient les méditations de plusieurs philosophes dignes de ce nom. L'érudition et la littérature, la critique et le goût se prêtoient un mutuel support dans des ouvrages dont la réputation subsiste encore. Les vérités capitales du christianisme étoient exposées avec clarté et prouvées avec méthode.

Cependant, quoiqu'un grand nombre de membres du clergé anglican honorassent leur communion par leurs talens et par l'usage qu'ils en faisoient, plusieurs aussi donnoient dans des erreurs très-graves; et il importe de le remarquer pour faire voir jusqu'où des hommes, d'ailleurs judicieux et recommandables, pouvoient être entraînés par le défaut d'autorité et par la voie de jugement privé, ce principe constitutif de la réforme et cette source féconde d'erreurs. Thomas Burnet donnoit le roman de l'univers dans sa *Théorie sacrée de la terre*, ouvrage plein d'imagination, et qui, pour avoir été loué par Bayle, n'en est pas moins établi sur des principes faux. Cet auteur est encore moins orthodoxe dans son livre *De l'état des morts et des ressuscités*, où il combat hardiment l'éternité des peines, et prétend qu'à la fin tout le genre humain sera sauvé. Clarke et Whiston écrivoient en faveur de l'arianisme. On pourroit excuser en partie Dodwell, s'il n'avoit eu que les préjugés qui lui sont communs avec les théologiens de sa communion contre les catholiques. Mais il tomba dans des aberrations que rien ne sauroit pallier. Dans ses Dissertations sur saint Cyprien, il attaque nettement la croyance générale des chrétiens sur le nombre des martyrs. Il se persuada que les pères de l'Église étoient des hommes pieux, mais simples, qui avoient trop aisément ajouté foi à des faits douteux. Il s'efforça de prouver que l'ame étoit mortelle de sa nature, et il imagina que l'immortalité étoit une sorte de baptême conféré à l'ame par un don de Dieu et par le ministère des évêques. Il prétendit que les Évangiles n'avoient été recueillis que sous Trajan. Enfin, à mesure qu'il avançoit en âge, il sembloit prendre plaisir à inventer et à soutenir des paradoxes dont les incrédules ont abusé depuis. Sherlock, le père de l'évêque, s'écarta de la croyance orthodoxe dans sa Défense de la Trinité. Il voulut donner une explication nouvelle de la Trinité, explication qui parut tendre au trithéisme, et qui fut censurée par l'université d'Oxford en 1695. Whitby, devenu arien dans ses dernières années, rétracta tout ce que ses pre-

miers ouvrages contenoient de conforme à la foi de l'Église chrétienne. Dans son interprétation de l'Écriture, il sembla n'avoir cherché qu'à tourner les pères en ridicule. En général, l'hérésie arienne devint, vers le commencement de ce siècle, la grande plaie de l'église anglicane. Introduite en Angleterre par les sociniens, elle s'y modifia diversement. Les uns croyoient la préexistence du Christ; les autres ne lui accordoient pas même cet avantage, et ne le regardoient que comme une créature douée seulement d'un peu plus de priviléges que les autres. Nous aurons bien des occasions de faire remarquer les progrès de ce système en Angleterre, et même dans le clergé protestant de ce pays. Depuis plus de trente ans, il s'étoit formé au sein de l'église anglicane un parti qui tendoit manifestement vers l'indifférence religieuse. Addisson en plaçoit l'origine au règne de Charles II. L'arminianisme, qui dominoit dans l'université de Cambridge, avoit favorisé cette disposition. Whichcot, Cudworth, Wilkins, Moore, Worthington avoient été les premiers chefs de ce parti. Leurs disciples Tillotson, Stillingfleet, Patrick, Burnet avoient achevé de rendre les mêmes idées populaires. On leur donnoit le nom de *latitudinaires*, nom qu'ils repoussoient, mais qui les désigne bien. Quoique membres de l'église anglicane, ils favorisoient la liberté de penser, et ne vouloient voir, dans la différence des branches de la réforme, qu'une divergence d'opinions qui n'intéressoit point le salut. Tel étoit le sentiment de Fowler, évêque de Glocester, que nous avons déjà nommé. Opposé à la doctrine rigide des premiers réformateurs, à la justice imputative et à la prédestination absolue, il étoit partisan de la liberté religieuse. On l'appeloit *le prédicateur rationnel*, parce qu'il insistoit sur l'usage de la raison en matière de religion. Il a mérité d'être le précurseur d'un parti qui devint très-nombreux en Angleterre sur la fin du XVIII^e^ siècle, et qui, sous le nom de *chrétiens rationnels*, de *discuteurs*, de *rechercheurs* (*inquirers*), remettoit en effet tout en discussion, et, à force de recherches, abrégeoit

de plus en plus le symbole, et se rapprochoit du déisme.

A l'époque que nous parcourons en ce moment, la liberté de penser faisoit, dans ce pays, de très-grands progrès. Un historien du temps, le continuateur de Rapin-Thoyras, le reconnoît formellement. « Sociniens, ariens, latitudinaires, déistes se montroient hardiment, dit-il, et on ne craignit point, dans des livres imprimés, de combattre et de tourner en ridicule les principaux mystères du christianisme. Les sociniens éclatèrent plus que les autres. Thomas Firmyn composa et répandit beaucoup d'ouvrages contre la Trinité. Il appeloit les prêtres des tyrans et des fourbes, quoiqu'il fût lié avec Tillotson et d'autres évêques. Les disputes entre les théologiens étoient une occasion de scandale pour les simples, et fournissoient aux incrédules une ample matière de risée. » Le même historien avoit dit un peu plus haut : « On a accusé Guillaume d'avoir contribué à la licence, en fait de théologie et de morale, qui éclata de son temps, et à la vérité il y donna peut-être quelque occasion. Un grand nombre d'ecclésiastiques ne lui avoient prêté le serment exigé qu'avec des restrictions mentales, dont ils ne se cachoient point, et qui montroient qu'ils avoient moins de zèle que d'ambition. Une prévarication si criminelle, dans des gens qui doivent l'exemple, nuisit beaucoup à la religion et à la vertu. Beaucoup de personnes se crurent fondées à penser mal de la religion, puisque des ecclésiastiques, même habiles, paroissoient l'estimer si peu. »

Nous ne voulons cependant point insinuer que l'indifférence sur ce point important fût déjà générale en Angleterre. Si elle avoit fait de grands progrès, de bons esprits avoient su s'en préserver. Newton, qui tenoit le sceptre de la plus haute philosophie, et à qui ses découvertes et son génie assuroient une gloire durable, Newton se faisoit honneur de parler de Dieu et de la Providence jusque dans les ouvrages où il pouvoit plus se dispenser, ce semble, d'en faire mention. Il est vrai qu'on a cru que ce grand homme penchoit aussi vers les

opinions ariennes. Mais s'il les adopta, ce fut en secret. Il n'eut point la manie de les afficher et de les répandre. Il sut même très-mauvais gré à Whiston de s'être appuyé de son suffrage, et il ne voulut jamais souffrir que l'on admît cet arien fameux dans la société royale, dont il étoit président. L'honorable Robert Boyle, moins célèbre encore par sa naissance que par ses travaux en physique et en philosophie, a montré son attachement au christianisme en fondant des discours annuels contre l'athéisme; fondation qui a excité une noble émulation dans le clergé anglican, et qui a donné naissance à d'excellens traités. C'est par là que Bentley, Kidder, Clarke et plusieurs savans docteurs commencèrent à se faire connoître. Addison doit être compté parmi les laïques les plus attachés à la religion. Le bienfaisant Nelson, dont la femme étoit catholique, et qui étoit en relation avec Bossuet, prenoit un vif intérêt à tout ce qui pouvoit intéresser la révélation. Il étoit de toutes les sociétés établies en Angleterre pour la propagation de l'Évangile, pour la réformation des mœurs, pour la construction d'églises, pour la fondation d'écoles; et il donna en mourant tout son bien pour cette dernière bonne œuvre. Il est auteur de quelques écrits sur des sujets de religion. Edouard Colston, de Bristol, ne fut pas moins distingué dans le même genre. Il fit un noble emploi de sa fortune, éleva des écoles, enrichit des hôpitaux, fonda des cours de sermons. Il y a en Angleterre bien des exemples de ces sortes de fondations. Lady Moyer en fit une pour un cours de sermons où l'on prouveroit la divinité de Jésus-Christ, et ce fut par là que Waterland commença à se faire connoître. Le genre des sermons est fort cultivé en Angleterre. Il est vrai que les sermons n'y sont pas ce qu'ils sont ailleurs. On y songe moins à être orateur qu'exact et méthodique. On y trouve des discussions métaphysiques, des traités sérieux et même des réflexions politiques. Les sermons de la fondation de Boyle, ceux de la société de Lincoln's Inn, ceux de Gray's Inn, ceux d'Old-Jewry étoient fort suivis, et plusieurs ont été imprimés.

Outre les anglicans, c'est-à-dire ceux qui tiennent à l'église telle qu'elle a été établie par les actes du parlement, il y a encore un très-grand nombre de *dissenters* ou de non-conformistes, qui se divisent en plusieurs sectes, les presbytériens, les indépendans, les anabaptistes, les quakers, les unitaires, etc. Les premiers sur-tout sont très-nombreux. Ils forment en Écosse, l'église dominante, depuis que Guillaume y abrogea l'épiscopat. Aussi les épiscopaux d'Écosse restèrent-ils constamment attachés au parti de Jacques, d'où on les a nommés *jacobites*. Les presbytériens anglais se sont beaucoup multipliés dans ce siècle, et ont eu des ministres d'un talent distingué. Les quakers ne faisoient pas de moindres progrès au commencement de ce siècle. Leur chef étoit Guillaume Penn, homme estimable sous plusieurs rapports, mais qui croyoit avoir des visions et qui les rapportoit sérieusement. Enfin les unitaires commençoient à tenir des assemblées publiques à Londres. D'autres sectes s'accrurent successivement aux dépens de l'église établie. On se sépara d'elle comme elle s'étoit séparée de l'Église romaine, et on invoqua contre elle les mêmes raisons qu'elle avoit fait valoir autrefois pour motiver sa rupture avec les catholiques.

MISSIONS.

De tous les caractères qui distinguent le christianisme, un des plus éclatans est cette propagation rapide qui illustra son berceau, et qui, résistant à tous les moyens humains, répandit en peu de temps la connoissance du vrai Dieu dans toutes les parties du monde alors connu. Les trois premiers siècles sur-tout virent un grand nombre d'hommes apostoliques travailler avec une généreuse ardeur à étendre la religion, et porter successivement la lumière de l'Évangile chez des peuples livrés jusque-là aux plus tristes superstitions. Les siècles suivans ont hérité de ce zèle pour les progrès de la vérité; et il n'en est aucun qui n'ait fait de nouvelles conquêtes à la foi,

et qui n'ait reculé les bornes de l'empire chrétien. Les ministres de la religion, tantôt convertirent ces hordes barbares qui s'étoient assises sur les ruines de la domination romaine, et en avoient occupé les plus belles provinces, tantôt pénétrèrent jusque dans les pays inconnus, d'où ces hordes étoient sorties. A des époques plus récentes, ce noble empressement à propager le christianisme ne s'est point démenti. Les progrès de l'art de la navigation ont ouvert un nouveau champ au zèle des missionnaires, et ils ont volé, avec les auteurs des nouvelles découvertes, pour les faire tourner à la gloire de la religion et au bonheur des peuples. C'est ainsi que l'Inde et l'Amérique, les régions les plus peuplées de l'Asie et les déserts de l'Afrique, les continens et les îles ont vu successivement des ouvriers évangéliques traverser les mers pour leur apporter le bienfait d'une morale plus juste et d'un culte plus pur. On a ouï raconter les travaux d'un saint François-Xavier dans l'Inde, d'un père Claver en Amérique, et de tant d'autres héritiers de leur courage et de leur dévouement. Ce zèle pour répandre la foi sembloit s'être accru au XVII^e^ siècle. On voit à cette époque un grand nombre d'ames généreuses occupées du soin de faire connoître Dieu jusque dans les pays les plus reculés. Pendant que des prêtres pleins de piété et d'ardeur brûloient du désir d'aller annoncer la parole divine aux extrémités de la terre, des particuliers opulens songeoient à leur aplanir les obstacles, fondoient des missions, et consacroient des sommes considérables pour soutenir une église naissante. Ainsi la duchesse d'Aiguillon, pour nous borner à un seul exemple, prenoit part à l'envoi de missionnaires en Chine, contribuoit à faire bâtir des églises à Quebec, et établissoit des prêtres à Alger. Ce même siècle vit se former ou s'accroître des missions importantes. Nous allons les passer en revue, en nous occupant sur-tout, suivant notre plan, de faire connoître l'état où elles se trouvoient à l'ouverture du XVIII^e^ siècle.

Nous commencerons par le Levant, mission qui doit,

en quelque sorte, le plus intéresser les Français, parce que c'est celle où les religieux de notre nation se portoient en plus grand nombre, et parce que le gouvernement avoit pris un soin particulier de les protéger. Non seulement Louis XIV favorisoit l'envoi des missionnaires; il leur prodiguoit encore les secours dont ils avoient besoin. Il leur faisoit donner de l'argent pour le soulagement des pauvres, pour la construction et l'ornement des églises. Il leur conféroit le titre de consul pour augmenter leur crédit. Ses ambassadeurs à Constantinople avoient ordre de soutenir les missionnaires. S'il survenoit quelque persécution, si quelque gouverneur vexoit les chrétiens, l'ambassadeur réclamoit au nom du roi très-chrétien. Tout parle encore en ce pays des bienfaits de Louis XIV. Ce fut à sa sollicitation que le Grand-Seigneur accorda aux Français établis à Salonique l'usage d'une chapelle publique qui fut dédiée sous le nom de Saint-Louis. Ce fut l'entremise de son ambassadeur qui empêcha les Latins d'être chassés de l'île de Scio, et qui leur procura la liberté de conserver un missionnaire. Ce fut encore la recommandation du même prince qui obtint pour les missionnaires un firman, en vertu duquel ils s'établirent solidairement à Alep; et ce furent les faveurs dont il les combla, qui rendirent cette mission si florissante, et qui préparèrent la réunion d'un grand nombre de chrétiens séparés de l'Église romaine. Louis XIV fit aussi rendre aux chrétiens l'église de Bethléem, profanée par les Turcs, et il la répara et l'embellit.

En 1701 le nombre des catholiques, à Constantinople, s'élevoit à plus de douze mille. Les Jésuites y avoient une maison. Un d'eux, le père Cachod, Suisse d'origine, s'y appliquoit avec fruit à la conversion des schismatiques. Il avoit ramené entr'autres beaucoup d'Arméniens, et il visitoit souvent les esclaves chrétiens dans les bagnes. Le saint Siége entretient à Constantinople un vicaire apostolique pour les besoins des Latins. Il y a dix mille chrétiens à Salonique; il y en a à Smyrne; il y en a plus encore à Alep, qui est la mission la plus ancienne, et où

il y a des religieux de différens ordres. Une relation y supposoit plus de cent mille chrétiens, mais on croit que ce compte est trop enflé. Damas, Seyde, Antoura, Tripoli, Saint-Jean d'Acre offrent plus ou moins de catholiques. On sait que les Maronites se sont réunis à l'Église romaine, et lui sont constamment attachés. Ils forment dans ce pays une chrétienté florissante. Jérusalem n'est plus riche que de souvenirs. Les catholiques y sont peut-être les moins nombreux de toutes les communions chrétiennes. Ils n'y ont qu'une maison de religieux, et l'affluence des pélerins diminuoit tous les jours. Les avanies et les vexations exercées journellement par les Turcs y contribuoient sans doute beaucoup.

Le catholicisme étoit répandu en Arménie. Il y avoit en ce pays un archevêque, celui de Naschivan, qui relevoit immédiatement du saint Siége. Une mission avoit été récemment fondée à Erzerom par les Jésuites, puis partagée en deux à cause de son étendue. Elle occupoit deux missionnaires, et renfermoit un assez grand nombre de catholiques. En 1711, un évêque, vingt-deux prêtres et plus de huit cents personnes du rit arménien, se réconcilièrent à l'Église. En Perse, il y avoit trois missions principales, celle d'Ispahan, celle de Sirvan et celle d'Érivan. La première étoit gouvernée par un évêque en titre que le saint Siége y envoyoit. Ces missions étoient souvent traversées, soit par les chrétiens non unis à l'Église romaine, soit par les mahométans; mais au milieu de ces traverses, les catholiques faisoient paroître une résignation et une constance qui triomphoient ordinairement de leurs ennemis. Depuis une soixantaine d'années, un nouveau siége épiscopal avoit été érigé dans ces contrées. C'étoit à une dame française qu'on devoit cet avantage. Madame du Gué de Bagnols, veuve de M. Ricouart, donna, pour la fondation de l'évêché de Babylone, une somme de 66,000 livres, et demanda seulement que le premier évêque fût le P. Bernard de Sainte-Thérèse, religieux, en qui elle avoit beaucoup de confiance. Ce religieux fut en effet nommé, et se

rendit en Perse, où il commença ses fonctions, qui eurent d'abord d'heureux effets. Mais ayant été ensuite dénoncé, il pensa perdre la vie. Il revint à Paris, où il mourut en 1669. Un de ses successeurs fut M. Picquet, prélat bien connu par ses talens et par son zèle. Il avoit été long-temps consul de France à Alep, et y avoit rendu des services signalés à ses compatriotes et aux chrétiens. Sa piété le fit juger digne d'occuper un rang dans l'Église. Il fut sacré, en 1677, comme évêque de Césarople et coadjuteur de Babylone. Il se rendit en Perse en cette qualité, et obtint plusieurs avantages pour les chrétiens. Il mourut plusieurs années après, universellement regretté pour ses travaux et ses qualités. Il a eu des successeurs dans l'évêché de Babylone jusqu'à ces derniers temps. Il y a eu, à différentes époques, plusieurs réunions d'Arméniens, de Nestoriens et de Jacobites ou Eutychiens à l'Église romaine. Il y a aussi quelques catholiques en Géorgie et en Mingrélie.

On croit que l'apôtre saint Thomas prêcha la foi dans l'Inde, et il étoit resté dans ce pays quelques foibles traces de christianisme, lorsque les Européens y arrivèrent après avoir découvert le passage du cap de Bonne-Espérance. Les Portugais, qui y abordèrent les premiers, y firent plusieurs établissemens dans lesquels la religion ne fut pas oubliée. On érigea plusieurs siéges épiscopaux. L'archevêque de Goa a le titre de primat des Indes. Cette ville est toute catholique. On y conserve le corps de saint François-Xavier, regardé comme l'apôtre et le protecteur de ce pays. Le diocèse de Goa renferme environ quatre cent mille ames. Celui de Cochin n'en a guère que cinquante mille. L'évêché de Saint-Thomé, sur la côte de Coromandel, embrasse un territoire immense, et renferme plus de catholiques que tout le reste de l'Inde. Pondichéry est de ce diocèse. Cette ville, qui appartient aux Français, étoit administrée, quant au spirituel, par les Jésuites, les Capucins et les prêtres de la mission, dits de Saint-Lazare. L'archevêché de Cranganor, sur la même côte que Goa, s'étend beau-

coup dans l'intérieur des terres. Les missionnaires s'étoient bornés long-temps à prêcher l'Évangile sur les côtes, et à diriger les chrétiens qui vivoient dans les établissemens européens. Il paroît que ce furent les Jésuites qui pénétrèrent les premiers dans l'intérieur de la presqu'île. Ils formèrent trois missions dans le Maduré, dans le Mayssour et dans le Carnate. Ces missions étaient assez florissantes au commencement du XVIIIe siècle, mais il seroit difficile d'apprécier le nombre des chrétiens qui s'y trouvoient. Il paroît que ce nombre augmentoit journellement par les soins des ouvriers évangéliques qui parcouroient ce pays.

Dans la presqu'île de Malaca étoit l'évêché de Malaca, qui n'étoit plus que titulaire depuis que les Hollandais s'étoient emparés de ce pays.

La mission de Siam avoit été fondée par les Français, et l'origine en fait assez d'honneur à leur zèle pour que nous la rapportions ici brièvement. Comme on avoit jugé que la création d'évêques dans les pays de mission seroit utile à la propagation de la foi, plusieurs ecclésiastiques français allèrent à Rome, vers 1650, pour suivre cette affaire. La protection de la duchesse d'Aiguillon leur procura celle du cardinal Bagni, qui avoit été nonce en France. Alexandre VII accueillit les vertueux prêtres qui se consacroient à l'œuvre des missions, et choisit parmi eux deux évêques, M. Pallu, qu'il fit évêque d'Héliopolis et vicaire apostolique du Tong-king; et M. de la Mothe-Lambert, qu'il fit évêque de Béryte et vicaire apostolique de la Cochinchine. Peu après, M. Cotolendy fut créé évêque de Métellopolis et vicaire apostolique de Nankin. Ces trois prélats partirent successivement accompagnés de plusieurs missionnaires; mais ils ne purent, par différentes circonstances, arriver au lieu de leur destination. M. Cotolendy mourut. Les deux autres se trouvèrent réunis à Siam, et jugèrent, de concert avec les autres missionnaires, que cette ville étoit commode pour être le centre de leurs missions et le point de communication avec l'Europe. Ils écrivirent donc à Rome pour

obtenir l'administration spirituelle dans ces parages, et le Pape ordonna, en effet, que le successeur de l'évêque de Métellopolis résideroit à Siam, et prendroit soin des pays adjacens. Le séjour des évêques à Siam ne fut pas oisif. Le roi, ayant conçu de l'estime pour eux, leur accorda, près de la ville, un terrein assez vaste, où ils bâtirent une église et un séminaire. On y reçut plusieurs catéchistes de la Cochinchine et du Tong-king, parmi lesquels on choisit les plus âgés et les plus vertueux pour les préparer à l'état ecclésiastique. On érigea aussi un collége pour y élever les enfans des chrétiens. Enfin on construisit, non loin du séminaire, un hôpital pour les pauvres malades. On y en recevoit autant qu'il étoit possible, et on distribuoit gratuitement des médicamens à ceux que la maison ne pouvoit contenir. De si heureux commencemens avoient été traversés par quelques orages; cependant le séminaire de Siam a toujours continué, et a fourni des missionnaires zélés, qui, de là, se sont répandus dans les diverses contrées de l'Orient. Siam a eu constamment des vicaires apostoliques qui y ont consolidé l'établissement de la religion. M. de la Mothe-Lambert, dont nous avons déjà parlé, fut très-utile à cette mission par son zèle et par la bienveillance que le roi du pays lui témoignoit. M. Lanéau, qui lui succéda sous le titre d'évêque de Métellopolis, établit cinq nouvelles églises dans le royaume, eut les honneurs de la prison, et n'en sortit que pour travailler avec plus de courage à la conversion des infidèles. M. de Cicé, qui fut nommé à sa place, en 1700, avoit d'abord été missionnaire dans le Canada, puis dans l'Orient. Il fut sacré évêque de Sabula, en 1701, et suivit les traces de ses prédécesseurs. La protection de Louis XIV n'avoit pas peu contribué aux avantages que ces évêques avoient obtenus. Il leur conféroit le titre de ses chargés d'affaires, titre qui servit plusieurs fois à les soustraire à de grands dangers.

La mission de la Chine étoit une des plus considérables et des plus florissantes qu'il y eût au commencement du XVIII^e^ siècle. Elle devoit cet avantage à une réunion de

circonstances heureuses. Plusieurs religieux avoient successivement pénétré en Chine dans le cours du XVIIe siècle. Les Dominicains en furent chassés à plusieurs reprises. Les Jésuites, plus heureux, s'y maintinrent constamment. Un d'eux, le père Ricci, établit cette mission, et des religieux du même corps la continuèrent. Depuis 1680 sur-tout, on y envoya d'Europe un assez grand nombre de Jésuites. Ils n'avoient eu jusqu'alors que deux maisons, l'une à Pekin et l'autre à Canton. Ils élevèrent, à cette époque, d'autres établissemens en différentes provinces et bâtirent des églises. Ces progrès occasionnèrent d'abord quelques plaintes; mais la protection de l'empereur fit surmonter ces obstacles. Ce prince étoit Kang-Hi, qui se montra toujours favorable aux missionnaires. Son goût pour les sciences lui faisoit accueillir des hommes en qui il trouvoit des connoissances supérieures à celles de ses sujets. Les Jésuites français à Pékin s'appliquoient aux mathématiques, à l'astronomie, à la géographie, et servoient à diriger, à cet égard, les Chinois. Kang-Hi les reçut dans son palais, les admit dans ses tribunaux et leur donna sa confiance. Les pères Bouvet, Gerbillon, Parrennin et plusieurs autres, étoient des hommes instruits, qui, en s'occupant des sciences, ne négligeoient pas non plus les intérêts de la religion. Les Jésuites portugais avoient déjà plusieurs églises. On en comptoit plus de cent dans la seule province de Nankin, et au moins cent mille chrétiens. La faveur des Jésuites français auprès de l'empereur multiplia les missions. Ils se répandirent dans les provinces, et étendirent la prédication de l'Évangile en des lieux où elle n'avoit pas encore pénétré. Dans le même temps, d'autres missionnaires français arrivoient en Chine. Le séminaire des missions étrangères venoit d'être formé, et commençoit à fournir des sujets pour l'Orient. Un des vicaires apostoliques, que nous avons nommés, M. Pallu, évêque d'Héliopolis, aborda dans la province de Fo-Kien avec quelques missionnaires. Pour régler les travaux de tous ces ouvriers évangéliques, le Pape partagea entr'eux les différentes

provinces de l'empire. Les Jésuites, les Dominicains, les Franciscains, les prêtres du séminaire des Missions étrangères, eurent chacun leur territoire assigné. En 1698 et l'année suivante, le Pape nomma des évêques et des vicaires apostoliques pour chacune des provinces où le christianisme avoit été introduit. L'évêque *in partibus* d'Argoli, qui étoit un religieux Franciscain, fut fait évêque de Pekin, le Pape ayant jugé à propos d'ériger la capitale de l'empire en évêché en titre. M. de Lionne, ecclésiastique français, qui avoit renoncé aux espérances de sa famille pour se dévouer aux travaux des missions, et qui avoit le titre d'évêque de Rosalie, fut fait vicaire apostolique de la province de Su-Tchuen ; mais il se rendit à Rome, et fit passer à sa place quatre missionnaires. Le père Basile, Franciscain, fut vicaire apostolique du Chen-Si ; le père Alcala, Dominicain, du Tche-Kiang. Le père Turcotti, Jésuite, évêque d'Andreville, gouvernoit le Koue-Tcheou ; le père Ponsatery, aussi Jésuite, étoit chargé du Cham-Si. M. Maigrot, évêque de Conon, étoit vicaire apostolique du Fo-Kien, et le père Benavénte, Augustin, évêque d'Ascalon, avoit sous sa juridiction le Kiang-Si. Cet arrangement, en assignant à chacun sa place, prévenoit tout conflit d'autorité, et favorisoit la propagation de la foi. Aussi se forma-t-il, à cette époque, plusieurs missions nouvelles. Les tribunaux et les mandarins voyoient avec chagrin ces progrès, mais ils étoient contenus par la bienveillance constante du prince pour les Jésuites. Les Portugais eux-mêmes avoient cherché à traverser l'entrée de tant de missionnaires qui n'étoient pas de leur nation. Ils avoient craint que leurs intérêts politiques ne souffrissent de l'introduction de ces étrangers. Accoutumés à pénétrer seuls en Chine, ils virent avec jalousie l'arrivée des vicaires apostoliques français, et il y eut un ordre du roi de Portugal pour arrêter ceux qui n'arriveroient pas sur des bâtimens portugais. On arrêta, en effet, plusieurs missionnaires à Macao. Cette jalousie nationale nuisit plus d'une fois aux travaux des ouvriers évangéliques. Mais

le plus grand sujet de trouble pour ces missions vint du côté où on devoit moins le craindre. Nous pouvons d'autant moins nous dispenser d'entrer, à cet égard, dans quelques détails, qu'il sera question, par la suite, de ces disputes fâcheuses, et que nous verrons plusieurs Papes occupés successivement à les terminer.

Lorsque le père Ricci, Jésuite, étoit arrivé en Chine, il y avoit d'abord pris les manières simples et pauvres des Bonzes. Mais peu après, par les conseils des mandarins eux-mêmes, il prit les vêtemens de soie, se fit porter en chaise, et adopta les autres usages des lettrés du pays. Les autres Jésuites firent de même, et il paroît que tous les missionnaires suivirent, quoique plus tard, cet exemple. On ne les soupçonnera pas, sans doute, d'avoir été mus en cela par un sentiment de vanité ridicule. Des hommes qui se condamnoient par piété à une vie austère, ne doivent pas être accusé légèrement d'agir par un motif petit et méprisable. Mais ils jugèrent apparemment que leur ministère souffriroit d'une apparence d'abjection, et qu'il failloit ménager les préjugés de ceux dont ils vouloient gagner la confiance. Ce fut par la même considération que plusieurs missionnaires permirent aux nouveaux chrétiens de conserver quelques pratiques auxquelles ceux-ci étoient fort attachés. Ricci se persuada que la doctrine de Confucius, sur la nature de Dieu, ne différoit pas beaucoup de celle du christianisme, que ce n'étoit point le ciel matériel et visible dont il prescrivoit le culte à ses disciples, mais le Seigneur du ciel, le vrai Dieu, et que les honneurs rendus aux ancêtres, les prosternemens et même les sacrifices en leur mémoire n'étoient, dans la doctrine du même Confucius, que des cérémonies civiles et des témoignages de piété filiale, qui n'avoient rien d'idolâtrique et de superstitieux. La plupart des Jésuites adoptèrent l'opinion et la pratique de Ricci. Nous ne répéterons point ici ce qu'on a dit sur ce missionnaire, que sa condescendance pour les préjugés des Chinois étoit allée jusqu'à leur dissimuler le mystère de la croix, et jusqu'à leur en cacher le signe auguste.

Ce sont là des calomnies inventées par les ennemis des Jésuites, et nous sommes d'autant plus recevables à les justifier sur ce point, que nous allons convenir qu'ils avoient tort sur d'autres. Quoi qu'il en soit, le sentiment de Ricci avoit prévalu parmi ses confrères, lorsque les religieux Dominicains ayant pénétré en Chine se déclarèrent d'un avis contraire. Ils ne regardèrent point la doctrine de Confucius comme aussi innocente qu'on vouloit le persuader. Ils prétendirent que lui et ses disciples ne s'éloignoient pas beaucoup de l'athéisme, que les Chinois ne reconnoissoient au fond que le ciel matériel, et que les honneurs rendus aux ancêtres portoient un caractère marqué de superstition et d'idolâtrie. Ils déférèrent donc les Jésuites à Rome, et, sur leur exposé, un décret de la propagande, en 1645, défendit les cérémonies chinoises jusqu'à ce que le saint Siége eût prononcé. Les Jésuites se plaignirent de ce décret, et présentèrent un autre exposé, d'après lequel un second décret de 1656, permit l'observation des pratiques en question, pourvu qu'on spécifiât qu'elles étoient purement civiles et politiques. Ces dispositions contradictoires ne firent qu'augmenter les disputes au lieu de les calmer, et la controverse fut de nouveau agitée à Rome, en 1669 et en 1674. Ce fut sur-tout après cette époque que les contestations prirent un caractère plus grave. Les prêtres du séminaire des Missions étrangères, fondé récemment à Paris, pénétrèrent en Chine, et se déclarèrent aussi contre la pratique des Jésuites. Un des plus vifs pour ce sentiment, fut M. Maigrot, depuis vicaire apostolique du Fo-Kien et évêque de Conon. Le 26 mars 1693, il donna un mandement dans lequel 1° il ordonnoit de se servir, pour signifier Dieu, du mot *Tien-chu, Seigneur du ciel*, et défendoit les mots *Tien Xamti, ciel et empereur;* 2° il défendoit d'exposer dans les églises le tableau avec ces mots *Kinglien, adorez le ciel;* 3° il déclaroit que l'exposé fait à Alexandre VII s'écartoit de la vérité en plusieurs points; 4° il interdisoit l'assistance aux sacrifices ou oblations usitées deux fois l'an envers Confucius et les morts;

noms; 5° il louoit les missionnaires qui avoient proscrit les tablettes; 6° il condamnoit quelques propositions avancées par des écrivains Jésuites; 7° il recommandoit de se défier des superstitions des auteurs chinois. Enfin il déclaroit que, pour le passé, il étoit éloigné de condamner ceux qui avoient toléré quelques cérémonies, et il reconnoissoit qu'il n'étoit pas étonnant que sur des matières aussi délicates, tous n'eussent pas été d'abord du même avis. Malgré la modération et la sagesse de cette conclusion, ce mandement fit beaucoup de bruit et occasionna beaucoup de plaintes. Les Jésuites se plaignoient que M. Maigrot eût prétendu décider seul une si importante question. Les missionnaires qui se trouvoient en Chine furent partagés. D'un côté étoient les Dominicains, les Franciscains, les prêtres français des Missions étrangères, et les évêques pris parmi eux, M. Quemenèr, évêque de Sura; M. de Cicé, évêque de Sabula; M. de Lionne, évêque de Rosalie; M. Labbé, évêque de Tilopolis, etc.; de l'autre côté étoient les Jésuites auxquels se joignoient deux évêques, celui d'Ascalon et celui de Basilée. La controverse devint plus animée que jamais, et les deux partis défendirent leur opinion avec une chaleur dont la charité ne s'accommodoit pas toujours. L'affaire fut de nouveau portée à Rome. Innocent XII nomma une congrégation pour s'en occuper. Des deux côtés, on envoya des députés pour soutenir son sentiment. Les Jésuites alléguoient leur ancienneté dans la mission, leur connoissance des livres et de l'esprit de la nation chinoise, la difficulté de la faire renoncer à des usages qui lui sont chers, l'inconvénient qui résulteroit pour la propagation de la foi, d'une proscription absolue de ces mêmes usages, enfin la pratique des plus célèbres missionnaires de la Société. Leurs adversaires disoient qu'aucune raison ne pouvoit faire tolérer des pratiques superstitieuses. Ceux-ci étoient secondés en Europe par un grand nombre de docteurs de la faculté de théologie de Paris; et cette faculté condamna, le 18 octobre 1700, plusieurs propositions extraites d'un livre qu'un Jésuite

avoit publié en faveur des cérémonies chinoises. Il se mêloit à ces discussions une aigreur et une animosité très-fâcheuses. Des ennemis ardens des Jésuites peignoient leur conduite sous les plus noires couleurs, exagéroient leurs torts, et les accusoient d'idolâtrie, tandis qu'on pouvoit au plus les taxer de ménagemens excessifs, de prudence humaine ou de relâchement. Ceux-ci, de leur côté, poursuivis avec trop d'acharnement, se défendirent avec trop d'opiniâtreté. Ils s'imaginèrent qu'ils avoient raison dans le fond, parce que leurs adversaires avoient tort dans la forme; et ils s'attachèrent d'autant plus à leur sentiment, qu'ils virent que bien des gens le combattoient sans l'entendre et par passion. C'est l'effet d'une extrême injustice d'aigrir et de révolter. C'est ce qui explique apparemment la longue résistance des Jésuites. Sans doute nous ne cherchons point à trouver coupable un corps que nous estimons, et dont nous proclamerons plus d'une fois les services. Mais les faits déposent ici contre plusieurs de ses membres. Déjà, dans notre première édition, nous avions rapporté à cet égard ce que nous avoient appris nos recherches. Nous avons reçu plusieurs réclamations, et on nous a renvoyés aux apologies publiées par différens écrivains de la Société. Ces apologies ne sauroient pallier les torts des Jésuites. C'est dans leurs livres mêmes qu'on trouve les preuves qui les condamnent. Les *Mémoires* du père d'Avrigny, et le recueil des *Lettres édifiantes* déposent contre leurs auteurs.

Le Tong-king, royaume situé entre la Chine et la Cochinchine, est le théâtre d'une mission assez florissante, dont l'origine remonte au commencement du XVII^e^ siècle. Deux Jésuites y plantèrent les premières racines de la foi, qui, au milieu d'une alternative fréquente de persécution et de paix, y fit des progrès surprenans. On y comptoit, vers 1701, deux cent mille chrétiens. M. Pallu, dont nous avons parlé, avoit été le premier évêque qui eût paru dans cette contrée, et lorsqu'il eut succombé à ses fatigues, il fut remplacé par MM. Dey-

dier et de Bourges, évêques d'Ascalon et d'Auren, qui gouvernèrent conjointement cette mission. Le premier mourut en 1693, après avoir érigé plusieurs églises. M. de Bourges eut beaucoup à souffrir de la jalousie des Portugais qui contrarioient le zèle des missionnaires. Il fut banni du Tong-king, où il laissa M. Belot, autre missionnaire, dont le courage infatigable fut très-utile à cette chrétienté. Nous aurons occasion de parler des traverses que cette église naissante éprouva dans le cours du siècle que nous parcourons.

La Cochinchine, qui est un autre royaume au midi du Tong-king, a aussi reçu la prédication de l'Évangile, et le saint Siége avoit nommé également des vicaires apostoliques pour diriger cette mission, qui étoit devenue importante et nombreuse. Elle fut rendue encore plus florissante par les soins des missionnaires français, qui y portèrent le même zèle et le même dévouement que dans les contrées environnantes. M. Laneau, évêque de Métellopolis, qui y résida quelque temps, tint un synode à Fayfo, et sacra évêque M. Mahot, qui travailla dans ce pays avec beaucoup de succès, et qui mourut en odeur de sainteté. M. Marin Labbé gouverna peu après cette mission sous le titre d'évêque de Tilopolis. Les chrétiens y éprouvèrent de temps en temps des traverses, dont nous parlerons en leur lieu.

Les îles Philippines ne doivent point passer pour un pays de mission, puisque la religion catholique y est dominante. Les Espagnols, qui sont maîtres de ces îles, y ont fait des établissemens ecclésiastiques. Manille, la capitale, a été érigée en métropole, qui a sous elle trois siéges épiscopaux, Cacères, Nom-de-Jésus et Nouvelle-Ségovie. Manille a des couvens, des colléges, et le clergé y est sur le même pied qu'en Europe.

Les missions d'Afrique ne sont ni très-multipliées ni très-considérables. Alger avoit une maison de prêtres de Saint-Lazare, fondée par la duchesse d'Aiguillon. Les Espagnols avoient un évêque à Ceuta. Les Portugais avoient aussi établi des siéges épiscopaux en différens en-

droits des côtes, à Saint-Salvador, capitale du Congo, et à Saint-Paul de Loanda. Il y a beaucoup de chrétiens dans ces deux villes. Le roi de Congo étoit catholique, et plusieurs des petits princes environnans protégeoient les missionnaires. On a des brefs de Clément XI qui louent leur zèle et leur bienveillance. L'île de Madère, les îles Canaries, les îles du Cap-Verd, sont habitées par des catholiques, et il y a des siéges épiscopaux érigés dans quelques-unes. Louis XIV avoit envoyé des missionnaires dans le Sénégal. Le père Lachère, Cordelier, en étoit un. Il avoit rédigé l'histoire de ses voyages, qui n'a pas vu le jour. Le rachat des esclaves continuoit toujours. Cette œuvre si belle et si honorable pour la religion, occupoit des hommes charitables et zélés. En 1700, des religieux de la Rédemption des captifs avoient fait le voyage de la Barbarie, et avoient ramené de Tripoli, de Tunis et d'Alger un assez grand nombre d'esclaves. On a donné la relation de leur voyage. Elle montre l'état misérable des pauvres catholiques de ce pays.

Tandis que l'Afrique, où la religion étoit autrefois dans un état si brillant, a perdu ce don précieux, l'Amérique, qui ne l'avoit pas connu dans les temps anciens, l'a reçu à des époques récentes. La foi y avoit été successivement introduite par de vertueux missionnaires qui s'étoient efforcés de faire oublier, par leurs bienfaits, les cruautés et les ravages de leurs compatriotes. Au lieu de faire la guerre aux Indiens, ils s'étoient présentés chez eux avec un langage de paix, et avoient cherché à adoucir leurs mœurs et à régler leur conduite. En commençant par le nord, nous trouvons d'abord le Canada, qui avoit été peuplé plus récemment, mais qui a droit de nous intéresser doublement, comme Chrétiens et comme Français. Ce ne fut guère que sous Louis XIII que ce pays commença à exciter l'attention, et il est remarquable que ce fut la piété plutôt que la politique qui dirigea le premier projet de cette colonie. Ce fut, pendant plusieurs années, une noble émulation à qui concourroit plus puis-

samment aux progrès du christianisme dans cette partie du nouveau monde. Tout ce qu'il y avoit de plus distingué à la cour, des princesses, la reine même entrèrent dans ces vues religieuses. Plusieurs missionnaires partirent pour aller prêcher les sauvages. Le commandeur de Sillery, dont le nom se trouve, dans ce temps-là, à la tête de toutes les bonnes œuvres, fit bâtir à ses frais, à peu de distance de Quebec, un village qu'il destinoit aux Indiens convertis, et qui porte encore son nom. La duchesse d'Aiguillon voulut être la fondatrice de l'hôtel-Dieu de Quebec, et elle y envoya des religieuses hospitalières de Dieppe. Une jeune veuve d'Alençon, Mme de la Peltrie, se chargea de fonder une maison d'Ursulines, qui devoit avoir soin de l'instruction des filles. Elle y consacra sa fortune. Une association de plusieurs personnes pieuses de la capitale entreprit de faire en grand à Mont-Réal ce qu'on avoit fait en petit à Sillery, d'y rassembler les sauvages qui voudroient se faire chrétiens et de les civiliser. On y envoya des colons, dont la douceur et la piété attirèrent les sauvages, et l'île se peupla. La conversion d'un chef Algonquin contribua beaucoup au succès de cet établissement, qui se fit remarquer par un grand esprit de religion. On y fonda un séminaire et un hôpital. Cependant les Jésuites se répandoient chez les sauvages. Ils prêchèrent tour à tour chez les Hurons, chez les Iroquois, chez les Algonquins et chez d'autres tribus indiennes. Ils s'étendirent même au loin, et fondèrent des missions au Détroit, à Michillimakinak, et dans d'autres lieux sur les bords des grands lacs. Ils cimentèrent quelquefois de leur sang leurs travaux apostoliques. Les pères Jogues, de Brébeuf, Lallemant, perdirent la vie par les mains de ceux mêmes auxquels ils apportoient la paix et le salut. Leur zèle se communiqua à d'autres ecclésiastiques français. Des hommes d'un nom distingué renoncèrent aux espérances que leur naissance pouvoit leur donner, pour se consacrer aux missions. Tels furent les abbés de Laval, d'Urfé, de Queylus, de Lionne, de Fénélon, de Cicé, etc. Le premier fut fait

vicaire apostolique de Canada, sous le titre d'évêque de Pétrée. Les autres furent établis dans les villes naissantes du pays. On érigea des cures, et on obtint du saint Siége l'érection d'un siége épiscopal à Quebec. Le premier évêque fut ce même abbé de Laval, qui, depuis plusieurs années, gouvernoit cette mission, et qui, par ses travaux et par ses vertus, étoit digne d'un poste où le zèle, et non l'ambition, avoit de quoi se satisfaire. On bâtit l'église cathédrale, l'évêché, le séminaire, l'hôtel-Dieu, le collége des Jésuites, le couvent des Récollets et celui des Ursulines. On faisoit de semblables établissemens à Mont-Réal. En 1690, on construisit, dans la ville basse à Quebec, une nouvelle église en mémoire de la délivrance de cette ville, menacée par les Anglais. Des paroisses furent formées aux Trois-Rivières, à l'île d'Orléans et dans plusieurs autres endroits, et le clergé fut mis sur un pied stable et régulier. Les ecclésiastiques séculiers se chargèrent spécialement des colons français, tandis que les Jésuites alloient prêcher chez les sauvages. L'évêque de Quebec donnoit à tous l'exemple d'une vie laborieuse. Il visitoit son diocèse, marchant à pied comme un simple missionnaire, instruisant son troupeau, établissant des pasteurs, et pourvoyant à tous les besoins de la colonie. On croyoit voir en lui un évêque des premiers temps, ramenant les païens par l'ardeur de son zèle et par l'excellence de ses vertus. Accablé de bonne heure d'infirmités, suite de ses travaux, M. de Laval donna sa démission en 1685, et se retira en France, où il mourut, en 1708, dans un âge très-avancé. Son successeur se montra digne d'occuper la place d'un prélat si respectable. Ce fut M. Jean-Baptiste la Croix-Chévrières de Saint-Vallier, dont le Canada ne doit jamais oublier les bienfaits. Il fonda, en 1693, l'hôpital général de Quebec, dont il acheta le terrein et fit élever les bâtimens. Il dépensa cent mille écus pour cet établissement, et il y faisoit sa résidence, ayant loué au profit des pauvres le palais épiscopal qu'il avoit aussi bâti. Il ne dédaignoit pas de servir d'aumônier à l'hôpital et aux religieuses. Il

fonda également un hôpital aux Trois-Rivières, et il y établit quarante Ursulines, qui étoient aussi chargées de l'instruction des filles. Ce charitable pasteur fut longtemps séparé de son troupeau, ayant été pris par les Anglais dans la guerre de la succession, l'orsqu'il retournoit de France à Quebec avec plusieurs ecclésiastiques qu'il avoit engagés à le suivre. Il resta huit ans prisonnier en Angleterre, et ne fut relâché qu'en 1713. Il retourna dans son diocèse, et mourut à Quebec en 1727. Dans les premiers temps de l'établissement du christianisme dans cette contrée, on y vit des exemples éclatans de piété et de ferveur, des apôtres infatigables, des martyrs de la foi, des néophytes généreux, des vierges fidèles. Il a été publié, à cet égard, des relations intéressantes. On a donné la vie de quelques confesseurs et de quelques femmes chrétiennes qui se distinguèrent par une éminente sainteté; une dame Martin, de Tours, qui se fit Ursuline, et mourut à Quebec en odeur de sainteté; une autre religieuse, née en Normandie; une fille iroquoise, nommée Cathérine Tegahkouita, que les *Lettres édifiantes* peignent comme un ange sur la terre. Ces mêmes Lettres entrent dans des détails circonstanciés sur les missions des Jésuites chez les sauvages, et on y admire plus d'une fois des prodiges de la grâce.

Les Français avoient aussi établi la religion catholique dans l'Acadie, dans l'île Royale et dans l'île Saint-Jean. Mais ces établissemens ne furent jamais très-florissans Il y avoit cependant un assez bon nombre de catholiques en Acadie, et ce pays, qui fut cédé aux Anglais, en 1713, a continué d'être dirigé au spirituel par des ecclésiastiques qu'y envoyoit l'évêque de Quebec. Les deux îles qui sont tombées successivement au pouvoir des Anglais, ont aussi continué d'avoir quelques prêtres catholiques pour les habitans d'origine française, qui sont restés attachés à leur religion.

Il y avoit peu de catholiques dans les possessions anglaises; cependant le Maryland en renfermoit un certain nombre, qui étoient venus dans ce pays avec lord Balti-

more, et qui étoient soignés par des Jésuites anglais. Nous les verrons se multiplier beaucoup à la fin du siècle. André White, Jésuite, fut, en 1607, le premier missionnaire envoyé dans ce pays, où il resta dix ans; puis inquiété par les protestans, et envoyé prisonnier en Angleterre avec deux autres missionnaires du même ordre qui souffrirent beaucoup pendant leur captivité à Londres. A la fin il fut banni. Il demanda à retourner dans le Maryland, et ne put l'obtenir de ses supérieurs. Il rentra en Angleterre, et y mourut au bout de dix ans, le 27 septembre 1655, à après de 80 ans. Il avoit converti un prince indien, et composé un catéchisme et quelques autres écrits dans cette langue. C'étoit un parfait missionnaire, humble, patient et zélé.

La Louisiane, qui avoit été découverte récemment, n'avoit pas encore d'établissement bien considérable, les fondemens de la Nouvelle-Orléans n'ayant été jetés que vers 1717. Mais déjà il y avoit des missionnaires qui avoient porté l'Évangile dans les tribus indiennes, et qui avoient réussi à convertir plusieurs sauvages. Par la suite la Nouvelle-Orléans eut des établissemens ecclésiastiques stables. Les Capucins et les Jésuites y avoient une maison. Plus tard les Espagnols, devenus maîtres de cette ville, y établirent un siége épiscopal. Les Jésuites avoient une mission assez florissante chez les Natchez; elle fut depuis détruite dans une révolte de ce peuple, qui massacra tous les Français.

Les possessions espagnoles du continent jouissoient depuis long-temps de l'exercice plein et entier de la religion, et tout y étoit, à cet égard, sur le même pied qu'en Europe. On y avoit érigé des évêchés. Dans le Mexique, l'archevêché de Mexico avoit neuf siéges suffragans. L'archevêché de Lima, au Pérou, en avoit huit. Celui de Santa-Fé, dans le nouveau royaume de Grenade, en avoit trois, et celui de la Plata cinq. Le clergé de ces pays est fort riche, les églises y sont très-ornées et les couvens bien dotés. Le Pérou a donné à l'Église plusieurs grands exemples de sainteté. Un archevêque de

Lima, des missionnaires et des religieuses du même pays ont obtenu les honneurs de la canonisation. Outre les pays occupés par les Espagnols, il y a des missions établies chez les peuples indigènes qui subsistent encore. Il y en a en Californie, où les Jésuites ont réussi à convertir des peuplades entières, où ils les ont civilisées, et où ils les ont réunies dans des villages dont ils sont les pasteurs et les chefs. Les côtes de la Californie sont couvertes de ces établissemens assez semblables aux *Réductions* du Paraguay. Ce dernier nom nous rappele les merveilles opérées dans ce pays par les missionnaires de la Société, et quand elle n'auroit opéré que ce seul bien depuis sa création, c'en seroit assez pour lui mériter les remercîmens de l'humanité et de la religion. C'est par un prodige de patience, d'adresse et de vertu qu'elle parvint à porter dans le nouveau monde, avec les bienfaits de la civilisation, la connoissance et la pratique des préceptes du christianisme. La fondation des missions du Paraguay date de 1610. Deux Jésuites, les PP. Cataldino et Maceta formèrent cette année-là la première des *Réductions* chez les Guaranis, peuplades de l'Amérique méridionale. Cette *Réduction*, car c'est ainsi qu'on appela ces sortes d'établissemens, fut bientôt suivie de trois autres. Les rois d'Espagne favorisèrent une entreprise qui n'étoit pas moins à leur avantage qu'à celui de la religion. Les Indiens des *Réductions* se soumirent à eux, leur payèrent un tribut d'un écu par tête pour chaque homme en état de porter les armes, et devinrent du côté du Brésil la plus sûre barrière des possessions espagnoles. Chaque *Réduction* a deux Jésuites, l'un plus âgé, qui est le pasteur principal, l'autre plus jeune, qui se forme sous le premier aux mêmes fonctions. Tous deux sont chargés de presque tout le détail des affaires; ce qu'ils doivent autant à l'ascendant de leurs vertus qu'à celui de leurs connoissances. Ce n'est pas une preuve médiocre de leur habileté et de leur zèle, d'avoir civilisé des sauvages, de les avoir fait consentir à se soumettre à l'autorité, d'avoir adouci leurs mœurs, corrigé leurs vices, et d'avoir en-

vert leurs yeux à la lumière de l'Évangile. Quand on voit l'ordre établi dans ces *Réductions*, la paix et l'union qui y règnent, la vie douce et tranquille qu'y mènent les Indiens, les travaux utiles auxquels on les applique, toutes les précautions qu'on prend pour y entretenir l'aisance, le calme et la gaieté, et quand l'on compare cet état heureux avec celui où vivoient ces peuples autrefois errans et toujours en guerre, on ne peut qu'admirer un changement si étonnant. Mais lorsqu'à ces avantages se joignent ceux de la religion, et que l'on voit ces peuples plongés naguère dans les ténèbres de l'idolâtrie s'élever à la pratique des plus belles vertus du christianisme, on ne peut que bénir les auteurs d'une œuvre qui est le triomphe de la charité. Nous savons que l'envie a jeté son venin sur cette institution respectable. On a accusé les Jésuites de ne l'avoir établie que par ambition et par cupidité, et d'avoir cherché à se rendre indépendans dans ces contrées lointaines. Les prémiers auteurs de cette imputation furent des Espagnols avides, qui, gênés par les Jésuites dans leur projet de tyranniser et de dépouiller les Indiens, et se montrant insensibles au spectacle touchant de ces *Réductions* paisibles, cherchèrent à faire croire que ces religieux ne s'occupoient que d'intérêts temporels. Ils auroient voulu qu'on leur abandonnât les Indiens comme des esclaves, et ne trouvant point apparemment dans leurs cœurs le germe des vertus qui animoient les membres de la Société, ils prétendirent que l'avarice ou l'amour de l'indépendance étoient leurs seuls motifs. Mais des avares ou des ambitieux n'eussent point réussi dans cette œuvre étonnante. Ils eussent bientôt trahi leur but et soulevé les Indiens par leurs vexations. C'est par une conduite mêlée de douceur et de fermeté, mais toujours dictée par l'esprit de désintéressement et de religion, c'est par là seul qu'ils pouvoient se concilier ces peuples. Quelle cupidité mal entendue les auroit portés à gouverner des hommes simples, pauvres, qui ne vivoient que de leur travail, et qui ne recueilloient que ce qui leur étoit nécessaire!

Il est impossible que des effets si admirables proviennent d'un motif vicieux, et la religion seule a pu dicter ce projet sublime, comme seule elle a pu l'exécuter. Muratori a donc eu raison de donner le titre de *Christianisme heureux* à la description qu'il a faite de ces établissemens, et Montesquieu, et Buffon, et Haller, n'ont fait que rendre hommage à la vérité lorsqu'ils ont comblé d'éloges les hommes étonnans qui, par les seules armes de la persuasion, ont su opérer de si grandes choses.

La religion catholique est la seule qu'on professe dans le Brésil comme dans les possessions espagnoles, et les établissemens ecclésiastiques y sont sur le même pied. Il y a un siége métropolitain à San-Salvador et trois évêchés suffragans. Leur nombre a même été augmenté depuis.

Il y avoit dans l'intérieur des terres plusieurs missions plus ou moins importantes. Les Jésuites avoient pénétré sur les rives de la rivière des Amazones, et dans les contrées les plus reculées et les moins accessibles. Ils arrosèrent de leurs sueurs et teignirent quelquefois de leur sang des pays dont nous savons à peine les noms. En 1684, don Pedro Ortiz, missionnaire zélé, d'une famille noble de Biscaie, fut mis à mort dans le pays appelé *Chaco*, avec le père Antoine Solinas, Jésuite. Nous aurons occasion, par la suite, de nommer d'autres généreux missionnaires qui perdirent la vie à différentes époques en remplissant les fonctions de leur laborieux ministère. Tantôt accueillis chez un peuple, tantôt rebutés chez un autre, ils alloient, comme les apôtres, de pays en pays, sans autre appui que la Providence, sans autre force que la charité qui les animoit. Le vaste continent de l'Amérique méridionale fut traversé dans tous les sens par ces hommes intrépides, et le flambeau de la foi fut promené ainsi dans ces régions, où des superstitions absurdes avoient établi leur empire. Il est impossible de tracer un aperçu exact de ces courses apostoliques et de ces travaux généreux. La plupart de ces ministres de la religion n'ont point laissé de relation de ce qu'ils avoient fait. Ils n'a-

gissoient que pour le ciel ; ce n'est que du ciel aussi qu'ils en ont obtenu la récompense.

La religion n'avoit pas non plus été négligée dans les Antilles. Les îles espagnoles possédoient, à cet égard, les mêmes établissemens que le continent. Un siége métropolitain avoit été érigé à San-Domingo, dans l'île de ce nom. Il y avoit un évêché dans l'île de Cuba et un à Porto-Rico. Les colonies françaises étoient conduites par des préfets apostoliques qu'on y avoit successivement envoyés, et qui étoient ordinairement des religieux pris dans différens corps. C'est ainsi que la partie française de Saint-Domingue, la Martinique, la Guadeloupe et les autres îles possédées par la même puissance, étoient administrées. Encore cette forme ne s'établit-elle que lentement. Les Jésuites, les Dominicains, les Capucins et les Carmes faisoient les fonctions de curés dans les différens territoires qui leur avoient été assignés. A Saint-Domingue, les Jésuites avoient soin des paroisses du nord, et les Dominicains des paroisses du sud. Les religieux de la Charité desservoient un hôpital au Cap et un autre à Léogane. En 1684, il y avoit seize paroisses à la Martinique ; ce nombre a augmenté depuis. Il n'y en avoit que trois à la Guadeloupe ; on croit qu'elles furent multipliées dans la suite.

Ces détails suffisent pour faire voir combien la religion catholique étoit répandue au commencement du XVIIIe siècle. Dominante dans quelques pays, mêlée dans d'autres avec les sectes sorties de son sein, proscrite en plusieurs contrées, elle avoit néanmoins partout des partisans fidèles. Elle s'étoit conservée même au milieu des peuples livrés à l'erreur, et elle avoit pénétré jusque dans les ténèbres de l'idolâtrie et du mahométisme. Elle avoit conquis plus de la moitié de l'Amérique ; elle comptoit des milliers de chrétiens en Chine, et elle s'étendoit chaque jour dans ce vaste empire. Ainsi l'Église avoit toujours pour signe distinctif cette fécondité que son auteur lui a promise, et qu'elle conservera jusqu'à l'époque marquée dans ses décrets.

III.

Détails sur quelques faits de l'histoire ecclésiastique du XVIIe siècle, qu'il est nécessaire de connoître pour bien entendre d'autres événemens que nous aurons à raconter dans ces Mémoires.

Après avoir exposé l'état de la religion dans le XVIIe siècle, et la situation de la chrétienté en 1701, il nous a paru utile et même nécessaire de rappeler en abrégé quelques autres faits du même siècle, relatifs à des contestations élevées dans l'Église. Comme ces faits ont des rapports intimes avec une partie de l'histoire ecclésiastique du XVIIIe siècle, et qu'ils ont souvent influé beaucoup sur plusieurs des événemens qui doivent passer sous nos yeux, on ne pourroit peut-être en quelques occasions entendre ceux-ci, si nous ne donnions auparavant quelques notions préliminaires sur ceux-là. Nous allons donc prendre ces faits dès leur origine, et exposer succinctement ce qu'il y a de plus important à savoir. Nous prévenons que nous tirerons presque tout ce que nous allons dire, d'un ouvrage qui parut, en 1699, sous ce titre : *Histoire des cinq Propositions*. L'auteur, Hilaire Dumas, docteur de Sorbonne, a su réunir dans cet excellent écrit la modération la plus parfaite et le ton le plus sage aux raisonnemens les plus solides et aux faits les plus concluans. Ceux qui ont voulu réfuter son histoire, n'ont fait qu'en relever davantage le prix. Nous la regardons comme de beaucoup supérieure à tous les écrits publiés sur cette matière, et comme une source où l'on peut puiser sans crainte. Aussi ne ferons-nous, pour ainsi dire, que l'abréger dans cette partie de notre Introduction.

Le concile de Trente venoit de condamner, dans sa sixième session, diverses erreurs de Luther et de Calvin sur la grâce et sur le libre arbitre, lorsqu'il s'éleva de nouvelles disputes sur ces matières dans l'université de

Louvain. Michel de Bay, plus connu sous le nom de Baïus, docteur et professeur en théologie de cette université, commença vers l'an 1552 à y enseigner, comme étant de saint Augustin, plusieurs propositions qui parurent nouvelles à d'autres docteurs. La faculté de Paris fut consultée sur dix-huit de ces propositions, dont la plupart rouloient sur le libre arbitre, et elle les censura en 1560. Sept ans après, le saint Pape Pie V en condamna un plus grand nombre, qu'il avoit fait recueillir des ouvrages de Baïus. Sa constitution du 1er octobre 1567 fut renouvelée et confirmée par celle de Grégoire XIII, en date du 29 janvier 1579, et Baïus se soumettant à l'une et à l'autre, fit, le 24 mars 1580, une rétractation publique et par écrit des erreurs qu'il avoit avancées.

Environ quarante ans après, Corneille Jansen ou Jansénius, disciple de Baïus, et son successeur dans la chaire de théologie de Louvain, s'étant persuadé comme lui que, faute d'entendre saint Augustin, tous les scolastiques avoient abandonné les sentimens de ce père sur la grâce, entreprit de les rétablir dans un livre qu'il intitula *Augustinus*, comme ne contenant que la pure doctrine de ce saint. Il mourut, le 6 mai 1638, à Ypres, dont il avoit été fait évêque, et protesta en mourant qu'il soumettoit son livre et sa doctrine au jugement de l'Église romaine. Environ deux ans après sa mort, son livre fut imprimé et publié. Quelques docteurs de Paris se montrèrent favorables à cet ouvrage, et il s'en fit successivement plusieurs éditions. Mais aussi d'autres théologiens l'attaquèrent; et ce fut alors que l'on commença à donner aux partisans de l'*Augustinus* le nom de *jansénistes*, comme eux donnèrent à leurs adversaires celui de *molinistes*, voulant les faire passer pour les disciples d'un Jésuite qui avoit publié, sur la fin du siècle précédent, un livre sur la manière d'accorder le libre arbitre avec la prédestination et la grâce, et dont le système étoit pourtant loin d'être adopté par tous ceux qui combattoient l'*Augustinus*.

Ce dernier ouvrage, qui depuis a fait tant de bruit, fut d'abord défendu par une bulle d'Urbain VIII, du 6 mars 1641, comme renouvelant plusieurs des propositions déjà condamnées par Pie V et Grégoire XIII. Le 11 décembre 1643, l'archevêque de Paris ordonna la réception de cette bulle dans son diocèse. La faculté de théologie de Paris défendit de soutenir les propositions censurées, et l'université de Louvain, quoique après bien des délais, reçut la bulle. Mais les partisans de l'évêque d'Ypres ne se montroient pas disposés à suivre les intentions de ce prélat mourant. Parmi eux se distinguoient en France, Jean du Verger, abbé de Saint-Cyran, et le docteur Arnauld, fort jeune encore. Le premier, ami intime de l'évêque, travailloit avec beaucoup d'ardeur à répandre la doctrine de son livre, et l'introduisit en effet à Port-royal de Paris, dont il étoit le directeur.

On écrivoit pour et contre, quand le 1er juillet 1649, Cornet, docteur et syndic de la faculté de théologie de Paris, représenta à sa compagnie qu'il s'y introduisoit des opinions nouvelles, et demanda qu'on examinât quelques propositions qui donnoient lieu au trouble et aux disputes. On nomma des commissaires. Il y avoit eu d'abord sept propositions déférées. Mais on ne s'occupa dans la suite que des cinq premières, que Cornet et autres docteurs avoient extraites de l'*Augustinus*. Les partisans de ce livre se donnant beaucoup de mouvemens pour empêcher la censure des propositions, les docteurs sentirent qu'il étoit nécessaire de recourir à une autorité plus imposante. Plusieurs évêques furent du même avis, et on arrêta de porter l'affaire au Pape. C'étoit alors Innocent X. Quatre-vingt-cinq évêques, auxquels trois autres se joignirent par la suite, signèrent une lettre commune pour prier le souverain Pontife de faire cesser les querelles par un jugement solennel. Innocent X établit donc, le 12 avril 1651, une congrégation de six cardinaux et de douze théologiens pour prendre connoissance de l'affaire.

Cependant onze évêques de France, qui n'avoient point signé la lettre précédente, en écrivirent une particulière au Pape pour l'engager à ne pas prononcer. Ils envoyèrent en même temps à Rome quatre docteurs chargés de prendre la défense du livre. Les quatre-vingt-huit évêques crurent alors devoir députer aussi auprès du Pape pour suivre leur demande. On écouta les uns et les autres, on reçut leurs écrits, ont tint de fréquentes assemblées, et enfin, après deux ans de discussion, d'examen et de conférences, Innocent X donna, le 31 mai 1653, la bulle *Cùm occasione*, par laquelle il condamnoit les cinq propositions. Voici ces propositions et la note appliquée à chacune d'elles.

1. *Quelques commandemens de Dieu sont impossibles à des justes qui veulent les accomplir, et qui s'efforcent de le faire, leur sont impossibles, dis-je, eu égard aux forces qu'ils ont alors, et il leur manque la grâce par laquelle ils leurs soient rendus possibles.* Cette proposition est déclarée *téméraire, impie, blasphématoire, frappée d'anathème, et hérétique.*

2. *Dans l'état de la nature tombée, on ne résiste jamais à la grace intérieure.* Déclarée *hérétique.*

3. *Pour mériter et déméríter dans l'état de la nature tombée, il n'est pas besoin d'une liberté exempte de la nécessité d'agir; il suffit d'avoir une liberté exempte de contrainte.* Est déclarée *hérétique.*

4. *Les sémi-pélagiens admettoient la nécessité d'une grâce intérieure et prévenante pour chaque action en particulier, même pour le commencement de la foi; et ils étoient hérétiques en ce qu'ils prétendoient que cette grâce étoit telle, que la volonté de l'homme avoit le pouvoir d'y résister ou d'y consentir.* Déclarée *fausse et hérétique.*

5. *C'est une erreur des sémi-pélagiens de dire que Jésus-Christ est mort, ou qu'il a répandu son sang pour tous les hommes sans exception.* Est déclarée *fausse, téméraire, scandaleuse; et si on l'entend dans ce sens que Jésus-Christ soit mort pour le salut seulement*

lement des prédestinés, impie, blasphématoire, injurieuse, dérogeant à la bonté de Dieu, et hérétique.

Cette constitution fut reçue en France, le 11 juillet suivant, par une assemblée de trente évêques, tenue à Paris. La faculté de théologie de cette ville l'enregistra. Les universités, les corps ecclésiastiques, les ordres religieux s'y soumirent; et en Flandre même, où la bulle d'Urbain avoit trouvé tant d'opposition, celle-ci fut publiée et acceptée sur-le-champ. Quant à ceux qui avoient adopté les sentimens de l'évêque d'Ypres, leur soumission à ce jugement peut paroître un problême. D'un côté, ils protestoient qu'ils souscrivoient à cette décision, et qu'ils ne vouloient plus défendre les propositions condamnées: d'un autre côté, ils ne cessèrent de se plaindre de la bulle, trouvant mauvais que le Pape n'eût pas spécifié les sens dans lesquels il condamnoit les propositions, comme si ce n'étoit pas le sens naturel qu'elles présentent; et lui reprochant aussi d'avoir donné à entendre qu'elles étoient tirées de Jansénius, tandis que selon eux elles étoient forgées à plaisir et fort éloignées des sentimens de cet évêque, qui n'avoit exprimé que la pure doctrine de saint Augustin. Et voilà l'origine de la question *de fait*, qui depuis est devenue la principale, les opposans prétendant d'abord que la doctrine condamnée des cinq propositions n'étoit point celle de Jansénius, et en second lieu que ce n'étoit là qu'un fait sur lequel l'Église n'étant point infaillible, on ne devoit à sa décision qu'*un silence respectueux*. Comme ces subterfuges alloient à éluder la bulle, les évêques qui se trouvoient à Paris s'assemblèrent, le 9 mars 1654, et s'occupèrent des moyens à prendre pour assurer l'autorité du jugement du saint Siége. On nomma une commission, qui tint plusieurs séances, examina les textes de l'*Augustinus* qui avoient rapport à chacune des propositions, et lut différens mémoires qu'on lui présenta. Elle fit son rapport, le 26 mars, et en conséquence l'assemblée déclara que la constitution d'Innocent avoit condamné les cinq propositions, comme étant de Jansénius et au sens de cet auteur. Elle écrivit au Pape pour l'en informer, et le saint Père,

dans sa réponse, la félicita de son zèle, l'assura qu'il avoit condamné dans les cinq propositions la doctrine enseignée par Jansénius dans son livre, et lui fit part en même temps de la condamnation qu'il venoit de faire de divers ouvrages en faveur de l'évêque d'Ypres.

Un autre écrit donna peu après lieu à une nouvelle dispute. A la tête des admirateurs de l'*Augustinus*, étoit, comme nous l'avons dit, M. Arnauld, docteur de Sorbonne, d'une famille respectée, d'un caractère ardent, d'une imagination brillante, d'un esprit vif et pénétrant. Nourri dans l'étude de la philosophie et de la théologie, enrichi par la lecture des auteurs sacrés et profanes, il avoit un style abondant, facile, éloquent même quelquefois, mais sur-tout véhément et impétueux. Le 24 février 1655, il donna une lettre adressée à un ami, et dans laquelle il rendoit compte d'une affaire arrivée au duc de Liancourt, à Saint-Sulpice. Le confesseur de ce duc ne voulut point l'admettre au tribunal de la pénitence qu'il ne donnât des marques d'une soumission parfaite à la dernière bulle, et qu'il ne rompît ses liaisons étroites avec Port-royal. Arnauld en prit occasion de se justifier lui et ses amis, et d'assurer qu'ils condamnoient les cinq propositions partout où elle se trouvoient. Quelqu'un ayant répondu à cette lettre, et ayant prétendu qu'Arnauld et ses amis devoient de plus déclarer qu'ils renonçoient à la doctrine qu'ils avoient jusque-là soutenue, ce docteur fit paroître une seconde lettre datée de Port-royal, le 10 juillet 1655. Il y prenoit ouvertement le parti de l'*Augustinus*. On en murmura. Le syndic de la faculté dénonça la lettre à son corps, au *primâ mensis* de novembre. Des commissaires furent nommés pour l'examiner; et malgré l'opposition d'Arnauld et de ses amis, qui présentèrent requête au parlement, le rapport fut fait le 1^er^ décembre 1655. On avoit extrait de la lettre deux chefs, qu'on appela *de fait et de droit*. Le premier concernoit ce qu'avoit dit Arnauld, *que les cinq propositions avoient été forgées à plaisir par les ennemis de la doctrine de saint Augustin; qu'elles n'avoient été*

soutenues de personne; que pour lui, ayant lu avec soin le livre auquel on les attribuoit, il n'avoit pu les y trouver. La question *de droit* rouloit sur cet endroit de la lettre où Arnauld disoit, *que la grâce, sans laquelle on ne peut rien, a manqué à un juste, dans la personne de saint Pierre, en une occasion où l'on ne peut pas dire qu'il n'ait point péché.* Les docteurs opinèrent sur ces deux propositions. Le 14 janvier 1656, après plus de seize séances, la première fut déclarée *téméraire, scandaleuse, injurieuse au Pape et aux évêques, et donnant lieu de renouveler la doctrine de Jansénius.* Ce fut l'avis de cent trente docteurs, dont sept étoient évêques. Il y en eut soixante-huit qui convinrent qu'Arnauld avoit manqué, mais qui prétendirent qu'il ne méritoit pas une censure publique. On opina ensuite sur la seconde poposition, qui, après douze séances de discussion, fut jugée *téméraire, impie, blasphématoire, frappée d'anathème, et hérétique,* à la pluralité de cent trente docteurs contre neuf. Arnauld ayant fait signifier à la faculté un acte, par lequel il protestoit de nullité contre tout ce qui s'y étoit fait et s'y feroit, il fut arrêté que s'il ne se soumettoit dans la quinzaine, il seroit retranché de la faculté et rayé du nombre des docteurs. Cette disposition et la censure furent confirmées dans deux assemblées subséquentes. Le 18 février, la censure fut signée par six évêques et par tous les docteurs, sans en excepter quatre amis d'Arnauld, qui l'avoient servi jusqu'à la fin, et qui ne s'étoient pas retirés, comme d'autres de ses partisans. Cette censure fut aussi reçue et enregistrée par la Sorbonne, et approuvée par l'assemblée du clergé qui se tenoit alors; et depuis ce temps nul n'a pris les degrés de docteur ou de bachelier dans la faculté de théologie, qu'il n'ait signé la condamnation des deux articles de la lettre.

L'assemblée du clergé de 1656, dans ses séances des 1er et 2 septembre, revit et approuva ce qui avoit été fait par les précédentes, et déclara qu'il y avoit des questions de fait, sur lesquelles l'Église ne pouvoit se trom-

per, sans perdre l'autorité dont elle a besoin, soit pour la foi, soit pour les mœurs. Elle arrêta quelques articles sur le même sujet, et écrivit au Pape pour lui rendre compte de ce qu'elle avoit fait. Alexandre VII, successeur d'Innocent, lui répondit par la bulle *Ad sacram*, datée du 16 octobre 1656. Il y confirmoit celle de 1653, et appeloit *perturbateurs du repos public et enfans d'iniquité*, ceux qui soutenoient, au grand scandale des fidèles, que les cinq propositions ne se trouvent point dans le livre de Jansénius, ou qu'elles n'ont point été condamnées au sens de cet auteur. Il assuroit au contraire, comme témoin de tout ce qui s'étoit passé, que le fait de Jansénius *avoit été examiné du temps de son prédécesseur, avec une exactitude telle qu'on n'en pouvoit désirer davantage.* Le 17 mars 1657, l'assemblée du clergé reçut cette bulle, en recommanda l'exécution dans tous les diocèses, et arrêta que pour assurer davantage cette exécution, les évêques souscriroient et feroient souscrire dans un mois un formulaire, par lequel on promettroit soumission aux deux constitutions d'Innocent X et d'Alexandre VII. Mais cette délibération n'eut pas sitôt son effet, l'exécution en ayant été remise après l'assemblée générale suivante.

Ce fut alors que l'on commença à écrire contre l'obligation de se soumettre à l'Église dans ce qu'on appeloit le point de fait. On ne pouvoit être obligé, disoit-on, à reconnoître, contre ses lumières et sa conscience, qu'une doctrine hérétique se trouve dans le livre d'un pieux et savant évêque; et ce n'est là qu'un fait sur lequel l'Église n'a point d'autorité pour juger infailliblement. Arnauld fut un des premiers qui établirent cette assertion, et elle fut désapprouvée alors par M. Pavillon, évêque d'Alet, qui étoit en grande réputation de piété, et dont il sera bientôt question. Ce prélat pensoit et écrivit que la question de fait est tellement jointe à la question de droit, qu'il est dangereux de les séparer, et qu'au fond on ne pouvoit être obligé à défendre la doctrine de Jansénius avec plus de chaleur que lui-même, qui s'étoit sou-

mis au jugement du saint Siége, ce qu'il n'auroit pas dû faire, s'il avoit cru que ce qu'il soutenoit appartînt à la foi. On peut voir ce point et quelques autres discutés dans l'ouvrage de l'abbé Dumas.

Le 7 septembre 1660, treize censeurs, dont quatre évêques, notèrent les *Lettres provinciales*, ensemble *les notes de Wendrock* et les *Disquisitions de Paul Irénée*, comme contenant les hérésies de Jansénius, pleines de médisances et d'outrages contre tout ce qui n'étoit pas du parti de l'auteur, dignes enfin des peines portées contre les livres diffamatoires et hérétiques. Sur quoi un arrêt du conseil d'état condamna l'ouvrage au feu. Tel fut le sort d'un écrit, où l'on trouve, il faut l'avouer, plus d'enjouement et de sel, que de vérité dans les faits et de solidité dans les raisonnemens. Ce livre, cher aux littérateurs, qui attachent un grand prix aux charmes du style et à la finesse de la satire, ce livre tombe, malgré ces avantages extérieurs, quand on approfondit ses preuves et que l'on cherche à démêler le spécieux du concluant. Les amis de l'auteur lui ont même depuis reproché le peu de solidité de ses raisonnemens, lorsque, devenu plus ardent que les plus zélés des siens même, Pascal en vint, dit-on, jusqu'à soutenir que l'on ne devoit pas se soumettre à l'Église, même pour le point de droit, et qu'elle avoit erré en condamnant les cinq propositions : opinion qui le brouilla avec plusieurs de ses amis.

Sur la fin de 1660 commença l'assemblée du clergé, composée de quarante-cinq archevêques et évêques et de dix-huit députés du second ordre. Elle nomma douze commissaires pour chercher les moyens les plus propres à faire cesser l'opposition. Ils firent leur rapport le 10 janvier, et après quatorze séances employées à examiner et à délibérer, l'assemblée arrêta, le 1er février, que tous les ecclésiastiques souscriroient la formule de foi dressée par l'assemblée précédente, et qu'on feroit le procès aux réfractaires. Le roi autorisa cette mesure par un arrêt de son conseil du 13 avril 1661, et la faculté

de théologie de Paris, donnant l'exemple de la soumission, ordonna, le 2 mai, la souscription du formulaire pour tous ses membres. Les vicaires-généraux de l'archevêque de Paris (le cardinal de Retz étoit alors absent du royaume) rendirent le 8 juin une ordonnance pour la signature du formulaire. Ils y disoient que du temps d'Innocent X, il ne s'agissoit à Rome que de savoir si les cinq propositions déférées étoient catholiques ou hérétiques, et demandoient la croyance pour le point de foi, et le respect pour la décision du fait. Cette assertion et cette distinction excitèrent le zèle des évêques. L'assemblée du clergé déclara l'ordonnance contraire aux constitutions et conséquemment nulle, et le roi en ordonna la révocation. Les grands-vicaires trouvèrent des défenseurs dans leurs amis de Port-royal, et écrivirent au Pape, qui leur répondit par un bref, où il les accusoit d'être *perturbateurs de l'Église, et auteurs, autant qu'il étoit en eux, d'un schisme honteux.* Il déclara qu'il étoit faux qu'on n'eût examiné les cinq propositions à Rome, que pour savoir si elles étoient catholiques ou hérétiques. Il leur ordonna donc de révoquer leur ordonnance. Après de longs délais, les grands-vicaires se soumirent, et donnèrent, le 31 octobre, un second mandement pour obliger à la signature pure et simple du formulaire. M. de Gondrin, archevêque de Sens, signa aussi dans le même temps, en déclarant expressément que les cinq propositions sont condamnées et hérétiques au sens de l'auteur, qui n'est pas celui de saint Augustin. Il est vrai que les amis du prélat prétendirent qu'il n'avoit pas pour cela changé de sentiment. Nous devons remarquer à cette occasion, que le parti se partagea sur le formulaire en trois avis différens. Les uns disoient qu'on pouvoit signer, quoiqu'on ne crût pas intérieurement le fait, et Arnauld avoue que c'étoit l'opinion *d'un grand nombre de personnes dans de savantes communautés.* On a lieu d'être étonné cependant que de zélés disciples de saint Augustin, des ennemis de la morale relâchée, des gens qui s'étoient tant moqués des restric-

tions mentales, aient pu se persuader qu'on pouvoit signer que l'on croit une chose, quand on ne la croit réellement pas. Aussi cet avis fut-il réfuté par Arnauld et ses amis, qui soutenoient, et c'est la seconde opinion, qu'on ne pouvoit signer le formulaire sans restriction, lorsqu'on n'étoit pas persuadé que les cinq propositions sont de l'évêque d'Ypres. Mais la troisième opinion est la plus étonnante. C'étoit celle de Pascal et de quelques autres, qui prétendoient que le sens de Jansénius étoit une vérité de foi, que les Papes avoient erré en le condamnant, et qu'on ne pouvoit en conscience les suivre sur ce point. Ce sentiment n'étoit pas le plus généralement adopté. Le temps n'étoit pas encore venu, où l'on croyoit pouvoir heurter de front l'enseignement de l'Église.

Pendant que les opposans disputoient entr'eux et avec les évêques sur la signature du formulaire, on eut quelque espérance de voir se terminer les querelles. M. de Choiseul, évêque de Comminges, qui passoit pour être lié d'affection et de sentimens avec Port-royal, et le P. Ferrier, Jésuite, s'étant trouvés ensemble à Toulouse, un ami commun les engagea à chercher de concert quelque moyen de finir les contestations. Ils se réunirent et convinrent d'un projet. Puis ils se rendirent à Paris, et le P. Ferrier entra en conférence avec MM. de Lalane et Girard, nommés à cet effet par le parti. Il y eut cinq conférences tenues entre eux trois et en présence de M. de Choiseul; mais on ne put s'accorder sur rien. Les amis de l'*Augustinus* refusèrent, dit-on, de souscrire au projet arrêté à Toulouse, et après quelques autres tentatives les conférences furent rompues. Peu après, M. de Choiseul persuada aux docteurs de Port-royal qui avoient été de la négociation, de s'en rapporter au jugement de trois évêques, savoir, lui, M. de Péréfixe, depuis archevêque de Paris, et M. d'Estrées, évêque de Laon. Ce moyen fut encore inutile. L'évêque de Comminges mettoit tout en œuvre pour amener un accommodement. Mais tout ce qu'il put tirer des opposans ce

fut une procuration pour écrire en leur nom au Pape et l'assurer de leur soumission. Dans cet acte, daté du 7 juin, ils disoient que *leur intention n'avoit jamais été de blesser le saint Siége, qu'ils étoient prêts à rendre à ses constitutions tout le respect que la majesté et l'autorité suprême du saint Siége exigeoient d'eux*, et que *si le Pape désiroit encore quelque chose d'eux pour lui témoigner leur fidélité, ils étoient disposés à lui obéir.* Ils envoyèrent en même temps à Rome cinq articles de doctrine, qu'ils avoient dressés, et qui correspondoient aux cinq propositions. Le Pape ayant reçu toutes ces pièces, chargea des théologiens de les examiner. Après qu'ils eurent donné leur avis, il tint, le 21 juillet 1661, une congrégation extraordinaire, où il fut résolu de ne rien répondre sur les cinq articles, parce qu'ils étoient conçus d'une manière ambiguë, qu'ils contredisoient dans un endroit ce qu'ils sembloient accorder dans l'autre, et qu'il paroissoit que le dessein qu'on avoit eu en les composant, avoit été d'obtenir quelque réponse dont on pût tirer avantage contre les constitutions. Il fut arrêté que sa Sainteté écriroit aux évêques de France en commun, pour les féliciter de leur zèle à faire observer les constitutions, leur témoigner sa joie de ce que plusieurs prenoient des sentimens orthodoxes en s'y soumettant, et les exhorter à continuer leurs soins pour ramener les autres. Le secrétaire d'état eut ordre d'écrire une simple lettre de civilité à M. de Choiseul, dont on n'étoit pas content à Rome, à cause de la conduite qu'il avoit tenue lors de la bulle d'Innocent X. Lorsque le bref fut arrivé en France, le roi chargea l'évêque de Comminges de porter les signataires de l'acte du 7 juin, à l'exécution de ce qu'ils avoient promis dans cet écrit. Après y avoir travaillé durant quelques jours, le prélat ne put tirer d'eux qu'une déclaration où ils distinguoient encore le fait du droit. On vit alors qu'il n'y avoit rien à espérer d'eux; et les négociations furent rompues. Cependant les évêques qui se trouvoient à Paris, s'assemblèrent par ordre du roi pour recevoir le bref du Pape, et examiner la dé-

claration remise à M. de Comminges. Cette assemblée se tint le 2 octobre. Les évêques, au nombre de quinze, déclarèrent que ce dernier acte étoit captieux et conçu en termes pleins d'artifice, qu'il n'y avoit pas de meilleur moyen, pour faire observer les constitutions, que le formulaire prescrit par les assemblées précédentes, et que le roi seroit prié d'interposer son autorité pour le faire souscrire. En effet, il donna peu après une déclaration enregistrée au parlement, le 29 avril 1664, par laquelle il étoit ordonné à tous les ecclésiastiques, sous peine de privation de leurs bénéfices, de signer le formulaire prescrit. Aussitôt *on ne vit que signatures*, dit le P. Gerberon; mais comme il y avoit encore des réfractaires, et qu'on espéroit qu'une constitution solennelle pourroit peut-être les réduire, Alexandre VII donna, le 15 février 1665, une bulle qui prescrivoit le formulaire suivant, le même pour le sens que celui des évêques: *Je soussigné me soumets à la constitution apostolique d'Innocent X, du* 31 *mai* 1653, *et à celle d'Alexandre VII, du* 16 *octobre* 1656, *et rejette et condamne sincèrement les cinq propositions extraites du livre de Corneille Jansénius, intitulé* Augustinus, *dans le propre sens du même auteur, comme le Siége apostolique les a condamnées par les mêmes constitutions. Je le jure. Ainsi Dieu me soit en aide et ces saints Évangiles.* Le roi ordonna aussitôt l'exécution de cette bulle par une déclaration enregistrée au parlement le 29 avril. Tous les évêques publièrent leurs mandemens, sans aucune distinction de fait et de droit. Il n'y en eut que cinq qui énoncèrent cette distinction, et qui bornèrent la soumission pour le fait au silence respectueux. Encore un de ces cinq, l'évêque de Noyon, rétracta-t-il son mandement peu après. Les quatre qui persévérèrent, furent MM. Pavillon, Arnauld, Caulet et de Buzanval, évêques d'Alet, d'Angers, de Pamiers et de Beauvais. Leur résistance les a rendus fameux dans l'histoire ecclésiastique de ce temps-là. Le premier, sur-tout, étoit regardé comme le chef des trois autres, qui le suivirent toujours avec

glément. Il avoit cru long-temps qu'on devoit se soumettre sans restriction, et l'abbé de Rancé témoigna depuis qu'il savoit quelque chose des moyens et des intrigues mis en œuvre pour faire changer ce prélat, dont l'autorité pouvoit être d'un grand secours pour le parti. Il donna, le 1er juin, son mandement, qui fut copié mot à mot par l'évêque de Beauvais, et suivi, quant au sens, par les deux autres. L'évêque d'Angers étoit le frère d'Antoine Arnauld, et on ne devoit pas être surpris de voir son nom dans la liste des opposans. Leurs mandemens furent flétris à Rome, et déclarés nuls par un arrêt du conseil.

On ne s'en tint pas là, et le Pape fut prié de nommer douze évêques pour juger les quatre récalcitrans. Pendant qu'on négocioit sur le nombre et sur le choix des commissaires, Alexandre VII mourut, et cet affaire resta suspendue jusqu'à l'avénement du cardinal Rospigliosi au pontificat. Clément IX, c'est le nom qu'il prit, confirma la commission donnée par son prédécesseur contre les quatre évêques. En même temps son nonce tâchoit de les ébranler. On commençoit à s'apercevoir qu'on auroit de la peine à les réduire. Ils avoient eu le temps de former un parti. Une femme d'un rang illustre à la cour, les favorisoit publiquement, et plusieurs ministres le faisoient aussi en secret. Les quatre évêques avoient des amis dans les communautés, dans le parlement et parmi leur collègues. Le 1er décembre 1667, dix-neuf prélats, à la tête desquels étoit M. de Gondrin, archevêque de Sens, écrivirent au Pape en faveur des quatre opposans. Une autre lettre, qu'ils avoient envoyée au roi, fut mal reçue de ce prince. Les quatre évêques, de leur côté, adressèrent à tous leurs collègues une circulaire du 25 avril 1668, et les excitèrent à prendre leur défense. Cette lettre fut supprimée par un arrêt du conseil; mais ce qui servit mieux ces prélats, ce fut une négociation que M. de Gondrin entama avec le nonce. Il lui fit envisager combien il seroit honorable pour lui, et avantageux pour l'Église, de terminer cette contestation

à l'amiable. Le nonce y donna les mains. M. de Gondrin convint avec M. Vialart, évêque de Châlons, prélat aussi fort attaché aux quatre évêques, que ceux-ci, sans révoquer leurs mandemens ni revenir sur le passé, feroient faire une nouvelle souscription du formulaire dans des procès-verbaux qui demeureroient secrets. On a prétendu que le Pape et le nonce consentirent à ce que la distinction du fait et du droit fût énoncée dans les procès-verbaux; mais cette assertion est évidemment démentie par les faits. C'étoit pour cette distinction même que les quatre évêques étoient inquiétés. Comment auroient-ils pu rentrer en grâce en la faisant encore? Tout démontre qu'ils promirent de signer le formulaire purement et simplement, ou du moins qu'on le promit pour eux, et que le Pape ne leur pardonna qu'en supposant qu'ils l'avoient fait. La suite va le faire voir.

M. de Choiseul, évêque de Comminges, ayant déterminé l'évêque d'Alet, et par son moyen les autres à accepter la voie qu'on leur offroit, ce qui n'eût pas été un grand sacrifice, si le Pape eût consenti à la distinction du fait et du droit, la négociation s'avança. Le nonce eut ordre du Pape de ne plus parler de rétractation, et de se contenter d'une soumission sincère. Il convint donc, avec les négociateurs, d'un modèle de lettre que les quatre évêques écriroient au Pape. On eut beaucoup de peine à faire signer ce modèle à M. Pavillon, qui auroit voulu que la lettre ne contînt rien d'ambigu ou d'équivoque, tandis que celle qu'on envoyoit faisoit entendre tout autre chose que la vérité. Cependant il se rendit enfin aux instances de ses amis, et signa, ainsi que l'évêque de Pamiers, qui le suivoit en tout. Le 14 septembre, la lettre arriva à Paris, signée des quatre évêques, et le jour même elle fut remise au nonce, qui eut le 16 une audience du roi, l'assura que l'affaire étoit finie et le Pape satisfait, et le pria de laisser tout en suspens jusqu'à la réponse de S. S. Dans leur lettre, les quatre évêques disoient : *Nous avons voulu donner à toute l'Église, dans l'affaire des souscriptions, une preuve éclatante de notre dispos-*

tion à conserver l'unité, et à rendre au saint Siége ce qui lui est dû. Car les évêques de France, qui nous sont très-unis d'ailleurs pour les sentimens, ayant pris une autre voie pour signer le formulaire, nous sommes résolus de les imiter. Ayant donc assemblé, comme eux, les synodes de nos diocèses et ordonné une nouvelle souscription, nous avons souscrit nous-mêmes. Ce qu'ils ont expliqué à leurs ecclésiastiques, nous l'avons expliqué aux nôtres. L'obéissance qu'ils ont exigée des leurs, pour les constitutions apostoliques, nous l'avons exigée des nôtres; et comme nous étions unis de tout temps avec eux pour le dogme, nous nous y sommes encore unis pour ce point de discipline. Nous ne dissimulons pas que la chose nous a été très-difficile et très-pénible, sachant assez combien de railleries ce changement de discipline nous attireroit de la part de nos ennemis. Nous nous y sommes déterminés pour rendre la paix à l'Église. On demande si tout ce langage, si toutes ces expressions ne devoient pas porter le Pape à croire que les quatre évêques avoient signé purement et simplement. Cependant ils étoient fort éloignés de le faire; et dans leurs synodes, qu'ils ne tinrent qu'après le départ de la lettre, quoiqu'elle énonçât le contraire, et où ils n'invitèrent que très-peu d'ecclésiastiques, la distinction du fait et du droit fut clairement énoncée dans les procès-verbaux, dont on fit pour cela même un grand mystère. Ils s'attachèrent avec grand soin à dérober au public la connoissance de ce qui s'étoit passé en cette occasion, et le secret étoit même une des conditions de l'accommodement. Aussi ne fut-ce que quelque temps après que l'on apprit le détail de leur conduite.

Le 22 septembre, l'évêque de Laon, un des négociateurs, écrivit au Pape pour l'instruire que les quatre évêques s'étoient conformés au reste de leurs collègues par une souscription nouvelle et sincère; mais comme il se répandoit quelques bruits peu avantageux sur leur sincérité, le Pape voulut avoir une attestation signée d'eux,

qui certifiât qu'ils avoient signé sincèrement et conformément aux constitutions d'Innocent et d'Alexandre. Ces certificats furent envoyés au Pape, tout parfaitement semblables, et datés du jour de la tenue des synodes, quoiqu'ils n'eussent pu être demandés qu'un mois après. Enfin, sur de nouveaux soupçons qu'on eut contre les évêques, qui n'avoient donné à personne copie de leurs procès-verbaux, et qui ne les avoient même pas laissé lire aux signataires, le Pape chargea son nonce de prendre des informations, bien décidé, dit le cardinal Rospigliosi dans la relation qu'il donna de cette affaire, à ne point ménager les évêques, s'ils avoient effectivement déclaré ne pas vouloir tenir pour hérétiques les cinq propositions dans le sens de Jansénius, selon qu'elles avoient été condamnées par le saint Siége. Le nonce s'adressa à M. Vialart, qui lui donna une déclaration pour attester que les évêques avoient agi de la meilleure foi possible; qu'ils avoient condamné les cinq propositions sans restriction dans tous les sens proscrits, et que quant à l'attribution de ces propositions au livre de Jansénius, ils avoient fait rendre au saint Siége l'obéissance qui lui est due suivant tous les théologiens. Cette déclaration, confirmée par d'autres évêques, engagea enfin le Pape à écrire aux quatre prélats. Il leur marquoit avoir appris qu'ils avoient souscrit et fait souscrire sincèrement le formulaire. *Car il n'auroit jamais admis à cet égard*, ajoutoit-il, *ni exception ni restriction quelconque.* Il écrivit dans le même sens aux médiateurs, parlant toujours *de soumission sincère et d'obéissance vraie et parfaite.* Ces brefs mirent comme le sceau à l'accommodement. Ce fut pour en perpétuer le souvenir, qu'il fut frappé une médaille; mais, sur les plaintes du nonce, le roi ordonna d'en rompre le coin.

Telle est l'histoire de la paix de Clément IX, dont quelques écrivains postérieurs ont parlé comme de l'événement le plus favorable pour l'Église. Ils assurent dans leurs ouvrages que le Pape approuva la distinction adoptée par les quatre évêques, et que ceux-ci remportèrent

réellement la victoire. Il est difficile de concilier ces assertions avec la lettre des quatre prélats et les autres faits. Au surplus, si l'on désiroit des notions plus étendues sur ce point historique, on pourra consulter la relation qu'en donna le cardinal Rospigliosi, neveu de Clément IX, sur les actes déposés à Rome et sur les autres pièces authentiques. On pourra lire aussi ce qu'en dit l'abbé Dumas dans l'ouvrage cité. Cet article y est traité avec étendue, et la vérité du fait y est portée jusqu'à l'évidence. On y verra que le Pape exigea des évêques une souscription pure et simple, que ceux-ci lui dirent tout ce qu'il falloit pour lui faire croire qu'ils avoient rempli cette condition, et que ce ne fut que dans cette supposition qu'il leur accorda la paix. Au reste, comme dans cet accommodement les quatre évêques et leurs partisans n'abandonnèrent pas au fond leurs sentimens, les suites n'en furent pas aussi heureuses que s'ils avoient agi de bonne foi, et au lieu qu'on eût pu en attendre une paix durable pour l'Église et une soumission parfaite à ses décisions, on n'en vit naître au contraire qu'un attachement plus tenace à des erreurs proscrites. On profita de la trêve qu'on avoit obtenue en trompant le Pape par une soumission apparente, pour s'accroître et se fortifier. Port-royal rentra dans les droits qu'il avoit mérité de perdre, et devint encore le lieu du rassemblement des ennemis de l'autorité. En un mot, on forma un parti, et l'on se mit dans le cas de lutter dans la suite avec plus d'avantage.

Il ne se passa plus, dans cette fin du dix-septième siècle, que quelques faits de peu d'importance relativement aux mêmes contestations. Le seul dont nous devions faire mention, par l'avantage qu'on prétendit en tirer, fut ce qui arriva en Flandre à l'occasion du formulaire. Ce pays étoit aussi en proie aux nouvelles opinions. Le séjour d'Arnauld, de Nicole, de Quesnel et autres chefs, n'y avoit pas été inutile à la cause, et elle y comptoit des partisans. Comme plusieurs signoient le formulaire, en prétendant que leur serment tomboit uniquement sur les cinq propositions, sans aucune attribution au livre

de Jansénius, les évêques des Pays-Bas avoient cru de concert devoir ajouter au formulaire une queue qui coupoit court à ces subterfuges. On s'en plaignit, et le Pape Innocent XII, pensant qu'en effet cette addition n'étoit pas nécessaire, répondit aux évêques par un bref du 6 février 1694. Il s'y déclaroit fermement attaché aux constitutions de ses prédécesseurs, ordonnoit de réprimer ceux qui soutenoient les cinq propositions, et vouloit que ceux qui prêtoient le serment, le fissent sans distinction ou restriction, condamnant les propositions dans le sens propre et naturel des termes. D'ailleurs il défendoit l'addition, aussi bien que l'imputation vague de jansénisme. On ne sauroit croire combien certaines gens triomphèrent, du moins en apparence, de ce bref. Ils abusèrent sur-tout de ce que le Pape disoit qu'il falloit condamner les cinq propositions dans le sens naturel des termes, et par une interprétation fort étrange, ils prétendoient qu'on pouvoit signer le formulaire sans condamner le sens de Jansénius, puisque, disoient-ils, le Pape ne condamnoit que le sens naturel, et qu'il étoit certain que ce sens naturel n'étoit point celui de Jansénius. C'est ainsi que, par une subtilité ridicule, ils éludoient la force des expressions du bref. Les évêques des Pays-Bas en instruisirent le Pape, qui leur répondit le 24 novembre 1696. Il témoignoit combien il avoit été étonné d'apprendre qu'on le soupçonnât d'avoir voulu changer ou altérer les constitutions de ses prédécesseurs, tandis qu'il les confirmoit, qu'il y étoit attaché, et qu'il ne souffroit pas qu'on changeât et rien le formulaire. Il recommandoit aux évêques de procéder contre ceux qui, en signant, montreroient de vive voix ou par écrit qu'ils ne condamnent les cinq propositions que dans leur sens naturel, sans rapport au sens naturel du formulaire, se formant ce sens naturel à leur fantaisie. Tel est ce second bref, dont ceux qu'il concernoit furent un peu moins contens que du premier, mais qui ne les empêcha cependant pas de disputer encore; parce qu'il y aura toujours des contestations, et que c'est le propre de l'esprit humain,

quand il est livré à des préventions, de n'en pas revenir aisément, et d'interpréter tout d'une manière favorable aux idées qu'il s'est faites.

Après ces préliminaires, qui ont paru nécessaires pour entendre bien des faits qui vont suivre, nous allons entamer ce qui concerne le dix-huitième siècle, et donner une idée des événemens dont l'Église, et sur-tout l'église de France, furent le théâtre pendant cette longue et mémorable époque.

MEMOIRES

MÉMOIRES

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

PENDANT

LE DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

1701.

Le 30 mars, Ordonnance et Instruction pastorale de M. de Nesmond, évêque de Bayeux, contre un livre qui venoit de paroître dans son diocèse. Ce livre étoit de Cally, curé à Caen, à qui son attachement au cartésianisme avoit déjà causé quelques traverses. Il s'occupoit beaucoup de la conversion des protestans, faisoit pour eux des conférences, et cherchoit à dissiper leurs préventions. Il crut y réussir en renouvelant le système du célèbre Durand, qui avoit dit, avant le concile de Trente, que si jamais l'Église décidoit qu'il y a transsubstantiation dans le mystère de l'Eucharistie, il falloit qu'il restât quelque chose de ce qui étoit auparavant le pain, pour mettre quelque différence entre la création ou la production d'une chose qui n'étoit pas, et l'annihilation ou la destruction d'une chose. Il se préoccupa de cette idée,

et fit là-dessus un livre qu'il intitula : *Durand commenté, ou Accord de la philosophie avec la théologie touchant la transsubstantiation.* Il l'envoya au protestant Basnage, alors retiré en Hollande, et chargea un imprimeur de Caen d'en imprimer soixante exemplaires, qu'il se proposoit d'envoyer à plusieurs hommes capables et éclairés, afin qu'ils jugeassent si l'ouvrage méritoit d'être répandu. L'imprimeur le fit tirer à 800 exemplaires, en promettant à l'auteur l'approbation de quelques docteurs en théologie, et en attendant il publia le livre, qui excita des réclamations. On blâma cette métaphysique subtile qui soumettoit à ses règles les mystères eux-mêmes, et qui nioit, dans un dogme, ce que l'Église avoit défini, sous prétexte que cette distinction ne s'accordoit pas avec des distinctions sophistiques ou avec les argutics de l'école. On remarqua que l'espérance de gagner par là les protestans, étoit vaine et illusoire, et qu'il étoit bien plus à craindre qu'ils ne triomphassent d'une doctrine où on se rapprochoit d'eux bien plus qu'on ne les rapprochoit de nous. M. de Nesmond, évêque de Bayeux, prélat zélé pour ses devoirs, donna donc, le 30 mars 1701, une Instruction pastorale par laquelle il condamnoit dix-sept propositions extraites du *Durand commenté.* Cally, qui paroît n'avoir eu que de bonnes intentions, adhéra à ce jugement, et rétracta son livre, le 21 avril suivant. Il voulut même lire l'Instruction à son prône, quoique l'évêque l'en eût dispensé, et il eut soin de dire à ses paroissiens qu'il étoit l'auteur du livre et qu'il le rétractoit. Cette simplicité et cette humilité font honneur à son caractère et à sa religion. On ajoute qu'il supprima, autant qu'il le put, les exemplaires de son ouvrage, et il ne fut plus question de cette affaire, qui avoit fait d'abord quelque bruit, et qui, avec un auteur plus entêté, eût pu avoir des suites désagréables pour lui, ou même fâcheuses pour la paix de l'Église.

— Le 10 avril, sentence de l'official de Dijon au sujet d'un prêtre accusé de quiétisme. On avoit beaucoup parlé de quiétisme, en France, les années précédentes. La

condamnation du livre de Fénélon étoit récente. Les ouvrages de Molinos, de Mme Guyon, de Malaval, avoient essuyé successivement des censures. Dernièrement la Bourgogne avoit été témoin des égaremens d'un prêtre, nommé Robert, qui professoit ouvertement la doctrine de Molinos, séduisoit par de feintes visions l'esprit de quelques femmes, et s'en servoit pour corrompre ensuite leur cœur. Les deux puissances s'étoient réunies pour le frapper, et il prit la fuite. On impliqua dans cette affaire un autre prêtre, qui paroît y avoir été fort étranger. C'est celui qui fait le sujet de cet article. Il s'appeloit Quillot, étoit attaché à une des paroisses de Dijon, et jouissoit de la confiance d'un grand nombre de personnes. Il avoit de la piété, mais on savoit qu'il avoit été attaché à Mme Guyon. Il avoit reçu chez lui, en 1686, cette dame et le père Lacombe, et il avoit répandu des ouvrages de la première. Ce furent apparemment ces motifs qui engagèrent à le comprendre dans une sentence de l'official de Dijon, en 1700, contre les adhérens et les sectateurs du prêtre Robert. Cette sentence condamnoit l'abbé Quillot à rester trois ans dans un monastère, à ne plus confesser, et à faire des prières et des aumônes. Il réclama contre ce jugement, publia des mémoires, et allégua que s'il avoit été trompé dans l'origine par les apparences de piété de plusieurs faux mystiques, il n'en avoit jamais adopté les erreurs pernicieuses, et n'en avoit pas enseigné les maximes même les moins criminelles, depuis la condamnation qui en avoit été portée par le saint Siége et par l'église gallicane. Il sollicita donc la révision du procès, et en effet l'official rendit une nouvelle sentence qui le renvoyoit *à pur et à plein* de l'accusation formée contre lui. Il reprit ses fonctions. Mais peu après il parut dans Dijon un écrit anonyme, qui, sous le titre d'*Histoire du Quillotisme*, donnoit une relation infidèle de cette affaire, et tendoit à faire passer Quillot comme un chef de secte. M. de Clermont-Tonnerre, évêque de Langres (il n'y avoit pas encore d'évêque à Dijon), condamna cet écrit comme blessant également la vérité

des faits par les calomnies qu'on y débitoit, et la pureté des mœurs par la nature des détails où l'on y entroit. Il paroît en effet qu'il régnoit dans ce libelle beaucoup de partialité et de licence. Le parlement de Dijon le condamna au feu, et après cet orage passager, l'abbé Quillot recouvra l'estime et la confiance qu'on avoit voulu lui faire perdre.

— Le 16 septembre, mort de Jacques II, roi d'Angleterre. Nous avons dit, dans l'Introduction, que ce prince, chassé du trône par l'invasion du prince d'Orange et par la trahison de ses sujets, s'étoit retiré en France, où Louis XIV lui avoit donné un asile. Il faisoit sa résidence au château de Saint-Germain-en-Laye avec plusieurs Anglais et Irlandais qui lui étoient demeurés fidèles. Depuis le dernier effort qu'il avoit tenté en 1690 pour le maintien de ses droits, il avoit renoncé à toutes les idées de grandeur humaine, et ne s'étoit plus occupé que des vérités éternelles. La retraite, la prière, des lectures pieuses remplissoient tous ses momens. Il ne parloit qu'avec douleur des désordres de sa jeunesse, et qu'avec calme et résignation de sa disgrâce et des menées de ses ennemis. Il visitoit une fois par an le monastère de la Trappe pour s'y renouveler dans la ferveur. Son corps fut enterré dans l'église des Bénédictins anglais de la rue Saint-Jacques, à Paris. Louis XIV fit trois visites au prince mourant, et lui promit de reconnoître le prince de Galles, son fils, pour héritier de ses droits. En effet, dès que Jacques fut mort, Louis salua le prince de Galles comme roi. Il écrivit en même temps à Guillaume, que ce titre ne changeoit rien au dernier traité, et que son intention avoit été seulement d'assurer au fils de Jacques un état digne de son rang. Quelque plausible que fût cette explication, Guillaume, qui méditoit depuis quelque temps la guerre, se servit de cet incident pour animer le peuple anglais, et il fut bien secondé par l'antipathie décidée de la nation pour les catholiques. Le XVIIIe siècle s'ouvrit par une grande injustice contre eux. Le 23 mars 1701, le parlement d'Angleterre rendit un acte

fameux qui exclut à jamais le fils de Jacques II de la succession au trône. Mais comme les deux filles de Jacques n'avoient point d'enfant, il fallut chercher dans les descendans des Stuart par les femmes, une branche qui eût des droits, quoique éloignés, à la succession. Plusieurs familles avoient, à cet égard, des prétentions, la maison d'Orléans, celle de Savoie, etc. Mais elles étoient catholiques, et cette seule qualité suffit pour les exclure. En remontant jusqu'à Jacques Ier, on trouva que sa fille Élisabeth, qui avoit épousé l'électeur Palatin, en avoit eu entr'autres une princesse nommée Sophie, qui vivoit encore, et qui avoit été mariée à un duc de Brunswick-Hanover. Ce fut cette dernière et ses héritiers qui furent appelés à la succession. On calcula qu'il y avoit en Europe quarante-cinq personnes qui avoient plus de droits qu'elle au trône de la Grande-Bretagne. Mais elle étoit protestante, et quoiqu'elle ne fût pas de la communion anglicane, on s'assura apparemment que son fils et elle ne feroient aucune difficulté de s'unir à l'église établie; et en effet, le prince luthérien se trouva anglican sans difficulté. Il n'étoit pas assez attaché à sa foi pour faire les mêmes sacrifices que Jacques. Guillaume survécut peu à cette mesure. Il mourut six mois après Jacques. Habile dans la guerre et dans la politique, il ne s'étoit point fait scrupule de détrôner son beau-père et son oncle. Il fut peu aimé des Anglais, et le peuple à sa mort montra une joie immodérée. Les historiens anglais les plus impartiaux ont rendu justice à Jacques, et ont loué ses succès à la guerre, lorsqu'il n'étoit que duc d'Yorck. Il est vrai qu'ils lui ont reproché les fautes de son règne. Son plus grand tort, dit un autre historien, fut peut-être de n'avoir pas été prophète, et de n'avoir pas vu où le conduisoient des conseillers perfides en le poussant à des démarches imprudentes et précipitées. Ils lui exagéroient son pouvoir, et le détournoient des ménagemens qu'eût avoués la sagesse. Jacques reconnût depuis l'effet de leurs suggestions, et sa piété ne l'empêcha pas de sentir qu'il auroit mieux servi la cause des catholiques en y mettant

un peu plus de réserve. Il rendit, le 17 avril 1693, à Saint-Germain, une déclaration où il manifestoit son intention de maintenir l'église anglicane, et l'on nous a conservé une conversation qu'il eût sur ce sujet avec un seigneur anglais, et dans laquelle le prince lui exposa ses raisons, et dit qu'il avoit consulté des évêques de France et des docteurs de Sorbonne, qui l'avoient confirmé dans son sentiment (1). Jacques avoua dans cette conversation qu'il avoit été entraîné trop loin par de mauvais catholiques. Au surplus, s'il eut des torts, il les répara bien par la vie pieuse qu'il mena dans ses dix dernières années. Il supporta l'adversité avec courage, et alloit jusqu'à regarder sa disgrâce comme un trait de la miséricorde de Dieu à son égard. Il déclara en mourant qu'il pardonnoit à son gendre, et il recommanda au prince de Galles de ne jamais mettre une couronne en parallèle avec la religion. Il ne se montroit touché que du malheur de ceux qui avoient tout sacrifié pour lui rester fidèles. Quelque jugement que les politiques portent d'un tel prince, la religion louera son caractère et son courage, et elle honorera la mémoire de celui qui estima plus sa foi que son trône, et qui ne dût sa chute qu'à la trahison de ses ennemis et à la déloyauté de ses sujets.

— Le 5 décembre, Clément XI nomme en consistoire un légat pour la Chine et les pays circonvoisins. On a vu plus haut que la paix des missions étoit troublée en Orient par une différence d'opinion entre les missionnaires sur des pratiques ou cérémonies, que les uns toléroient, tandis que d'autres les proscrivoient. La question fut portée de nouveau à Rome, et agitée sous le pontificat d'Innocent XII. La mort de ce Pape retarda la décision. Clément XI ordonna de reprendre l'examen de cette affaire. Il fit assembler une nouvelle congrégation, reçut de nouveaux mémoires, et consulta des personnes qui avoient vécu sur les lieux. Il crut même devoir prendre un autre moyen, et résolut d'envoyer dans ces con-

(1) *Histoire de l'église d'Angleterre* (par Dodd), t. III, page 431.

trées un visiteur apostolique avec les pouvoirs les plus amples. Il choisit pour cette mission importante M. Maillard de Tournon, ecclésiastique Piémontais, auquel il donna le titre de patriarche d'Antioche, et qu'il fit son légat *à latere*, en le chargeant de voir par lui-même les contestations, de réformer les abus, et de prononcer ce qu'il croiroit le plus sage. Il lui remit ses pouvoirs dans un bref du 2 juillet 1702, qui lui conféroit la plus grande autorité, et que d'Avrigny n'avoit apparemment pas lu, quand il avance que M. de Tournon n'avoit été envoyé que pour prendre des informations. On verra sous 1704 et sous 1707 les mesures que prit le légat, et les suites qu'elles eurent.

1702.

Le 24 juillet, massacre et soulèvement dans les Cévennes. Un écrivain qui a fait l'histoire de cette révolte (1), l'attribue aux prophéties et aux suggestions du ministre Jurieu, qui du fond de la Hollande excitoit par ses écrits fougueux le zèle des protestans, envoyoit des émissaires, ne parloit que de vengeance, et qui refaisant toujours des prédictions toujours démenties par l'événement, avoit calculé sans-doute que le plus sûr moyen de les réaliser, étoit d'armer ses partisans, et de leur inspirer son fanatisme. De là tant de provocations violentes, dont les plus sages protestans étoient choqués, mais contre lesquelles ils n'osoient réclamer, dans la crainte d'irriter un homme tout-puissant dans son parti. Il ne trouva que trop de gens disposés à seconder ses projets turbulens. Ce fut pour en faciliter le succès qu'on établit à Genève une académie de ministres réfugiés, qui envoyoient de temps en temps des prédicans dans l'intérieur du royaume. On pense aisément ce que pouvoient être les exhortations de ces hommes nourris dans la haine du gou-

(1) Brueys, *Histoire du fanatisme de notre temps.*

vernement, et exaltés par le zèle impétueux de Jurieu et consorts. Cette même académie avoit, dit-on, chargé un nommé Du Serre, calviniste ardent, d'établir dans le Dauphiné une école de prophètes. Du Serre choisit donc quinze garçons et autant de jeunes filles de la campagne, qu'il jugea sans doute propres à son dessein. Il les endoctrina, il leur échauffa la tête, et après les avoir formés à leur métier, et leur avoir fait subir quelques épreuves, il prétendit leur donner le Saint-Esprit, leur souffla dans la bouche avec des cérémonies ridicules, et les envoya tout fiers de l'honneur qu'ils venoient de recevoir. Ils se dispersèrent. On comptoit parmi ses élèves cette bergère du Cret, que Jurieu prôna long-temps comme une prophétesse, même après qu'elle eut avoué ses impostures, et qu'elle se fût réunie sincèrement à l'Église. D'autres se répandirent dans le Vivarais et les Cévennes, et y trouvèrent des partisans. Ils tenoient des assemblées où le prophète prêchoit, prédisoit, et mêloit à ses discours des convulsions, des extases, et tout ce qui pouvoit séduire des gens grossiers et crédules. L'illusion et le fanatisme se propagèrent rapidement. Le don de prophétie fut communiqué à d'autres. Chacun voulut être inspiré. Des enfans même aspirèrent à cet honneur. Il se forma des attroupemens nombreux où des imposteurs séduisoient la multitude par leurs déclamations, en même temps qu'ils l'aveugloient par leurs prestiges. Ils prétendoient savoir les choses les plus secrètes, ils faisoient force contorsions et gambades. Enfin ils échauffoient les esprits, et soufloient le feu de la révolte par leurs prédications. Il fallut recourir à la force pour dissiper les attroupemens. Mais en 1701, le mal prit un nouvel accroissement dans les Cévennes, pays âpre et montueux, qui avoit été apparemment jugé plus propre pour y établir le foyer de la sédition. Le nombre des inspirés augmenta d'une manière prodigieuse, et on ne voyoit qu'assemblées fanatiques où ils ne parloient que de vengeance, et où ils exaspéroient des paysans simples et déjà mécontens. Leurs provocations firent bientôt leur effet.

Le 24 juillet 1702, une troupe de protestans armés fondit sur la maison qu'occupoit, à Pont-de-Montverd, l'abbé du Chayla, archiprêtre de Mende et inspecteur des missions. Il fut massacré avec les circonstances les plus barbares. Les assassins prirent plaisir à lui faire cinquante-deux blessures, dont vingt-quatre étoient mortelles. Un prêtre et deux autres personnes de sa maison furent tués avec lui. La même troupe alla ensuite tuer deux prêtres des paroisses voisines. On dit, car nous ne voulons rien dissimuler, que l'abbé du Chayla, outre sa qualité de missionnaire qui le rendoit odieux aux protestans, s'étoit encore attiré leur haine par sa sévérité à leur égard, et cette accusation, que l'on trouve dans les historiens de leur parti, n'a pas été entièrement démentie par les écrivains catholiques. Quoi qu'il en soit, cet assassinat fut le signal de la guerre. Les meurtriers égarés par ce glorieux succès coururent à de nouveaux exploits. Ils s'emparèrent d'un château voisin, massacrèrent tous ceux qui l'habitoient, et y ayant trouvé des armes, grossirent leur troupe, en formèrent même plusieurs, reconnurent des chefs, et commencèrent leurs excursions. Le 13 août, un gentilhomme protestant converti fut égorgé par eux. Bientôt les églises sont brûlées. Plusieurs curés et missionnaires reçoivent la mort des mains de ces brigands. Des catholiques auxquels on n'avoit à reprocher que leur zèle, des femmes même sont impitoyablement massacrés, et en un instant cette malheureuse contrée devient un théâtre de fureurs, d'incendies et de carnage. Un écrivain qui n'est pas suspect (1) compte, dans le mois de janvier 1703 seulement, que les révoltés brûlèrent quarante paroisses, châteaux ou maisons, et tuèrent plus de quatre-vingts personnes. Cet auteur étoit protestant. Son *impartialité* prétendue ne se trouve d'ailleurs que dans

(1) Court de Gebelin, père de l'auteur du *Monde primitif*, dans l'ouvrage intitulé : *Histoire des troubles des Cévennes, ou de la Guerre des Camisards*, par l'auteur du *Patriote français impartial*; Villefranche, 1760, 3 vol.

le titre de son livre. Il a toujours des raisons pour excuser les siens, et il se moque agréablement, en plusieurs endroits, de la frayeur des prêtres, que la nouvelle du massacre de leurs confrères engageoit à se retirer dans les villes. Nous n'entrerons pas avec lui dans les détails de cette guerre. Elle fut horrible de part et d'autre. Car les cruautés des uns attirèrent les représailles des autres. On eut recours aux supplices pour effrayer les rebelles, et les Cévennes devinrent un théâtre d'atrocités sanglantes et d'exécutions rigoureuses. Tel fut le fruit de l'enthousiasme et de l'esprit de parti. Une foule aveugle suivoit au combat les faux prophètes. C'étoient eux qui décidoient la conduite qu'il failloit tenir. C'étoit à eux qu'on s'en rapportoit sur le tort des prisonniers, et leur bouche hypocrite empruntoit le langage de l'Écriture pour ordonner le meurtre des catholiques, le ravage de leurs terres, l'incendie de leurs églises et de leurs maisons. Leurs excès allèrent si loin, qu'un synode étranger leur écrivit pour leur reprocher leurs cruautés. Mais ils n'en continuèrent pas moins leurs désordres. Ils appelèrent à leurs secours les puissances étrangères, et les Anglais firent quelques tentatives pour leur envoyer du renfort. Enfin, après s'être soutenus assez long-temps, ils furent obligés de céder aux troupes qu'on envoya contre eux, sous les ordres des maréchaux de Montrevel et de Villars. Celui-ci engagea la plupart des chefs à se soumettre. Cavalier, un des principaux, fit son accommodement, et se retira peu après en Angleterre, et le Languedoc respira un peu après tant de désastres. On craignit, en 1705, de voir renaître les troubles. Une révolte devoit éclater le 25 avril. Elle avoit été concertée entre quelques chefs des Camisards rentrés secrètement en France. On ne se proposoit rien moins que de faire révolter tout le Languedoc, et un grand nombre de protestans étoient entrés dans le complot. Le duc de Berwick, qui commandoit dans le pays, en fut instruit. On arrêta plusieurs des coupables, et l'on fut effrayé quand leurs révélations eurent appris la grandeur du danger que l'on avoit couru.

L'auteur protestant, que nous avons déjà cité, se plaint des rigueurs que l'on exerça envers les conjurés, et parle beaucoup, à cette occasion, de tolérance. Mais devoit-on tolérer des brigands, qui avoient déjà commis tant de crimes, et qui, si on ne les eût prévenus, alloient encore mettre le trouble dans une grande province, et recommencer une guerre sanglante? Il y eut encore, en 1706 et en 1709, quelques désordres. Il s'éleva des révoltes particlles où périrent plusieurs prêtres : car ils étoient toujours le principal objet de la haine des séditieux, et lorsqu'ils tomboient entre leurs mains, ils étoient incontinent mis à mort, ou bien on ne leur laissoit un instant la vie que pour jouir de leurs tourmens, et les faire périr dans des supplices recherchés et barbares. Toute l'histoire de ce temps atteste ces cruautés, et l'on peut voir des détails curieux sur l'état affligeant de ces contrées, dans les lettres de M. Fléchier, évêque de Nîmes. Ce prélat pieux et charitable y déplore, d'une manière touchante, les malheurs de l'Eglise et ceux de l'humanité, et ce qu'il dit des excès des protestans a d'autant plus de poids, que l'on connoît assez sa modération et son indulgence pour leurs personnes, et que l'on sait qu'il désapprouva quelquefois des mesures de rigueur qu'employèrent en certaines rencontres des commandans particuliers, mesures qu'il jugeoit aussi peu conformes au bien de l'état qu'à l'intérêt et à l'esprit de la religion.

— Le 29 septembre, Ordonnance de M. Bossuet, évêque de Meaux, contre la traduction du Nouveau Testament, dite de Trévoux, qui venoit de paroître. L'auteur étoit Richard Simon, prêtre, connu par la singularité et la hardiesse de ses opinions. Il étoit fort instruit, et avoit beaucoup travaillé sur l'Écriture sainte. Mais il paroît qu'il l'avoit plus étudiée dans les écrits des protestans que dans les commentaires des Pères, dont on prétend même qu'il faisoit assez peu de cas. Avec cette manière de voir, sa traduction devoit avoir bien des défauts, et la réputation de l'auteur ne pouvoit que la rendre plus dangereuse encore. Le cardinal de Noail-

les, archevêque de Paris, fut le premier à l'attaquer par une Ordonnance du 15 septembre. Quelques jours après, M. Bossuet donna la sienne. Il y défendoit de lire ou retenir le livre, tant la préface et la traduction que les remarques, « comme étant respectivement, la traduc- « tion, infidèle, téméraire et scandaleuse; et les remar- « ques, pleines d'explications pareillement téméraires, « scandaleuses, contraires à la tradition, périlleuses dans « la foi et induisant à erreur et hérésie. » Tel étoit le jugement de l'illustre prélat, où l'on remarque, pour le dire en passant, un exemple des condamnations *in globo*, par lesquelles on n'applique les qualifications qu'en général. Ce savant évêque ne crut pas sans doute cette forme de censure aussi déraisonnable et aussi injuste, qu'on a voulu le faire croire depuis, et l'on est bien aise de voir M. Bossuet se déclarer par la pratique pour une sorte de jugement usitée depuis long-temps dans l'Église. Il joignit à son Ordonnance des Instructions, où l'on retrouve la même solidité que dans ses autres ouvrages. Il reprochoit à M. Simon de s'être laissé aller à une critique hardie, de mépriser les explications des Pères, de s'attacher avec une affectation marquée à celles des protestans et des sociniens, de favoriser leurs erreurs, et d'altérer en bien des endroits les passages les plus clairs et les sens consacrés par la tradition. Quelques-unes de ses notes étoient en effet singulières et fort déplacées. Ainsi, pour nous borner à un seul exemple, sur ces mots, *Joseph étoit juste*, voici la glose de M. Simon : « Juste se « prend ici pour bon, commode, équitable, doux, en sorte « que l'évangéliste a voulu marquer par là que Joseph étoit « un bon mari. » Peut-on altérer d'une manière plus dérisoire l'éloge que fait de Joseph le texte sacré? Au reste, M. Simon ne se rendit pas, et soutint sa traduction par quelques écrits, que l'on trouve réfutés dans les Instructions de M. Bossuet.

1703.

Le 14 janvier, concile de la province d'Albanie. Ce

pays, situé entre la Macédonie et le golfe de Venise, est, comme on sait, sous la domination des Turcs, qui y ont un pacha. Les chrétiens y sont en assez grand nombre, et pour cela même plus en butte à la tyrannie des Musulmans. Ils sont accablés d'impôts et réduits à une extrême pauvreté. On exerce contre eux toute sorte de vexations, afin de les engager à embrasser le mahométisme. On enlève leurs femmes, on entrave l'exercice de leur religion, on les empêche de réparer leurs églises, on leur fait souffrir des avanies, on les rançonne, on les emprisonne sous les moindres prétextes. Dans cet état de servitude et de persécution, la religion se maintient pourtant encore, et tous les efforts des infidèles n'ont pu déraciner entièrement la foi parmi ces peuples malheureux. Mais il s'étoit glissé parmi eux des abus, et ce fut pour y apporter remède que M. Zmajevich, archevêque d'Antivari et visiteur apostolique de l'Albanie, résolut de convoquer le concile de cette province. Ce prélat zélé ne put voir sans douleur la situation déplorable de ce troupeau, et crut que de nouveaux réglemens pourroient réparer quelques-uns des maux qui affligeoient cette portion de la catholicité. Il indiqua l'ouverture du concile par une lettre datée de Corbino, le 2 décembre 1702, et exhorta les évêques à se réunir pour le second dimanche après l'Épiphanie. Le concile s'ouvrit en effet au jour indiqué, dans l'église de Saint-Jean-Baptiste de Merchigne, au diocèse d'Alessio. Il étoit composé de l'archevêque d'Antivari, président, des archevêques de Durazzo et de Scopia, des évêques de Sappa et d'Alessio, des évêques élus de Scutari et de Pullati, et des préfets des missions de Macédonie et d'Albanie. Les décrets sont au nom de l'archevêque, du conseil et du consentement de ses collègues. Ils commencent par la profession de foi accoutumée. M. Zmajevich s'élève contre les chrétiens pusillanimes que la crainte des Turcs portoit à des actions contraires à la religion, contre quelques abus qui avoient lieu par rapport à l'administration du baptême, contre des désordres qui s'étoient introduits relativement

au mariage.... Il se plaint du peu de zèle qu'ont les ecclésiastiques pour instruire les peuples et pour s'instruire eux-mêmes, et il leur donne des conseils salutaires. Il règle définitivement les limites de quelques diocèses, et fixe les rapports de dépendance entre les missionnaires et les évêques des lieux. Il recommande de soigner l'instruction des élèves que l'on formoit dans les écoles de Corbino et d'Alessio, qui étoient comme les séminaires du pays. Les décrets contiennent en outre plusieurs réglemens sur la prédication, les fêtes, les devoirs des pasteurs, les sacremens, l'entretien des églises, etc. Ces réglemens nous ont paru fort sages, et sont rédigés d'une manière également solide et touchante. L'archevêque y tient un langage tout-à-fait apostolique, et y entre dans des détails qui honorent son zèle. On arrêta d'implorer le secours des ambassadeurs chrétiens à Constantinople, contre les violences et la tyrannie des Turcs. Les décrets sont signés des sept évêques et de trois missionnaires. Il paroît qu'ils étoient destinés aussi pour les églises de Servie. L'archevêque, président, prend le titre de primat de cette province. Le 10 juillet 1703, il écrivit à Clément XI, en lui envoyant les actes pour les soumettre à son examen. Il fait dans sa lettre une triste peinture de la situation des pays qu'il vient de parcourir, et réclame l'assistance du saint Siége pour les chrétiens d'Albanie.

— Le 12 février, Clément XI proscrit par un bref une décision de quarante docteurs de Sorbonne. Il n'y avoit point eu, relativement au jansénisme, d'affaire qui eût fait plus de bruit depuis la paix de Clément IX. Voici le sujet et le précis de la consultation des quarante docteurs. On suppose qu'un confesseur de province a quelques doutes sur le compte d'un ecclésiastique, auquel il a donné long-temps l'absolution sans scrupule, mais qu'on lui a dit avoir des sentimens nouveaux et singuliers. Il a donc examiné cet ecclésiastique, qui lui a répondu, 1° qu'il condamne les cinq propositions dans tous les sens condamnés par l'Église et même dans le sens de Jansénius, comme Innocent XII l'a expliqué dans son bref

aux évêques des Pays-Bas; mais que, sur le fait, il lui suffit d'avoir une soumission de respect et de silence, et que tant qu'on ne pourra le convaincre juridiquement d'avoir soutenu aucune des propositions, on ne doit pas l'inquiéter, ni tenir sa foi pour suspecte. 2° Il croit la prédestination gratuite et la grâce efficace par elle-même; mais il avoue qu'il y a des grâces intérieures qui donnent une vraie possibilité d'accomplir les commandemens de Dieu, et qui n'ont pas tout leur effet par la résistance de la volonté. 3° Il croit que nous sommes obligés d'aimer Dieu par-dessus tout, et de lui rapporter toutes nos actions; d'où il conclut que les actions qui ne sont pas faites par l'impression de quelque mouvement d'amour de Dieu, sont des péchés, faute d'une fin bonne et droite. 4° Il pense que l'attrition doit renfermer un commencement d'amour de Dieu par-dessus toutes choses, pour être une disposition suffisante à recevoir la rémission des péchés dans le sacrement de Pénitence. 5° Son sentiment est que celui qui assiste à la messe avec la volonté et l'affection au péché mortel, commet un nouveau péché. 6° Il ne croit pas que la dévotion envers les saints, et principalement envers la sainte Vierge, consiste dans tous les vains souhaits et pratiques peu sérieuses, qu'on voit dans certains auteurs. 7° A la vérité, il ne croit pas à la conception immaculée de la Vierge; mais il se donne bien de garde de rien dire contre l'opinion opposée à la sienne. 8° Enfin, il lit le livre *De la Fréquente communion* d'Arnauld, les *Lettres* de l'abbé de Saint-Cyran, les *Heures* de Dumont, la *Morale de Grenoble*, les *Conférences de Luçon* et le *Rituel d'Alet*. Il croit tous ces livres bons et approuvés, et pense de même des traductions du Nouveau Testament en langue vulgaire, et même de la traduction dite *de Mons*, qu'on peut lire dans les diocèses où elle n'a pas été défendue. Après cet exposé, le confesseur demande s'il peut absoudre l'ecclésiastique. Quarante docteurs répondirent que ces sentimens n'étoient ni nouveaux, ni singuliers, ni condamnés par l'Église, ni tels enfin que le confesseur dût exiger que l'on y renonçât.

Cette décision étoit du 20 juillet 1701. Elle avoit, à ce qu'il paroît, pour auteur, le docteur Petitpied ; du moins on assure, dans sa *Vie*, qu'il dressa cette résolution. Elle fut tenue secrète assez long-temps, et ce ne fut guère que sur la fin de 1702, ou au commencement de 1703, qu'elle fut publiée avec une préface que Dupin lui-même qualifie d'*impertinente*. Les docteurs signataires assurèrent n'avoir eu aucune part à la publication de cet écrit. Quoi qu'il en soit, il excita les réclamations les plus vives. On vit aisément que la décision des docteurs tendoit à anéantir tout ce qui avoit été fait dans le siècle précédent contre le jansénisme. L'évêque d'Apt la condamna le 4 février. Huit jours après, le Pape donna son bref. Les docteurs effrayés de l'orage, parurent vouloir revenir sur leurs pas. Le P. Alexandre, un des plus célèbres des signataires, assura dans une longue lettre à l'archevêque de Paris, qu'en disant qu'il suffisoit d'avoir sur le fait une soumission de son propre jugement de l'Église. Il protesta reconnoître dans l'Église une infaillibilité de gouvernement et de discipline dans la décision des faits doctrinaux, et croire qu'on ne peut, sans péché mortel, refuser opiniâtrément de signer le Formulaire. Quelques autres docteurs signèrent aussi un acte, où ils décidoient qu'on doit à l'Église, non seulement un silence respectueux, mais encore une créance intérieure et un acquiescement véritable de cœur et d'esprit. Les autres signataires, au nombre de vingt-quatre, écrivirent au cardinal de Noailles pour se soumettre au jugement qu'il porteroit sur leur décision. Toutes ces rétractations étoient l'effet des soins du cardinal lui-même, qui n'avoit rien épargné pour amener les docteurs à cette démarche. Il donna aussi son Ordonnance, datée du 22 février, mais qui ne parut que le 5 mars. Aussitôt les docteurs revoquèrent leur signature. Il n'y en eut que deux qui le refusèrent, Petitpied et Delan ; encore ce dernier se soumit-il dans la suite. Petitpied, l'auteur même de la résolution, persévéra à la défendre, fut exilé à Beaune, et se retira depuis auprès de Quesnel en Hollande. Cepen-

dant

dant un grand nombre d'évêques se déclaroient contre le Cas de conscience, et donnoient des Mandemens pour le proscrire. Outre le cardinal de Noailles, il y en eut environ dix-huit qui s'expliquèrent à ce sujet. Seulement comme quatre d'entr'eux avoient inséré dans leurs Mandemens le bref du 12 février, qui n'étoit point revêtu de lettres-patentes, il y eut des parlemens qui, pour cette raison, en appelèrent comme d'abus. La faculté de théologie de Paris, qui eût dû se montrer la première, ne prit que le 4 septembre 1704 une délibération pour censurer le Cas de conscience, et exclure de son sein ceux qui ne voudroient pas se soumettre. En conséquence, Petitpied fut rayé du tableau. Enfin le Cas de conscience fut aussi proscrit dans les Pays-Bas par l'archevêque de Malines et l'évêque de Liége, et par les facultés de théologie de Douai et de Louvain. Celle-ci donna même à ce sujet, en 1705, une seconde censure fort détaillée, où elle reprenoit, article par article, ce qu'elle avoit trouvé de blâmable dans la déclaration de l'ecclésiastique supposé. Au reste, ces différentes condamnations ne ramenèrent pas ceux qui les avoient provoquées; et comme ils se retranchoient toujours derrière *le silence respectueux*, prétendant qu'ils n'étoient tenus qu'à ne pas contredire ouvertement les décisions de l'Église, et ne cessant cependant d'écrire contre elles, Clément XI voulut leur ôter ce dernier subterfuge. Nous en parlerons sous 1705.

1704.

Le 17 mars, jugement rendu en Angleterre contre deux écrits en faveur du matérialisme. Nous avons vu que cette île renfermoit plusieurs ennemis de la religion. Les uns, déistes déclarés, en sapoient les premiers principes. Les autres, ariens ou sociniens, nioient le dogme fondamental du christianisme. Dans ce dernier parti se distinguoient sur-tout Clarke, Whiston, Emlyn, qui écrivoient pour la défense de l'unitarianisme, et qui en-

coururent à ce sujet, de la part de leur clergé même, des condamnations méritées. L'autre parti comptoit aussi alors plusieurs défenseurs. Asgill est le moins dangereux de tous dans son livre bizarre, intitulé : *Argument prouvant que, conformément au contrat de vie éternelle révélé dans les Écritures, un homme peut être transféré d'ici bas à la vie éternelle sans passer par la mort.* La singularité du sujet et celle de la forme donnèrent un moment de vogue à cet ouvrage, fruit d'une imagination déréglée. Il fut condamné au feu en 1703, et l'auteur chassé de la chambre des communes dont il étoit membre. Dans le même temps, Guillaume Coward, docteur en médecine, avoit publié sous le nom d'*Estibius Psycalethès*, de *Nouvelles réflexions sur l'ame humaine.* Il y soutenoit que le sentiment de la spiritualité et de l'immortalité de notre ame, ce sentiment si universel, si noble, si digne de l'homme et de son Auteur, étoit une invention païenne, une source d'absurdités, et une insulte faite à la philosophie, à la raison et à la religion. Il confirma ces assertions dans son *Essai* publié en 1704. Ces deux ouvrages furent déférés à la chambre des communes, qui crut sage de réprimer ces écarts naissans d'un parti qui annonçoit aussi hautement son opposition aux vérités révélées. On nomma un comité pour examiner les livres de Coward. Henri Saint-Jean, depuis lord Bolingbroke, en étoit membre. Il fit son rapport, le 17 mars, et cita une douzaine de passages les plus hardis. L'auteur fut appelé, et se montra disposé à se rétracter. On le laissa tranquille, mais on condamna ses écrits au feu. La sentence fut exécutée le jour suivant. Coward continua à dogmatiser dans le même sens, et la liste des détracteurs du christianisme s'augmenta sensiblement en Angleterre. Nous aurons plus d'une occasion de signaler leurs efforts, qui n'ont eu que trop d'influence sur l'esprit du siècle.

— Le 23 juin, M. de Tournon donne à Pondichéry un Mandement contre les rits malabares. Ce légat étoit parti de Cadix, le 9 février 1703, et étoit arrivé à Pon-

dichéry, le 6 novembre suivant. Il trouva aussi les missionnaires de cette contrée divisés d'opinion sur des pratiques et des usages du pays. La mission de la presqu'île de l'Inde, partagée en trois, celles du Maduré, du Mayssour et du Carnate, florissoit depuis long-temps. Saint François-Xavier en avoit été le fondateur, et les membres de sa Société avoient travaillé avec zèle, après sa mort, à continuer son ouvrage. Mais ils ne tardèrent pas à s'apercevoir que les préjugés du pays apportoient quelquefois obstacle à la conversion des habitans. L'horreur de ces derniers pour les Européens, qu'ils appelent *Pranguis*, étoit un des principaux points qui empêchoient le succès de la prédication. Ce fut pour parer à cet inconvénient que, vers le commencement du XVIIe siècle, un Jésuite, nommé le P. Robert des Nobles, imagina de se faire passer parmi ces peuples pour un brame du Nord, c'est-à-dire, pour un membre de la caste la plus révérée en ce pays, et de se faire appeler *sanias* ou pénitent, nom qu'on donne dans l'Inde à ceux qui mènent une vie austère et retirée. Il prit donc l'habit, les usages et la manière de vivre du pays, cachant avec grand soin le nom d'Européen, et imitant en tout les autérités des sanias indiens. Les autres Jésuites suivirent son exemple, et ce ne fut pas la seule condescendance qu'on les accusa d'avoir pour les préjugés de ces peuples. On prétendit qu'ils s'asservissoient aux Indiens, qu'ils toléroient des usages idolâtriques ou superstitieux, et qu'ils altéroient la pureté du christianisme par des tempéramens pernicieux. De là des disputes entre les Jésuites d'une part, et de l'autre les Capucins et les autres missionnaires établis sur la côte de Coromandel. M. de Tournon, arrivé à Pondichéry, prit connoissance de ces démêlés, et après avoir consulté plusieurs Jésuites mêmes, et examiné soigneusement, pendant six mois, l'objet des contestations, il donna, le 23 juin, son Mandement, par lequel il défendoit d'omettre aucune des cérémonies du baptême, de le différer, de donner aux néophytes des noms d'idoles, de marier les enfans à six ou sept ans, de porter le *Taly* avec la figure du *Pullear*

et le cordon mystérieux, de pratiquer dans les cérémonies nuptiales des usages superstitieux ou déshonnêtes, de refuser d'entrer chez les *Parreas* pour leur porter les sacremens, de laisser aller les chrétiens dans les temples d'idoles pour y jouer des instrumens, de prendre des bains autrement que par propreté, de se servir des cendres de vache, et de lire des ouvrages indécens ou superstitieux. Tel fut le Mandement que le légat publia, le 11 juillet, époque de son départ de Pondichéry pour la Chine; car il avoit différé jusque-là à le mettre au jour. Les Jésuites ne se montrèrent pas satisfaits de cette Ordonnance. Ils prétendoient que, parmi les pratiques condamnées par le visiteur apostolique, les unes étoient indifférentes, et assuroient avoir retranché des autres tout ce qu'elles pouvoient avoir de contraire à la foi ou aux mœurs. Ils députèrent donc à Rome pour faire valoir leurs raisons, et demander qu'il leur fût permis de conserver les pratiques du pays, telles qu'ils les avoient modifiées. Leur principale raison étoit l'attachement de ces peuples à leurs usages. On ne voit pas néanmoins qu'ils aient réussi auprès du saint Siége. Au contraire, un décret de l'inquisition, du 7 janvier 1706, ordonna d'observer provisoirement le Mandement, ordre que Clément XI renouvela plusieurs fois. Cependant les partisans des rits malabares ne discontinuèrent point encore, à ce qu'il paroît, de les pratiquer. Ils se persuadèrent apparemment que la connoissance qu'ils avoient des localités, les mettoit plus en état de juger sur ces matières. Ils prétendirent que le légat avoit passé ses pouvoirs, et assurèrent que l'exécution du Mandement ruineroit le christianisme dans ces contrées. Ils se virent appuyés par deux évêques portugais, et la division devint plus vive que jamais. Mais le saint Siége maintint avec fermeté l'ordonnance du visiteur. M. de Visdelou, Jésuite, qui ne pensoit pas sur ce sujet comme plusieurs de ses confrères, et que M. de Tournon avoit nommé évêque de Claudiopolis, fut chargé par lui et par le Pape de veiller à l'observation du Mandement. Benoît XIII et Clément XII

furent encore obligés de prendre de nouvelles mesures, que nous verrons confirmées par Benoît XIV en 1745.

1705.

Le 6 mai, mort à Vienne de l'empereur Léopold, à l'âge de 65 ans et dans la 47e année de son règne. Il faisoit profession de piété, protégeoit la religion, étoit instruit, et donna en général sa confiance à des ministres habiles. Il fit avec succès la guerre aux Turcs, et vint à bout de se rendre le maître dans l'Allemagne. Il dirigeoit à son gré les diètes, et entraîna l'Empire dans ses guerres contre la France. On lui a reproché des traits de despotisme, la spoliation du duc de Mantoue, et de grandes rigueurs contre les Hongrois révoltés. Eléonore de Bavière-Neubourg, sa troisième épouse, fut célèbre par sa piété et sa vertu. On a publié sa vie.

— Le 15 juillet, Clément XI donne la constitution *Vineam Domini*. Elle lui avoit été demandée par les rois de France et d'Espagne, et par plusieurs évêques qui voyoient les progrès des nouveautés dans leurs diocèses. Le Pape y confirmoit de nouveau les bulles d'Innocent X et d'Alexandre VII, « qui avoient fini la cause, « et auroient dû, dit-il, finir l'erreur, s'il ne s'étoit « trouvé des hommes qui emploient mille subterfuges « pour troubler l'Église. » Il se plaignoit qu'on abusât principalement du bref de Clément IX aux quatre évêques, et de ceux d'Innocent XII aux évêques des Pays-Bas. « comme si, ajoutoit-il, Clément qui déclaroit dans ce même bref qu'il demeureroit très-fermement attaché aux constitutions de ses prédécesseurs, et qu'il avoit exigé des quatre évêques une obéissance vraie et entière, et une souscription pure et simple, eût admis effectivement quelque exception ou restriction dans le temps même qu'il protestoit qu'il n'en auroit jamais admis aucune; et comme si Innocent XII, en déclarant avec sagesse et précaution que les propositions extraites du livre de Jansénius,

ont été condamnées dans le sens évident que les termes dont elles sont composées présentent d'abord et expriment naturellement, avoit voulu parler, non du sens propre et naturel qu'elles forment dans le livre de Jansénius ou que Jansénius a eu en vue, et qui a été condamné par Innocent X et Alexandre VII, mais de quelque autre sens différent; et comme s'il avoit voulu adoucir, restreindre ou changer leurs constitutions par ces mêmes brefs, dans lesquelles il assuroit qu'elles étoient encore dans toute leur force et qu'il y demeuroit fortement attaché. » Le Pape en venoit ensuite à ceux qui prétendoient qu'il n'étoit pas nécessaire de condamner intérieurement comme hérétique le sens du livre de Jansénius, mais qu'il suffisoit de garder sur cela un silence respectueux. « Sous le voile de cette trompeuse doctrine, disoit-il, on ne quitte point l'erreur, on ne fait que la cacher; on couvre la plaie, au lieu de la guérir; on n'obéit pas à l'Église, mais on s'en joue. Bien plus, quelques-uns n'ont pas craint d'assurer que l'on peut licitement souscrire le formulaire, quoiqu'on ne juge pas intérieurement que le livre de Jansénius contienne une doctrine hérétique : comme s'il étoit permis de tromper l'Église par un serment, et de dire ce qu'elle dit sans penser ce qu'elle pense. » Enfin le Pape déclaroit qu'on ne satisfait point, par le silence respectueux, à l'obéissance due aux constitutions, et que l'on doit condamner comme hérétique et rejeter de cœur le sens du livre de Jansénius, qui a été condamné dans les cinq propositions, et que leurs propres termes présentent d'abord. Une décision aussi précise forçoit l'erreur dans ses derniers retranchemens. Cependant il se trouva des gens, qui, à force de subtilités, prétendirent qu'elle ne décidoit rien. C'étoit une triste consolation qu'ils vouloient se procurer dans leur disgrâce. Au fond ils savoient qu'en penser, et la simple lecture de la bulle réfutoit leur allégation.

1706.

— Le 15 janvier, bref du Pape aux membres de la

dernière assemblée du clergé. Lorsque la constitution *Vineam Domini* étoit arrivée en France, le roi l'avoit adressée, le 2 août, à l'assemblée du clergé qui se tenoit à Paris. Le lendemain, le cardinal de Noailles, président, en parla à ses collègues dans un discours, où il s'expliqua, dit-on, avec assez de vivacité contre les Mandemens donnés par quelques prélats dans l'affaire du Cas de conscience. Il assura que l'Église ne prétendoit pas être infaillible dans la décision des faits même dogmatiques, qui ne sont pas révélés. Son discours ne fut point inséré dans le procès-verbal. On y lit seulement qu'il exposa les grands biens que l'Église pouvoit espérer de la bulle, et qu'il témoigna ne pas douter que l'assemblée ne la reçût non seulement avec respect, mais même avec joie. Il nomma sur-le-champ des commissaires chargés de faire un rapport sur cet objet. A leur tête étoit M. Colbert, archevêque de Rouen, qui fit son rapport le 21 août. On ne le trouve pas non plus dans le procès-verbal. On y lit seulement qu'il le finit en établissant quelques maximes que l'assemblée adopta. 1° Les évêques ont droit par institution divine de juger des matières de doctrine; 2° les constitutions des Papes obligent toute l'Église, lorsqu'elles ont été acceptées par le corps des pasteurs; 3° cette acceptation de la part des évêques se fait toujours par voie de jugement. Après avoir établi ces maximes, qui n'étoient peut-être pas infiniment nécessaires, puisqu'il n'y avoit pas de contestation à cet égard, l'assemblée arrêta qu'elle recevoit la constitution avec respect, soumission et unanimité. Le 1er septembre, la faculté de théologie de Paris suivit cet exemple : quatre jours après, la bulle fut portée au parlement avec des lettres patentes du roi, et y fut enregistrée le même jour. Elle fut aussi envoyée aux évêques, qui donnèrent successivement leurs Mandemens pour la faire publier. Les évêques de Senez et de Montpellier le firent comme les autres, démarche d'autant plus remarquable de leur part, que ces prélats suivirent bientôt une route différente. Il n'y eut que l'évêque de Saint-Pons, qui se

distingua de ses collègues, et qui donna un Mandement pour la justification du silence respectueux. Cependant le Pape se montroit peu satisfait de l'assemblée du clergé. Il avoit appris la manière dont les archevêques de Paris et de Rouen y avoient parlé. Ceux qui étoient mécontens de la bulle se vantoient que ces prélats leur avoient été favorables. Parmi les autres évêques de l'assemblée, on en comptoit quelques-uns qui depuis se déclarèrent ouvertement pour eux. Clément XI étoit d'ailleurs choqué de l'affectation avec laquelle on avoit répété partout dans les lettres circulaires et dans les Mandemens, que les évêques n'étoient pas de simples exécuteurs des décrets apostoliques, et que les constitutions obligeoient après l'acceptation solennelle des pasteurs. Il craignit peut-être que l'on n'eût voulu insinuer que les évêques avoient le droit de juger les décisions du saint Siége, ou bien qu'on ne prétendît qu'il fût besoin d'une acceptation solennelle des constitutions, pour être tenu d'y déférer. Il est certain que si telle eût été l'intention de l'assemblée de 1705, elle eût pensé différemment de celles qui avoient précédé. Les évêques, en examinant une constitution apostolique, ne la jugent pas; ils jugent plutôt avec le Pape, et leur jugement, pour être valide, n'a pas besoin des formes solennelles. Une acceptation tacite suffit le plus souvent. D'après ces idées, plusieurs des prélats de l'assemblée de 1705, convenant probablement que le mécontentement du Pape n'étoit pas sans quelque fondement, consentirent à lui donner satisfaction, pourvu que leurs droits ne fussent pas compromis. En conséquence, douze archevêques et évêques lui adressèrent, le 10 mai 1710, une explication des endroits du procès-verbal qui avoient donné lieu aux plaintes. Le cardinal de Noailles, qui devoit d'abord signer aussi cette pièce, mais qui le refusa ensuite, consentit enfin, après beaucoup de délais, à écrire au Pape, d'après un modèle convenu. Ce ne fut que le 29 juin 1711 qu'il envoya son explication. On remarqua déjà en lui, dans cette affaire, des préventions qui ne firent que s'accroître, et

trop de facilité à suivre des conseils dont il eût dû se défier.

1707.

— Le 5 janvier, jugement rendu, à Londres, contre les fanatiques des Cévennes. Nous avons parlé, sous 1702, des prophètes et des inspirés qui furent la cause du soulèvement de ce pays et des crimes qui le souillèrent. La valeur des troupes et l'habileté des généraux appaisèrent la révolte, mais ne firent point cesser l'esprit d'erreur et de vertige qui l'avoit produite. Les enthousiastes, qui avoient plus d'une fois annoncé à leurs sectateurs une victoire certaine, continuèrent à prédire, même après que l'événement eut si mal justifié leur science prophétique. Seulement ils se cachèrent avec plus de soin, et lorsque la tranquillité fut rétablie, plusieurs d'entr'eux se retirèrent à Londres pour y être moins gênés dans leur métier, et pour y suivre, plus à l'aise, les inspirations de *l'esprit*. Ils se firent bientôt un parti parmi les protestans réfugiés, et ils trouvèrent des dupes dans cette grande ville, comme ils en avoient trouvé dans les montagnes du Languedoc. Trois d'entr'eux, Marion, Fage et Cavalier, se distinguèrent dans la foule par un plus grand talent. Ils avoient reçu *le don* au plus haut degré, et ils le prouvoient par des tours de force prodigieux. Ils éprouvoient, pendant l'inspiration, des agitations extraordinaires, jetoient de grands cris, remuoient la tête et les bras, et se secouoient si fort qu'on ne pouvoit les retenir. Ils passoient plusieurs jours sans manger, connoissoient l'intérieur des consciences, et débitoient de fort beaux discours, toujours au nom de l'*esprit*. Nous avons lu plusieurs de ces discours, qui sont à-peu-près les mêmes que ceux de convulsionnaires d'une autre espèce dont nous parlerons dans la suite. Ces deux sortes d'imposteurs se ressemblent parfaitement. *Le don* des uns a beaucoup d'analogie avec *l'œuvre* des autres. Leurs cortorsions et leurs prophéties sont également ridicules. Seulement il faut reconnoître

que la gloire de l'invention appartient incontestablement aux échappés des Cévennes, et qu'il ne reste aux saltimbanques, qui brillèrent, avec tant d'éclat, à Paris quelques années après, que l'avantage d'avoir étendu et perfectionné ce que leurs prédécesseurs avoient commencé. Les uns et les autres ont été d'ailleurs également méconnus et tournés en ridicule. Tandis qu'à Londres la populace s'engouoit des trois fanatiques dont nous avons parlé, et que la crédulité les transformoit en prophètes véritables, les gens sages se moquoient de leurs jongleries. Le 5 janvier 1707, plusieurs ministres protestans publièrent un écrit où ils montroient ce qu'il falloit penser des trois Cévenols. Ceux-ci réclamèrent contre cette condamnation, et en appelèrent à Dieu. Il se trouva même des écrivains pour prendre leur parti. MM. Daudé et Portalès attestèrent que l'*esprit* parloit par la bouche de Marion. Fatio Duilier, littérateur et mathématicien connu, se fit secrétaire des prétendus prophètes, et il persévéra dans son illusion jusqu'à sa mort, en 1753. Misson, ancien conseiller au parlement de Paris, connu par un Voyage en Italie plein d'aigreur et d'emportement contre l'Église romaine, Misson, protestant zélé, se déclara hautement pour les trois accusés, et publia, sous le titre de *Théâtre sacré des Cévennes*, un livre où il prouve sans réplique qu'eux et les autres inspirés sont réellement animés de l'esprit de Dieu. Les détails, où il entre à ce sujet, sont curieux, et l'on ne sait qui on doit le plus admirer, ou des fourbes qui ont su en imposer avec tant d'extravagances, ou d'un écrivain qui raconte sérieusement ces scènes bouffonnes, et qui voit le doigt de Dieu dans ces mensonges hypocrites. Son livre ne convertit pas les ennemis de nos inspirés. Le 4 juillet de la même année, un tribunal de Londres condamna un recueil de prophéties d'un de ces enthousiastes. Le 15 octobre suivant, les trois consistoires des églises protestantes françaises s'étant réunis à Londres dans un de leurs temples, condamnèrent solennellement un ministre, Lions, qui s'étoit laissé séduire par les nouveaux prophè-

tes, et qui aima mieux être déclaré suspens de ses fonctions que d'abandonner cette secte ridicule. La contagion gagna même parmi les Anglais. Sir Richard Bulkeley, un gentilhomme nommé Lacy, un autre Anglais appelé Emms, eurent le malheur de devenir aussi prophètes. Lacy entr'autres fit des miracles, distribua la cène à sa manière, eut des partisans, et signala sa mission par des tours de corde très-surprenans. Il devoit redresser des boîteux et même ressusciter un mort. Quelques accidens empêchèrent le succès de sa prédiction. Ces disputes faisoient du bruit. Il parut plusieurs écrits pour et contre. Le gouvernement commençoit, dit-on, à s'alarmer des troubles qu'occasionnoient les folies des refugiés français et de Lacy, lorsque le lord Shaftesbury publia sa *Lettre sur l'enthousiasme*. Il y étendit sa critique sur les objets les plus respectables, et ce n'est pas ce que nous voulons approuver. Mais il se moqua aussi, du ton le plus gai et le plus spirituel, des fanatiques, qui ne purent se relever de ce coup, et il observoit entr'autres que parmi les refugiés, venus en Angleterre, il y avoit beaucoup de canaille et de gens sans mœurs, que la France n'avoit pas eu trop de tort de punir et de chasser. Le livre même de Misson prouve la vérité de cette remarque, et on y voit un des inspirés avouer le déréglement de ses mœurs. De tels prophètes n'étoient pas faits pour inspirer beaucoup de confiance. Aussi il paroît qu'ils perdirent peu à peu leur vogue, et qu'ils tombèrent dans le mépris qu'ils méritoient si bien.

— Le 25 janvier, Mandement donné à Nankin par M. de Tournon contre les cérémonies chinoises. Nous avons laissé, en 1704, le légat partant de Pondichéry. Il ne prit terre à la Chine que le 8 avril 1705, partit de Canton pour Pékin, le 9 septembre, et arriva dans cette dernière ville après deux mois de voyage. Le 31 du même mois, il eut une première audience de l'empereur Kang-hi, qui régnoit alors en Chine, et eut tout lieu de se louer de l'accueil qu'il en reçut. D'Avrigny, dans le récit qu'il fait de cette ambassade, ne donne pas

une haute idée de la modération et des lumières de monseigneur de Tournon, ainsi que de M. Maigrot, évêque de Conon, et vicaire apostolique. Mais cet écrivain, assez satirique d'ailleurs, ne paroît occupé qu'à justifier ceux de ses confrères qui favorisoient les cérémonies chinoises. On diroit qu'il compte pour rien le sentiment des autres missionnaires, l'autorité du légat, et les décisions du saint Siége. Cette dernière raison seule auroit dû captiver un religieux, qui, dans toute autre occasion, fait profession d'un respect légitime et d'un zèle louable pour les jugemens apostoliques. Quoi qu'il en soit, le légat, dans une autre audience, ayant parlé à l'empereur d'une manière peu favorable aux cérémonies tolérées par les Jésuites, et M. Maigrot, que le prince avoit cité devant lui, ayant montré les mêmes dispositions, l'empereur mécontent, fit signifier à M. de Tournon un ordre de retourner en Europe. Peu après il bannit de ses états l'évêque de Conon et deux autres missionnaires. On a deux lettres écrites dans ce temps par le légat, l'une à M. Maigrot, l'autre aux Jésuites résidans à Pékin. Il y inculpe fortement ces religieux, et leur reproche d'avoir abusé de leur faveur auprès du prince pour traverser sa légation. Il paroît en effet que ces missionnaires, ou plutôt ces savans, car c'est sur ce pied que la plupart d'entr'eux étoient à Pékin, que ces savans, dis-je, qui ne voyoient peut-être qu'avec peine l'arrivée du légat et des autres missionnaires dans un pays dont ils croyoient que la conquête spirituelle leur devoit être exclusivement attribuée, qui d'ailleurs étoient excessivement prévenus en faveur des cérémonies chinoises, et qui pouvoient craindre, en ne les tolérant pas, de perdre tout le crédit dont ils jouissoient à la cour de l'empereur, ne cherchèrent pas à favoriser la mission du patriarche d'Anticche. Toutes les relations du temps les accusent sur ce point. M. de Tournon, ne croyant plus avoir rien à ménager après le traitement qu'on lui avoit fait éprouver, donna, à Nankin, son Mandement pour défendre les sacrifices que les Chinois ont accoutumé de faire à Confucius et à leurs ancêtres,

et pour interdire l'usage des tablettes et celui des mots *Xamti* et *Tien* pour signifier *Dieu*. Il annonçoit en même temps un décret rendu à Rome, le 20 novembre 1704, par lequel le Pape approuvoit en grande partie le Mandement donné par M. Maigrot en 1693, et ordonnoit de se conformer aux décisions annexées à son décret. Cette autorité eût dû finir la dispute. Mais le légat n'ayant pas joint le décret du Pape à son Mandement, les partisans des cérémonies proscrites trouvèrent encore ce prétexte pour ne pas se soumettre. Cependant l'empereur de Chine, irrité de la démarche que venoit de faire M. de Tournon, ordonna de le conduire à Macao, où il resteroit sous la garde des Portugais. C'étoit le livrer à ses ennemis. Les Portugais l'accusoient d'avoir présenté contre eux des mémoires à la cour. Il fut donc conduit à Macao, étroitement gardé et traité avec rigueur. Le Pape l'avoit, dans le même temps, déclaré cardinal. Cette dignité n'adoucit point sa situation. Les évêques d'Ascalon et de Macao et les Jésuites appelèrent au saint Siége du Mandement du 25 janvier 1707, dont ils prétendoient l'exécution impossible. La position des missionnaires en Chine devenoit de plus en plus fâcheuse. L'empereur, antérieurement au Mandement, avoit rendu un édit qui leur défendoit de rester en Chine à moins qu'ils n'obtinssent une permission par écrit, qui ne devoit leur être accordée qu'après qu'ils auroient approuvé les honneurs usités envers Confucius, et promis de ne plus retourner en Europe. Quelques missionnaires se virent donc bannis. Mais la plupart parvinrent à se dérober aux recherches, et restèrent dans le pays en observant le Mandement du légat. Les Jésuites furent presque les seuls qui prirent des lettres-patentes impériales. Ils déduisirent leurs raisons dans leur appel, du 28 mai 1707, qui fut signé de vingt-deux d'entr'eux. La principale étoit la ruine du christianisme, qu'ils annonçoient comme la suite inévitable de la démarche du légat. Ce malheureux prélat, toujours retenu à Macao, y essuyoit toute sorte de mauvais traitemens. Kang-hi avoit ordonné qu'on le privât de toute communication,

même avec les missionnaires. Le vice-roi de Goa, l'archevêque de cette ville et l'évêque de Macao, lui avoient fait signifier une défense d'exercer aucune juridiction. Ce dernier se laissa sur-tout aller contre le cardinal à des excès inexcusables. En vain Clément XI, qui voyoit avec douleur que des chrétiens secondassent des infidèles, en tourmentant un légat du saint Siége, écrivit en sa faveur à l'empereur de la Chine et au roi de Portugal. Il fit publier le décret du 20 novembre 1704, d'après lequel M. de Tournon avoit agi. Il cassa les appels des évêques d'Ascalon et de Macao et des Jésuites, et ordonna l'exécution du Mandement. Il voulut même que les généraux des différens corps religieux fissent passer ses ordres à leurs missionnaires, et à cette occasion, le père Tamburini, général des Jésuites, promit de s'y conformer, de les exécuter, et de faire tout ce qui étoit en lui pour qu'ils fussent exécutés par les sujets de sa Compagnie. A cette promesse, il joignit une déclaration plus précise encore. Le 20 novembre 1710, étant à la tête de ses assistans et des députés de toutes les provinces de sa Compagnie alors rassemblés à Rome, il protesta le dévouement le plus invariable, la soumission la plus respectueuse, et une entière obéissance au Pape et au saint Siége pour les décrets rendus contre les cérémonies chinoises, déclarant que, s'il se trouvoit un seul Jésuite qui ne les observât pas, il ne le reconnoissoit plus comme un enfant de la Société, et le réprimeroit de toutes ses forces. Il est étonnant qu'après des témoignages si formels, des écrivains Jésuites aient cru de leur honneur de soutenir encore des pratiques auxquelles la Société en corps sembloit avoir renoncé d'une manière si solennelle. Les Jésuites de Pékin eux-mêmes, écrivant au Pape, lui promettoient de suivre, dans la manière d'annoncer l'Évangile, les règles qu'il lui plairoit de leur prescrire. Comment se refusèrent-ils donc à une soumission si souvent promise? C'est ce que nous n'entreprendrons pas d'expliquer. Il faut convenir pourtant que tous leurs missionnaires ne se firent pas un point d'honneur de ne point renoncer aux cérémonies condam-

nées. Les pères Visdelou et Fouquet, devenus ensuite évêques de Claudiopolis et d'Eleuthéropolis, et plusieurs autres encore se soumirent des premiers au Mandement de M. de Tournon. Voyez, à ce sujet, une lettre de M. Fouquet, où il montre quels sont les Jésuites qui connoissent et suivent mieux l'esprit de la Société. D'Avrigny auroit dû professer les mêmes sentimens dans ses Mémoires, et ne pas employer les mêmes défaites qu'il reprochoit avec raison aux partisans de Jansénius et de Quesnel. Il n'auroit pas dit que le cardinal de Tournon agit avec beaucoup de précipitation et de préjugés, et que le Pape proscrivit les cérémonies pour soutenir ce qu'avoit fait son légat. Tous ces traits, et d'autres encore, ressemblent trop aux moyens des gens de parti, et n'annoncent pas la soumission franche que d'Avrigny exigeoit des autres pour un autre objet, et dont il eût dû donner l'exemple. Quant à l'infortuné légat, il mourut dans sa prison, le 8 juin 1710, dans les sentimens de piété qu'il avoit toujours fait paroître. Clement XI prononça son éloge en consistoire. Au reste, l'affaire des cérémonies chinoises occupa encore long-temps ce Pape et ses successeurs.

— Le 28 avril, décision des docteurs luthériens d'Helmstadt en faveur de la religion catholique. Il étoit question du mariage d'Élizabeth-Christine de Brunswick-Wolfenbuttel avec l'archiduc d'Autriche, compétiteur de Philippe V pour la couronne d'Espagne, et depuis empereur sous le nom de Charles VI. Cette princesse étoit luthérienne. Le duc Louis-Rodolphe, son père, crut devoir consulter sur son mariage les théologiens du duché de Brunswick. Les docteurs de l'université d'Helmstadt furent donc assemblés à ce sujet, et après avoir examiné cette affaire suivant les principes de leur communion, ils signèrent la consultation suivante, que nous donnerons ici telle qu'elle se trouve dans les écrits de ce temps (1).

(1) *Histoire de l'empire*, par Heiss. Nouvelle édition. Paris, 1731; 3 vol. in-4°. *V.* le 1er volume.

« Sur la demande faite si une princesse protestante peut en conscience se faire catholique à cause d'un mariage à contracter avec un prince catholique, on ne peut statuer avant d'avoir décidé deux questions, 1° si les catholiques sont dans l'erreur dans le fond ou principe de la foi ; 2° si la doctrine catholique est telle qu'en faisant profession de cette religion, on n'a point la vraie foi, et qu'on ne peut faire son salut. On répond à cela que les catholiques ne sont pas dans l'erreur sur le fond de la doctrine, et qu'on peut se sauver dans cette religion, 1° parce que les catholiques ont avec nous les mêmes principes de la foi. Car le principe solide de la foi et de la religion chrétienne, consiste en ce que nous croyons au Dieu le Père qui nous a créés, au Fils de Dieu, Messie et Sauveur, qui nous avoit été promis, lequel nous a effectivement sauvés de la mort du péché, du diable et de l'enfer, et au Saint-Esprit qui nous a éclairés. Nous apprenons des commandemens de Dieu la manière dont nous devons vivre envers Dieu et le prochain. Le *Pater noster* nous apprend comment nous devons prier. Nous apprenons aussi que nous devons nous servir du baptême et de la sainte cène, puisque le Seigneur les a institués et ordonnés. Il faut ajouter à cela que Jésus-Christ donne aux apôtres et à leurs successeurs le pouvoir d'annoncer aux pécheurs pénitens le pardon de leurs péchés, et aux impénitens la colère de Dieu et son châtiment, et par conséquent la puissance de retenir les péchés de ceux-ci et de les remettre aux autres ; et c'est pour cela que voulant être absous au nom de Dieu, nous nous trouvons quelquefois au confessional pour déclarer et confesser nos péchés. Tout ceci se trouve dans notre Catéchisme, qui est un abrégé de la doctrine chrétienne, tirée des saints Pères et des apôtres. Ce Catéchisme, qui est commun aux catholiques et aux protestans, renferme tous les principes du décalogue, le *Pater noster*, les paroles de N. S. J. C., touchant le baptême et la cène. Dans la préface de la Confession d'Augsbourg, nous lisons que les catholiques et les protestans combattent tous sous un même Jésus-Christ.

Christ. Elle dit encore, dans la conclusion du second article, que notre doctrine n'est pas contraire à la doctrine de l'Église romaine. Nous savons même que parmi les catholiques il se trouve des gens doctes et vertueux qui n'observent pas exactement les additions humaines, et qui n'approuvent pas l'hypocrisie que les autres pratiquent. Nous répondons, 2° que l'Église catholique est véritable église, parce que c'est une assemblée qui écoute la parole de Dieu, et qui reçoit les sacremens institués par Jésus-Christ, de même que les protestans. C'est ce que personne ne peut nier. Autrement, il faudroit dire que tous ceux qui ont été et qui sont encore dans l'Église catholique, seroient damnés; ce que nous n'avons jamais dit ou écrit. Au contraire, Philippe Mélanchton, dans son Abrégé de l'Examen, veut montrer que l'Église catholique a toujours été la vraie Église, ce qu'il prouve par la parole de Dieu. La doctrine de leur Catéchisme le persuade, en ce qu'ils admettent les Commandemens de Dieu, le Symbole des apôtres, l'Oraison dominicale, le baptême, les Évangiles et les Épîtres, d'où les fidèles ont appris les principes de la vraie foi. L'Église catholique enseigne, aussi bien que nous, dans les écrits et dans les sermons de leurs docteurs, qu'on ne peut être sauvé que par Jésus-Christ, et que Dieu n'a pas donné un autre nom aux hommes par lequel ils puissent être sauvés que le nom de Jésus-Christ; que les hommes ne sont pas seulement justifiés devant Dieu par l'accomplissement de ses commandemens, mais aussi par la miséricorde de Dieu, et par la passion de notre Seigneur Jésus-Christ. Car l'Église catholique croit comme nous, et a toujours enseigné que, depuis la création du monde jusqu'à présent, personne n'a pu être sauvé par Jésus-Christ, médiateur entre Dieu et les hommes. Les docteurs catholiques et ceux de la confession d'Augsbourg, enseignent également que les péchés ne peuvent être remis que par les mérites et par les souffrances de Jésus-Christ. A l'égard de la pénitence et des bonnes œuvres, les protestans et les catholiques conviennent de toutes ces choses, et toute la différence

qu'on y peut rencontrer ne consiste que dans l'expression et la manière de parler. Ayant examiné toutes ces choses sérieusement, nous déclarons que dans l'Église catholique romaine il y a le véritable principe de la foi, et qu'on y peut vivre et mourir chrétiennement ; que par conséquent la sérénissime princesse de Wolfenbuttel peut l'embrasser et se marier avec l'archiduc, principalement si nous considérons qu'elle n'a pas cherché à se procurer ce mariage directement ni indirectement ; mais qu'il lui est présenté par un effet de la divine Providence, et en second lieu, parce que ce contrat de mariage pourra être utile à son duché, et peut-être contribuer à obtenir une heureuse paix. Il faut pourtant considérer qu'on ne doit pas la contraindre d'abjurer la religion protestante, qu'on ne lui fasse point de controverse, qu'on ne lui propose point d'articles de foi contraires à la sienne. Mais il faut l'instruire brièvement et simplement des choses qui sont nécessaires à son salut, par exemple, de l'anéantissement de soi-même, de la pénitence continuelle, de l'humilité devant Dieu, des misères de la vie humaine, de la charité envers les pauvres, de l'amour de Dieu et du prochain. Tout cela sont de bonnes œuvres qu'enseignent aussi les catholiques. » Telle est cette décision fameuse que nous avons cru devoir citer en entier, parce qu'elle est curieuse et peu connue. « Pourquoi donc (dit ici le continuateur de « l'Histoire d'Angleterre de Rapin Thoyras) tant de « fracas et de sang répandu pour réformer cette religion « dans laquelle on peut se sauver, et dont la doctrine « est bonne? Que deviennent les accusations de Luther « contre cette Église, accusations qui ont été, à ce qu'il « a prétendu, l'unique fondement de sa séparation (1)? » Ce raisonnement de l'historien vint à la pensée de tout le monde. Les journalistes de Trévoux s'en servirent avec avantage pour faire ressortir l'autorité de l'Église romaine, et la vérité de son enseignement, reconnue

(1) *Histoire d'Angleterre*, tome XII, page 206.

par ses ennemis mêmes. Aussi les luthériens surent-ils très-mauvais gré aux théologiens d'Helmstadt de leur franchise. Il n'y eut qu'un cri contre eux. Leibnitz lui-même, quelque modéré qu'il fût, ne montra pas moins de vivacité que les autres. Il écrivit à Fabricius qu'il falloit désavouer la consultation. Il reconnoît pourtant dans cette lettre, qu'un catholique *peut arriver au salut, puisque le fondement est sauvé dans cette Église;* mais il ajoute naïvement, qu'*il ne faut pas traiter cette même Église avec tant de ménagement, parce que le droit de son prince* (l'électeur d'Hanovre) *sur la couronne d'Angleterre, n'est fondé que sur la haine et la proscription de la religion romaine dans ce royaume* (1). Quelle pauvre raison pour un si grand esprit, et dans une question de cette importance! Quoi qu'il en soit, les réclamations furent si vives, et tout le parti protestant se plaignit si hautement, que les théologiens d'Helmstadt furent obligés de revenir sur leurs pas. Il n'y a pas de doute que l'intérêt de l'électeur d'Hanovre n'ait influé aussi sur leur rétractation. Les Anglais s'étoient sur-tout élevés avec vigueur contre la décision, et les liens du sang engageoient la maison de Brunswick-Wolfenbuttel à favoriser les prétentions de la branche de Brunswick-Lunebourg. L'université d'Helmstadt donna donc, le 7 septembre 1708, un acte par lequel elle désavouoit et condamnoit la déclaration précédente, comme contraire aux dogmes de sa communion. Mais le coup étoit porté, et ce désaveu tardif ne parut point infirmer la force de la première décision. La princesse, qui y avoit donné occasion, embrassa cette communion qu'on lui assuroit être bonne. Elle fit son abjuration solennelle, le 1er mai 1707, dans la cathédrale de Bamberg, entre les mains de Lothaire-François de Schoenborn, archevêque de Mayence, et se rendit ensuite en Espagne auprès de l'ar-

(1) Tome V de ses OEuvres, *Ep. à Fabricius*, page 284 et suivantes.

chiduc. Elle eut la satisfaction de voir plusieurs membres de sa famille prendre le même parti qu'elle. Son grand-père, Antoine-Ulric, duc régnant de Brunswick-Wolfenbuttel, abandonna le luthéranisme, en 1710, et mourut catholique, le 27 mars 1714. On a publié sous son nom un écrit intitulé : *Cinquante raisons qui ont engagé Antoine-Ulric, duc de Brunswick, à embrasser la religion catholique*. Cet écrit a eu beaucoup de vogue en Allemagne. Une fille du même prince, Henriette-Christine de Brunswick, abbesse luthérienne de Gandersheim, fit aussi abjuration. Il paroît que sa sœur, Auguste-Dorothée, mariée au comte de Schwartzbourg-Arnstadt, se signala par la même démarche. Du moins c'est à cette princesse que semble adressé un bref de Clément XI, où il la félicite d'avoir renoncé à l'erreur. On a du même Pontife plusieurs brefs au duc Antoine-Ulric, qui attestent le zèle de ce prince pour la croyance qu'il avoit embrassée. Il fit bâtir une église à Brunswick pour les catholiques. Dans le même temps à peu près, en 1712, Charles-Alexandre, depuis duc régnant de Wurtemberg, rentra dans le sein de l'Église romaine, et y persévéra jusqu'à sa mort, en 1737. Le second de ses fils, Louis-Eugène, suivit son exemple. C'est le même qui demeura long-temps en France, où il étoit lieutenant-général des armées du roi, et qu'on a vu à Paris livré aux exercices de la plus haute piété. La maison électorale de Saxe avoit aussi renoncé à l'erreur, dont elle avoit été dans l'origine un des principaux appuis Frédéric-Auguste Ier montra sur le trône de Pologne de l'attachement pour la religion catholique, et la Providence se servit de lui pour rappeler à la foi une famille dont plusieurs membres ont donné depuis de grands exemples de piété et de vertu. Son fils, Frédéric-Auguste II, fit aussi abjuration. Les landgraves de Hesse-Rhinfels s'étoient également retirés du sein de l'erreur. Le duc Guillaume étoit mort catholique, en 1725, et ses successeurs paroissent avoir continué à professer cette religion. Puisque nous avons commencé cette liste des conquêtes de l'Église, nous citerons

de suite quelques autres princes et personnages célèbres qui se réunirent à elle dans ce siècle. Une princesse de Wurtemberg-Montbéliard fit abjuration à Maubuisson, en 1702. Dans ce même lieu mourut, en 1709, la princesse Louise-Hollandine, fille de Frédéric IV, roi de Bohême et comte palatin du Rhin. Elle avoit quitté ses parens pour être plus en liberté de renoncer au calvinisme qu'ils professoient. Elle se retira en France où elle vécut dans la pratique des vertus du cloître. Elle étoit sœur de cette princesse Sophie qui fut appelée au trône d'Angleterre au préjudice des enfans de Jacques II. A deux époques différentes, deux ducs régnans de Deux-Ponts, Gustave-Samuel-Léopold et Chrétien II, se firent catholiques. Le premier alla exprès à Rome pour se réconcilier avec le saint Siége. Le second se déclara catholique, en 1758. Son frère, le prince Frédéric, avoit fait la même démarche, en 1746, et la religion catholique s'est conservée dans cette branche, qui a hérité successivement de l'électorat Palatin et de celui de Bavière. Deux ducs de Holstein-Beck, Frédéric-Guillaume et Charles-Louis, renoncèrent à la communion de l'église luthérienne. Maurice-Adolphe-Charles, duc de Saxe-Zeits, donna un exemple plus signalé encore. Il abandonna la confession d'Augsbourg, et quoiqu'il fut l'héritier de sa branche, il entra dans l'état ecclésiastique, à l'imitation de son oncle, qui étoit devenu cardinal et évêque de Javarin, et qui mourut en 1725. Le jeune duc devint aussi par la suite évêque de Konigsgratz, et mourut dans un âge peu avancé, après avoir perdu par son changement de religion presque tous les avantages temporels auxquels sa naissance lui donnoit droit. On cite encore parmi ceux à qui leur conversion coûta des sacrifices, Ferdinand, duc de Courlande. Il étoit issu de ce Gothard Kettler, maître des chevaliers teutoniques de Livonie, qui avoit embrassé le luthéranisme au XVI^e^ siècle, et avoit fait ériger la Courlande en duché. Ferdinand, devenu héritier naturel dans cet état, ne put s'en mettre à possession, ayant eu à combattre à la fois et l'ambition de la Russie,

et les prévsntions des Courlandais, qui ne vouloient point d'un souverain catholique. Il fut obligé de se retirer à Dantzick, où il mourut, en 1737, dans les pratiques de la piété. En 1754, le prince héréditaire de Hesse-Cassel, Frédéric, se déclara catholique. A cette nouvelle, tout le corps protestant prit l'alarme. Il sembloit que cette église fût menacée de sa destruction. Le roi d'Angleterre, beau-père du prince, et les autres princes protestans, se réunirent pour prendre les précautions que demandoit un si grand danger. Le landgrave de Hesse-Cassel assembla les états de son pays pour empêcher que ce changement ne nuisît aux intérêts du protestanisme. On y statua, que si la régence passoit au prince héréditaire, il ne lui seroit pas permis de rien changer aux lois du pays, d'accorder des églises aux catholiques, ni même d'élever ses enfans à son gré. L'aîné de ceux-ci fut dès-lors mis en possession du comté de Hanau, quoiqu'il ne fût pas encore en âge de gouverner. Mais on vouloit le soustraire à l'influence de l'exemple paternel. Les autres enfans furent pareillement émancipés. Ces arrangemens furent jugés si importans, qu'ils furent garantis par les rois de Prusse et de Dancmarck, par les puissances maritimes, et par tout le corps *évangélique*. Le prince, devenu landgrave, en 1760, sous le nom de Frédéric II, exerça paisiblement sa religion sans troubler ses sujets dans la leur. Il mourut en 1785. Trois princes de Hesse-Darmstadt se firent aussi catholiques dans ce siècle. Nous ne parlons point de plusieurs autres Allemands, qui n'étoient point de maisons souveraines, mais qui appartenoient à la plus haute noblesse, et qui s'unirent en différens temps à l'Église romaine. Dans une classe inférieure, nous ne citerons que deux ou trois savans, dont la conversion fit du bruit. Le premier est Ludolphe Kuster, luthérien, critique habile et helléniste distingué, connu sur-tout par une édition du Nouveau Testament grec ce Mill. Il fit abjuration à Anvers, dans l'église des Jésuites, le 25 juillet 1713, et mourut quelques années après. Il paroît qu'il étoit venu se fixer en France. L'au-

tre savant est Jean-Georges Eckhart ou d'Eccard, ami de Leibnitz, et professeur à Helmstadt, puis à Hanovre, versé dans la connoissance des antiquités ecclésiastiques et civiles d'Allemagne, et auteur d'écrits estimés sur ces matières. Il embrassa la religion catholique à Cologne, en 1724, et rendit compte de ses motifs dans une lettre au prélat Passionei, depuis cardinal, qui paroît avoir eu part à ce changement. M. Jean Otter, Suédois, et savant orientaliste, se fit catholique en 1727, passa en France, et y fut accueilli comme il le méritoit. Il y obtint des places avantageuses, et mourut à Paris en 1748. Nous avons réuni ici les exemples les plus frappans que le XVIII^e^ siècle nous ait présentés de ce retour à la foi catholique, afin de faire voir qu'à une époque où la religion fit tant de pertes sous un rapport, Dieu la consola par des conquêtes glorieuses. Il vouloit sans doute prouver aux hommes que son bras n'étoit point raccourci, et que son Église pouvoit encore se susciter de nouveaux enfans.

— Le 5 novembre, à Constantinople, martyre de Der Goumidas, prêtre arménien, uni à l'Église romaine. Der Goumidas, estimé à cause de son zèle, avoit renoncé au schisme; ce qui lui attira une persécution de la part de ses compatriotes non-unis. Il fut même condamné aux galères; mais les principaux Arméniens l'en retirèrent en donnant une somme d'argent. Der Joannes, patriarche des schismatiques, ayant gagné l'esprit du grand-visir, fit mettre en prison le patriarche catholique, Suri, et une quarantaine d'Arméniens de la même communion. Plusieurs rachetèrent leur vie par leur foiblesse. Der Goumidas fut plus constant dans sa foi. Ayant été conduit au divan, il répondit avec fermeté au grand-visir, qui le condamna à mort. Il fut conduit au supplice avec deux de ses compatriotes qu'il exhortoit à persévérer. Il récita des prières, fit sa profession de foi, et eut la tête tranchée. Les catholiques honorèrent sa mémoire, et l'église d'Orient a recueilli son nom avec respect.

1708.

Le 13 juillet, décret de Clément XI, portant condamnation et défense des *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*, du P. Quesnel, « comme conformes « à la version condamnée par Clément IX, le 20 avril « 1668, et comme contenant des notes et des réflexions « qui, à la vérité ont l'apparence de la piété, mais qui « conduisent artificieusement à l'éteindre, et qui offrent « fréquemment une doctrine et des propositions sédi- « tieuses, téméraires, pernicieuses, erronées, déjà con- « damnées, et sentant manifestement l'hérésie janséni- « enne. » C'est ainsi que s'énonçoit le souverain Pontife, dans le décret qui condamnoit les *Réflexions morales* au feu (1). Le siècle précédent avoit vu l'Église troublée pour l'*Augustinus* de l'évêque d'Ypres, par la chaleur et l'opiniâtreté qu'on avoit mise à le défendre. Un autre livre va produire de plus grands troubles encore, et attirer, pour le soutenir, tous les efforts d'un parti fertile en expédiens. Cet ouvrage avoit pris successivement différentes formes. Ce n'étoit, en 1671, époque où il parut

(1) On voit par là quel fonds il faut faire sur les recueils d'anecdotes où l'on prétend que ce fut le P. le Tellier qui exigea impérieusement du Pape la condamnation du livre de Quesnel. Le décret de 1708, rendu à une époque où le Tellier ne pouvoit avoir aucune influence à Rome, puisqu'il ne fut confesseur du roi que l'année suivante, montre ce qu'on y pensoit dès-lors des *Réflexions morales*, et si on les y avoit jugées aussi innocentes que le prétendent quelques historiens. En général, il faut se défier des anecdotes qu'on trouve sur ce sujet dans le *Siècle de Louis XIV*, par Voltaire; dans les *Mémoires secrets* de Duclos; dans l'*Histoire de la Régence*, par Marmontel; et dans d'autres écrits, soit plus anciens, soit plus récens. Leurs auteurs se sont copiés les uns les autres. Ils ont consulté les *Mémoires de Saint-Simon*, et d'autres sources suspectes. Ils font parler et agir leurs personnages d'après des rapports et des traditions sans aucune autorité. Ils racontent beaucoup de faits satiriques, de propos piquans,

pour la première fois, qu'un seul petit volume, sous le titre d'*Abrégé de la morale de l'Évangile, ou Pensées chrétiennes sur le texte des quatre évangélistes*. Le livre, dans cet état, ne contenoit que de courtes réflexions sur les Évangiles, et ce fut alors que M. Vialart, évêque de Châlons-sur-Marne, y donna son approbation. Huit ans après il parut un second volume qui renfermoit les Actes des Apôtres et le reste du Nouveau Testament avec des réflexions fort courtes. Mais M. Vialart n'eut aucune connoissance de cette suite, et bien moins encore des nouvelles éditions faites depuis, et que cet évêque n'approuva, ni ne put approuver, quoiqu'on y ait toujours inséré son approbation, et qu'on ait voulu faire croire que l'ouvrage étoit imprimé par son ordre. Cependant l'auteur y travailloit sans cesse, et à force de le retoucher et de l'augmenter, il le fit paroître, en 1693, en quatre gros volumes *in*-8°, et sous le titre de *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*. On ne manqua pas d'y insérer l'approbation de M. Vialart, qui étoit mort en 1680. On y joignit aussi, mais avec plus de fondement, celle de M. de Noailles, successeur de M. Vialart. Ce prélat fit dans un Mandement un éloge accompli de l'ouvrage, et assura qu'on y trouvoit tout ce que les Pères ont écrit de plus beau et de plus touchant sur le Nouveau Testament. C'est cette première erreur du cardinal de Noailles qui a été la source des fausses démarches où il se laissa entraîner dans la suite. Sans doute, s'il y eût ré-

---

de conjectures malignes. Ce n'est point ainsi, à notre avis, qu'on doit écrire l'histoire, et l'on verra que nous nous sommes constamment interdit la ressource facile des anecdotes, des on-dire et des conversations. Nous avons composé nos *Mémoires* sur des monumens plus graves et plus authentiques, et nous avons laissé de côté tous ces menus détails, ces traits malins, ces discours et ces plaisanteries qui portent le caractère de l'esprit de parti, et qui, étant dépourvus de tout caractère d'authenticité, ne peuvent entraîner l'assentiment d'un lecteur judicieux. C'est une observation que nous avons déjà faite, et que nous sommes bien aises qu'on ne perde pas de vue.

fléchi davantage, il se fût mis en garde contre des conseils perfides. Il s'en falloit bien que tout le monde portât le même jugement que lui des *Réflexions morales*. Elles furent déférées à Rome peu de temps après leur publication. En France, un docteur de Sorbonne ayant examiné le livre, dès 1694, y avoit trouvé près de deux cents propositions dignes de censure, et les avoit indiquées dans un extrait critique où il en faisoit voir le mauvais sens. M. de Noailles ayant été transféré, en 1696, à l'archevêché de Paris, fut prié par les amis de Quesnel de renouveler, pour ce diocèse, l'approbation qu'il avoit donnée à Châlons. Mais ce prélat demanda qu'on fît à l'ouvrage quelques corrections. Ce n'étoit pas du tout l'intention de l'auteur, et, dans le même temps qu'en écrivant à M. de Noailles il paroissoit consentir aux changemens jugés nécessaires, il tenoit un tout autre langage dans ses lettres à ses amis. Il n'y eut donc aucune correction, ni par conséquent d'approbation nouvelle. Quelques-uns crurent même qui c'étoit pour révoquer en quelque sorte son approbation précédente, que l'archevêque condamna, en 1696, l'*Exposition de la foi*, ouvrage dont les principes différoient peu de ceux de Quesnel. Cependant les condamnations se multiplioient contre les *Réflexions morales*. M. de Colongue, évêque d'Apt, les censura le 15 octobre 1703. Il parut, en 1705, un écrit où l'on établissoit qu'elles étoient aussi séditieuses qu'hérétiques. L'archevêque de Besançon et l'évêque de Nevers les proscrivirent en 1707. Le Pape se joignit à eux en 1708. L'auteur de l'*Histoire du livre des Réflexions morales* (car on a fait une histoire de ce livre précieux) dit, tome Ier, pages 12 et 13, qu'il fut déféré à l'inquisition peu de temps après qu'il eut été achevé, c'est-à dire, apparemment vers 1693. Il se trouva dans la congrégation, ajoute-t-il, des personnes sages qui crurent de l'équité de demander à l'auteur des éclaircissemens. C'est ce qui fut fait, et Quesnel eut communication des difficultés. On peut donc juger avec quel fondement il est dit dans quelques écrits, que les *Réflexions morales*

avoient été lues pendant quarante ans avec édification, et sans exciter aucune plainte. Il faut d'abord de ces quarante ans, retrancher tout l'intervalle depuis 1671 jusqu'en 1693, temps où le livre étoit loin d'être ce qu'il devint depuis. L'on a vu si depuis 1693 il n'avoit excité aucune réclamation. Au reste il faut avouer qu'il étoit propre, sous bien des rapports, à faire illusion. Les erreurs y sont cachées sous un vernis de dévotion, et l'on est étonné, en approfondissant une réflexion pieuse en apparence, de voir qu'elle ne fait que servir de voile à un principe faux, quelquefois même à une satire. C'est cette adresse et ce ton, qui ont malheureusement séduit des gens qui ne cherchoient sans doute qu'à s'édifier.

1709.

Le 9 octobre, l'abbé Sidotti débarque au Japon. Jean-Baptiste Sidotti, missionnaire sicilien, s'étoit appliqué, dès sa jeunesse, à apprendre la langue du Japon. Un penchant irrésistible le portoit à tenter de pénétrer dans ce pays pour y travailler à la conversion des idolâtres. Ayant obtenu des pouvoirs du Pape, il étoit parti de Rome, en 1702, pour se rendre par l'Arabie aux Indes-Orientales. Il arriva avec beaucoup de peine à Manille, où il obtint une chaloupe qui le mena sur les côtes du Japon. Il débarqua à Jaconissa, fut pris immédiatement après et conduit à Nangasaqui, où il fut interrogé. On lui demanda s'il avoit prêché la religion chrétienne aux Japonais. Il répondit qu'oui, puisque c'étoit le but de son voyage. On le transféra de Nangasaqui à Iédo, où il resta quelques années en prison, s'occupant constamment de la propagation de la foi. Il baptisa plusieurs Japonais qui étoient venus le trouver. Mais le gouvernement en ayant été instruit, fit mettre à mort les nouveaux convertis, et le missionnaire fut muré dans un trou de quatre à cinq pied de profondeur, où on lui donnoit à manger par une petite ouverture, jusqu'à ce qu'il périt

du plus affreux supplice dans ce séjour infect. On ne sait pas bien l'état postérieur de la religion chrétienne au Japon.

— Le 29 octobre, on fait sortir les religieuses du monastère du Port-royal-des-Champs. Cette maison passoit pour être fort attachée aux principes de Jansénius et de Quesnel. Les filles qui l'habitoient, plus dociles aux leçons de quelques esprits prévenus qu'aux décisions de l'Église, donnoient depuis cinquante ans l'exemple d'une opposition persévérante au jugement du Pape et des évêques. La constitution *Vineam Domini* ne les avoit pas trouvées plus soumises. Elles refusèrent de l'accepter. Elles se fortifioient mutuellement dans leur opiniâtre résistance. Quelques étrangers les encourageoient par d'insidieux éloges. Leur maison étoit comme le chef-lieu, le centre, le point de ralliement des mécontens. C'est de là que partoient des écrits destinés à propager la désobéissance. On crut que des mesures de sévérité étoient indispensables pour faire cesser ces rassemblemens, ces menées, et les troubles qui en pouvoient résulter. Le roi avoit déjà commencé, en 1706, par défendre aux religieuses de recevoir des novices, « attendu, disoit l'arrêt, qu'on est informé qu'il s'est répandu dans ce monastère une doctrine mauvaise et contraire au décisions de l'Église sur le fait du jansénisme, doctrine qui, bien loin d'être dissipée par les soins pris jusqu'à présent à cet effet, s'est, au contraire, tellement fortifiée par le temps, que ces filles ont été depuis peu jusqu'à refuser de se soumettre à la constitution du Pape acceptée par le clergé de France, et y ont voulu apporter des restrictions condamnées par le jugement de toute l'Église, et capables d'en troubler la paix. » Cette mesure ne les abattit point. Elles refusèrent de reconnoître l'abbesse de la maison de Paris pour leur supérieure, quoiqu'une bulle revêtue de lettres-patentes eût opéré cette réunion. On pensa qu'il n'y avoit d'autre moyen de les réduire que de les séparer. On les distribua donc en différens monastères, où elles se soumirent successivement. Quatre ans après, il n'y en avoit

plus qu'une qui n'eût pas pris ce parti. On avoit cru devoir leur ôter toute espérance de retour. La maison fut entièrement détruite. La ruine d'un établissement si précieux fut une source de plaintes amères ; et en effet, la rigueur qu'on y mit, et quelques-unes des circonstances qui accompagnèrent cette destruction, excitèrent la compassion publique pour ces filles ignorantes. Ne pouvoit-on, dirent les personnes modérées, ne pouvoit-on empêcher leurs intrigues sans tant de violences ? Ne pouvoit-on mettre ordre aux rassemblemens par une conduite mêlée de douceur et de fermeté ? Falloit-il sur-tout abattre de fond en comble des édifices qu'on pouvoit consacrer à d'autres usages ? On ne sait jusqu'à quel point les Jésuites prirent part à ces mesures sévères. Mais le public les en rendit responsables. On les accusa d'abuser de leur crédit, et le nombre de leurs ennemis s'en accrut. Le père le Tellier, devenu cette année même confesseur du roi, et qui passa pour l'instigateur de cette vengeance, fut peint comme un homme odieux. Nous sommes fort éloignés de souscrire à toutes les noirceurs qu'on a débitées sur son compte dans les livres d'un parti qu'il n'aimoit pas. Toutefois il est possible, qu'avec de bonnes vues dans le fond, le père le Tellier ait été entraîné au-delà des bornes par un zèle trop ardent. Mais nous ne voyons pas que ce tort doive retomber sur tout le corps dont il étoit membre, et il faut convenir que dans le mal qu'on a dit de lui, on aperçoit presque toujours le cachet de la passion et de la haine. C'est de cette époque sur-tout que les Jésuites devinrent l'objet de l'animosité d'un parti contre lequel ils s'étoient déclarés, et qui par ses clameurs, a enfin provoqué contre eux une mesure plus injuste encore que la destruction de Port-royal. Pour en revenir à ce dernier événement, il excita, comme nous l'avons dit, de vives plaintes. On vit paroître des écrits où l'on s'exhaloit en reproches contre les deux puissances qui avoient concouru à cette destruction. On publia des *Mémoires sur Port-royal*, des *Histoires de Port-royal*, des *Gémissemens sur Port-royal*, qui attestoient le vif

intérêt qu'on prenoit à cette maison, et, près d'un siècle après l'événement, nous avons vu un écrivain pousser encore à ce sujet des cris, qui, à la vérité, n'ont pas été fort entendus, et se lamenter sur les ruines d'une école si chère à ses amis.

1710.

Le 29 janvier, Anne, reine d'Angleterre, charge le clergé anglican de prendre en considération l'état de la religion. On se plaignoit depuis plusieurs années, en Angleterre, de la licence des écrits, et des efforts d'un parti qui paroissoit appliqué à ruiner les fondemens de la révélation. Il avoit paru plusieurs ouvrages qui favorisoient le déisme. A la tête, il faut mettre ceux de lord Shaftesbury, qui avoit pris des leçons de Locke et de Bayle, et qui hérita de leur manière de penser. Ses écrits ont été réunis en trois volumes sous le titre de *Caractéristiques*. Ils ont joui d'une grande réputation en Angleterre. Plusieurs des pièces qui entrent dans ce recueil, parurent cependant hardies et répréhensibles. Shaftesbury admet l'indifférence entière en fait de religion. Il parle fort librement de l'Ancien et du Nouveau Testament. Il prétend que l'Évangile a été altéré par le clergé, que les miracles ne prouvent rien, que c'est aux magistrats à régler le dogme. Ainsi il ne veut qu'une religion qui soit aux ordres de l'état, et une révélation entendue à sa manière. Il isole entièrement la vertu de la religion, et ne la regarde que comme un sentiment et un instinct. Il étoit révolté sur-tout du dogme de l'éternité des peines, et épuise, pour s'en débarrasser, les raisonnnemens, les détours et l'ironie. Leland, qui n'a pas fait entrer dans la liste des écrivains déistes de son pays, tous ceux qui avoient droit d'y être inscrits, n'a pu se dispenser néanmoins d'y donner une place à Shaftesbury, et il a montré en lui un ennemi adroit et modéré, si l'on veut, mais ennemi manifeste des dogmes généraux du christia-

nisme. Dans le même temps, d'autres écrivains attaquoient, sans détour, le mystère de la Trinité. Le plus fameux d'entr'eux est Whiston, prêtre anglican, qui embrassa l'arianisme, et qui mit un zèle très-ardent à propager cette doctrine. Il sembloit vouloir en être le restaurateur ou le martyr. Il cherchoit de toutes parts à se faire des prosélytes, et fatigua le public de ses écrits tendant au même but. C'étoit contre lui principalement qu'étoit dirigé l'ordre de la reine Anne, dont nous avons parlé. Le clergé anglican condamna, en 1711, ses ouvrages et particulièrement un où l'on censura treize propositions qui étoient contre la Trinité. L'Angleterre étoit alors fort émue par des disputes vives entre deux partis également ardens. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans le détail de ces querelles, qui sont étrangères à notre plan. Nous ne donnons point l'histoire des communions protestantes, mais seulement celle de l'Église et de la religion en général. Nous nous bornons à tirer de l'histoire des églises protestantes les faits qui ont un rapport direct avec les intérêts communs du christianisme, et nous avons regardé comme étant spécialement de notre domaine les attaques dirigées contre la révélation. C'est sous ce point de vue qu'il faut envisager le présent article, et les autres qui sembleroient d'abord étrangers à notre plan, et qui s'y rattachent au contraire d'une manière très-immédiate. Nous aurons soin ainsi, dans tout le corps de cet ouvrage, de noter les événemens qui, soit dans l'Église catholique, soit hors de son sein, intéressent les fondemens du christianisme. Les troubles qui eurent lieu en Angleterre, en 1710, à l'occasion du procès de Sacheverell, pourroient être censés liés à notre objet par plus d'un fil. Ils donnèrent occasion à Collins de publier un pamphlet. Ils servirent de prétexte à des rigueurs contre les catholiques, qui eurent ordre de sortir de Londres; enfin ils prouvent la fausseté de l'allégation de Voltaire, qui, après s'être moqué de nos disputes, veut faire croire qu'on est beaucoup plus sage en Angleterre, et qu'on n'y voit jamais, sur-tout pour des objets

de religion, de vives controverses. Le procès de Sacheverell donna lieu, au contraire, aux scènes les plus bruyantes, et les trois royaumes parurent en feu pour un sermon aujourd'hui oublié, et qui méritoit de l'être. Le clergé anglican dressa, dans le même temps, un tableau de l'état de la religion. Il y représentoit avec beaucoup de force les progrès du déisme, et même, disoit-il, de l'athéisme. D'autres disputes succédèrent de très-près à celles-là. Les écrits de Clarcke, contre la Trinité, excitèrent le zèle du clergé anglican. On procéda contre lui, mais il donna des explications, parut abandonner sa doctrine, et continua néanmoins à la répandre. Par ses soins et ceux de plusieurs autres unitaires zélés, l'arianisme gagna des partisans, et cette erreur anti-chrétienne favorisa sans doute le parti qui travailloit alors en Angleterre à ébranler tout l'édifice de la révélation.

— Le 15 juillet, Ordonnance et Instruction pastorale des évêques de Luçon et de la Rochelle, portant condamnation des *Réflexions morales*. MM. de Lescure et de Champflour avoient concerté entr'eux cette Ordonnance. Elle étoit divisée en deux parties, dont la première et la plus importante étoit destinée à faire voir que les cinq propositions se trouvoient clairement dans Jansénius, et étoient toutes renouvelées par Quesnel. Dès que cette Ordonnance eut paru à la Rochelle, l'imprimeur, pour s'en procurer le débit, la fit annoncer dans les principales villes du royaume. Il en envoya des exemplaires à Paris, où son correspondant l'afficha dans tous les lieux où se mettent ordinairement ces sortes d'annonces, et notamment à la porte de l'archevêché. On assure que cela se fit sans dessein, et que ceux que l'on charge ordinairement de placer ces affiches, en mirent tout naturellement partout où ils avoient coutume d'en mettre. Sans doute on consulta plus en cette occasion l'usage que les convenances. Car il étoit peu honnête de placarder à la porte du cardinal de Noailles la condamnation d'un livre qu'il avoit approuvé. Aussi s'en montra-t-il très-offensé. Cette aventure lui parut une insulte qu'il ne devoit

devoit pas tolérer, et il est probable que ceux qui l'entouroient ne cherchèrent pas à calmer son ressentiment. Plusieurs amis de Quesnel étoient accueillis chez l'archevêque. Quelques-uns jouissoient même de sa confiance et formoient son conseil. Dans cette occasion il fit renvoyer du séminaire de Saint-Sulpice, deux neveux des deux évêques. Il accusoit ces jeunes gens d'avoir présidé au placement des affiches. MM. de Lescure et de Champflour écrivirent au Roi pour s'en plaindre, et le firent avec vivacité. Ils disoient dans leur lettre que dans presque tous les temps les évêques des villes impériales avoient protégé l'erreur. Un pareil reproche blessa au vif le cardinal. Il en demanda justice. Le roi crut qu'en effet il étoit en droit d'obtenir quelque satisfaction, et les deux évêques s'y montroient, dit-on, disposés, lorsque M. de Noailles fit un éclat qui éloigna tout accommodement. Le 28 avril 1711, il publia une Ordonnance contre l'Instruction pastorale des deux prélats. Il y disoit que plusieurs ecclésiastiques de son diocèse s'étoient plaints à lui de cette Instruction, et lui avoient fait observer qu'elle favorisoit une des propositions de Jansénius et deux de Baïus, que de plus elle autorisoit le relâchement de la morale ;.... il défendoit donc de la lire ou de la garder. Il s'élevoit aussi contre M. de Malissoles, évêque de Gap, qui venoit de condamner le livre de Quesnel. D'un autre côté, M. Hébert, évêque d'Agen, et M. Thomassin, évêque de Sisteron, paroissoient penser comme le cardinal. Ainsi, dit un historien, les juges même de la foi sembloient divisés, et leur désunion n'annonçoit rien que de funeste à l'Église. La démarche du cardinal étoit une déclaration de guerre. Le roi lui fit dire que, puisqu'il s'étoit fait justice lui-même, il pouvoit se dispenser de paroître à la cour jusqu'à nouvel ordre. Cependant on négocia bientôt un accommodement qui ne réussit point. Le cardinal de Noailles ne put se résoudre à abandonner un livre qu'il avoit couvert d'éloges. Il paroît pourtant qu'il hésitoit quelquefois. On a de lui une lettre imprimée à l'évêque d'Agen, lettre que lui-même envoya à Rome, vers ce

temps, et dans laquelle il disoit : « Non, je n'ai pas « balancé de dire à tous ceux qui ont voulu l'entendre, « qu'on ne me verroit jamais ni mettre ni souffrir la divi- « sion dans l'Église pour un livre dont la religion peut se « passer. Si notre saint père le Pape jugeoit à propos de cen- « surer celui-ci dans les formes, je recevrois sa constitution « et sa censure avec tout le respect possible, et je serois le « premier à donner l'exemple d'une parfaite soumission d'es- « prit et de cœur. » Une promesse si précise fit penser que, dès que le Pape auroit parlé, on verroit tous les senti- mens se réunir au sien. Le cardinal de la Trémoille, chargé des affaires du roi auprès du saint Siége, eut donc ordre de demander une constitution sur le livre de Quesnel, et de la demander telle qu'on ne pût prétexter la forme pour ne pas recevoir le fond. En même temps le roi, par un arrêt de son conseil du 11 novembre 1711, défendit le débit et la réimpression des *Réflexions mo- rales*. On auroit désiré que le cardinal de Noailles pro- fitât de cette ouverture pour révoquer son approbation. Il ne put s'y résoudre. Il ne voulut voir, dans tout ce qui se faisoit contre ce livre, qu'un complot contre lui- même. Le Journal de l'abbé Dorsanne, son grand-vicaire, montre jusqu'où il poussoit les soupçons. Il découvroit partout des intrigues formées contre lui, et y faisoit en- trer tout ce qu'il y avoit à la cour de plus pieux et de plus respectable, le dauphin, les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, et même Fénélon, dont on connoît heu- reusement l'éloignement pour toute sorte de cabales. Les Jésuites étoit aussi l'objet de la méfiance de l'ombrageux prélat. Il les voyoit partout et les accusoit de tout. Une lettre surprise dans le même temps, et qui lui fut por- tée, lui parut une preuve évidente d'un complot formé pour le perdre. Il écrivit au roi pour lui dénoncer les Jésuites, et particulièrement le P. le Tellier, confesseur du prince. Il les dénonça également au Pape, et retira ses pouvoirs à la plupart d'entr'eux.

1711.

Le 17 avril, mort de l'empereur Joseph Ier. Ce prince régnoit depuis 1705. Il avoit été élevé par Charles-Théodore-Otton, prince de Salm, seigneur aussi distingué par ses connoissances que par son zèle pour la religion catholique, qui, devenu ministre d'état, se conduisit toujours en politique chrétien, demanda longtemps sa retraite pour ne s'occuper que de son salut, et obtint enfin de se retirer à Aix-la-Chapelle, où il mourut, le 10 novembre 1710, après avoir passé le reste de sa vie dans la prière et les bonnes œuvres, regretté des pauvres dont il étoit le soutien, et des églises d'Aix auxquelles il fit beaucoup de bien. Joseph succéda sur le trône impérial à son père Léopold Ier, et suivit en tout sa politique. Il traitoit, dit-on, les princes d'Allemagne et d'Italie avec beaucoup de hauteur, et ne se montra pas toujours modéré envers le Pape lui-même. Piqué de ce que le Pontife avoit reconnu Philippe V pour roi d'Espagne, il lui fit essuyer plusieurs désagrémens. Il renvoya de Vienne le nonce Davia. Il exigeoit que Clément XI privât de leurs emplois le cardinal Paulucci, secrétaire d'état, et M. Pallavicini, gouverneur de Rome; qu'il lui remît Ferrare, et qu'il fît cesser le procès commencé contre le marquis del Vasto, ambassadeur de Charles III à Rome. Joseph fit publier en Italie un écrit contre la puissance temporelle des Papes. Il envoya dans le Ferrarois des troupes qui s'emparèrent de quelques places, entr'autres de Commachio. Il fit exercer dans les états de l'Église beaucoup de vexations et de pillages. Il fallut que le souverain Pontife, cédant enfin à la nécessité, reconnût Charles III pour roi d'Espagne, licenciât ses troupes et reçût celles de l'Empire. Toutefois il ne put obtenir ce qu'on lui avoit promis, et Commachio ne lui fut point rendu. Joseph se montroit en cela d'autant moins généreux, que Clément XI lui avoit rendu des

services importans. Le Pontife n'avoit cessé d'improuver la révolte de Hongrie, et de faire tout ce qui étoit en lui pour calmer les troubles de ce royaume. Il défendit aux ecclésiastiques de ce pays de prendre part à la révolte. Il écrivit pour qu'on envoyât à Rome l'évêque d'Agria, qui s'étoit joint aux mécontens. Il fut également contraire au prince Ragotzki, qui s'étoit fait reconnoître souverain de la Transylvanie. Ces troubles occupèrent Joseph dans tous le cours de son règne. Le 16 mai 1707, l'assemblée générale d'Onod en Hongrie signa et publia l'acte d'interrègne. On y trouve les noms de neuf seigneurs, trois évêques, un abbé, vingt-quatre sénateurs, et quarante villes et comtés. Mais malgré l'éclat de cette démarche, les Hongrois ne purent se soutenir contre la cour de Vienne. Elle envoya des troupes nombreuses. Ragotzki fut défait et obligé de passer en France, où il se retira chez les Camaldules de Grosbois. Il mourut dans les pratiques de la piété à Rodosto en Romanie, le 8 avril 1735, entièrement détaché des soins de l'ambition. Les mécontens hongrois se soumirent. Le 29 avril 1711, une amnistie leur fut accordée par la cour de Vienne. Elle fut signée à Zatmar, et acceptée le 1er mai par le comte Caroli et par les autres chefs. Charles, frère de Joseph, lui succéda comme empereur. C'est le même qui disputoit depuis dix ans la couronne d'Espagne à Philippe V, et qui fut forcé de renoncer à ses prétentions de ce côté. Il avoit épousé la princesse de Brunswick, dont nous avons parlé sous 1707. Il fut le père de Marie-Thérèse.

— Le 18 septembre, le P. Luc Cavallero, missionnaire jésuite, est mis à mort par les Puyzocas, nation de l'Amérique méridionale. Il venoit de leur prêcher l'Évangile, et reçut le martyre pour prix de son zèle pour leur salut. Quelques Indiens convertis périrent avec lui. En 1702, le P. Cyprien Baraze avoit été mis également à mort par les Baures. Nous ferons connoître plusieurs autres victimes de leur dévouement apostolique dans ces contrées.

1712.

Le 18 février, mort de Louis, dauphin de France, et petit-fils de Louis XIV. Il est plus connu sous le nom de duc de Bourgogne, qu'il avoit porté long-temps. Né en 1682, il eut le bonheur d'avoir pour maîtres les hommes les plus vertueux de son temps. Fénélon et Beauvilliers furent chargés de former son esprit et son cœur. On sait quel fut le succès de leurs soins. Bientôt l'humeur arrogante et impétueuse du jeune prince fit place à une extrême douceur. A mesure qu'il croissoit en âge, il développoit les plus grandes qualités. Sincèrement attaché à Fénélon, il sentit tout le prix de l'amitié d'un si grand homme, et la disgrâce même de son maître n'étouffa point les sentimens d'estime et de reconnoissance qu'il lui avoit voués. Privé du plaisir de le voir, il entretint avec lui, dès qu'il le put, une correspondance assidue, et à plus de vingt-cinq ans, l'héritier d'un grand empire demandoit encore avec empressement, et recevoit avec déférence les conseils de son ancien précepteur. Entouré de toutes les séductions du pouvoir, il étoit livré aux exercices de la plus haute piété, édifioit tout le le monde par la régularité de sa vie, recouroit fréquemment aux sacremens de l'Église, partageoit son temps entre la prière et l'étude, et ne prenoit de divertissemens que ceux qu'exigeoit absolument sa soumission pour le roi. Se préparant de loin aux fonctions augustes pour lesquelles il étoit né, il s'instruisoit soigneusement des devoirs d'un roi, étudioit les différentes parties de l'administration, portoit partout un œil observateur, et se mettoit en état de gouverner par lui-même. Un monde frivole lui reprochoit sa vie sauvage et retirée. Mais le sage aimoit à voir un jeune prince sacrifier ses plaisirs à ses devoirs, ou plutôt mettre tout son plaisir à remplir ses devoirs. Nous conviendrons pourtant qu'on reprocha long-temps au duc de Bourgogne de ne pas rendre sa

vertu assez aimable, et de montrer trop de roideur dans la pratique même du bien. Mais ce reproche même doit tourner à sa louange, puisqu'il sentit ce défaut, et qu'il eut la force de s'en corriger. Les exhortations de Fénélon l'aidèrent encore à remporter sur lui cette victoire, et ceux qui le regardoient auparavant comme un censeur incommode, finirent par l'aimer autant qu'ils l'estimoient. Le roi prit toute confiance en lui. Les ministres eurent ordre d'aller lui soumettre son travail. Il s'appliqua au gouvernement de l'état, en même temps qu'il redoubloit de respect et de soumission pour le roi. Un cœur sensible, des mœurs pures, une ame droite, une économie sévère, un grand éloignement pour les désordres et pour les injustices, laissoient entrevoir à la nation l'avenir le plus riant. On se flattoit déjà que ce fils de saint Louis alloit faire revivre ses vertus et l'équité de son administration, quand une maladie courte précipita tout à coup tant d'espérances dans le tombeau. La dauphine, son épouse, étant morte, le 12 février, lui-même tomba malade. Il prévit sur-le-champ qu'il alloit mourir, et ne s'occupa plus que de l'éternité. Le duc de Saint-Simon, qu'on n'a pas accusé d'être flatteur, raconte d'une manière touchante, dans ses *Mémoires*, les derniers instans de la vie du vertueux prince. *Grand Dieu*, dit-il, *quel spectacle vous donnâtes en lui! Quel surcroît de détachement! Quels vifs élans d'actions de grâces d'être préservé du sceptre et du compte qu'il en auroit fallu rendre! Quelle soumission! Quel ardent amour de Dieu!..... La France tomba sous ce dernier châtiment.* Il ne lui restoit pour toute ressource qu'un enfant à peine âgé de deux ans. Aussi l'on sentit vivement cette perte. Combien on eût gémi davantage, si on eût pu prévoir les désordres et les malheurs dont on étoit menacé! A une si grande distance de l'événement, nous ne pouvons encore penser qu'avec douleur à un si juste sujet de deuil. Nous songeons avec amertume à tout ce qu'eût fait pour le bonheur de l'état, un prince dans l'ame duquel, comme dit le même Saint-Simon,

cette grande et sainte maxime, que les rois se doivent aux peuples, étoit imprimée si avant, qu'elle lui avoit rendu le luxe et la guerre odieux. On nous a conservé quelques écrits du pieux dauphin, qui attestent et ses connoissances et sa sagacité. Il y en a sur plusieurs matières; sur la guerre, sur les finances, sur les impôts, sur l'agriculture, sur le commerce. Il y en a sur les occupations d'un roi, sur les choix à faire pour remplir les places. Il y en a sur les preuves de la religion, sur la foi, sur les miracles. Il y en a sur la révocation de l'édit de Nantes, où il s'écarte du sentiment le plus commun; enfin il y en a aussi un sur les disputes du temps, qui atteste sa soumission à l'Église et son attachement au saint Siége. Le roi, pour remplir les religieuses intentions de son petit-fils, fit présenter ce Mémoire au Pape, qui fut touché d'une déclaration si précise et si orthodoxe. *Il s'est expliqué*, dit-il, *comme auroit pu faire, non un empereur, mais un évêque.* Peu après, le monarque ordonna qu'on imprimât cette pièce. La lecture n'en fit pas plaisir à quelques personnes; et Petitpied, alors retiré en Hollande, fit paroître des *Réflexions*, où il prétendoit que le Mémoire étoit l'ouvrage de la cabale molinienne, et que le dauphin n'avoit fait que le transcrire. Cette manière de raisonner étoit digne de pareils écrits. Ces Réflexions furent condamnées au feu par un arrêt du parlement de Paris, du 17 juin.

— Le 22 mai, Clément XI canonise les bienheureux Pie V, André d'Avellino, Félix de Cantalice et Catherine de Bologne. Michel Ghisleri, depuis Pape sous le nom Pie V, étoit né en 1504. Ses qualités l'élevèrent à l'épiscopat et ensuite au trône pontifical, qu'il n'occupa que six ans. Il est célèbre par ses vertus et par son zèle pour la pureté de la foi. Il mourut le 1er mai 1572. André d'Avellino, dont le nom de famille étoit Lancelotti, naquit au royaume de Naples, en 1521, entra dans l'état ecclésiastique, et peu après dans l'ordre des Théatins, et s'y distingua par de grands exemples de sainteté. Il eut part à la confiance de saint Charles Borromée, et

exerça avec succès le ministère de la prédication. Il mourut le 10 novembre 1608. Le Pape, dans les bulles de canonisation de ces deux bienheureux, rapporte les principaux traits de leur vie, rend compte des procédures suivies pour leur canonisation, et cite quelques-uns des miracles opérés par leur intercession. On sait avec quelle circonspection et quelle maturité on procède à Rome dans ces sortes d'informations. On sait aussi quelle pompe accompagne la décision du souverain Pontife. C'est dans l'église de saint Pierre, au milieu des mystères de la religion, et un jour de fête, avec les cérémonies les plus augustes, après avoir souvent imploré les lumières de l'Esprit saint, et entendu les demandes et les vœux des cardinaux, que le Pape, entouré du sacré collége, des évêques, des prêtres et d'une multitude de fidèles, proclame la sainteté du héros de la foi, et annonce au monde chrétien un nouveau protecteur. Les bulles de canonisation sont ordinairement signées des cardinaux qui ont assisté à la cérémonie. Clément XI ne promulgua pas son jugement par rapport à Félix et à Catherine. Ce ne fut que sous Benoît XIII que furent publiées les bulles, comme on le verra au 4 juin 1726. Félix étoit né en 1513. Entré dans l'ordre des religieux Capucins, il y vécut dans la pratique de toutes les vertus, et mourut saintement à Rome le 18 mai 1582. Catherine de Bologne, née dans cette ville, en 1413, et religieuse de sainte Claire, fut célèbre dans son siècle par son amour pour la perfection. Elle mourut à Bologne le 13 mars 1463.

1713.

Le 8 septembre, Clément XI donne la constitution *Unigenitus Dei Filius*. Le Pape avoit nommé, en février 1712, une congrégation particulière de cinq cardinaux et de onze théologiens pour l'examen du livre de Quesnel. On leur en avoit distribué des exemplaires, et les examinateurs s'assembloient tous les mercredis. Au

mois d'août suivant, ils eurent ordre de tenir deux séances par semaine. En janvier 1713, les qualificateurs commencèrent à s'assembler au Saint-Office. Le Pape étoit très-exact à ces séances, qui se tenoient deux fois la semaine, et qui furent terminées le 2 août. Alors le saint Père ordonna des prières dans Rome, implora lui-même le secours du ciel, consulta plusieurs cardinaux et évêques, communiqua, comme on en étoit convenu, le préambule et le dispositif au cardinal de la Trémoille, supprima à sa prière quelques clauses qui auroient pu éprouver des contradictions en France, et donna enfin, après plus de dix-huit mois de travail et d'examen, la bulle *Unigenitus*, à jamais mémorable par l'importance du sujet, par le déchaînement des passions contre ce jugement, et par l'assentiment qu'y donna toute l'Église. Le souverain Pontife y disoit que des maîtres trompeurs ne trouvent point de meilleur moyen pour insinuer leurs dogmes, que l'apparence de la piété et l'abus des saintes Écritures, qu'ils corrompent pour leur perte et pour celle des autres; que c'est dans ce dessein qu'ont été composées les *Réflexions morales*; que cet ouvrage, déjà condamné, et où les vérités catholiques se trouvent mêlées avec les mensonges d'une doctrine perverse, a même été traduit en latin afin que la contagion fît de plus grands progrès; que les évêques de France l'ont pressé, par leurs lettres et leurs prières, d'y apporter quelque remède; qu'ayant donc examiné le livre, il a trouvé que les paroles en sont, en apparence, douces comme de l'huile, mais que ce sont vraiment des traits aiguisés pour nuire et percer en secret ceux qui ont le cœur droit; qu'il a donc jugé à propos d'en extraire des propositions, et de mettre, par ce moyen, sous les yeux de tous les fidèles le mauvais grain qu'on leur présentoit; que les évêques de France et le roi très-chrétien lui ont fait espérer qu'un jugement apostolique rameneroit le calme dans les esprits; que ce prince, dont il ne peut assez louer le zèle, lui a réitéré, à ce sujet, ses pieuses demandes; que c'est pour y satisfaire qu'il a d'a-

bord fait discuter des propositions tirées du livre par plusieurs théologiens, en présence de deux cardinaux; qu'ensuite il a appelé plusieurs autres cardinaux, fait tenir en sa présence différentes congrégations, examiné et confronté les propositions avec le texte, et qu'enfin il en condamne cent une, sous diverses qualifications, parmi lesquelles est celle d'hérésie. Nous ne pouvons rapporter ici toutes ces propositions, et nous n'en citerons que quelques-unes, dont le vice saute particulièrement aux yeux. La douzième étoit ainsi conçue : « Quand Dieu « veut sauver l'ame, en tout temps, en tout lieu, l'indu- « bitable effet suit le vouloir d'un Dieu. » La vingt-troisième : « Dieu nous a donné lui-même l'idée qu'il veut « que nous ayons de l'opération toute-puissante de sa grâce, « par celle qui tire les créatures du néant, et qui redonne « la vie aux morts. » La trente-troisième, qui peut en même temps servir d'exemple de ce que nous avons dit de l'art avec lequel Quesnel cache l'erreur sous le voile d'une réflexion pieuse : « Combien faut-il avoir renoncé « aux choses de la terre et à soi-même, pour avoir la con- « fiance de dire, comme saint Paul, *Jesus-Christ m'a aimé « et s'est livré pour moi?* » La cinquante-neuvième : « La prière des impies est un nouveau péché. » La soixante-quatrième : « Sous la malédiction de la loi on « ne fait jamais le bien, parce qu'on pèche ou en faisant « le mal, ou en ne l'évitant que par la crainte. » La soixante-huitième : « Quelle bonté de Dieu d'avoir ainsi « abrégé la voie du salut, en renfermant tout dans la foi « et dans la prière! » La soixante-dixième : « Dieu n'af- « flige jamais les innocens, et les afflictions servent toujours « ou à punir le péché, ou à purifier le pécheur. » La soixante-onzième : « L'homme peut se dispenser, pour « sa conservation, d'une loi que Dieu a faite pour son uti- « lité. » La quatre-vingt-neuvième : « Le quatorzième « degré de la conversion du pécheur, est qu'étant récon- « cilié, il a droit d'assister au sacrifice de l'Église. » Le reste des propositions, depuis celle-ci jusqu'à la fin, étoit destiné à rendre les premiers pasteurs odieux, et à lé-

gitimer la désobéissance. C'est là qu'il étoit dit (proposition quatre-vingt-treizième), « Que Jésus-Christ guérit « quelquefois les blessures que la précipitation des premiers « pasteurs fait sans son ordre, et qu'il rétablit ce que ceux-« ci retranchent par un zèle inconsidéré ; » ou bien proposition quatre-vingt-dix-huitième, « Que l'accusation « d'hérésie est l'épreuve la plus méritoire et celle qui donne « le plus de conformité avec Jésus-Christ. » C'est enfin dans la même intention qu'avoit été rédigée la proposition quatre-vingt-onzième : « La crainte d'une excom-« munication injuste ne nous doit jamais empêcher de faire « notre devoir. » On sent ce qu'une maxime fausse, même dans son acception générale, avoit de séduisant pour des gens qui se rendent juges de l'équité des condamnations portées contr'eux, et qui font consister leur devoir à soutenir des opinions proscrites, et à résister aux décisions de l'Église. Le Pape terminoit la bulle par ajouter qu'il ne prétendoit pas approuver les autres propositions non condamnées ; qu'il s'étoit aperçu qu'il y en avoit beaucoup d'autres qui contenoient les mêmes erreurs, que le texte du Nouveau Testament y étoit altéré, éloigné de la Vulgate, conforme à la version condamnée de *Mons*, et détourné à des sens nuisibles. Il défendoit de lire ou de retenir l'ouvrage. Telle est la substance de cette constitution, que nous verrons attaquée avec tant d'opiniâtreté. Doit-on s'en étonner ? elle a eu le sort de plusieurs autres jugemens de l'Église, qui ont révolté ceux contre qui ils étoient rendus. La manière seule dont elle a été combattue, est un préjugé en sa faveur. Le simple amour de la vérité n'eût pas produit sans doute ce déchaînement violent, cette opinion tumultueuse, ces clameurs et ces mouvemens par lesquels les partisans de Quesnel se signalèrent.

1714.

Le 23 janvier, quarante évêques assemblés à Paris reçoivent la constitution *Unigenitus*. La bulle étant arri-

vée en France, le roi résolut de la communiquer aussitôt aux évêques. Il ordonna une convocation de ceux qui pouvoient se trouver à Paris, moyen qui avoit déjà été pratiqué en plusieurs circonstances. L'ouverture de l'assemblée fut fixée au 16 octobre 1713. Il fut décidé que le cardinal de Noailles y présideroit. Afin même de lui laisser cet honneur, le roi engagea le cardinal d'Estrées, à qui la présidence eût appartenu par son ancienneté, à y renoncer, et à ne pas se trouver à l'assemblée. On usa encore avec M. de Noailles de toutes les autres condescendances qui pouvoient le flatter. A sa prière, l'archevêché fut indiqué, contre l'usage, pour le lieu des séances. On lui laissa le choix des commissaires, parmi lesquels on désira seulement qu'il nommât M. de Bissy, évêque de Meaux. On pouvoit espérer que le cardinal alloit suivre une autre route. Le 28 septembre, il avoit donné un Mandement pour condamner le livre de Quesnel, en marquant que c'étoit pour tenir sa parole. Cependant à la première séance, qui se tint le 16 octobre, et où se trouvoient vingt-neuf évêques, il prononça un discours où il chercha à justifier son approbation de 1695. Il s'appuya sur le suffrage de M. Vialart, son prédécesseur à Châlons, de M. d'Urfé, évêque de Limoges, et de M. Bossuet. On n'a cependant jamais rien cité d'authentique de M. d'Urfé. On a vu ce qu'il falloit penser de l'approbation de M. Vialart; et quant à Bossuet, nous parlerons de son sentiment à cet égard, dans son article qui fait partie de la Liste chronologique des écrivains, à la fin de ces *Mémoires*. Le discours du cardinal de Noailles fut écouté avec peine. Le 21 octobre, on dit la messe du Saint-Esprit, et les six commissaires nommés pour faire leur rapport sur la constitution, commencèrent leur travail. C'étoient le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, MM. de Bezons et Desmarets, archevêques de Bordeaux et d'Auch, de Sillery, de Bissy et de Berthier, évêques de Soissons, de Meaux et de Blois. Ce fut alors que Quesnel adressa aux évêques des mémoires en sa faveur. L'année précédente, on l'avoit entendu dire dans

une explication apologétique de ses sentimens : « Je sou-
« mets très-sincèrement et mes *Réflexions sur le Nouveau*
« *Testament*, et toutes les explications que j'y ai appor-
« tées, au jugement de la sainte Église catholique, aposto-
« lique et romaine, dont je serai jusqu'au dernier soupir
« un fils très-soumis et très-obéissant. » Ce même homme, ce fils soumis et obéissant osa dire, en 1713, que la bulle *renversoit la foi de fond en comble;* qu'elle *frappoit d'un seul coup cent une vérités;* et que l'*accepter, ce seroit réaliser la prophétie de Daniel, lorsqu'il dit qu'une partie des forts est tombée comme les étoiles du ciel.* A la vivacité de ce style, on reconnoissoit un auteur dont l'amour-propre étoit blessé. Il faisoit circuler différens écrits contre la bulle. Ce fut pour les réfuter que l'on convint qu'il seroit dressé une Instruction pastorale, où l'on montreroit les vices de l'ouvrage. Le cardinal de Noailles avoit d'abord approuvé ce moyen, mais il le rejeta dans la suite, lui et quelques évêques qui le suivoient en tout. Il en avoit mandé à Paris plusieurs, sur lesquels il comptoit principalement, et ce fut dans une assemblée tenue entr'eux, le 11 janvier, chez le cardinal, qu'ils arrêtèrent de déclarer à la majorité, qu'ils ne pouvoient plus assister à ses délibérations, ni partager ses sentimens. Ces prélats se retirèrent de suite au nombre de dix; mais ils eurent ordre du roi de retourner prendre leurs places à l'assemblée pour y exposer librement leurs raisons. Ils continuèrent donc à assister aux séances et à opiner comme auparavant, et le cardinal de Noailles reconnut que les suffrages n'étoient aucunement gênés. Le 15 janvier, la commission établie au mois d'octobre précédent commença son rapport. Il paroît que ce long intervalle avoit été employé à tâcher de prévenir de funestes divisions. Le rapport dura six séances. Le rapporteur le termina en proposant de déclarer que l'assemblée avoit reconnu avec beaucoup de joie la doctrine de l'Église dans la constitution, qu'elle l'acceptoit avec respect et soumission, qu'elle condamnoit les livres et les propositions de la même manière que le Pape, et qu'avant

de se séparer, elle arrêteroit un modèle d'Instruction pastorale que les évêques publieroient avec la bulle. Le 22 et 23 janvier on recueillit les suffrages. Quarante évêques furent de l'avis de la commission, neuf autres dirent qu'avant de délibérer sur le fond, ils vouloient attendre l'Instruction pastorale. Ces prélats étoient le cardinal de Noailles; d'Hervaut, archevêque de Tours; de Béthune, de Noailles, Soanen, de Langle, Desmarets, Dreuillet et de Clermont, évêques de Verdun, de Châlons-sur-Marne, de Senez, de Boulogne, de Saint-Malo, de Bayonne et de Laon; encore ce dernier revint-il depuis à l'avis de la commission. On fit tout ce qui étoit possible pour ramener le cardinal de Noailles, dont le suffrage eût entraîné le reste des opposans. On lui proposa de concerter avec lui l'Instruction pastorale, ce qu'il refusa constamment. Le 1er février, on fit lecture de cette Instruction, qui fut approuvée de quarante évêques. Le cardinal de Noailles, parlant au nom des neuf autres, prononça un discours où il disoit que la division des évêques ne rouloit point sur la foi, et que lui et les siens prenoient le parti de demander des explications au Pape. On fut étonné d'entendre ce prélat assurer qu'il n'y avoit point de division sur la foi, tandis que Quesnel venoit d'écrire que la bulle la renversoit. Ce n'étoit donc pas la peine de se séparer de ses collègues. Ce fut, à ce qu'il paroît, cette réflexion qui ramena l'évêque de Laon à l'avis des quarante. Quelques évêques auroient été d'avis, que puisque le cardinal trouvoit qu'il ne s'agissoit point de la doctrine, on l'obligeât à se réunir à la majorité. Ils s'appuyoient de l'exemple de l'assemblée de 1656, qui avoit tenu cette conduite envers M. de Gondrin, archevêque de Sens; mais on préféra le parti de la douceur. Le 5 février fut la clôture de cette célèbre assemblée, qui s'étoit distinguée par la sagesse de sa conduite. L'*Instruction pastorale* qu'elle adopta est un monument subsistant de son zèle. On y fait voir les vices des différentes propositions, leurs conséquences, et l'on répond aux principales difficultés alléguées, pour les justifier. On a pré-

tendu depuis que l'assemblée n'avoit accepté que relativement, et que son Instruction étoit une sorte d'explication qui restreignoit la bulle. La lecture du procès-verbal suffit pour démentir cette assertion. On y voit les prélats commencer par accepter, et puis arrêter une Instruction. Jamais ils ne se servirent du mot d'explications. Ils annoncèrent toujours qu'ils ne vouloient que répondre aux chicanes des partisans du livre. Aussi l'auteur de l'*Histoire du livre des Réflexions morales* convient que l'acceptation n'étoit point du tout relative. D'ailleurs, si elle l'eût été, les huit évêques, qui ne cherchoient, disoient-ils, qu'une acceptation de cette nature, n'auroient pu refuser de l'adopter. Ils avoient d'abord annoncé qu'ils écriroient au Pape pour lui demander des explications. Mais comme on exigea que leur lettre fût individuelle et passât par les mains du roi, ils prirent ses ordres pour une défense, et n'écrivirent point du tout. Seulement ils signèrent, avant de se séparer, un acte où ils protestoient qu'ils étoient très-éloignés de vouloir favoriser le livre des *Réflexions morales* ni son auteur, qu'ils reconnoissoient que ce livre devoit être ôté des mains des fidèles, qu'ils étoient résolus de le condamner, qu'ils s'opposeroient toujours aux progrès du jansénisme, et n'épargneroient rien pour faire observer dans toute leur force les bulles d'Innocent X et d'Alexandre VII, et celle de Clément XI, en 1705. En effet, presque tous ces évêques donnèrent des Mandemens contre le livre de Quesnel ; et il est remarquable que, tandis que Quesnel et ses partisans vantoient les *Réflexions* comme l'ouvrage le plus utile et comme un trésor pour les fidèles, les prélats même les plus prévenus ne pouvoient s'empêcher de le condamner. Leur conduite affligea beaucoup le Pape, et dans son bref, du 17 mars, aux évêques de l'assemblée, en réponse à la lettre qu'ils lui avoient écrite, il les félicita de leur soumission, et de leurs soins pour ménager la paix de l'Église, loua leur patience et leurs ménagemens pour leurs frères, et gémit de ce que quelques-uns, sous le vain prétexte de demander de nouvelles explications,

différoient par des questions sans fin à lui rendre la soumission qu'ils lui devoient.

— Le 14 février, lettres-patentes du roi pour la publication de la bulle, et la suppression du livre condamné. Le lendemain ces lettres furent portées au parlement de Paris. M. Joly de Fleury, avocat-général, en requit l'enregistrement dans un discours où il loua l'attention du prince contre les erreurs anciennes et nouvelles. Il dit que la forme extérieure de la constitution ne présentoit point de ces clauses contre lesquelles les magistrats ont coutume de s'élever, et il ne demanda que la réserve générale de nos droits et de nos maximes : il observa pourtant qu'on pourroit peut-être abuser des propositions sur l'excommunication, si, sous prétexte de leur condamnation, on vouloit ou refuser aux évêques le pouvoir des clefs, ou prétendre que les excommunications injustes, que les menaces même d'une injuste censure pourroient suspendre l'accomplissement des devoirs les plus essentiels et les plus indispensables. Ce magistrat chercha, sans doute, à prévenir par là les fausses conséquences que des mal-intentionnés auroient voulu tirer de la condamnation de la proposition quatre-vingt-onzième. Il étoit, sans doute, bien éloigné de croire que le Pape eût voulu donner atteinte à l'indépendance des rois ou à la fidélité des sujets, en faisant craindre les excommunications même injustes. Il étoit manifeste que la bulle n'attaquoit que la doctrine des novateurs, qui cherchent à se rassurer contre la crainte des censures, soit en prétendant qu'elles sont injustes, soit en prétextant qu'il est de leur devoir de ne pas obéir. Après les observations de l'avocat-général, on alla aux voix au parlement. Personne n'argumenta sur le fond : seulement l'abbé Pucelle, conseiller-clerc, qui sera plus connu par la suite, parla contre un mot des lettres-patentes où il étoit *enjoint* aux évêques de publier la bulle, et dit que cette expression n'étoit point convenable, et que le roi n'avoit aucun droit d'enjoindre aux évêques en pareille matière. Cette observation fut adoptée par quelques autres membres de la grand'-chambre ;

chambre; mais du reste personne, comme je l'ai dit, n'incidenta sur le fond : l'enregistrement passa à la pluralité. On a assuré depuis qu'il avoit été rendu un arrêté secret, portant que le roi seroit très-humblement prié d'ordonner que la constitution fût envoyée à tous les évêques, *afin que leur suffrage se joignant à l'autorité du saint Siége par l'acceptation qu'ils en feront, et la publication qui en sera faite dans leurs diocèses en exécution de leurs Mandemens, le concours des membres avec leur chef puisse éteindre pour toujours, dans le royaume, une division de sentimens aussi contraire au bien de l'Église qu'à celui de l'état.* Je ne sais si cet arrêté fut rendu; mais l'on n'y découvre rien qui puisse favoriser ceux qui ont voulu s'en prévaloir. Au surplus, le désir du parlement fut rempli : la bulle fut envoyée à tous les évêques, ainsi que l'*Instruction pastorale* et les délibérations de l'assemblée du clergé. Comme la constitution étoit connue depuis long-temps, on n'ignoroit guère le sentiment de la plupart des évêques. Plus de soixante-dix de ceux qui étoient dans les provinces, se joignirent aux membres de l'assemblée du clergé, et publièrent la bulle et l'Instruction. La constitution se trouva donc acceptée dans plus de cent diocèses : il y eut seulement quelques évêques qui tinrent une conduite particulière. Six ne publièrent point la bulle; ce furent MM. de Verthamon, de la Broue, Colbert, de Séve, Kervilio et de Rezai, évêques de Pamiers, de Mirepoix, de Montpellier, d'Arras, de Tréguier et d'Angoulême : M. de Coislin, évêque de Metz, donna un Mandement pour expliquer la bulle, et défendit de l'accepter dans un autre sens que lui. L'archevêque d'Embrun et l'évêque de Sistéron s'exprimèrent, à ce qu'il paroît, à peu près comme M. de Coislin : encore le premier se réunit-il ensuite au corps épiscopal. Ainsi, il n'y avoit, absolument parlant, que quatorze évêques qui se montrassent opposés formellement à la constitution. Trois ou quatre tenoient une conduite mitoyenne : tous les autres, au nombre d'environ cent dix, acceptèrent

unanimement. Cette considération seule auroit dû mettre fin aux disputes.

— Le 5 mars, la faculté de théologie de Paris reçoit la constitution. Le 28 février, le cardinal de Rohan avoit remis au syndic de la faculté, de la part du roi, une lettre où il lui étoit ordonné de faire insérer la constitution dans les registres : mais on vit avec étonnement que, tandis que les docteurs se réunissoient en Sorbonne pour délibérer, un colporteur leur distribuoit à la porte un Mandement du cardinal de Noailles, en date du 25 février, par lequel il défendoit, sous peine de suspense, de rien statuer sur la bulle indépendamment de son autorité. La hardiesse d'une pareille défense surprit extrêmement. On ne pouvoit concevoir comment un évêque défendoit, sous peine de suspense, de recevoir une bulle émanée du saint Siége, approuvée par une assemblée d'évêques, et cela au moment même où, en vertu de cette acceptation, le roi ordonnoit de s'y soumettre. Cependant cette démarche resta impunie, et rien ne prouve mieux combien en ont imposé ceux qui ont voulu faire croire que Louis XIV avoit eu souvent recours aux moyens de terreur pour faire recevoir la constitution. Pour en revenir aux docteurs, M. de Noailles s'étoit flatté, sans doute, que son Mandement les empêcheroit d'accepter : il n'ignoroit pas que la faculté comptoit dans son sein plusieurs des partisans de Quesnel; le Cas de conscience de 1701 l'avoit prouvé. Aussi l'assemblée fut fort tumultueuse, et l'on ne put rien décider dans cette première séance. Le roi fit expédier de nouveaux ordres; et le 5 mars, la bulle fut reçue à la pluralité des suffrages. Le décret portoit que la faculté recevoit la bulle avec respect; qu'elle la feroit insérer dans ses registres; que tous ses membres auroient pour elle le même respect, et ne pourroient la combattre de vive voix ou par écrit, sous peine d'exclusion; et qu'on députeroit au roi pour lui présenter cet acte. Le 10, cette conclusion fut revue et confirmée par une assemblée générale : quatre jours après, douze docteurs allèrent assurer le prince de la

soumission de la compagnie. Il ne fit sentir son mécontentement qu'à quelques turbulens : quatre docteurs furent exilés, et cinq autres eurent ordre de s'absenter des assemblées. Toutes les universités et toutes les facultés de théologie du royaume suivirent l'exemple de la Sorbonne; comme tous les parlemens, celui du parlement de la capitale. La faculté de théologie de Reims avoit montré quelque opposition ; mais elle se soumit bientôt. Cependant le Pape condamna le Mandement du cardinal de Noailles, ainsi que ceux qui avoient été donnés à Tours, à Châlons, à Bayonne, à Boulogne, à Metz et à Mirepoix ; et le roi les supprima par des arrêts de son conseil. Clément XI écrivit à ce prince pour le remercier de son zèle. Il le prioit de le seconder pour ramener les opposans à l'unité : mais, dans le même temps, commencèrent ces longues négociations qui n'aboutirent à rien, et par lesquelles on n'avoit cherché qu'à gagner du temps. Le cardinal de Noailles ayant écrit, le 24 mars, au roi pour demander quelques délais afin de travailler à une Instruction pastorale, on lui accorda sa demande, dans l'espérance de le voir revenir sur ses pas; mais on s'aperçut bientôt qu'il n'avoit pas des vues bien franches. *Il étoit persuadé*, dit naïvement dans son Journal l'abbé Dorsanne, son grand-vicaire, *qu'il n'avoit rien de mieux à faire que d'amuser les négociateurs, et que cette affaire n'étoit pas de nature à se gâter en se prolongeant* (1). Les applaudissemens du parti avoient séduit l'archevêque : il n'étoit pas insensible à l'idée de s'en trouver le chef. Le même Journal parle très-sérieusement d'un discours d'apparat prononcé par le recteur de l'Université, et dans lequel l'hyperbolique rhéteur représenta le cardinal comme *le seul défenseur de la vérité, celui de qui toute l'Église attendoit la règle de la foi, et qui devoit donner la paix à l'Église* (2). Celui qui souf-

(1) Journal de l'abbé Dorsanne, décembre 1714.

(2) *Ibidem.*

froit un encens si grossier, montroit bien de la foiblesse. Il amusa les négociateurs pendant six mois, promettant une Instruction où il accepteroit, mais n'y travaillant que de loin en loin ; chicanant sur toutes les expressions, voulant toujours justifier Quesnel, et n'avançant rien. Il est vraisemblable que, par ces lenteurs affectées, il espéroit atteindre une époque plus favorable. Le roi étoit fort avancé en âge et infirme : on pouvoit, sans être prophète, prévoir que son règne ne seroit pas long, et qu'on auroit plus de liberté sous son successeur. Le 17 octobre 1714, le cardinal envoya un projet d'Instruction : mais comme il ne présentoit rien de satisfaisant, le roi, las de tant de longueurs, se décida à demander au Pape un concile où l'on jugeroit les opposans. Il fit partir à cet effet, pour Rome, M. Amelot. Le Pape voyoit des inconvéniens dans ce plan, qui devoit entraîner des lenteurs dont le parti auroit profité : cependant il s'étoit déterminé à seconder les désirs du roi, lorsque l'événement le plus triste rompit toutes ces mesures.

— Le 12 décembre, décret porté à Rome contre le *Commentaire philosophique* de Bayle, *sur ces paroles* de l'Évangile : *Contrains-les d'entrer.* Il y avoit eu, le 12 mars 1703, un autre décret contre le *Dictionnaire historique et critique* du même auteur, et depuis il y en eut un général contre toutes ses OEuvres. On ne peut se dissimuler qu'elles méritoient bien d'être ainsi notées, et que c'est à juste titre que plusieurs évêques de France, et entr'autres l'archevêque de Besançon, les avoient censurées. Elles ne pouvoient qu'être dangereuses par l'esprit qui y règne, et par une critique outrée qui ébranloit tous les principes reçus. Dans les *Pensées sur la Comète*, l'auteur agitoit toute sorte de questions de théologie, de métaphysique, de morale, et ne les décidoit pas toujours avec exactitude et sagesse. Il y soutient plusieurs paradoxes, entr'autres celui-ci : Qu'il est moins dangereux de ne point avoir de religion que d'en avoir une fausse. Il prétend que de véritables chrétiens ne formeroient pas un état qui pût subsister ; assertion

combattue depuis par Montesquieu. Le *Commentaire philosophique* n'est digne de lui, dit-on dans la *Biographie universelle*, ni pour le style qui en est dur et embarrassé, ni pour le ton qui en est chagrin et amer. Le faux y est mêlé avec le vrai, et un bon principe y est souvent obscurci par des conséquences pernicieuses. Le *Dictionnaire historique et critique*, en 4 volumes in-folio, est le principal de ses ouvrages. Il mécontenta également les personnes zélées de toutes les communions. Les protestans mêmes reprochèrent à l'auteur la complaisance avec laquelle il rapporte les argumens des manichéens et des pyrrhoniens, sans rien dire pour les réfuter, et les éloges qu'il fait des athées et des épicuriens. Les gens de goût blâmèrent des digressions interminables, des notes démésurément longues, et une profusion d'érudition sans choix, sans méthode, sans retenue. Les catholiques purent y reprendre encore bien d'autres défauts, des jugemens pleins de partialité, des sophismes, de la satire, des détails licencieux. Ils virent que Bayle prend un plaisir malin à ébranler toutes les vérités. Froid douteur, il étale avec affectation les objections des ennemis de la religion, et le plus souvent il ne daigne pas faire mention des réponses. Ses ouvrages eurent néanmoins de la vogue. Ils plurent malgré leurs défauts, et peut-être à cause de leurs défauts. Le scepticisme de l'auteur séduisit des gens qui vouloient aussi douter, et ses sophismes en imposèrent à des esprits peu exercés. On trouva du plaisir à voir heurter des principes que le temps avoit consacrés. Toutefois le mauvais effet de ces ouvrages fut lent, du moins en France, où l'on s'effraie davantage de la longueur d'un livre; et sous Louis XIV, où l'esprit général étoit religieux. Pour rendre l'incrédulité de Bayle accessible à plus de personnes, il fallut que des écrivains, héritiers de son esprit, travaillassent à la réduire à un plus petit volume. C'est à quoi plusieurs s'attachèrent par la suite avec un zèle et une persévérance dont nous n'avons pas eu à nous féliciter.

1715.

Le 19 février, Clément XI abolit le droit de légation héréditaire en Sicile et le tribunal de la monarchie. Ce tribunal remonte au XIe siècle. On assure qu'en 1098, Urbain II, alors souverain Pontife, accorda à Roger, comte de Sicile, et à ses successeurs, le droit de légats du Pape dans cette île. De là l'érection d'un tribunal dit *de la monarchie*, parce qu'il réunit les pouvoirs spirituel et temporel. Ce point d'histoire a plusieurs fois occupé les savans. Baronius est un de ceux qui ont le plus contesté l'existence de la bulle d'Urbain. Le Pape saint Pie V avoit fait quelques efforts pour abolir le tribunal de la monarchie. Il lui paroissoit ridicule qu'un souverain exerçât les fonctions de légat, relevât des censures, et fit des actes de juridiction ecclésiastique. Mais les rois de Sicile étoient toujours restés en possession de ce privilége, quand un incident peu important en lui-même donna lieu de renouveler la dispute. M. Tedeschi, évêque de Lipari, ayant fait vendre des grains, fut choqué de ce qu'on lui avoit fait payer le droit dont il devoit être exempt. Il s'en plaignit, et comme on ne se pressoit pas de le satisfaire (1), il alla jusqu'à excommunier deux commis préposés à la perception du droit. Ceux-ci s'adressèrent au tribunal de la monarchie, qui donna ce que nous appelons l'absolution *ad cautelam*, et envoya à Lipari un député pour y faire observer son décret. A cette occasion on exerça des violences condamnables. Le grand-vicaire et le confesseur de l'évêque furent tourmentés, emprisonnés, bannis. Le 18 juin 1712, le Pape confirme ce qu'avoit fait M. Tedeschi, et déclare nulle l'absolution donnée par le tribunal. Il envoie son décret aux évêques de Sicile, avec ordre de le

(1) Histoire de Clément XI, par Reboulet.

publier. Ces évêques l'ayant reçu, trois d'entr'eux firent passer la lettre aux officiers du roi ; trois autres crurent devoir la rendre publique. C'étoient M. Milliaci, archevêque de Messine, MM. Ramirez et Riggio, évêques d'Agrigente et de Catane ; le vice-roi leur ordonna de révoquer leur publication, et sur leur refus ils furent bannis du royaume. Les deux évêques interdirent leur diocèse en le quittant. Le tribunal de la monarchie ayant prétendu annuller cette censure, le Pape la confirma, et allégua que lui seul peut connoître des excommunications portées par les ordinaires, et que les légats n'ont point ce droit. Mais les officiers du tribunal alloient toujours en avant, et vouloient empêcher l'observation de l'interdit. De ce conflit résultoient de grands troubles. Les prêtres, qui se conformoient aux ordres des évêques, étoient tourmentés et bannis. Ils s'enfuirent vers Rome, où ils se trouvèrent bientôt au nombre de plus de 500, et où le Pape pourvut généreusement à leurs besoins. On ne s'en prit pas seulement aux ecclésiastiques. Les laïques, les gens même du peuple, qui observoient l'interdit, furent maltraités et emprisonnés. Ces mesures violentes ne firent qu'aggraver le mal, et la Sicile étoit en proie à des dissentions fâcheuses, quand ce royaume échut en partage au duc de Savoie. Alors les officiers du roi d'Espagne, qui avoient défendu avec le plus de chaleur les prétentions de leur maître, tinrent une conduite toute opposée. Le vice-roi, le président du tribunal et ses assesseurs ne voulurent point quitter l'île avant d'avoir blâmé hautement leurs démarches, et reçu du Pape l'absolution des censures. Ces exemples confirmèrent encore les peuples dans le désir qu'ils témoignoient qu'on satisfît le saint Siége. Mais le nouveau roi de Sicile paroissoit vouloir soutenir le privilége de ses prédécesseurs. Clément XI ayant ordonné l'observation de l'interdit, et cassé les ordonnances des anciens officiers espagnols, le prince défendit d'exécuter aucun rescrit étranger sans son autorisation. On négocia pour accommoder ce différend. Les diverses prétentions n'ayant pu

se concilier, le Pape donna, le 11 janvier 1715, une bulle contre le dernier édit du roi. Le mois suivant, il abolit le droit de légation héréditaire et le tribunal de la monarchie. Sa bulle étoit signée de trente-trois cardinaux. On en interjeta appel pour le roi de Sicile. Il parut sur cette dispute beaucoup d'écrits, où chacun prenoit parti suivant ses inclinations. Un de ceux qui soutinrent le plus vivement la cause des souverains de Sicile, fut le docteur Dupin, que son penchant ne portoit guère d'ailleurs à se déclarer pour les Papes. Les contestations continuèrent, et la Sicile étoit encore divisée par cette querelle, quand Philippe V, étant redevenu maître de cette île, en 1718, songea à y rétablir la paix. Il fut convenu qu'on rappeleroit ceux qui avoient été chassés pour avoir observé l'interdit, qu'on rétabliroit dans leurs emplois les personnes qui les avoient perdus pour la même cause, que les censures seroient provisoirement observées, et que les corps des évêques de Catane et d'Agrigente, morts à Rome durant leur exil, seroient reportés en Sicile, et inhumés avec honneur dans leurs églises. Le Pape devoit ensuite donner aux grands-vicaires des évêques qui avoient prononcé l'interdit, le pouvoir de le lever. Ainsi fut conclu cet arrangement, dans lequel il paroît qu'on eut plus d'égard au désir ardent que témoignoient les Siciliens de voir finir ce long différend, qu'aux prétentions, ou, si l'on veut, aux droits du souverain. Comme l'île changea encore peu après de domination, l'accommodement conclu avec Philippe V n'eut pas son entière exécution, et l'affaire ne fut totalement terminée que sous Benoît XIII, de concert avec l'empereur, alors maître de la Sicile. Le 30 août 1728, ce Pape donna une bulle pour rétablir le prince dans le droit de légation, et pour déterminer en même temps la nature des causes à porter au tribunal de la monarchie, et la manière d'y procéder.

— Le 1er septembre, Louis XIV meurt, à l'âge de 77 ans, et dans la 73e année de son règne, l'un des plus longs et des plus mémorables que présente l'histoire. Ce

n'est point ici le lieu d'en rappeler les grands événemens. Assez d'autres les ont retracés et ont raconté avec étendue tant de victoires glorieuses, tant de provinces conquises, tant de beaux monumens, tant d'établissemens utiles, des villes fortifiées, des arsenaux construits, des ports creusés, des canaux ouverts au commerce, les sciences florissantes, les arts encouragés, et les lettres portées au plus haut point de la perfection et du goût. Assez d'autres ont parlé de tant de grands hommes qui brillèrent sous ce règne, et ont célébré la valeur des généraux, l'habileté des ministres, l'éloquence des orateurs, le génie des poètes, tous les talens enfin se réunissant autour d'un monarque qui savoit les apprécier avec justesse et les récompenser dignement. La France monta sous lui au premier rang des nations, et il a mérité de donner son nom à ce siècle. Mais ce n'est point sur de tels avantages que nous devons nous étendre ici, et il suffira, pour l'objet de ces *Mémoires*, de rappeler ce que Louis fit pour le bien de la religion. Sans doute, sa vie ne fut pas exempte de taches, et pour ne rien dissimuler, nous avouerons qu'il aima trop la guerre, qu'il donna dans un faste excessif, et qu'il se laissa dominer long-temps par une passion impétueuse et coupable. Ce dernier grief est un de ceux sur lequel ont le moins insisté ses détracteurs, dont la morale peu sévère lui auroit volontiers pardonné l'irrégularité de ses mœurs. Mais la religion ne juge pas comme le monde. Elle réprouve de pareils écarts dans tous les hommes, et surtout dans ceux qui doivent l'exemple aux autres, et dont la conduite, dans le haut rang où ils sont placés, est exposé à tous les regards et à tant d'influence sur les mœurs de leurs sujets. Ce qu'on peut dire de moins défavorable pour Louis XIV, c'est qu'au milieu de ses désordres il conserva toujours une certaine décence extérieure, et ne s'avilit point par des penchans abjects et honteux aux yeux du monde même. Ce qu'il faut dire à sa louange, c'est qu'il sut rompre enfin ses chaînes, et qu'il passa les trente dernières années de sa vie éloigné

de ses premières foiblesses. Car son mariage avec Mme de Maintenon ne sauroit être douteux, et toutes les histoires du temps attestent ce fait. Reconnoissons encore qu'au milieu de ses déréglemens, Louis honora toujours et fit toujours honorer la religion. Il n'eût pas souffert des discours trop libres sur ce point, encore moins des écrits; et il avoit trop de sens et de pénétration pour ne pas sentir que le mépris de la religion eût amené le mépris de son autorité. Aussi lui-même ne parloit-il jamais sur ce sujet qu'avec le ton de la soumission, sentant, comme il le dit dans ses *Mémoires*, que *la première partie de la politique est celle qui enseigne à bien servir Dieu*, que *c'est pécher contre la prudence, aussi bien que contre la justice, que de manquer de vénération pour lui*, et que *la dignité des rois se relève par tous les devoirs qu'ils lui rendent* (1). Sa conduite répondoit à ce langage; il remplissoit exactement les pratiques de la religion. Nous avons parlé plus haut de la protection qu'il accordoit à l'Eglise, de son zèle pour les missions. Il sut distinguer le mérite des Bossuet, des Fénélon, des Fléchier, des Huet, des le Camus, et de tant d'autres prélats qui éclairèrent l'Église par leurs lumières, ou honorèrent l'épiscopat par leurs vertus. On a beaucoup blâmé la conduite de Louis XIV, relativement aux jansénistes. Voltaire lui a reproché contr'eux des petitesses et des rigueurs, et plusieurs écrivains ont copié l'auteur du *Siècle de Louis XIV*. Il ne faudroit peut-être, pour disculper ce prince à cet égard, que se rappeler les troubles arrivés sous son successeur, pour n'avoir pas suivi la même marche. Et d'ailleurs à quoi se réduisent ces rigueurs qu'on lui objecte? A l'exil de quelques intrigans et au bannissement de quelques factieux (2). Je ne vois là rien qui puisse

(1) *Mémoires de Louis XIV, écrits par lui-même.* Paris, 1806, Ire partie, page 33 et suivantes.

(2) Dans un ouvrage récent (l'*Histoire de France pendant le* XVIIIe *siècle*, par M. Lacretelle) on peint les jansénistes *entassés*

nous faire accuser la mémoire de Louis. On ne sauroit contester aux dépositaires de l'autorité, le droit de réprimer des hommes turbulens, et de prévenir l'effet de leurs menées. C'est sur-tout sur la fin du règne de Louis XIV que porte la critique de ses détracteurs. Et ce n'est point parce que cette fin fut malheureuse et que le royaume fut réduit à l'état le plus déplorable. Il seroit injuste de l'imputer au monarque, qui se trouva engagé malgré lui dans une guerre presque inévitable, et qui fit tout ce qui étoit en lui pour obtenir la paix et pour gagner ses ennemis. Ce n'est point là ce qui a excité les plaintes de quelques écrivains. Il faut le dire, c'est que Louis étoit devenu plus religieux que jamais; c'est qu'il donnoit plus d'attention aux affaires de l'Église; c'est qu'il montroit beaucoup de confiance pour une femme célèbre, mais pieuse, qui n'usa de son crédit que pour le bien de la religion; c'est que sa cour avoit pris un aspect plus sévère; c'est enfin, pour nous servir de

---

à la Bastille et à Vincennes, et on les montre délivrés sous la régence, défilant lentement au milieu de leurs parens et de leurs amis. On suppose que ce spectacle dut irriter les esprits contre la mémoire de Louis XIV. Mais dans cette occasion, comme dans quelques autres, l'habile historien a consulté des mémoires peu sûrs. J'ai sous les yeux un écrit publié, en 1726, sous ce titre : *Preuves de la liberté de l'église de France dans l'acceptation de la Constitution, ou Recueil des ordres émanés de l'autorité séculière pour faire recevoir la Bulle*, in-4°. Cet écrit, pour ne pas lui donner d'autre nom, contient une énumération fort enflée de toutes les mesures prises contre les appelans, et présente souvent comme des rigueurs ce qui y ressemble le moins. Je veux bien néanmoins supposer vrais les détails qu'il donne. Or, il dit que jusqu'au mois d'octobre 1715, il avoit été mis deux personnes à Vincennes, et quatre à la Bastille. Le *Recueil* les nomme. Ils étoient donc six en tout. Voilà la liste effrayante de ces malheureux *entassés* dans les cachots par le Tellier. Six prisonniers, qui pouvoient tenir ensemble dans un fiacre, ne durent pas former une procession bien longue, ni aigrir si fort les esprits contre le feu roi. Il peut être permis à un historien de rechercher les effets dramatiques, mais ce ne doit jamais être aux dépens de la vérité.

l'expression employée par ses censeurs, c'est qu'il étoit dévot. Voilà son grand tort aux yeux de la philosophie. Mais nous oserons dire, que ce prince véritablement grand pendant sa vie, le parut encore plus dans ses dernières années. On voit dans les *Mémoires* de Torcy combien il étoit pénétré des malheurs des peuples, et malgré sa constance, il laissoit quelquefois apercevoir ses larmes. Il vit avec douleur tomber avant lui les héritiers du trône. Mais ce fut sur-tout aux approches de la mort qu'éclatèrent sa religion et sa fermeté. Le duc de Saint-Simon, qui l'a peu ménagé dans ses *Mémoires*, lui rend pourtant justice en cette occasion. « Le roi, « dit-il, ne témoigna aucun regret en quittant la vie, et « l'égalité de son ame fut toujours à l'épreuve de la plus « légère impatience. Il ne s'importunoit d'aucun or- « dre à donner. Il régloit tout avec sang froid, et tout « se passa jusqu'au bout avec cette décence, cette gravité, « cette majesté qui avoient accompagné toutes les actions « de sa vie. Dès qu'il étoit libre, et qu'il avoit banni « toute affaire et tous autres soins, il étoit uniquement « occupé de Dieu, de son salut, de son néant, jusqu'à « lui être échappé de dire : *Du temps que j'étois roi.* « Absorbé d'avance en ce grand avenir, où il se croyoit « si près d'entrer, avec un détachement sans regret, « avec une humilité sans bassesse, avec un mépris de ce « qui n'étoit plus pour lui, il consoloit ses domestiques « qu'il voyoit pleurer..... Et ce qui le rendit plus ad- « mirable, c'est qu'il se soutint toujours, témoignant « une confiance en Dieu, fondée sur la miséricorde et « sur le sang de Jésus-Christ, avec une résignation en- « tière sur son état, sur sa durée, et regrettant de ne « pas souffrir. Qui n'admirera une fin si supérieure et « en même temps si chrétienne? » Ce fut dans ces sentimens de la plus haute piété que ce grand roi termina sa carrière. Les circonstances où il mourut rendirent sa perte plus sensible. Il avoit ordonné dans les commencemens d'août que l'on minutât une déclaration, par laquelle il étoit enjoint aux évêques opposans de se confor-

mer à la majorité de leurs collègues, et de publier la constitution à laquelle il vouloit donner force de loi dans son royaume. Ce projet de déclaration, qui devoit servir de préliminaire à la tenue du concile proposé, excita les réclamations de quelques magistrats, qui prétendirent que c'étoit mettre la main à l'encensoir, et que le roi ne pouvoit commander ainsi à des évêques; comme si le souverain n'avoit pas le droit de prêter son appui à l'exécution des décrets de l'Église, et comme si la bulle n'avoit pas acquis déjà, par l'acceptation de tant de premiers pasteurs, un degré d'autorité tel que l'on fût tenu de s'y soumettre. Aussi le roi, persuadé de l'équité de ses vues, persista dans son projet, et annonça un lit de justice où il feroit enregistrer la déclaration. Ceux qu'il vouloit réduire étoient dans les alarmes, lorsque sa maladie ranima leurs espérances; et tandis que tous les amis de l'état et de l'Église étoient dans le deuil; tandis que les étrangers mêmes, que les merveilles de ce règne et la magnanimité du monarque avoient justement éblouis, lui rendoient ce qu'ils lui avoient refusé pendant sa vie, et honoroient sa mémoire par de justes éloges, sa mort devint pour les amis du trouble un sujet de triomphe et le signal d'une licence sans bornes. Ils insultèrent à celui qui avoit su les contenir. L'époque étoit favorable pour eux. Un roi enfant succédoit à un prince habile et respecté. La régence, malgré le testament de Louis, passa au duc d'Orléans, homme aimable et doué de talens, mais facile, ami des plaisirs, et s'y livrant avec excès, sans principes d'ailleurs, et assez indifférent pour la religion. Pour s'emparer de l'autorité sans partage, il caressa les parlemens, qui, sous le dernier règne, avoient été tenus dans la dépendance, et qui, restreints à l'exercice des fonctions judiciaires, songeoient à reprendre quelque ascendant pendant les embarras d'une minorité. Le parlement de Paris, sur-tout, se rappeloit le rôle qu'il avoit joué dans des temps de troubles, et souhaitoit vivement de rentrer dans la connoissance des affaires du gouvernement. Il obtint, pour prix de sa complaisance,

d'être rétabli dans l'usage, ou, si l'on veut, dans le droit de présenter des remonstrances avant l'enregistrement. Ce grand corps n'avoit pas été inaccessible à l'esprit de nouveautés. Une partie de ses membres s'étoit laissé gagner par les artifices d'une secte adroite, et des gens de bien même avoient été attirés par les apparences du zèle et les dehors de la piété. Le régent crut aussi devoir flatter un parti puissant. Le cardinal de Noailles reparut à la cour, et fut fait président d'un conseil de conscience pour les affaires ecclésiastiques. Ce choix montroit assez quelle marche on alloit suivre. L'assemblée du clergé, qui se tenoit à Paris, en fut alarmée, en fit des représentations qu'on n'écouta point. Le cardinal fit bientôt sentir son influence. Le P. le Tellier, confesseur du feu roi, lui étoit odieux : on l'exila. On rappela les quatre ou cinq docteurs qui avoient été exilés. On encouragea les réfractaires à s'élever contre la constitution. Les dignités même de l'Église devinrent la récompense du zèle pour le cardinal et pour ses adhérens. Ce fut par son canal que les abbés de Lorraine, Bossuet, d'Entraigues, etc., obtinrent leur nomination à des évêchés, et ces choix indiscrets furent le présage de nouveaux troubles. Tout changea de face à la fois, et ce passage d'un règne à un autre fut marqué par une sorte de révolution en morale et en politique. A une cour grave et austère, succéda une cour frivole et dissolue. La retenue fut remplacée par la licence, et la décence fut tournée en ridicule. Non seulement on devint immoral, mais on fit trophée de sa dépravation, et il fallut de nouveaux mots pour exprimer des vices inconnus. Bientôt le régent accueillit ce système frauduleux, qui enflamma la cupidité par l'appât d'un gain facile, qui fit préférer aux voies légitimes de s'enrichir, les manéges de l'agiotage, qui ruina les gens honnêtes pour enrichir les gens adroits, et qui apprit aux particuliers à se jouer, à l'exemple du gouvernement, de l'honneur et de la confiance, à chasser la bonne foi du commerce, et à mettre avant tout l'argent et la fortune. Nous n'entrerons pas dans le détail des opé-

gations de ce fameux système. Les résultats n'en sont que trop connus. Au bout de peu de temps, l'état se trouva aussi obéré qu'auparavant, et une foule de particuliers réduits à l'indigence maudirent la funeste manie dont s'étoit engoué un prince crédule. Un évêque de ce temps-là, écrivant au régent avec toute la liberté de son ministère, lui faisoit une peinture déplorable des suites du système, et lui représentoit le commerce anéanti, la morale perdue, les lois méprisées, et les peuples indignés d'avoir été si cruellement abusés et gémissant dans la misère. Tous les historiens ont remarqué la sinistre influence qu'eut cette époque fameuse, et des philosophes même ne l'ont pas dissimulée. La plupart d'entr'eux pourtant ont beaucoup loué le régent; et il convenoit en effet que les détracteurs de Louis XIV prônassent un neveu si différent de lui, et que ceux qui se moquoient de la religion et des grandes qualités du premier, excusassent volontiers l'immoralité, la légèreté funeste et l'insouciance du second.

— Le 25 et le 29 octobre, censures de deux ouvrages par l'assemblée du clergé. Cette assemblée avoit commencé, du vivant même de Louis XIV, et avoit arrêté, dès ses premières séances, l'examen de deux écrits qui venoient de paroître, les *Hexaples* et *Du Témoignage de la vérité dans l'Église*. Les *Hexaples* étoient un recueil des passages des Pères, rassemblés pour justifier les propositions de Quesnel : Fouillou en étoit l'auteur. Tronquer ou altérer des phrases, les présenter sous un jour favorable, ne montrer que ce qui pouvoit être utile à sa cause, c'est ce qu'il avoit fait. Le *Témoignage* n'étoit pas plus impartial. L'auteur, le P. la Borde, Oratorien, y assujettissoit les pasteurs aux peuples, exhortoit à se décider par la voie d'examen, et ne parloit que de violence, de tyrannie et de persécution. Ce dernier ouvrage avoit été supprimé par le parlement de Paris, le 21 février précédent. L'assemblée du clergé crut devoir s'élever aussi contre ces deux productions, et nomma deux commissions pour les examiner ; mais après la mort

du roi, on voulut en empêcher la censure. Quelques-uns alléguoient le bien de la paix : les autres prélats crurent que leur silence, en cette conjoncture, seroit une timidité condamnable. Les deux censures furent dressées, approuvées et signées de tous les évêques et autres députés : on ordonna, de plus, qu'elles seroient imprimées et envoyées dans les provinces. Mais le régent en ayant défendu l'impression, les membres de l'assemblée en tirèrent eux-mêmes des copies. Les *Hexaples* et le *Témoignage* ont été aussi flétris par quelques évêques particuliers. On a opposé au premier de ces livres les *Anti-Hexaples*, où l'on montre la conformité de la constitution avec les Livres saints et les écrits des Pères.

1716.

Le 4 janvier, la faculté de théologie de Paris, déclare qu'elle n'a point accepté la constitution. La licence étoit devenue extrême dans ce corps. Les docteurs se donnoient pleine carrière dans leurs discours. On y insultoit à la mémoire du feu roi. On s'y répandoit en invectives contre le saint Siége, contre la constitution, contre les évêques. C'étoit à qui feroit les propositions les plus hardies. En vain des membres plus sages vouloient porter leurs collègues à la modération et à l'obéissance, leurs voix étoient couvertes par des clameurs tumultueuses. Le zèle impétueux du sieur Ravechet, syndic, entraîna son corps. Il attaqua d'abord son prédécesseur, le docteur le Rouge, dont l'unique crime étoit d'avoir contribué, en 1714, à l'acceptation de la constitution. Il fit prendre la résolution de tenir en suspens le décret du 5 mars. Il prétendit ensuite que la faculté avoit bien enregistré la constitution, mais qu'elle ne l'avoit point acceptée. Enfin, le 2 décembre 1715, par ses menées, et celles de quelques autres têtes non moins ardentes, la faculté déclara qu'il étoit faux qu'elle eût accepté. Il y eut des oppositions ; on passa outre. Il y avoit mille témoins de ce fait qu'on déclaroit

déclaroit faux; on s'en moqua. Le 5 et le 16, on confirma encore cette conclusion mensongère. Le 4 janvier suivant, on revint encore sur cet objet. On prononça de nouveau que le décret de 1714 étoit faux et supposé. On le fit rayer des registres, et on priva du droit d'assister aux séances les docteurs qui s'étoient opposés à ce délire; car c'en étoit bien un. Aussi quelques évêques crurent devoir interdire cette école à leurs diocésains. L'évêque de Toulon, en particulier, le fit par une déclaration publique. Les docteurs s'en offensèrent. Ils ne ménageoient en aucune rencontre les évêques, et vouloient en être respectés. Ils traitèrent la déclaration du prélat, de *scandaleuse, téméraire et schismatique*, et le parlement de Paris vint à leur secours. Au reste, l'exemple de cette faculté fut peu suivi. Il n'y en eut que deux ou trois qui se laissèrent aller au torrent. Il se tenoit, dans le même temps, à Paris, des assemblées des évêques opposans. Elles avoient commencé à la fin de l'année précédente. Ces prélats avoient aussi voulu profiter des circonstances, et s'étoient réunis pour se concerter. Ils étoient au nombre de douze, et avoient le cardinal de Noailles à leur tête. On avoit fait espérer au régent quelque succès de ces assemblées. Elles ne servirent qu'à faire voir que ces prélats n'étoient pas même d'accord entr'eux. *Les uns soutenoient que le livre de Quesnel étoit bon, et qu'on ne pouvoit le condamner et recevoir la constitution. Les autres convenoient que le livre n'étoit pas sans de grands défauts, et que la bulle pouvoit être acceptée avec des explications* (1). *Les évêques de Montpellier et de Senez, étoient ceux qui se montroient les plus opposés à toute voie de conciliation*, et Dorsanne avoue que *leurs meilleurs amis ne pouvoient s'empêcher de les blâmer.* Il avoit été question de travailler à un corps de doctrine, qui seroit approuvé de tous, mais on fut obligé d'y renoncer; tant on s'entendoit peu. On proposa ensuite une autre voie.

(1) Journal de l'abbé Dorsanne, décembre 1715.

C'étoit que des évêques acceptans écrivissent au régent une lettre où ils demanderoient que le Pape expliquât la bulle. On s'étoit flatté que des explications demandées par des prélats non suspects, et données en conséquence par le saint Siége, rameneroient les opposans. Le cardinal de Noailles chercha des signatures. Le régent voulut bien même se prêter à ses vues, et engagea quelques évêques à signer la lettre. Mais quand on l'eût obtenue avec les noms de dix-huit évêques, au lieu de s'en servir, on en fit trophée. On la représenta comme un aveu que faisoient les acceptans mêmes, que la bulle avoit besoin d'explications. On la mit dans les gazettes, et plusieurs des signataires furent obligés d'expliquer leur intention, et de protester contre les inductions que l'on vouloit tirer de leur complaisance. A ce moyen en succéda un autre. Le cardinal de Noailles envoya à Rome deux agens chargés, disoit-on, de présenter au Pape un corps de doctrine. C'étoit l'abbé Chevalier, et le P. la Borde, l'auteur du *Témoignage de la vérité*. Ces deux hommes n'étoient guère propre pour une négociation. Arrivés à Rome, ils prirent un ton de hauteur qui ne pouvoit que les décréditer. On voit dans le Journal de l'abbé Dorsanne des échantillons de leurs dépêches en France. Ils vouloient *qu'on fit des coups d'éclat, et qu'on profitât de la lumière répandue sur les prétentions de la cour de Rome. Mollir, selon eux, c'étoit tout perdre. Il falloit prendre le ton impérial, et menacer de rompre* (1). Tels étoient les conseils de ces fougueux agens; conseils qui auroient produit un schisme en France, si on les eût écoutés. Mais en peu de temps les deux négociateurs n'eurent plus rien à négocier. Méprisés à Rome, oubliés en France, peu d'accord entr'eux, ils s'en dédommageoient, dit-on, par quelques intrigues, quand le Pape leur fit signifier de sortir de ses états.

— Le 3 mars, mort de quatre missionnaires en Éthiopie. En 1704, Clément XI avoit envoyé dans ce pays

(1) Journal de l'abbé Dorsanne, 1716 et 1717.

quatre religieux Franciscains. Leurs noms étoient Liberato, Weis, Pie de Zerbe, et Samuel de Bienne. Après d'inutiles tentatives pour pénétrer par terre dans ce pays, ils prirent la voie de la mer, et arrivèrent, en 1712, à Gondar, capitale d'Éthiopie. Ils furent d'abord assez bien reçus, et convertirent quelques habitans. Mais le prince qui régnoit alors étant mort, et un autre ayant été proclamé à sa place, le nouveau roi fit emprisonner les missionnaires, pour plaire à ceux qui n'avoient pu voir sans envie les succès du zèle de ces religieux. Le 2 mars, il leur fit subir un interrogatoire. On leur promit la vie, s'ils vouloient se faire circoncire, honorer Dioscore comme un saint, reconnoître une seule nature en Jésus-Christ, et participer aux sacremens usités en Éthiopie. Sur leur refus on les ramena en prison, d'où on les tira le lendemain pour les conduire sur une grande place, où étoit rassemblé un peuple nombreux, et où ils expirèrent accablés d'une grêle de pierres.

— Le 8 mai, béatification à Rome de Jean-François Régis, missionnaire Jésuite. (*Voyez au* 16 *juin* 1737.)

1717.

Le 1er mars, quatre évêques appelent de la constitution *Unigenitus* au futur concile. Dès la fin de l'année précédente, le régent, toujours porté aux voies de conciliation, malgré l'exemple du passé, avoit rassemblé à Paris plusieurs évêques pour une nouvelle négociation. Elle traîna pendant trois mois, sans qu'on en vit aucun succès. Les opposans ne cherchoient, comme l'avoue Dorsanne (1), *qu'à allonger pour donner au second ordre le temps de se déclarer*. On s'efforçoit, à Paris sur-tout, d'accroître la fermentation par des écrits et des intrigues, lorsque quatre évêques firent un éclat qui eut de grandes suites. Le 1er mars, MM. de la Broue, Soanen, Colbert et de

(1) Journal de l'abbé Dorsanne, janvier 1717.

Langle, évêques de Mirepoix, de Senez, de Montpellier et de Boulogne, signèrent devant notaire un acte d'appel de la constitution au concile général, acte que leur avoit dressé le docteur Boursier. Le 5, ils se transportèrent en Sorbonne, où les esprits étoient bien disposés pour les recevoir. Les prélats y lurent leur acte d'appel, auquel la faculté adhéra avec empressement. Quelques docteurs s'opposèrent seuls à ce torrent : quatre-vingt-dix-sept furent pour l'adhésion. Cette levée de bouclier obligea enfin le régent de sortir des voies de modération qu'il s'étoit prescrites. Les quatre évêques eurent ordre de sortir de Paris, et de se retirer dans leurs diocèses. Le notaire qui avoit reçu leur appel fut arrêté. Les docteurs eurent défense de tenir leurs assemblées. Le syndic Ravechet, qui avoit contribué plus qu'un autre à l'adhésion, fut exilé à Saint-Brieux, et mourut en passant par Rennes. Mais ces mesures n'arrêtèrent pas la licence. En vain les évêques acceptans, qu'on avoit réunis à Paris pour la négociation, et que tant d'écarts affligeoient sensiblement, écrivirent, le 8 mars, au régent, et signèrent, au nombre de trente-un, deux Mémoires pour se plaindre de quelques arrêts du parlement, et demander qu'on mît un frein aux excès de la faculté de théologie et de plusieurs ecclésiastiques : le déchaînement continua. Le 12 mars, la faculté des arts adhéra à l'appel des quatre évêques. Des curés, des chanoines, des religieux, des religieuses, des laïques même suivirent cet exemple. Le cardinal de Noailles encourageoit ces actes. Son officialité étoit ouverte aux appelans. On n'oublia rien pour en grossir la troupe, et l'on assure même que des sommes d'argent furent distribuées à cet effet. Mais l'esprit de parti seul et la séduction suffisoient pour multiplier les appels. Bientôt le cardinal de Noailles ne se borna plus à les favoriser. Dès le 13 mars, il avoit réuni chez lui cinq évêques, qui pour avoir accepté, en 1714, n'en étoient pas moins attachés à ses intérêts ; ils convinrent de suspendre, dans leurs diocèses, l'effet de l'acceptation de la bulle. Le 3 avril, il fit inscrire son appel sur les

registres de son secrétariat, mais il ne le rendit pas encore public. Peu après, plusieurs évêques se joignirent à lui, les uns publiquement, les autres en secret. Il s'en trouva en tout seize qui firent cette démarche. Ce sont, outre les cinq que nous venons de nommer, MM. de Noailles, de Béthune, de Verthamon, Dreuillet, de Caylus, de Rezai, Desmarets, Hébert, Milon, de Clermont et d'Arbocave, évêques de Châlons, de Verdun, de Pamiers, de Bayonne, d'Auxerre, d'Angoulême, de Saint-Malo, d'Agen, de Condom, de Laon et d'Acqs. Quelques-uns y ajoutent MM. de Polastron et de Tilladet, évêques de Lectoure et de Mâcon; il paroît que c'est une erreur. Si à ces seize évêques on joint trois universités, deux ou trois mille ecclésiastiques, plus même si l'on veut, quoique les listes d'appel n'en contiennent pas davantage, et une troupe assez peu imposante de laïques sans autorité, et même de femmes, on aura une idée assez exacte des forces des appelans; que sera-ce si l'on oppose à cette foible ligue plus de cent évêques en France, tous ceux des pays étrangers, dont nous rapporterons les témoignages, tant d'universités fidèles, plus de cent mille ecclésiastiques français qui se tinrent attachés au corps épiscopal, et toute l'Église enfin qui réclama contre le scandale donné par les appelans? Et comment pouvoient-ils justifier cet appel? Il n'étoit, même d'après leurs principes, ni légitime ni nécessaire. Car, pour qu'il le fût, il auroit fallu que la constitution et l'acceptation des évêques renversassent la foi et la tradition. Or, c'est ce qui n'étoit pas, même selon eux, puisque les évêques opposans convenoient que leurs collègues avoient pu accepter sans ruiner la foi. Si la foi n'étoit pas renversée, l'appel étoit donc inutile et illégitime.

— Le 17 juin, Mémoire présenté au czar Pierre Ier par quelques docteurs de Sorbonne (1). Pierre Ier, em-

(1) On trouve ces détails à la fin du IIIe volume de l'*Histoire et Analyse du livre De l'action de Dieu sur la créature*, et à la fin du XVe de l'*Histoire moderne*.

pereur de Russie, étant venu à Paris, en 1717, visita tout ce que cette ville renferme de curieux. Il alla en Sorbonne, et comme il en parcouroit la bibliothèque avec quelques docteurs qui lui faisoient remarquer ce qu'elle renfermoit de plus intéressant, ils firent la conversation sur la réunion de l'église de Russie à l'Église latine, et l'assurèrent que cette réunion n'étoit pas aussi difficile qu'elle pouvoit le paroître : d'abord, que l'église grecque auroit la liberté de conserver la plupart de ses pratiques, et que quant aux choses de foi, la question ramenée à son véritable état s'éclairciroit aisément. Sur l'invitation de l'empereur, les docteurs rédigèrent un Mémoire, qu'ils devoient lui remettre avant son départ, qui étoit très-prochain. Ils se hâtèrent de le dresser. Après avoir établi les points de croyance convenus de part et d'autre, ils en venoient aux articles qui séparoient les deux églises. Rien n'empêcheroit, disoient-ils, que les Russes ne retinssent leur discipline de consacrer avec du pain levé, pourvu qu'ils reconnussent la validité de la consécration qui se fait avec du pain sans levain. Ils établissoient la primauté du Pape comme de droit divin, et cherchoient à tranquilliser les Russes sur la crainte qu'ils pourroient avoir, qu'en reconnoissant cette primauté, ils ne perdissent les droits et les priviléges de leur église. D'ailleurs, les docteurs s'expliquoient à ce sujet suivant les principes de l'église gallicane. Sur la procession du Saint-Esprit, ils observoient que ce n'étoit, pour ainsi dire, qu'une dispute de mots. Leur écrit finissoit par des réflexions sur le malheur des schismes, et sur l'avantage qui résulteroit de part et d'autre d'une réunion sincère. Ce Mémoire fut signé de dix-neuf docteurs. L'auteur en étoit Boursier, un des arcs-boutans de la Sorbonne de ce temps-là, et qui engagé malheureusement dans de tristes querelles, consacra à ces misérables controverses les talens qu'il eût pu rendre utiles à l'Église. Les autres signataires étoient aussi tous des appelans. Le czar, ayant reçu leur Mémoire, leur fit répondre des choses obligeantes. De retour dans ses états,

il communiqua l'écrit aux évêques qui se trouvèrent à la cour à son arrivée, et les chargea d'y répondre. Ces évêques, qui étoient au nombre de trois, firent en effet une réponse datée de Saint-Pétersbourg, le 15 juin 1718, vieux style, ou 5 du même mois, suivant notre manière de compter. Ils n'abordent point dans cet écrit le fond de la question. Ils se contentent de montrer quelque désir de la réunion, et observent qu'ils ne peuvent rien faire sans consulter les évêques grecs, et principalement les quatre patriarches d'Orient. Il semble que cette réponse étoit dictée plutôt par leur déférence pour les intentions du prince, que par l'envie d'opérer la réunion. Elle fut envoyée au roi, qui en fit remettre une copie aux docteurs. Quelques années après, et vers 1721, à ce qu'on croit, il parut une autre réponse faite à Saint-Pétersbourg, et signée des évêques de la Grande, Petite et Blanche Russie. Ils n'entroient point encore dans le fond de la question, et disoient seulement qu'ils ne pouvoient rien faire, n'ayant point de patriarche. C'est que le czar venoit d'abolir cette dignité, et avoit créé à la place un synode chargé de toutes les affaires de l'église de Russie, et composé d'évêques et d'archimandrites. Mais ce n'étoit probablement là qu'un prétexte. On présume que les évêques russes étoient peu disposés à la réunion. Un d'entr'eux qui fut depuis archevêque de Novogorod et président du synode, la traversoit, dit-on, principalement. On a même cru qu'il étoit l'auteur d'un écrit publié à Iena, en 1719, sous le nom de Buddée, théologien protestant; écrit où l'on vouloit prouver que l'union des deux églises étoit impossible. Quoi qu'il en soit, l'affaire en resta là. Dieu ne permit pas qu'elle réussît par le canal de gens qui n'avoient pas très-bonne grâce à parler de paix et d'union. Le czar, occupé d'objets politiques, perdit ce projet de vue (1). D'ailleurs,

(1) Peut-être même ne le voulut-il jamais bien sérieusement. Levesque, dans son *Histoire de Russie*, rapporte que Pierre, à son retour dans ses états, loin de favoriser la réunion, voulut tourner le saint Siége en ridicule, créa pape un fou, nommé Zo-

Javorski, archevêque de Resan, en qui il avoit confiance pour les matières de religion, composa un ouvrage intitulé : *Petra fidei*, où il représentoit la réunion comme impossible, en réfutant cependant plusieurs des assertions de Buddée contre l'église russe. On sait que Clément XI avoit fait quelques tentatives pour cette réunion si désirée. Il vouloit envoyer des missionnaires en Russie pour ramener au moins à l'unité les particuliers qui pourroient y être disposés ; mais il ne paroît pas que ce projet ait eu des suites. Les docteurs de Sorbonne, qui avoient toujours attendu une réponse détaillée à leur Mémoire de 1717, crurent trouver depuis une occasion favorable de renouer cette affaire. Jubé, curé d'Asnières, partoit pour la Russie en qualité d'aumônier et de précepteur des enfans de la princesse Dolgorouki, née Gallitzin. Douze docteurs, presque tous du nombre de ceux qui avoient signé le Mémoire de 1717, signèrent un autre acte, daté du 24 juin 1728. C'étoient comme des lettres de créance qu'ils adressèrent à Jubé, en le chargeant de négocier cette affaire avec les évêques de Russie. Ils donnoient de nouvelles raisons pour la réunion. Ces nouvelles démarches ne furent pas plus heureuses que les précédentes. En vain Jubé, pour attirer la bénédiction de Dieu sur son apostolat, avoit renouvelé son appel à Pillau en Prusse. En vain, dans la relation manuscrite de son voyage, dit-il qu'il étoit nécessaire de rendre les Grecs appelans. En vain avoit-il eu soin de prendre des pouvoirs fort amples de l'archevêque Barchman, qu'il jugeoit apparemment meilleurs que ceux de la cour de Rome, c'est-à-dire, qu'il s'adressoit à un schismatique pour convertir d'autres schismatiques. Sa mission n'eût aucun succès. Arrivé en Russie, il trouva, dit-on, de grands secours dans le crédit des Dolgorouki, et dans l'affection que lui témoignoit l'ambassadeur d'Espagne.

---

tof, lui donna des cardinaux, le fit marcher en procession grotesquement habillé, et divertit ses sujets par cette mascarade aussi peu ingénieuse que peu décente.

Quelques évêques même se montroient bien intentionnés : mais l'archevêque de Novogorod, président du synode, et fort accrédité à la cour, étoit dans des dispositions toutes contraires. Tel étoit l'état des choses, lorsqu'il arriva une révolution qui fit évanouir tous ces projets. Le czar Pierre II étant mort, Anne lui succéda comme impératrice. Les Dolgorouki furent disgraciés. La protectrice de Jubé, après bien des mauvais traitemens, reprit la religion du pays. Les évêques sur lesquels on comptoit, furent exilés ou déposés, et Jubé lui-même fut obligé de prendre la fuite et de revenir en France. Tel fut le résultat de sa tentative. Il est douteux même qu'elle eût été aussi avantageuse à l'Église qu'on l'eût désiré, et sa relation, qui se plaint que la cour de Rome n'eût pas favorisé les efforts de Jubé, n'auroit pas dû le trouver étonnant. Il étoit naturel que le saint Siége prît peu de part aux démarches de gens qui étoient en révolte contre lui, qui, avant de réussir, se proposoient déjà d'attirer les Russes à leur parti; de gens qui, loin de s'adresser au Pape pour des pouvoirs, n'en prenoient que d'un évêque schismatique, et qui commençoient leur mission par un appel proscrit. Les souverains Pontifes ont fait d'ailleurs plus d'une fois, dans ce siècle même, des tentatives pour la réunion des deux églises. Outre le projet de Clément XI, Benoît XIV, au commencement de son pontificat, écrivit à ce sujet à l'impératrice Élizabeth. Il en fut encore question sous Pie VI, et l'on a dit que le succès tint alors à peu de chose. Enfin, plus récemment encore, l'affaire a été reprise sous Paul Ier. Ces différentes tentatives n'ont pas encore été couronnées du succès.

— Le 26 juillet, bill en Angleterre contre les catholiques. Ce seroit un tableau curieux qu'une nomenclature exacte de toutes les lois pénales portées successivement contre les catholiques anglais, depuis la réformation. Il n'est point de règne qui n'ait vu ajouter, à leur égard, de nouvelles rigueurs aux anciennes. Anne elle-même avoit cédé, sur ce point, à l'esprit général de sa nation. Au

fond ; les catholiques ne devoient point lui être odieux ; et elle ne pouvoit qu'admirer leur attachement pour sa famille. Cependant il est peu d'années de son règne où il n'ait été pris quelques mesures contr'eux. En 1702, un bill *de haute trahison* fut rendu contre le prétendant, et l'on prescrivit une formule d'abjuration. A la fin de la session de 1706, Stratford, évêque de Chester, avoit fait, dans la chambre des pairs, de vives plaintes sur les progrès du *papisme*. C'étoit le refrain ordinaire quand on vouloit provoquer des actes de sévérité. Un bill fut porté avec des clauses qui rendoient l'acte de 1699 plus rigoureux encore. La douzième année du règne d'Anne, il y eut encore de nouvelles plaintes, qui n'etoient pas plus fondées que les précédentes. Un nouveau bill déclara les catholiques incapables de présenter aux bénéfices, et leurs droits, à cet égard, furent transférés aux universités. Mais c'étoit en Irlande sur-tout que l'animosité des protestans se déployoit avec moins de retenue. En 1703, le parlement de ce pays rendit un acte qui ajoutoit de nouvelles dispositions aux actes antérieurs. On y restreignoit la permission de rester dans l'île à un petit nombre de curés, que l'on assujettissoit à de nombreuses formalités, dont l'omission suffisoit pour les rendre coupables. On défendoit à tout autre prêtre de mettre le pied dans l'île, et à qui que ce fût de les recueillir et assister. On changeoit, pour les catholiques, toutes les lois existantes. On admettoit parmi eux les cadets au droit de partage égal avec les aînés, à moins que ceux-ci ne les prévinssent en se faisant protestans. L'enfant né de parens catholiques, qui renonçoit à cette religion, étoit autorisé à sommer ses parens de déclarer, par serment, le capital de leur bien, et le chancelier lui en assignoit le tiers pour sa subsistance jusqu'à la mort de ses parens. Pareille facilité étoit accordée aux femmes de se séparer de leurs maris en embrassant la réforme. Les parens catholiques étoient exclus de la tutelle de leurs enfans mineurs, et l'on devoit leur donner des tuteurs protestans. Tout catholique étoit privé de la succession

d'un protestant, quelque droit qu'il pût y avoir d'ailleurs. Il ne pouvoit acquérir aucun bien-fonds, jouir d'aucune pension ou d'aucune rente viagère, exercer aucune fonction au barreau. Il lui étoit défendu de porter l'épée ou toute autre espèce d'armes, ou d'avoir des chevaux au-dessus d'un vil prix. Tous ces articles étoient accompagnés de circonstances aggravantes. Ainsi on intervertissoit toutes les lois naturelles et sociales, et l'on introduisoit dans les familles la désunion, la méfiance et la confusion. En 1710, l'Angleterre triomphoit de tous côtés. L'occasion parut favorable pour porter les derniers coups aux catholiques. On inventa le serment d'abjuration, qui consistoit à jurer non seulement de maintenir la nouvelle forme de gouvernement, mais de plus, que les descendans de Jacques II n'ont aucun droit ni prétention légitime à la couronne. Cette dernière clause révolta même d'honnêtes protestans, qui ne pouvoient se dissimuler que les enfans de Jacques n'eussent, dans le fond, de justes prétentions. Ils disoient qu'il falloit laisser ces prétentions s'évanouir par le laps de temps, et ne pas contredire un fait si notoire. Le serment n'en fut pas moins prescrit. Il devoit être prêté par le clergé catholique sous peine de bannissement, et par les laïques de la même communion, sous peine de grosses amendes, d'emprisonnement et de confiscation de leurs biens, après un refus opiniâtre. Il avoit déjà été défendu aux catholiques d'envoyer leurs enfans en pays étranger pour leur éducation. L'acte de 1710 leur ôta la liberté d'avoir des maîtres ou maîtresses d'école de leur religion. Toute contravention à ces articles étoit punie d'amendes et de confiscations. On encourageoit les délateurs par d'amples récompenses assignées sur les biens de l'accusé. On voulut même prévenir la modération des juges qui auroient été tentés d'adoucir la rigueur de ces dispositions. Le même acte infligeoit des amendes et la perte de leurs biens aux magistrats accusés d'avoir agi mollement à cet égard. Ce n'étoit point encore assez au gré de l'esprit de parti. On dit que le parlement irlandais projeta, dressa

même depuis deux actes de la dernière barbarie contre les prêtres qui entreroient dans le royaume. Le premier les condamnoit à subir une opération atroce et infâme. Le second portoit la peine de mort pour la récidive (1). Et c'est au XVIII^e^ siècle, à une époque et chez une nation dont on vante la tolérance, qu'on a vu tant d'acharnement et de tyrannie! Ceux qui ont tant crié contre la révocation de l'édit de Nantes, auroient bien dû s'élever aussi contre un système de persécution et d'injustice si persévérant et si odieux. Ne blâmeroient-ils donc que les rigueurs exercées sur les protestans, et seroient-ils disposés à excuser les vexations lorsqu'elles n'ont que des catholiques pour objet? Peut-être dira-t-on que ceux-ci avoient donné lieu par leur conduite à cette extrême sévérité? L'histoire dépose le contraire, et le trône d'Anne étoit trop bien affermi pour avoir rien à redouter de leur part. Le prétendant, son frère, ne devoit pas lui donner beaucoup d'ombrages. Ce prince ne pouvoit attendre de secours de la France épuisée par une guerre malheureuse. Il fit pourtant une tentative, en 1708, et parut cette année devant Édimbourg; mais il n'avoit avec lui aucune force, et il fut obligé de revenir en France. Une proclamation de la reine le déclara coupable de haute trahison, et mit sa tête à prix. Bientôt la paix d'Utrecht vint l'arracher de l'asile que Louis XIV lui avoit accordé. Ils se retira dans l'état du duc de Lorraine, sous le titre de chevalier de Saint-Georges. Il ne tint pas aux ennemis de sa maison et de sa religion que cet asile ne lui fût encore fermé. On répandoit en Angleterre des craintes imaginaires sur son compte. On feignoit de redouter ce prince fugitif et malheureux. Les whigs sur-tout, zélés partisans de la succession protestante, poursuivoient le

(1) Ce fait se trouve consigné dans l'article *Irlande*, au tome VI de la dernière édition du *Dictionnaire de Moréri*, de 1759. L'article est de l'abbé Hénégan, Irlandais, supérieur du collége des Lombards, à Paris, qui ajoute que George I^er^ refusa de sanctionner de telles horreurs.

fils de Jacques II par des plaintes assidues. Ils demandoient qu'on obligeât le duc de Lorraine à le renvoyer de ses états. Ils sollicitoient de la reine quelque nouvelle mesure contre un frère proscrit. Ils l'accusoient elle-même de favoriser les prétentions de ce prince. Leurs déclamations empoisonnèrent les derniers jours d'Anne. Elle mourut le 12 août 1714. L'électeur d'Hanover fut aussitôt proclamé roi sans difficulté. Il se livra aux whigs à qui il devoit la couronne. Or les whigs avoient les catholiques en horreur, d'abord comme catholiques, ensuite comme toris. Dans leur langage, *jacobite* et *papiste* devinrent des termes synonymes. La révolte d'Écosse vint leur fournir des prétextes pour satisfaire leur ressentiment. Il étoit naturel que le fils de Jacques II cherchât à profiter de la mort d'Anne pour faire valoir ses prétentions. Il répandit, en Angleterre, un manifeste où il rappeloit ses droits, à l'exclusion d'un étranger. On savoit qu'il y avoit des partisans assez nombreux, même parmi les protestans. On les appeloit *jacobites*, et ils avoient des évêques qui n'avoient point prêté les sermens à Guillaume. Ils avoient encore plus d'éloignement pour Georges Ier, que personne ne connoissoit, qui étoit d'une religion différente, et dont les droits au trône n'étoient rien moins qu'évidens. L'Écosse sur-tout, plus attachée au sang des Stuarts, ses anciens rois, avoit plus de peine à reconnoître un prince allemand. Les épiscopaux de ce pays, peu favorisés lors de la révolution de 1688, avoient persévéré dans le refus des sermens, et gardoient leur fidélité au fils de Jacques II. Des troupes se réunirent en sa faveur en 1715. Leur devise étoit : *pour Jacques III et la religion protestante*. Ainsi les catholiques ne dominoient pas parmi eux. Le 2 janvier 1716, le prétendant arriva en Écosse ; mais dès le mois suivant il fut obligé de se rembarquer. Son parti ne put tenir contre les forces du nouveau gouvernement, qui avoit pris les précautions les plus sévères pour sa sûreté. Les catholiques furent vivement recherchés ; ils ne l'avoient point encore été si soigneusement depuis le règne d'Élizabeth.

On leur enleva leurs armes et leurs chevaux. On menaça de mettre en prison tous ceux qui ne pourroient trouver deux protestans pour leur servir de caution, et on y en mit en effet un très-grand nombre. On avoit imaginé un moyen sûr pour découvrir ceux de cette religion qui auroient voulu déguiser leurs sentimens. C'étoit de leur faire jurer que la transsubstantiation étoit une erreur détestable. Ce moyen n'eut pourtant point lieu, apparemment, dit le continuateur de Rapin-Thoyras, parce qu'il ressembloit trop à une persécution déclarée. En Irlande tous les prêtres catholiques furent mis en prison, et l'on déclara que toutes les personnes de cette religion devoient être regardées comme mal affectionnées pour le gouvernement, et qu'on les rendroit responsables de tout ce que les protestans auroient à souffrir en cas d'invasion. On avoit espéré que George Ier, au commencement de son règne, chercheroit à gagner l'affection de ses nouveaux sujets par des actes de clémence envers les *jacobites* tombés en son pouvoir. Il montra, au contraire, une rigueur inflexible. Six pairs furent condamnés à mort. Il y eut aussi beaucoup d'exécutions dans les conditions inférieures. Ces supplices ne firent qu'augmenter le nombre des mécontens. Pour faire cesser les murmures, le gouvernement sévit contre les catholiques. Le 26 juillet 1717, le roi sanctionna un bill qui les obligeoit à donner une déclaration circonstanciée de leurs biens. Un historien dit que cet acte est un des plus fâcheux qu'on ait portés contr'eux. En 1719 on les désarma de nouveau en Irlande, et on rechercha avec rigueur les prêtres et les religieux. Le motif de cette nouvelle mesure étoit un armement de l'Espagne en faveur du prétendant. Le cardinal Alberoni, premier ministre de Philippe V, avoit formé le projet de remettre l'héritier des Stuarts sur le trône. Il le fit inviter de venir à Madrid, où on lui rendit les honneurs dus aux souverains. Mais la flotte qui devoit protéger cette expédition fut battue par les vents, et le peu de troupes qui s'étoit déclaré pour le prince en Écosse, fut bientôt dispersé. Jacques se retira en Italie,

où le Pape lui accorda un asile, et où il épousa la petite-fille de Jean Sobieski, roi de Pologne. Depuis, son parti diminua sensiblement en Angleterre. Telles étoient les préventions des protestans, qu'ils oublièrent plus volontiers un roi qui résidoit à Rome, et qui avoit trouvé un refuge dans les libéralités d'un souverain Pontife. En 1722, on mit à la tour de Londres le duc de Norfolk, le premier pair du royaume. Il paroît que son crime étoit d'être catholique et fort riche. Dans le même temps, on imposa sur les terres des catholiques une taxe annuelle de cent mille livres sterling. Lord Carteret, vice-roi d'Irlande, recommanda au parlement de ce pays de prendre des mesures sévères contre les progrès du *papisme*. Ces mots étoient l'éternel épouvantail de la populace et même du ministère, qui prenoit quelquefois ce moyen pour reconquérir l'opinion publique. Ainsi tout servoit de prétexte pour autoriser des rigueurs envers les partisans d'une religion pour laquelle on avoit conçu une haine aussi inexplicable que profonde. Il y eut pourtant, vers le même temps, un projet en faveur des catholiques. L'auteur étoit le docteur Strickland, qui devint depuis évêque de Namur. Il avoit part à la bienveillance de Georges Ier, et il se donna beaucoup de mouvemens pour faire passer un plan d'après lequel le gouvernement se seroit montré moins sévère envers les catholiques. Ceux-ci, de leur côté auroient prêté serment de fidélité au roi Georges. Un vicaire apostolique, Jean Stonor, évêque de Thespie, donna les mains à ce projet. On assembla les catholiques, et l'on gagna le duc de Norfolk et plusieurs autres seigneurs; mais le corps des catholiques désapprouva ces démarches, et les trois autres vicaires apostoliques s'y montrèrent opposés. On se défioit des promesses du ministère anglais, et même de Strickland. Nous avons vu des pièces originales où cet abbé étoit assez maltraité. Malgré ses soins et ceux de l'évêque de Thespie, le projet avorta.

— Le 5 octobre, déclaration du roi, prescrivant un silence absolu sur les objets des contestations. C'étoit une

bien foible barrière, contre l'extrême fermentation des esprits, qu'une loi de cette nature. Le 13 juillet précédent, le régent avoit envoyé aux évêques une circulaire où il leur assuroit sa protection, marquoit son mécontentement de l'insubordination de plusieurs ecclésiastiques, et exhortoit les prélats à s'efforcer de maintenir la paix, jusqu'à ce qu'il eût pris des mesures avec le souverain Pontife : mais on ne vit aucun résultat de ses promesses. Le cardinal de Noailles, à qui le Pape venoit d'adresser un bref plein de tendresse, répandit son acte d'appel qui, jusque-là, étoit demeuré secret. Son chapitre y adhéra. Quelques corps et quelques particuliers renouvelèrent les scènes qu'on avoit déjà vues six mois auparavant. Le parlement supprima, à la vérité, quelques écrits des opposans, et entre autres l'acte d'appel du cardinal de Noailles ; mais il fit essuyer le même traitement à d'autres ouvrages auxquels on ne pouvoit reprocher que de défendre la cause de l'Église : c'étoit une suite de la déclaration. Le Pape s'en plaignit au régent. Il lui fit représenter qu'il étoit injuste de traiter sur le même pied, et de condamner également au silence, ceux qui défendoit une loi de l'Église, et ceux qui s'élevoient contre cette loi avec tant d'aigreur et d'indécence. Mais le régent vouloit paroître tenir toujours la balance égale, et se flattoit que c'étoit le seul moyen de ramener la paix. On inventoit tous les jours de nouvelles voies de conciliation, qui n'étoient pas plus heureuses que les premières. De son côté, le Pape souffroit extrêmement de ces divisions. Il avoit tout tenté pour les faire cesser ; il avoit écrit plusieurs fois au cardinal de Noailles ; il avoit tâché de l'ébranler par la vue des maux qu'entraînoit son opposition. Il lui avoit offert de calmer ses scrupules en lui donnant, sur la bulle, les explications qu'il pouvoit souhaiter. Aucun de ces moyens ne réussit. Clément XI ne crut pas devoir ménager davantage des gens intraitables ; et le 19 février 1718, il condamna les actes d'appel des quatre évêques, du cardinal, et des facultés de Paris, de Reims et de Nantes.

1718.

Le 7 février, décret porté à Rome contre le *Discours sur la liberté de penser*, de Collins. Antoine Collins est un de ceux qui ont poussé le plus loin, en Angleterre, au commencement du XVIIIe siècle, la liberté de penser. Il avoit débuté, en 1707, par un *Essai sur l'usage de la raison dans les propositions dont l'évidence dépend du témoignage humain*, où il se plaît à mettre en opposition la certitude que produit la révélation et l'évidence que fournit la raison. La même année, il s'engagea dans la controverse, entre Dodwell et Clarke, sur l'immatérialité et l'immortalité de l'ame, et combattit l'immortalité naturelle de l'ame et sa spiritualité. Il fut réfuté vigoureusement par Clarke, un des plus forts métaphysiciens de son temps, et dont la gloire seroit bien plus pure si, dans le temps qu'il défendoit les grands principes de la loi naturelle et de la morale, il n'eût mis en compromis un des dogmes les plus importans du christianisme. Il étoit difficile que Collins eût des idées bien justes sur la liberté de l'homme, après en avoir montré d'aussi inexactes sur la nature de l'ame. Il faisoit consister la liberté dans le simple volontaire, et n'en excluoit que la contrainte ou la nécessité physique, se souciant peu que la nécessité morale qu'il admettoit parût une doctrine révoltante. Clarke soutint la thèse contraire avec cette dialectique lumineuse qui fait le caractère de ses écrits; ce qui n'a pas empêché Voltaire de supposer qu'il n'avoit été qu'un chicaneur dans cette dispute, quoiqu'ailleurs il reconnoisse que ce docteur est le seul qui donne des idées bien nettes sur la liberté de l'homme. Collins, dans ses ouvrages précédens, n'avoit fait, pour ainsi dire, que préluder au plan d'attaque qu'il méditoit. Mais le *Discours sur la liberté de penser* annonça ouvertement des vues hostiles contre la révélation. Il fut composé, ainsi que l'indique son titre, à l'occasion de la naissance

et des progrès d'une société de *libre-penseurs*, qui, sous prétexte d'attaquer la superstition et le *papisme*, ébranloient réellement les fondemens de la religion. Collins étoit digne de figurer dans cette société. On peut se plaindre avec raison, dit Leland, de son peu d'équité et de bonne foi dans tout le cours de ce livre. Il y suppose perpétuellement que les amis de la révélation sont opposés à une liberté de penser raisonnable. On ne peut douter qu'il n'ait eu l'intention d'avilir le christianisme, quoiqu'il affecta quelquefois d'en parler avec respect. D'après lui, tout le mal qui a été fait par des chrétiens, tourne en preuve contre le christianisme, et tout ce qui a été un sujet de dispute, doit être regardé comme douteux. En dernière analyse, l'ouvrage se réduit à ces deux propositions : on ne doit rien recevoir sans examen, et l'examen ne nous apprend rien de certain. Les Livres saints sont sans autorité ; ils ont été altérés. Les anciens pères de l'Église n'étoient que des imposteurs. Les prophètes étoient des *libre-penseurs*. Il y a dans ce Discours bien d'autres paradoxes que l'auteur avance en courant. Il faut rendre justice au clergé anglican ; il se souleva contre la témérité de Collins. L'imprimeur fut mandé par le magistrat, et nomma l'auteur, qui se retira en Hollande, où il étoit déjà lié avec Jean Le Clerc, et autres littérateurs et théologiens de ce temps-là. Cependant il fut réfuté dans sa patrie par plusieurs écrivains. Hoadly et Bentley exposèrent au grand jour ses méprises, son ignorance et l'infidélité de ses citations. Whiston lui-même, quoique très-peu orthodoxe sur beaucoup de points, se mit aussi sur les rangs pour défendre cette même révélation qu'il avoit plus d'une fois ébranlée. Dans des réflexions qui furent réimprimées plusieurs fois, il reprocha à Collins de tracer à tout propos un portrait odieux du clergé et des prêtres chrétiens en général, d'y attaquer le christianisme avec une mauvaise foi visible, d'affecter du mépris pour la nation juive et pour la législation de Moïse, ainsi que pour le grand principe de l'immortalité de l'ame, et de chercher sans cesse à rendre nos Livres

saints suspects, ridicules ou incertains. Collins, ainsi confondu par des hommes qu'il espéroit peut-être ne pas compter au nombre de ses adversaires, imagina de faire imprimer sous ses yeux, à la Haye, une traduction française de son *Discours sur la liberté de penser*. Cette édition, faite en 1714, est probablement celle qu'on avoit en vue dans le décret de Rome, qui la défend. Elle n'étoit pas entièrement conforme à l'original anglais, quoiqu'elle fût annoncée pour telle. Collins avoit fait, tant dans le texte que dans les notes, beaucoup de changemens relatifs aux bévues et aux infidélités signalées par Bentley; mais il se garda bien de reconnoître ses torts, et il laissa passer l'édition de Hollande comme une traduction fidèle. De La Chapelle, ministre protestant à La Haye, fit imprimer, en 1738, l'ouvrage de Bentley, sous le titre de *Friponnerie laïque des prétendus esprits-forts* d'Angleterre, par opposition à la *Friponnerie ecclésiastique*, titre d'un pamphlet de Collins contre le clergé anglican. Après le mauvais succès du *Discours sur la liberté de penser*, Collins resta muet pendant plusieurs années. Il ne rentra dans la lice qu'en 1724, par son *Discours sur les fondemens et les raisons de la religion chrétienne*. Il y suppose que le Sauveur et les apôtres ont établi exclusivement toutes les preuves du christianisme sur les prophéties de l'Ancien Testament. Après quoi il travaille à faire voir que les prophéties de l'Ancien Testament, citées dans le Nouveau, ne sont que des types et des allégories, et par conséquent qu'elles ne prouvent rien; d'où il résulte que le christianisme n'a plus aucune base solide. Les deux Chandler, Bullock, Sykes, et plusieurs autres, répondirent à Collins. Thomas Sherlock publia six *Discours sur l'usage et les fins de la prophétie*, dans lesquels il trace la suite des prophéties dans les différens âges, leur enchaînement et leur accomplissement successif. Il parut, en tout, trente-cinq écrits contre le livre de Collins. Mais loin d'être effrayé d'un si grand nombre d'adversaires, il donna, en 1727, l'*Examen du système des prophéties littérales*,

où il renouvelle les mêmes objections, sans faire attention aux raisons qu'on lui avoit opposées. Il y rassemble sur-tout ses efforts contre l'antiquité et l'autorité des livres de Daniel; ce qui occasionna une réplique de Chandler. On voit combien Collins avoit à cœur de propager ses sentimens sur la religion. Les amis et les ennemis du christianisme se sont accordés à l'en regarder comme un des plus zélés détracteurs. Ses écrits n'ont pas été inutiles aux modernes incrédules français.

— Le 2 et le 15 mai, assemblées du conseil de régence sur les affaires de l'Église (1). Je remarque les conseils tenus ces deux jours, parce qu'ils pensèrent avoir des résultats funestes. Le régent étoit mécontent du Pape, et voici à quelle occasion. En 1716, on avoit nommé à des évêchés plusieurs ecclésiastiques dont la doctrine et les liaisons étoient suspectes : c'étoit une suite de l'influence du cardinal de Noailles dans la présentation aux bénéfices. Le Pape, alarmé de pareils choix, avoit refusé de donner des bulles à MM. de Castries, de Tourouvre, d'Entraigues, de Lorraine et Bossuet : il ne vouloit point concourir à une nomination qu'il prévoyoit devoir être la source de nouveaux troubles. Le régent, de son côté, réclamoit la stricte exécution du concordat. De là, une altercation entre les deux cours : elle dura jusqu'en mai 1718. Dans les premiers jours de ce mois le cardinal de la Trémoille, ministre du roi auprès du saint Siége, prit sur lui d'assurer le Pape de la soumission qu'auroient pour le saint Siége les ecclésiastiques nommés; un d'eux, l'abbé de Lorraine, avoit écrit au cardinal pour le promettre. Après cette démarche, le Pape ne fit aucune difficulté d'accorder toutes les bulles. Il y avoit alors en France une douzaine de siéges vacans. On ignoroit encore à Paris la conclusion de cette affaire, lorsque, dans un conseil de

(1) Journal de l'abbé Dorsanne, mai 1718.

régence, tenu le 2 mai, il fut question du refus des bulles. On ouvrit à ce sujet des avis assez vifs. Cinq commissaires furent nommés pour examiner les motifs du refus du Pape, les moyens de le faire cesser, et, s'il y persistoit, les voies que l'on pourroit prendre pour gouverner l'église de France, et pourvoir au sacre des évêques. On voit qu'on alloit assez vite. Ces commissaires furent les maréchaux d'Huxelles et de Villeroi, les ducs d'Antin et de Saint-Simon, et le marquis de Torcy. On avoit exclu tout exprès les évêques et les magistrats. L'établissement d'une pareille commission faisoit craindre quelque détermination violente : on étoit alarmé sur-tout d'y voir le duc de Saint-Simon, frondeur de l'ancien gouvernement, chaud partisan de l'appel, et *qui eût voulu*, dit Dorsanne même, *faire appeler toute la nation* (1). On put deviner quel seroit son avis, quand on vit quels théologiens il consulta : ce fut cet abbé Chevalier, ce négociateur si modéré ; Boursier, un des oracles du parti ; Le Gros, chanoine de Reims, excommunié par son évêque, et autres opposans. On fit revenir de Hollande, exprès pour lui, Petitpied, qui s'y étoit retiré auprès de Quesnel, en 1705. Les conseils de pareilles gens faisoient trembler, et l'on sait qu'en effet, ils composèrent à cette époque, de concert avec d'autres appelans, un Mémoire où ils présentoient les moyens de se passer du Pape, et donnoient au régent des avis pour secouer le joug de la cour de Rome. Ils vouloient introduire en France le système qu'ils réalisèrent peu après en Hollande. Le conseil de régence, du 15 mai, fut très-orageux. Le duc de Saint-Simon, fort des conseils des docteurs, étoit pour une rupture éclatante. Quelques membres opinèrent dans son sens. Il s'agissoit de faire appeler tous les parlemens, les universités : heureusement ces propositions violentes ne prévalurent pas. Le prince de Conti, le duc du Maine, M. de Chavigny, ancien évêque de Troyes, le maréchal

(1) Journal de l'abbé Dorsanne, juin et septembre 1718.

de Villeroi, le garde-des-sceaux furent ceux qui combattirent avec plus de force les projets présentés. Le régent parut même effrayé des dangers du parti qu'on avoit voulu lui faire prendre, et résista à toutes les sollicitations. Il dut s'en féliciter, quand il apprit le jour même que le Pape avoit accordé les bulles. Ce qui se passa en cette occasion, auroit dû apprendre au duc d'Orléans à apprécier les intentions de quelques-uns de ceux qui l'approchoient. Mais son caractère facile le disposoit trop à suivre leurs impulsions. Il fit pourtant à cette époque un acte d'autorité. Il étoit mécontent du parlement de Paris, qui cherchoit à jouer un rôle, et à rentrer, peu à peu, dans la connoissance des affaires du gouvernement, que Louis XIV lui avoit interdite. Il fit donc tenir au jeune roi un lit de justice, où il fut défendu aux magistrats de s'immiscer dans ces sortes d'objets. Le parlement réclama, et ne se rendit point.

— Le 28 août, Clément XI donne les lettres *Pastoralis officii*. La licence des appelans, leur déchaînement contre le saint Siége, les erreurs qu'ils enseignoient, firent juger au Pape qu'il ne pouvoit plus être témoin muet de tant d'excès. Il crut qu'il seroit censé les tolérer, s'il ne les réprimoit de toute l'autorité dont il étoit revêtu. Il donna donc une bulle adressée à tous les fidèles, et commençant par ces mots : *Pastoralis officii*. Après y avoir rendu compte de ses efforts et de sa condescendance pour ramener les opiniâtres, et de l'opposition qu'avoient rencontrée ses vues pacifiques, il avertissoit de ne plus regarder ceux qui ne se soumettoient pas à la constitution, comme de véritables enfans de l'Église, mais comme des désobéissans, des contumaces et des réfractaires. *Puisqu'ils se sont éloignés de nous et de l'Église romaine*, disoit-il, *sinon par des paroles expresses, au moins certainement par des faits et par des marques multipliées d'obstination et d'endurcissement, ils doivent être tenus pour séparés de notre charité et de celle de l'Église romaine, et il ne doit point y avoir dorénavant de communion entr'eux et nous.*

Ce langage révolta ceux qu'il regardoit. Le 17 septembre, le cardinal de Noailles signa un appel des lettres *Pastoralis officii*. Ses collègues appelans suivirent son exemple. On vit encore se renouveler les scènes de l'année précédente. Le chapitre de la cathédrale de Paris, plusieurs curés, des communautés entières, la Sorbonne sur-tout, appelèrent à la suite des évêques. Le parlement de Paris reçut le procureur-général appelant comme d'abus de la bulle. Plusieurs autres parlemens de province firent de même, et à Aix un avocat-général se signala par un réquisitoire, où il appliquoit, sans façon, au Pape ces paroles : *Quand vous croyez pouvoir séparer tout le monde de votre communion, c'est vous qui vous séparez de la communion de tout le monde!* comme si *tout le monde* étoit appelant. Les évêques ne jugèrent pas de même que ce magistrat. Sans citer les lettres *Pastoralis*, ils donnèrent en grand nombre des Mandemens, où ils ordonnoient de se soumettre à la bulle *Unigenitus*, « comme à un jugement « dogmatique de l'Église universelle, dont tout appel étoit « nul, frivole, illusoire, téméraire, scandaleux, injurieux « au saint Siége et au corps épiscopal, contraire à l'auto- « rité de l'Église, schismatique, et tendant à renouveler « et à fomenter des erreurs condamnées. » Quarante-huit évêques français s'expliquèrent en ce sens, et quelques autres ne donnèrent pas, à la vérité, des Mandemens, mais se contentèrent de manifester leurs dispositions par leur conduite. Les tribunaux se montrèrent encore en cette occasion. Plusieurs de ces Mandemens contre l'appel furent supprimés. En vain le régent écrivit, le 25 octobre, deux circulaires, l'une aux évêques, l'autre aux parlemens. Il recommandoit dans celle-ci de soutenir les premiers pasteurs contre les membres révoltés de leur clergé. Mais déjà se manifestoient, dans quelques tribunaux supérieurs, ces dispositions hostiles contre les évêques, cet esprit d'envahissement sur leur autorité, et cette faveur marquée pour les opposans, dont nous ne trouverons que trop de preuves. Ce n'étoit pourtant plus

une chose douteuse, que tous les évêques, dans les différentes parties de la catholicité, regardoient la constitution *Unigenitus* comme une décision de l'Église universelle, et l'appel comme un acte illégitime et nul. Avant que la constitution eût paru, Quesnel avoit dit dans sa *Tradition de l'Église romaine*, que *le silence des autres églises, quand il n'y auroit rien de plus, doit tenir lieu d'un consentement général, lequel joint au jugement du saint Siége, forme une décision qu'il n'est pas permis de ne pas suivre.* Il avoit dit ailleurs : *On assure que la bulle a été reçue partout. Mais qu'ils en donnent des preuves; et pour leur épargner une partie de la peine, on les dispense du soin d'en faire venir les attestations d'Asie et d'Amérique. Pourvu qu'ils nous en donnent de toutes les églises d'Europe, on les tiendra quitte du reste.* Tel étoit le défi de Quesnel. Il fut bientôt accepté. On pria les évêques étrangers d'expliquer hautement leurs sentimens par rapport à la bulle. Aussitôt les prélats des plus grands siéges envoyèrent des témoignages de leur adhésion à ce jugement, et de leur éloignement pour l'appel. En Italie, le patriarche de Venise, et les archevêques de Bologne, de Gênes, de Milan, de Ravenne, de Florence, de Pise, de Sienne, de Naples, de Bénévent, de Palerme, de Messine et de Cagliari attestèrent que la constitution étoit reçue partout dans leurs métropoles et chez leurs suffragans. En Allemagne, les trois archevêques-électeurs, l'archevêque de Saltzbourg et celui de Prague, les évêques de Basle, de Liége, d'Hildesheim, de Ratisbonne, de Spire, de Wurtzbourg, de Paderborn, d'Osnabruck et de Munster assurèrent qu'elle étoit connue et observée dans leurs diocèses. Le cardinal de Saxe, archevêque de Strigonie et primat de Hongrie, manda que dans ce royaume il n'y avoit pas de réfractaires. En Pologne, les archevêques de Gnesne et de Léopol, et les évêques de Cracovie, de Posen et de Lucko, adhéroient à ce jugement. Les archevêques de Raguse, de Zara et de Spalatro, en Dalmatie, certifièrent qu'eux et leurs suffragans le révéroient. En Espagne, les inquisiteurs,

les archevêques de Saragosse, de Burgos, de Grenade, de Tolède et de Séville, et les évêques d'Avila, de Ségovie, de Siguenza, de Taraçona et de Badajoz, s'empressèrent de montrer la conformité de leurs sentimens avec ceux de tant d'évêques, et les efforts de Ravechet auprès des prélats et des universités de ce royaume, pour les engager à appeler, ne servirent qu'à prouver combien l'église d'Espagne étoit éloignée de prendre part à un pareil acte, et n'attirèrent au docteur que de justes reproches. Le cardinal d'Acunha, grand inquisiteur de Portugal, et le patriarche occidental de Lisbonne, rendirent compte des dispositions des évêques de ce pays. Elles étoient les mêmes qu'en Espagne. Les évêques de Sion et de Lausanne s'exprimèrent contre l'appel dans les termes les plus forts. En Piémont, le vicaire-général du Saint-Office, l'évêque de Mondovi, et différens particuliers apprirent qu'on n'y avoit pas d'autre manière de penser. L'évêque de Genève accepta la bulle dans son synode. Trois évêques qui exerçoient les fonctions de vicaire apostolique en Angleterre, envoyèrent leurs assurances d'adhésion. Les évêques des Pays-Bas n'avoient pas attendu pour se déclarer qu'on le leur demandât. Placés dans des contrées où étoit née la nouvelle doctrine, et où elle avoit aussi ses partisans, ils avoient aussi à lutter contre l'erreur. Dès 1714, les évêques de Namur, de Gand, de Ruremonde, d'Anvers et de Tournai, et les grands-vicaires de Malines, de Bruges et d'Ypres, dont les siéges étoient vacans, avoient donné des Mandemens pour faire publier et recevoir la constitution. Le 17 octobre 1718, M. d'Alsace de Bossu, devenu archevêque de Malines, publia une lettre pastorale, où il déclaroit ne point reconnoître les opposans pour des vrais enfans de l'Église, mais pour des rebelles, avec qui il ne vouloit plus conserver aucun lien. Le 23 novembre suivant, le même prélat, cinq autres évêques, et le vicaire-apostolique de Bois-le-Duc, écrivirent au Pape pour l'assurer de leur soumission. Les facultés de théologie de Douai, de Louvain et de Cologne, les universités de

Pont-à-Mousson et de Conimbre, donnèrent sur ce point les déclarations les plus précises. Cette nuée de témoignages ne laissoit, ce semble, aux opposans d'autre parti que celui de l'obéissance. Sur quel prétexte étayer encore leur indocilité? Mais, vaincus par l'autorité comme par le raisonnement, ils eurent recours à des subtilités frivoles. Ils disputèrent sur les motifs de l'acceptation des évêques, comme si ces motifs, quels qu'ils fussent, pouvoient être de quelque considération pour atténuer l'autorité des premiers pasteurs, et comme si un pareil subterfuge n'alloit pas jusqu'à renverser les décisions même des conciles généraux. Quelques-uns des appelans étoient pourtant effrayés de leur solitude. On trouve, à ce sujet, dans le Journal déjà cité de l'abbé Dorsanne, des aveux assez naïfs. Il se plaint du peu de fruit qu'avoient fait les appels de plusieurs évêques (1). « M. de « Boulogne, dit-il, avoit presque tout son diocèse contre « lui. M. de Montpellier avoit soulevé les siens dès le « commencement. M. de Verdun n'étoit ni aimé ni es- « timé chez lui. MM. de Metz et d'Arras avoient un « clergé qui regardoit l'appel au futur concile comme une « hérésie, et s'ils eussent appelé, ils auroient pu voir une « grande partie de leurs diocèses se séparer d'eux. M. de « Mirepoix, quoiqu'ancien dans son siége, quoiqu'instruit, « n'avoit pu y provoquer un seul appel. M. de Pamiers « étoit contredit par tout son diocèse. M. de Châlons trou- « voit d'assez bonnes dispositions; mais un procès qu'il avoit « entrepris, avoit soulevé toute la ville contre lui. Plus que « tout cela, aucun évêque étranger ne présentoit la main « aux appelans. » Plus bas on lit encore (2) : « Bien « loin de voir croître le nombre des appelans, on le « voyoit diminuer. MM. de Condom et d'Agen dési- « roient avec empressement la fin des contestations. « MM. de Tréguier et d'Arras souffroient de voir leurs

(1) Journal de l'abbé Dorsanne, octobre 1719.

(2) *Ibidem* juin 1720

« diocèses presque entièrement opposés au parti qu'ils « avoient pris. MM. de Mirepoix et de Pamiers n'avoient « pas un seul appelant. » On voit, par ces aveux d'un des plus chauds opposans, que le parti de l'appel n'étoit pas aussi fort qu'on vouloit bien le faire croire quelquefois. Les clameurs pouvoient bien lui donner l'apparence d'une multitude ; mais en comptant les rangs, on s'apercevoit qu'il n'y avoit là qu'une poignée. Dans les temps de troubles, les factieux semblent former le plus grand nombre, parce qu'ils se mettent en avant, et qu'ils excitent beaucoup de bruit, tandis que les gens sages et paisibles se tiennent à l'écart et se taisent.

— Le 1er octobre, Albert Romero, Jésuite, et douze Indiens sont massacrés par les Zamucos, peuplade de l'Amérique méridionale, qu'ils s'efforçoient d'attirer à la religion chrétienne. Dans le même temps, plusieurs autres missionnaires furent victimes de leur zèle à évangéliser les différentes tribus indiennes qui habitent le Paraguai. Le P. Barthelemi de Blende, Jésuite flamand, fut mis à mort par les Payaguas. Le P. Joseph de Arce, qui avoit prêché long-temps la foi chez les Chiquites, assuya le même traitement. Blaise de Sylva et Joseph Maco, de la même Société, périrent aussi avec trente néophites indiens. C'est ainsi que ces hommes courageux scelloient leur prédication de leur sang, et répondoient par des travaux assidus, par un zèle infatigable, et enfin par le martyre aux vains reproches de leurs détracteurs.

1719.

Le 6 juillet, le régent fait biffer plusieurs conclusions de la faculté de théologie. Ce corps ne gardoit plus de mesures. Au commencement de cette année il avoit donné de nouvelles preuves de l'esprit qui dirigeoit ses démarches. La faculté appelante de Caen avoit envoyé à celle de Paris son acte d'appel, dans lequel elle disoit nettement que l'opinion de l'infaillibilité du Pape est erronée. On n'avoit pas encore été jusque-là en France, et

les plus ardens antagonistes de l'infaillibilité s'étoient contentés de la combattre, sans donner à ce sentiment une qualification qui alloit à rendre hérétiques les trois quarts du monde catholique. Néanmoins la faculté de Paris applaudit à la décision des docteurs de Caen, et rendit, le 19 janvier, un décret portant qu'il est erroné de soutenir le Pape infaillible. Le docteur Tamponnet, ayant formé opposition, fut déclaré exclu et déchu du doctorat. Peu après, la faculté reçut dans son sein, et rétablit dans tous ses droits Petitpied, ce signataire obstiné du Cas de conscience, réfugié en Hollande depuis 1705, et qui n'étoit revenu en France que pour donner, dans un village auprès de Paris, l'exemple d'innovations scandaleuses dans les cérémonies ecclésiastiques et même dans la célébration de la messe. Le régent crut peut-être arrêter les écarts de la faculté par la déclaration du 5 juin, qui prescrivoit de nouveau le silence, et qu'il lui envoya avec un ordre de suivre les anciens statuts sur la signature du formulaire, que l'on n'exigeoit plus. Mais l'ordre ne fut pas plus observé que la déclaration. On soutint des thèses contre la bulle et en faveur de l'appel. Le 1er juillet, on confirma le rétablissement de Petitpied, malgré l'exil dont le gouvernement venoit de punir les incartades de ce docteur. Ce nouveau trait parut au régent un mépris affecté de son autorité. Il ordonna au doyen, syndic et greffier, de se rendre chez le garde-des-sceaux avec le registre des délibérations, et là on raya, en leur présence, les conclusions sur l'infaillibilité du Pape, sur le docteur Tamponnet et sur Petitpied. On leur recommanda d'être plus circonspects à l'avenir, et on inscrivit sur leurs registres la déclaration du 5 juin, et la lettre qu'ils avoient refusé de recevoir. Le parlement de Paris ne montroit pas plus de modération vers le même temps. Il condamna au feu des lettres de M. de Mailly, archevêque de Reims, et de M. Languet, évêque de Soissons; éclat auquel on n'étoit pas encore accoutumé, et qui fut blâmé des plus sages. Quelle flétrissure seroit réservée aux libelles, si on traitoit ainsi les écrits des évêques?

1720.

Le 13 mars, corps de doctrine approuvé à Paris par trente évêques, et accommodement conclu en conséquence. Il y avoit déjà plusieurs mois qu'une nouvelle négociation se suivoit à Paris, et les conférences sur ce sujet avoient commencé dès l'année précédente. Le peu de succès qu'avoient eu jusque-là ces sortes de moyens, auroit dû peut-être détourner d'y recourir encore; mais le régent se flattoit toujours de ramener la paix par cette voie. Il paroît qu'un des premiers auteurs du nouveau projet étoit le P. de la Tour, général de l'Oratoire, que son âge, sa place, et la considération dont il jouissoit auprès de plusieurs évêques, rendoient plus propre à réussir. Il fit entrer dans ses vues M. Dreuillet, évêque de Bayonne, qui avoit du crédit sur l'esprit de M. de Noailles, et le célèbre Massillon, nommé récemment évêque de Clermont. Le régent favorisa leurs démarches, et en prit même ensuite le succès fort à cœur. Il se tint tout l'hiver des conférences à Paris entre les évêques, et enfin on convint d'un corps de doctrine où l'on s'expliquoit sur les points contestés : c'étoit une sorte d'interprétation de la bulle. Les évêques qui avoient déjà accepté la constitution, approuvèrent cet écrit par une lettre qui y fut jointe, et reconnurent qu'il étoit conforme aux principes de l'Instruction pastorale de l'assemblée de 1714. Dans l'acte d'acceptation on condamnoit les *Réflexions morales* et les cent une propositions, avec les mêmes qualifications que la bulle : on condamnoit aussi les livres et libelles faits contre elle. Le cardinal de Noailles et l'évêque de Bayonne, quoiqu'ils ne la signassent point, étoient cependant de l'accommodement. Mais le premier prétendoit avoir ses raisons pour ne pas se déclarer encore. Il consentit seulement à envoyer, le 14 mars, au régent, son acte d'acceptation de la bulle, et d'approbation du corps de doctrine, mais à condition qu'après

l'avoir montré aux évêques, on le lui renverroit ; et l'on eut la complaisance de consentir à cette marche oblique. Toute la conduite de ce prélat, en cette occasion, paroît assez difficile à expliquer. D'un côté, il sembleroit qu'il fût las du rôle qu'on lui avoit fait jouer jusqu'alors. *La crainte du schisme*, dit Dorsanne, *un grand fonds de piété, l'intérêt de son diocèse, qui souffroit extrêmement de ces divisions, lui avoient peut-être dessillé les yeux* (1). Quelques-uns même de ceux qui l'entouroient, commençoient à être effrayés des suites de leurs conseils, et la première effervescence du délire étoit passée. Mais d'un autre côté, d'autres motifs le retenoient encore. Les démarches qu'il avoit déjà faites contre la constitution, la honte de revenir sur ses pas, les engagemens qu'il avoit contractés, l'exagération d'une partie de son clergé, exagération qu'il avoit fomentée lui-même, tels étoient ses principaux liens. Il écrivit à ses curés une circulaire, où il leur disoit qu'en prenant le parti d'accepter la bulle, il avoit mis la vérité à couvert par de bonnes explications. On répandit en son nom deux autres écrits qui n'auroient pas prouvé une envie bien franche de rétablir la paix, et qui étoient si peu modérés que le parlement de Paris les supprima. Quoi qu'il en soit des dispositions secrètes du cardinal, la vue d'un acte d'acceptation signé de lui, fit croire aux évêques qu'il étoit disposé à se rendre ; et on se prêta à tout ce qu'il voulut. Il avoit désiré que le corps de doctrine fût approuvé par le plus grand nombre d'évêques qu'il seroit possible ; ce fut pour le satisfaire que le régent dépêcha dans les provinces quelques ecclésiastiques chargés de porter aux évêques, résidans dans leurs diocèses, les actes convenus à Paris, et de les engager à y apposer leurs signatures. Ces abbés remplirent leur commission avec une excessive diligence : à peine donnoient-ils aux prélats, chez lesquels ils passoient, le temps de lire avec quelque réflexion les écrits

(1) Journal, juin 1720, tome II, page 6, in-4°.

qu'on leur présentoit. Cependant le désir de la paix, l'espérance de l'avantage de l'Église, l'exemple de leurs collègues réunis à Paris, et les instances qu'on leur faisoit, en déterminèrent un assez grand nombre, et il s'en trouva soixante-sept qui donnèrent leur approbation au corps de doctrine. Quelques-uns refusèrent leur signature, mais par des motifs divers. Ceux-ci, au nombre de cinq ou six, craignirent de donner atteinte à l'autorité de la bulle, et à l'acceptation qu'ils en avoit faite en 1714; et cinq évêques nommés dans le temps même, ne firent, dans leur acceptation de la bulle, aucune mention des explications de 1720. Ceux-là, au contraire, ne vouloient pas d'une acceptation quelle qu'elle fût, et trouvoient l'acte dressé à Paris trop favorable à une constitution qu'ils étoient convenus de peindre des plus noires couleurs. A leur tête étoient les évêques de Montpellier et de Boulogne, qui, se trouvant à Paris au moment de la conclusion, se donnèrent beaucoup de mouvemens pour la traverser. Ils sollicitèrent vivement le cardinal de Noailles de refuser son adhésion; et ce fut par leurs instances que l'évêque d'Auxerre, qui avoit paru disposé à souscrire, partit de Paris sans l'avoir fait. Ils entraînèrent encore plusieurs de leurs collègues, et il y eut en tout douze évêques qui refusèrent, par ce même motif, de prendre part à l'accommodement. Tous les autres prélats qui avoient paru peu favorables à la bulle, et entr'autres quatre ou cinq appelans, signèrent le corps de doctrine et l'acceptation. Cette défection vivement déplorée par le parti, réchauffa le zèle de ceux qui étoient restés fidèles à la cause. Des gens affidés couroient dans Paris et chez les curés du diocèse, pour faire signer des protestations contre l'accommodement. Les cabales et les intrigues recommencèrent, et le cardinal de Noailles ne fit rien pour les empêcher.

— Le 4 août, déclaration du roi pour autoriser le corps de doctrine et l'accommodement. Cette déclaration avoit été dressée par M. d'Aguesseau, magistrat d'une grande réputation, et qui, devenu chancelier depuis la

mort de Louis XIV, montra un zèle louable pour la paix de l'Église, et n'omit rien pour faire réussir l'accommodement. La déclaration défendoit de parler contre la bulle, contre l'instruction de l'assemblée de 1714, et contre le corps de doctrine. Elle condamnoit aussi les appels. Le 18 août, elle fut envoyée au parlement de Paris, qui venoit d'être transféré à Pontoise, pour des raisons qui ne sont pas de notre sujet. Au lieu d'enregistrer, cette cour fit des difficultés, et s'occupa à recevoir des requêtes que lui présentoient, contre la déclaration, les quatre premiers évêques appelans, l'université de Paris, la Sorbonne et quelques curés. Le régent fut d'autant plus mécontent de cette conduite, que tous les autres parlemens enregistroient sans difficulté et sans modification. Le 7 septembre, il retira sa déclaration. Le parlement s'en offensa, et l'on voit dans Dorsanne, quels mouvemens il se donna pour en faire repentir le prince. Cet écrivain nous apprend, et son témoignage paroît irrécusable sur ce point (1), que les magistrats se liguèrent avec le cardinal de Noailles, qui promit de ne donner son Mandement d'acceptation qu'après l'enregistrement au parlement. Celui-ci, de son côté, promit sans doute de ne pas souffrir que le cardinal fût inquiété. L'abbé Menguy, conseiller, vif et accrédité dans son corps, fut l'agent de cette union, que quelques-uns appeleroient une cabale, et dont on peut voir les détails dans le Journal cité. Le régent, qui n'en avoit aucune connoissance, donna, le 15 septembre, des lettres-patentes qui évoquoient au grand-conseil toutes les contestations nées et à naître sur la bulle. Le 18, la déclaration fut portée à ce tribunal, où elle essuya encore des difficultés. Le 23, le régent s'y rendit, accompagné des princes et des pairs, et l'enregistrement pur et simple passa. Cette opération terminée, on pressa le cardinal de Noailles de donner son Mandement d'acceptation.

(1) Journal, septembre 1720, tome II, page 19.

d'acceptation. Mais fidèle aux engagemens qu'il venoit de contracter avec les magistrats, il n'en voulut rien faire que la déclaration n'eût été enregistrée par eux. On l'exhorta vainement à terminer enfin tant de disputes. Ni le bien de l'Église, ni cet amour pour la paix dont il se prétendoit animé, ni les instances pressantes et les sollicitations réitérées de M. d'Aguesseau, ni même celles que le régent voulut bien lui faire, ne purent l'engager à céder. Plus curieux de remplir des engagemens répréhensibles que de réparer ses écarts, il sembloit devenir plus difficile à mesure qu'on le recherchoit davantage. Enfin, les fauteurs même de sa résistance s'employèrent à la faire cesser. Les magistrats, relégués depuis longtemps à Pontoise, s'ennuyoient dans cet exil, et soupiroient après leur retour à Paris. Ils sollicitèrent donc le cardinal de céder, même pour leurs intérêts; et Menguy, qui avoit formé l'union du mois de septembre, fut le premier à conseiller à l'archevêque de la rompre. Après deux mois de résistance, le prélat se rendit enfin, et le 16 novembre, il porta au régent quelques exemplaires de son Mandement d'acceptation, qu'il publia peu de jours après, et qu'il envoya à ses curés et à tous les évêques. Le 4 décembre, le parlement séant à Pontoise, enregistra purement et simplement la déclaration du 4 août, et fut rappelé à Paris. Les évêques adhérens à M. de Noailles, et qui n'avoient pas encore donné leurs Mandemens d'acceptation, les firent paroître successivement. Mais en même temps les appels, quoique condamnés par la déclaration, se renouvelèrent. Les évêques de Sénez, de Montpellier, de Boulogne et de Mirepoix, les mêmes qui avoient donné le signal en 1717, commencèrent aussi en 1720. Boursier composa leur acte d'appel. Leur exemple fut suivi. On publia des listes d'appel, que l'on colporta de tous côtés pour engager à s'y faire inscrire. Les préjugés et les sollicitations du parti en séduisirent plusieurs. Les mouvemens que l'on se donnoit, et l'éclat que faisoient ces intrigues, attirèrent l'attention du gouvernement. Un arrêt du conseil supprima les Mande-

mens des quatre évêques pour le renouvellement d'appel. Le parlement de Paris supprima aussi une liste de réappelans, et un écrit pour exhorter à la souscrire. On fit subir des interrogatoires à plusieurs de ceux qui étoient sur cette liste, et les plus ardens furent exilés. On sévit contre la faculté de théologie, toujours dirigée par les factieux. Un ordre du roi y fit rentrer les docteurs qu'elle n'avoit exclus, que parce qu'ils n'étoient pas favorables aux nouveautés, et d'autres ordres exclurent neuf à dix docteurs des plus turbulens, et dans ce nombre Boursier, qui jouissoit d'un grand crédit parmi eux, et que l'on regardoit comme l'ame de toutes leurs démarches. Le syndic fut déposé, et le docteur Romigny chargé d'en remplir provisoirement les fonctions. La faculté réclama contre ces actes d'autorité, qu'elle avoit provoqués par tant de démarches condamnables ; elle chercha à intéresser le parlement dans sa cause, mais elle fut obligée d'obéir.

— Le 26 août, concile des évêques grecs-unis, à Zamoski, en Pologne. La religion grecque s'étoit long-temps conservée en Pologne, et, quand au XVIIe siècle plusieurs évêques de cette communion se réunirent au saint Siége, il fut convenu qu'ils garderoient leurs rites et leurs usages, et on ne les astreignit qu'à reconnoître les conciles généraux, la procession du Saint-Esprit, la primauté du Pape, et les autres points de foi qui séparent les schismatiques grecs de l'Église romaine. Mais dans un si grand changement il y avoit bien des choses de discipline qu'il falloit régler. Léon Kiszka, archevêque de Kiow et d'Halitz, désira d'être autorisé particulièrement par le saint Siége à convoquer en concile les évêques grecs qui dépendoient de sa métropole, et Clément XI ne put qu'approuver un si louable dessein. Il chargea Jérôme Grimaldi, archevêque d'Édesse, et son nonce en Pologne, de présider au concile, et engagea les évêques à se rendre à l'invitation du métropolitain. Ce prélat indiqua donc le concile à Léopol, pour le 26 août de cette année ; mais la peste s'étant manifestée dans cette ville, il désigna celle

de Zamoski, dans la province appelée Russie-Rouge. Le concile s'y ouvrit en effet au jour indiqué, dans l'église de Sainte-Marie et Saint-Nicolas, appartenant aux Grecs-unis. Il s'y trouva, outre l'archevêque d'Édesse, président, et le métropolitain de Kiow, sept évêques grecs, huit archimandrites ou abbés, qui ont une grande autorité dans cette église, et plus de cent vingt ecclésiastiques séculiers et réguliers de la même communion. Car la religion grecque est la plus suivie dans la partie orientale de la Pologne, et il n'y avoit pas long-temps que la plus grande partie de la noblesse et du clergé s'étoit unie au saint Siége. La première session se passa avec les cérémonies accoutumées. Les membres signèrent tous une profession de foi très-détaillée, et dirigée sur-tout contre les erreurs des schismatiques. Ils y reconnurent entr'autres l'œcuménicité du concile de Trente, et se soumirent à ses décrets, ainsi qu'à ceux des autres conciles généraux tenus dans l'Église latine. La seconde session eut lieu le 1er septembre. On y lut plusieurs constitutions des Papes, et entr'autres la constitution *Unigenitus*. La troisième et dernière session se tint, le 17 septembre, et on y adopta les décrets qui avoient été rédigés dans des conférences particulières. Le premier roule sur la foi. On y condamne spécialement les erreurs d'un nommé Philippe, qui avoit, à ce qu'il paroît, plusieurs partisans dans ces contrées, et enseignoit qu'on ne devoit plus recourir aux sacremens, et que le temps de l'antechrist étoit arrivé. On cita onze propositions extraites de sa doctrine, et le concile les réprouva. Dans le décret sur la messe, il est statué que les Grecs continueront de la célébrer avec du pain fermenté, et que chacun suivra exactement son rit. Sur plusieurs autres points, on permet de suivre indifféremment les usages de l'une ou l'autre Église. Il est ordonné que les seuls religieux soient élevés à l'épiscopat, à moins d'une dispense spéciale. C'est qu'ils étoient plus généralement instruits, étant tirés de l'ordre de saint Basile, très-répandu dans ces contrées, et qui a beaucoup de monastères où l'on pouvoit plus facilement donner l'é-

ducation ecclésiastique. Le métropolitain venoit pourtant de fonder un séminaire à Wladimir, siége qu'il occupoit aussi, et il y avoit encore un collége à Léopol. Les autres décrets traitent de la prédication, des fêtes, de l'administration des sacremens, des religieuses.... On arrêta de réunir en un seul corps les différentes congrégations de l'ordre de saint Basile, qui n'auroient plus qu'un abbé, dont l'inspection s'étendroit sur tous les monastères, afin qu'il pût réprimer les abus avec plus de facilité. On régloit en outre plusieurs points de discipline. Ces décrets sont fort étendus, et le concile ordonna qu'ils fussent traduits en langue vulgaire, pour que tous pussent en connoître les réglemens, et y puiser l'instruction et les conseils nécessaires. Les actes sont signés du nonce Grimaldi, archevêque d'Édesse, comme président; de Léon Kiszka, archevêque de Kiow et d'Halitz (1), évêque de Wladimir et de Brzesk, métropolitain de toutes les Russies; de sept autres évêques, et de huit abbés de différens monastères. On trouve aussi à la fin les signatures de cent vingt-sept ecclésiastiques séculiers et réguliers des différens diocèses que nous venons de nommer, et en outre de ceux de Novogorod et de Minsko; par où l'on voit que ce concile étoit fort nombreux. Benoît XIII en approuva et confirma les décrets, le 19 juillet 1724.

— Le 1er novembre, procession solennelle à Marseille. Une peste affreuse désoloit cette grande ville. Un bâtiment venant des échelles du Levant, et arrivé à l'île d'If, le 25 mai précédent, répandit en France ce fléau redoutable. Le mal se manifesta dans les premiers jours de juillet, et fit en peu de temps de rapides progrès. Presque toute la Provence en fut atteinte. Aix et Avignon en ressentirent les effets. Mende même n'en fut pas exempte. Mais ce fut à Marseille que la contagion se déploya avec plus de fureur. Elle étoit encore accrue par

(1) Ces évêchés sont unis et sont toujours possédés par les mêmes titulaires.

les chaleurs de l'été, qui sont plus ardentes à cette époque dans cette ville. Bientôt la mortalité fit les plus grands ravages. Le nombre des pestiférés augmentoit tous les jours. La maladie ne duroit pas plus de vingt-quatre heures. Dans cette situation désespérante, où la pitié étoit étouffée par la peur, et où chacun trembloit pour soi, la ville fut heureuse de renfermer de ces hommes intrépides et charitables, que le danger n'effrayoit pas ou qui savoient le braver. Tandis que plusieurs se hâtoient de quitter un sol empesté, et de chercher un abri à la campagne, d'autres se dévouoient pour le salut de leurs concitoyens. Les échevins de la ville ne négligèrent rien de ce qui étoit de leur devoir, et travaillèrent sans relâche, soit à construire des hôpitaux, soit à procurer des vivres, soit, ce qui étoit le plus urgent et le plus pénible à la fois, à enterrer cette foule de morts qui jonchoit les places et les rues, et dont les cadavres exhaloient une corruption qui aggravoit le mal. Ce fut là le plus difficile de leurs soins, et ils le remplirent avec un courage héroïque. Plusieurs médecins et chirurgiens s'oublièrent aussi eux-mêmes, pour ne songer qu'aux devoirs de leur état. Le clergé sur-tout se montra digne de son auguste ministère. Les prêtres des paroisses, les religieux rivalisèrent de zèle et de dévouement. Assidus dans les maisons des malades et dans les hôpitaux, ils portoient à tous les secours de la religion et des consolations nécessaires au milieu de cette désolation générale. Ils couroient de lits en lits, assiégeant, sans effroi, ces asiles assiégés par la contagion (1). L'évêque de Marseille, M. de Belzunce, les soutenoit par son exemple. Loin d'écouter des conseils timides, il étoit resté au milieu de

(1) Dans l'*Histoire de la régence du duc d'Orléans*, par Marmontel, on donne une relation détaillée de la peste de Marseille. Mais qui croiroit qu'en dépit de tous les mémoires et de toutes les relations du temps, on n'y dit pas un mot du zèle et du dévouement des ecclésiastiques de cette grande ville? Cette omission affectée ne paroit guère excusable. Cette relation renferme aussi des traits non moins déplacés.

son troupeau, et remplissoit les fonctions de père et de pasteur, visitant les malades, secourant les pauvres, et montrant tout le courage qu'inspire une héroïque charité. Il ne périt point, mais plus de 250 prêtres et religieux furent victimes de leur zèle, et la contagion enleva en tout environ 50,000 ames. Elle continua de se répandre avec la même fureur pendant le mois d'août et de septembre. Elle diminua ensuite graduellement, et ne cessa enfin qu'au mois de juin de l'anuée suivante. Elle étoit encore dans sa plus grande force, lorsque, le 7 septembre, les échevins firent, au nom de la ville, et entre les mains de l'évêque, le vœu solennel de doter un hôpital pour les orphelines. Le 1er novembre, jour où l'Église célèbre la fête de tous les saints, M. de Belzunce fit une procession solennelle pour toucher la colère de Dieu. Il marcha la corde au cou, les pieds nus et tenant la croix dans ses mains, et célébra les saints mystères sur un autel dressé en plein air. Là, après avoir exhorté son peuple à fléchir le ciel par ses prières, il consacra la ville au Cœur de Jésus, et depuis les échevins s'engagèrent, par une délibération, à entendre tous les ans la messe le jour du Sacré-Cœur, à y offrir un flambeau orné de l'écusson de la ville, et à se trouver le soir à une procession générale en actions de grâces de la cessation du fléau : céremonie qui fut long-temps ponctuellement observée, et qui, après avoir été interrompue par la révolution, vient d'être rétablie. On a aussi, dans ces derniers temps, élevé un monument en l'honneur de ceux qui avoient, en cette rencontre, servi la ville avec un noble dévouement. On y nomme entr'autres le pieux évêque, le père Milley, Jésuite, qui mourut en soignant les pestiférés, et d'autres imitateurs de son zèle. On y fait aussi mention des secours du Pape, qui, sur la nouvelle de la contagion, ordonna des prières dans Rome pour la délivrance des Marseillois, et leur envoya gratuitement 350 charges de blé pour être distribuées aux pauvres.

— Le 31 décembre, M. de Mezza-Barba, légat du Pape pour les missions orientales, a sa première audience

de l'empereur de la Chine. Le peu de succès de la mission du cardinal de Tournon, détermina le Pape à tenter encore un effort. Il se décida à envoyer un légat en Chine, et choisit pour cette commission importante M. de Mezza-Barba, auquel il donna le titre de patriarche d'Antioche. Ce prélat, parti de Lisbonne le 5 mars 1720, aborda à Macao le 26 septembre suivant. Il y releva des censures plusieurs Jésuites, dont le cardinal de Tournon avoit eu à se plaindre, et l'évêque de Macao, qui en avoit usé si mal envers cet infortuné légat. M. de Mezza-Barba se contenta de leur faire prêter le serment prescrit par la bulle *Ex illâ die*, qu'il étoit chargé de faire observer par les missionnaires. Le 7 octobre, il s'embarqua pour Canton, d'où il se rendit à la cour. Il essuya, chemin faisant, des désagrémens qui ne firent pas bien augurer du succès de son voyage. Il eut beaucoup de peine à obtenir une audience de l'empereur. Elle lui fut enfin accordée pour le 31 décembre. Il présenta au prince le bref du Pape, et lui demanda pour les chrétiens de ses états la permission de suivre le christianisme dans toute sa pureté, et d'observer ce qui avoit été prescrit à Rome sur les cérémonies contestées. L'empereur prévenu, dit-on, par les partisans de ces usages, fit plusieurs observations au légat, et lui témoigna son étonnement de ce que le Pape prononçoit sur les affaires de son empire. M. de Mezza-Barba répondit que le saint Père ne prétendoit point s'immiscer dans le gouvernement des Chinois, mais qu'en qualité de chef des chrétiens, il avoit le droit de décider ce qui pouvoit leur être permis ou non par la religion. Le légat eut encore plusieurs audiences, et il se flattoit de quelque succès, quand l'empereur parut disposé à chasser tous les chrétiens. Le patriarche lui adressa une supplique pour l'appaiser, et ne réussit point. On lui fit essuyer bien des dégoûts, et on arrêta plusieurs missionnaires sous ses yeux. Dans cette extrémité, on lui conseilla de prier l'empereur de le laisser retourner en Europe, pour informer le Pape des faits, en promettant de ne rien innover, et de ne faire aucun acte de juridic-

tion. Cette proposition appaisa un peu le prince, qui, le 1er mars 1721, donna une audience au légat pour la dernière fois, et lui remit des présens pour lui, pour le roi de Portugal et pour le Pape. M. de Mezza-Barba retourna donc à Macao, où il fut obligé de séjourner plus de six mois. Il employa ce temps à s'efforcer de ramener au parti de l'obéissance ceux qui n'avoient pas encore déféré à la constitution *Ex illâ die*, et il en gagna en effet quelques-uns. Ces détails sont tirés de la relation que donna de cette ambassade un religieux Servite qui accompagnoit le légat. Il y inculpe fortement les Jésuites, et leur prête même des propos et des actions peu croyables. Il prétend que ce furent eux qui indisposèrent Kang-Hi contre le légat, et qui empêchèrent le succès de sa mission. Quoiqu'il en soit, le patriarche donna, le 4 novembre 1721, peu de jours avant de quitter Macao, un Mandement adressé aux missionnaires, pour les exhorter à observer les décisions du saint Siége, et à ne pas quitter, sous divers prétextes, les fonctions auxquelles ils s'étoient consacrés. Mais en même temps il modifioit la bulle *Ex illâ die*, par huit permissions qui concernoient les honneurs envers Confucius et les ancêtres, et leurs tablettes. M. de Mezza-Barba retourna ensuite directement en Europe, emportant avec lui le corps du cardinal de Tournon pour lui faire rendre les honneurs funèbres à Rome. Son Mandement n'appaisa point les troubles, et devint le sujet de nouvelles discussions, qui ne furent terminées que plusieurs années après. Cette mission auroit eu pourtant besoin plus que jamais d'union et de concorde. Le 20 décembre 1722, mourut Kang-Hi, empereur de la Chine. Il avoit presque toujours montré des dispositions favorables pour le christianisme. Ami des sciences et des arts, il avoit accueilli à sa cour les Jésuites qu'on avoit envoyés d'Europe en qualité de mathématiciens, d'astronomes ou d'artistes, et la protection qu'il leur accordoit avoit été plus d'une fois utile à la religion. Ils avoient obtenu des édits favorables, avoient bâti une église à Pékin,

dans l'enceinte même du palais impérial, et en avoient élevé beaucoup d'autres dans différentes provinces. Le christianisme se professoit publiquement. Les évêques et les autres missionnaires étoient connus comme tels. Un grand nombre de païens se convertissoit, et la foi faisoit tous les jours de nouvelles conquêtes. Ces heureux progrès furent d'abord arrêtés par l'édit de 1706, qui ordonnoit à tous les missionnaires de se rendre à la cour pour obtenir la permission de demeurer en Chine, à condition de ne rien enseigner contre la doctrine de Confucius et les usages de l'empire. Quarante-sept missionnaires, presque tous Jésuites, s'étoient, comme on sait, soumis à cette loi. Les autres ne croyant pas pouvoir le faire, s'étoient tenus plus cachés, mais n'avoient pas cessé de rester dans leurs provinces, en prenant quelques précautions, et d'y cultiver leurs troupeaux. Leur séjour en Chine choquoit encore les ennemis du christianisme, et la faveur de l'empereur n'avoit fait, pour ainsi dire, qu'accroître la haine des païens contre la foi et ceux qui la prêchoient. En 1711, un mandarin présenta à Kang-Hi une requête pour faire proscrire la religion chrétienne. Cette tentative ne réussit point alors. Ce ne fut qu'en 1717, que sur une nouvelle requête d'un mandarin, il fut rendu par les tribunaux de l'empire des sentences extrêmement défavorables aux missionnaires. La rigueur en fut un peu modérée par l'empereur, qui se contenta d'une défense générale d'embrasser notre religion. Ses sentimens connus ne permettoient guère aux gouverneurs des provinces de faire éclater leurs dispositions, et d'avoir recours aux vexations et à la violence. Mais on put prévoir dès-lors que les choses changeroient de face sous un autre prince; et, en effet, Yong-Tching, quatrième fils de Kang-Hi, ne fut pas plutôt sur le trône, qu'il laissa voir des sentimens bien différens de ceux de son père. Les mandarins, qui depuis long-temps voyoient avec chagrin les progrès du christianisme, sentirent qu'ils seroient appuyés, et commencèrent à sévir. Ce fut dans la province de Fo-Kien que l'orage éclata. On fit des perqui-

sitions contre les chrétiens, on démolit les églises, les missionnaires furent obligés de se tenir soigneusement cachés. A la fin de 1723, deux requêtes furent adressées à l'empereur pour lui demander la destruction du christianisme. Elles furent appuyées par le tribunal des rits, et le 11 janvier 1724, Yong-Tching les approuva, et ordonna que tous les Européens fussent conduits à la cour ou à Macao. Les Jésuites qui résidoient à Pékin en qualité de savans, s'efforcèrent en vain de détourner ce coup. On s'empara presque par-tout des églises, qui furent détruites ou employées à des usages profanes. On arrêta plusieurs missionnaires que l'on conduisoit à Canton. Mais les vexations tombèrent particulièrement sur une branche de la famille impériale, composée presque en entier de chrétiens. L'empereur irrité de voir des princes de son sang professer un culte qu'il vouloit proscrire, les envoya en exil, les dépouilla de leurs dignités, et leur fit essuyer toute sorte de mauvais traitemens. Enfin on les mit dans des cachots, où la plupart périrent, sans qu'aucun de ceux qui s'étoient convertis, dans cette famille extrêmement nombreuse, eût cherché à conserver la vie par une honteuse défection. Nous verrons, sous 1732, les suites de cette persécution.

1721.

Le 19 mars, Clément XI meurt dans sa soixante-douzième année, et dans la vingt-unième de son pontificat. On a vu combien les temps de son gouvernement avoient été orageux. Sa mémoire a été outragée par plusieurs écrivains, dont il faut espérer que les invectives n'auront pas servi à fixer le jugement de la postérité sur ce Pape. Clément XI étoit extrêmement pieux. Il célébroit chaque jour les saints mystères, menoit une vie simple et laborieuse, et distribuoit d'abondantes aumones. Il laissa dans Rome des fondations pieuses et des établissemens de charité. Continuellement occupé des intérêts

de l'Église, il en ressentoit vivement les avantages et les pertes, et on a de lui un grand nombre de brefs et de lettres qui attestent son zèle et sa sollicitude. Il vint au secours des chrétiens d'Orient, maltraités par les Turcs. Le primat d'Arménie avoit été envoyé aux galères de Constantinople. L'archevêque de Philippes avoit pensé périr dans les tourmens. Le patriarche de Syrie avoit été battu de verges et jeté dans un cachot. L'archevêque de Béroë, son compagnon d'infortune, étoit mort d'épuisement dans sa prison. Le Pape fut sensiblement touché de ces tristes nouvelles. Il employa la médiation des princes catholiques en faveur de ces prélats et des autres Grecs unis à l'Église romaine. Il leur fit passer des secours d'argent, et envoya à Constantinople un visiteur apostolique chargé d'y ranimer le courage des fidèles. Il fit rebâtir à Andrinople une église pour les catholiques. Il obtint du roi de Perse plus de liberté pour les chrétiens de ses états. Il contribua à l'érection d'un séminaire dans le midi de la Russie. On le voit perpétuellement occupé à écrire aux princes, soit pour les porter à la paix, soit pour les engager à protéger l'Église. La guerre de la succession d'Espagne fut pour lui une source de chagrins. Il vit ses états ravagés par les troupes impériales, et s'efforça en vain de concilier les prétentions des contendans. Il reçut le fils de Jacques II, roi d'Angleterre, et voulut que ce prince, à qui sa foi avoit coûté un trône, trouvât du moins dans Rome un asile honorable. En 1713, il confirma dans sa dignité le patriarche grec d'Alexandrie, qui venoit de se réunir au saint Siége, et lui accorda le pallium. Ce fut, sans contredit, un des Papes les plus recommandables des temps modernes. Il joignit l'instruction au zèle, la modération à la fermeté, la sagesse à la piété, les vertus d'un Pontife aux qualités d'un souverain. Il mourut dans les sentimens de résignation et de piété qu'il avoit toujours montrés durant sa vie. Il fit soixante-neuf cardinaux en quinze promotions. Ne pouvant les nommer tous, nous ne citerons que ceux qui se distinguèrent spécialement : le cardinal Badoëro, patriarche

de Venise, qui remplissoit avec assiduité les devoirs de sa place ; le cardinal Corsini, depuis Pape sous le nom de Clément XII ; le cardinal Gualterio, qui fut envoyé en France, en 1700, comme nonce, s'y fit estimer pour ses belles qualités, et étoit lié avec tous les savans de son temps ; le cardinal de Saxe-Zeits, des ducs de ce nom, archevêque de Strigonie ; le cardinal Fabroni, qui jouissoit de la confiance du Pape ; le cardinal Conti, depuis Pape sous le nom d'Innocent XIII ; le cardinal de Tournon, le même qui avoit été légat en Chine, et qui avoit essuyé tant de traverses dans sa mission ; le cardinal Gozzadini, dont on loue les qualités aimables ; le cardinal Annibal Albani, neveu du Pape, qui fut l'éditeur des OEuvres de son oncle ; le cardinal Corradini, savant dans les antiquités ecclésiastiques et profanes, et auteur de plusieurs ouvrages ; le cardinal Tommasi, en qui la piété passoit encore la science ; le cardinal Casini, dont les sermons sont estimés en Italie ; les cardinaux de Rohan, de Polignac, de Bissy, de Gesvres et de Mailly, tous Français (le Pape nomma ce dernier de son propre mouvement, et sans aucune présentation) ; le cardinal Caraccioli, évêque d'Aversa, saint prélat dont on a publié la vie ; le cardinal Nuzzi, savant, et en relation avec tous les savans de cette époque ; le cardinal Belluga, que nous avons déjà eu occasion de nommer, prélat pieux, charitable, zélé, savant, qui a laissé beaucoup d'écrits sur des matières de théologie et de discipline ; le cardinal de Bossu, archevêque de Malines, qui régit long-temps ce grand diocèse et s'y fit estimer ; enfin, pour nous borner dans cette liste, le cardinal Cienfuegos, Espagnol, confesseur de l'empereur Charles VI, et depuis archevêque de Montréal, en Sicile, théologien et auteur de divers ouvrages. Ces choix font honneur au discernement de Clément XI. On lui a quelquefois reproché la promotion d'Alberoni ; mais on sait assez que les Papes n'influent pas sur le choix des sujets que les couronnes leur présentent, et qu'ils ne sont pas trop libres de refuser ceux mêmes qui leur plaisent le moins;

Alberoni, tout-puissant à Madrid, avoit trop de moyens de presser sa nomination, et étoit assez ambitieux pour ne les pas négliger. Le Pape céda aux vives instances de Philippe V, que le ministre faisoit agir. Toutefois il refusa dans le même temps d'accorder à Alberoni des bulles pour l'archevêché de Séville, auquel celui-ci s'étoit fait nommer.

— Le 8 mai, le cardinal Conti est élu Pape, et prend le nom d'Innocent XIII. Michel-Ange de Conti, des ducs de Poli, issu d'une famille ancienne à Rome, naquit en 1655, et courut la carrière des nonciatures. Il fut fait cardinal, en 1706, à la place de M. Philippucci, prélat, qui avoit refusé le chapeau par humilité. Il fut successivement évêque d'Osimo et de Viterbe. Le conclave où il fut élu, étoit composé de cinquante-six cardinaux, et ne dura pas très-long-temps. Le nouveau Pape étoit le huitième de sa famille. Il s'occupa sur-le-champ des contestations qui divisoient l'église de France, et n'eut pas la consolation d'en voir la fin. Le 24 mars de l'année suivante, il adressa deux brefs au roi et au régent. Il y disoit que son prédécesseur avoit blâmé l'accommodement de 1720, et n'avoit pas cru qu'il y eût d'autre voie de conciliation qu'une obéissance, non équivoque et feinte, mais franche et sincère. Il se plaignoit qu'on n'eût pu déterminer les opposans à révoquer leur appel, s'expliquoit avec force contre une lettre qui lui avoit été écrite par quelques-uns d'eux, et dont nous allons parler, et disoit que confier des brebis à de tels pasteurs, c'étoit les perdre plutôt que de leur donner des gardiens. Enfin, pour répondre aux allégations du parti, il déclaroit que la constitution *Unigenitus* ne condamne que des erreurs, et n'attaque ni les sentimens des Pères, ni les opinions des écoles. Le régent fit imprimer ces brefs au Louvre. Un nouveau scandale venoit d'éclater dans l'épiscopat. Les opposans ayant conçu quelques espérances du changement de souverain Pontife, sept de leurs prélats écrivirent à Innocent XIII. Leur lettre, composée par Boursier, étoit digne d'un tel écrivain. Clément XI

et la constitution y étoient traités de la manière la plus outrageante. *L'Église romaine*, étoit-il dit en parlant de la bulle, *voudroit-elle approuver un jugement si irrégulier que Rome païenne n'eût pu le souffrir?* Telle étoit la modération de ces prélats. Leur lettre ne parvint à Rome que plus de six moix après sa date. Ils l'avoient fait passer par la voie de Vienne, espérant trouver quelque appui dans cette cour. Ils y avoient en effet des intelligences parmi quelques subalternes. Mais leur lettre parut sans doute trop violente, et la protection qu'ils sollicitoient leur fut refusée. On pense bien qu'Innocent XIII ne fut pas tenté de répondre à leur missive. Elle fut condamnée par un décret du Saint-Office. En France, il fut question de flétrir la lettre au parlement. C'étoit l'avis du premier président, du procureur-général, de l'abbé Menguy même, qui trouvoient cet écrit déshonorant pour l'épiscopat. Mais l'appel avoit trop de protecteurs parmi les magistrats. Le conseil du roi fut moins indulgent. Un arrêt du 19 avril proscrivit la lettre comme téméraire, séditieuse, et injurieuse au sacerdoce, et à l'impire. Les sept évêques répliquèrent. Boursier composa pour eux une lettre et des remontrances, qui furent condamnées par un second arrêt.

— Le 9 mai, ordre de Georges Ier, roi d'Angleterre, aux magistrats, pour rechercher et punir des assemblées de blasphémateurs. L'incrédulité se propageoit en Angleterre, et commençoit à compter à Londres, sur-tout, des partisans que favorisoit la dépravation d'une grande capitale. On y avoit été, comme à Paris, en proie au délire d'une cupidité aveugle. Un émule de Law, le chevalier Blunt, avoit donné naissance à un système absurde et ruineux, qui avoit séduit une foule crédule. La nation parut aussi livrée à un esprit de vertige. Toutes les professions, tous les emplois étoient négligés. Un agiotage scandaleux avoit remplacé les travaux ordinaires. Pendant l'enivrement que produisit cette illusion, le luxe, le vice et la débauche furent poussés jusqu'à l'extravagance. Les nouveaux riches, éblouis de leur opulence

éphémère, donnoient dans les excès d'un faste ridicule, et affectoient du mépris pour la religion et les mœurs. Il se répandit même qu'il s'étoit formé une société de jeunes libertins qui s'engageoient par des sermens affreux. Ils avoient, dit-on, donné à leur association le nom du *feu d'enfer*, comme pour se moquer des terreurs de la religion, et la débauche et l'impiété se prêtoient chez eux un mutuel support. Les gens de bien réclamèrent avec force contre un tel scandale. Un membre de la chambre des pairs se plaignit de l'accroissement de l'athéisme et de l'immoralité, et sollicita un bill pour réprimer l'un et l'autre. Quelques lords secondèrent sa demande; mais la majorité représenta le projet de bill comme une espèce d'inquisition et comme une entrave à la liberté de penser, et il n'en fallut pas davantage pour rejeter toute mesure contre le mal. La liberté de penser n'avoit déjà que trop de protecteurs dans la chambre haute. On tourna la chose en plaisanterie. On mit la légèreté et les saillies à la place de la gravité, qui devoit présider à cette discussion. On prétendit que les terreurs des amis de la religion étoient exagérées, que la société dont on se plaignoit n'existoit pas, ou du moins qu'il falloit l'abandonner au mépris public. Quelques historiens ont, en effet, regardé l'existence de cette association comme douteuse. Il se peut que les ténèbres dont elle s'enveloppoit, aient contribué à obscurcir ce fait. Quoi qu'il en soit, les progrès de l'incrédulité en Angleterre pouvoient être équivoques. Tant d'écrits contre la religion les avoient accélérés. C'est à cette époque que Collins, Toland, Tindal déployoient leur zèle contre le christianisme. D'autres noms moins fameux étoient entrés dans cette controverse. Nous avons déjà parlé d'Asgill et de Coward. Jean Trenchard avoit publié, sous le nom de *Diogènes*, des *Lettres sur divers points de religion*. Ces Lettres, pleines d'une critique hardie, lui avoient mérité de justes reproches qu'il parut dédaigner. Il s'étoit associé, pour la composition de ses ouvrages, avec Thomas Gordon, Écossois, qui attaqua la religion d'une manière plus directe

dans des écrits que le bon goût ne paroît pas avoir dictés. *Le Cordial pour les esprits bas*, *les Piliers de la supercherie sacerdotale et de l'orthodoxie ébranlés*, sont les titres de quelques-unes de ses productions; il les trouvoit sans doute ingénieux et piquans, ou plutôt il avoit cru devoir prendre ce ton pour se mettre à la portée des dernières classes de la société. C'étoit un moyen de rendre l'irréligion populaire. Cétoit ainsi qu'elle hâtoit ses progrès assez lents jusque-là, mais qui dès-lors prirent un essor rapide, comme on le voit par les monumens du temps. Plusieurs Anglais l'ont remarqué. Addisson, ce littérateur si estimé, déplore, dans ses écrits, les ravages de l'irréligion et de l'immoralité. Leibnitz, qui avoit fait le voyage d'Angleterre, disoit que la religion naturelle s'y affoiblissoit extrêmement, et Clarke, dans sa réponse, n'osoit contredire ce fait. « Il est vrai, disoit-il, « et c'est une chose déplorable, qu'il y a en Angleterre « des personnes qui nient la religion même naturelle, « et qui la corrompent extrêmement. Mais après le dé- « réglement des mœurs, on doit attribuer cela princi- « palement à la fausse philosophie des matérialistes. » Leland remarque que les attaques contre le christianisme se succédoient sans interruption, et que les ennemis de la révélation montroient pour la détruire un zèle aussi étrange qu'infatigable. C'est par cette réflexion qu'il ouvre son article sur Tindal, un des déistes les plus fameux de cette époque, qui avoit donné, en 1706, *les Droits de l'église chrétienne défendus contre les papistes*, où, sous prétexte d'attaquer les catholiques, il sapoit toute constitution ecclésiastique, toute discipline, tout ministère, toute autorité. Le clergé anglican fut alarmé de ce livre. *Les Droits* et la défense qu'en avoit faite Tindal, furent condamnés au feu le 24 mars 1710. L'année suivante, la chambre basse de la convocation, dont Atterbury étoit l'orateur, ayant tracé un tableau de la religion et des progrès de l'incrédulité, Tindal fit paroître un pamphlet contre cet écrit. Il y pousse l'ignorance, ou plutôt la mauvaise foi, jusqu'à soutenir que la nécessité

nécessité des actions humaines est le seul fondement de toute religion. Lorsque l'évêque anglican de Londres, Edmond Gibson, adressa à ses diocésains une première Lettre pastorale contre les productions irréligieuses qui avoient paru depuis plusieurs années, Tindal, dans une Adresse dérisoire aux habitans de Londres et de Westminster, s'efforça de rendre l'évêque ridicule. Depuis il répondit par une seconde Adresse dans le même genre, à une seconde Lettre de Gibson. Mais son plus fameux ouvrage est celui qui a pour titre : *Le Christianisme aussi ancien que la création, ou l'Évangile, nouvelle publication de la loi de nature.* Il y renouvelle le système qu'avoit autrefois adopté lord Herbert de Cherbury. Il y prétend qu'il n'y a pas eu de révélation intérieure distincte de la loi de nature; que la raison suffit pour nous diriger, et que la loi naturelle est claire, parfaite et appropriée à nos besoins. Cependant il est obligé d'avouer, en plusieurs endroits, les déréglemens et les erreurs monstrueuses où sont tombés les hommes sur les principes même fondamentaux de la loi naturelle. Il établit d'ailleurs que l'intérêt personnel doit être la règle de nos actions, et il avance d'autres maximes qui ne sont pas moins pernicieuses en morale. Un tel livre fit beaucoup d'éclat, et excita le zèle de plusieurs docteurs. Le célèbre Waterland, qui s'étoit déjà signalé par ses écrits contre l'arianisme, donna à cette occasion son *Écriture vengée.* Jackson, Stebbing, Balguy, Foster réfutèrent tour à tour plusieurs parties du système de Tindal. Conybeare, depuis évêque de Bristol, composa, à l'instigation de l'évêque de Londres, sa *Défense de la religion révélée*, que le savant Warburton regardoit comme un des livres les plus forts en raisonnemens. Leland entra aussi dans cette controverse, dont Tindal ne vit pas la fin. Diderot, dans son *Essai sur le mérite et la vertu*, où il essaie de justifier Shaftesbury, dit qu'*il est injuste de le confondre avec les Asgill, les Tindal, les Toland, gens aussi décriés dans leur église, en qualité de chrétiens, que dans la républi-*

que des lettres, en qualité d'auteurs, mauvais protestans, et misérables écrivains.

1722.

Le 13 août, avis des censeurs nommés pour examiner l'édition des Conciles du père Hardouin. Le père Hardouin, Jésuite, avoit été chargé par le clergé de France de faire cette édition, qui fut imprimée au Louvre, en 1715, en douze volumes in-folio. Comme à cette époque les Jésuites étoient assez mal vus par un parti dominant, et qu'on cherchoit à leur faire expier le crédit dont ils avoient joui sous le règne précédent, on s'éleva contre l'édition du père Hardouin, comme rédigée dans des principes contraires à nos libertés. Sur ces plaintes, le parlement de Paris nomma, le 20 décembre 1715, six théologiens et avocats pour examiner l'édition. Ces examinateurs étoient Witasse, Dupin, Anquetil, Leger, Lemerre et Bertin. Leur choix pouvoit faire prévoir que le Jésuite ne seroit pas ménagé. En effet, un avis du 13 août 1722, représenta son travail comme défectueux, et méritant les reproches les plus graves. Les censeurs insistoient beaucoup sur quelques omissions, et sur les maximes contraires à nos libertés. Ils s'y plaignoient entr'autres que le père Hardouin parlât des appels du Pape au concile comme étant défendus. Nous avons examiné cet avis (1), et il nous a paru qu'il y avoit beaucoup de chicanes, et que l'esprit de parti s'y montroit trop. On peut remarquer de plus que trois des six commissaires étant morts, l'avis fut donné par les trois autres seulement, et que, parmi ces trois, il n'y avoit qu'un théologien, Leger. Or, étoit-ce à des avocats, étrangers à ces connoissances, qu'il appartenoit de prononcer sur une foule de questions et de faits qu'ils n'avoient pas étudiés? Quoi qu'il en soit, cet avis

(1) En tête est un avertissement rédigé par l'abbé Cadry. C'est dire assez quel part le parti opposant avoit pris à l'avis.

donna lieu à un arrêt du parlement, rendu le 7 septembre suivant, qui supprimoit l'épître dédicatoire où il étoit parlé de la constitution *Unigenitus* et des *réfractaires*. Quant à l'édition, attendu la difficulté de la réformer, on ordonnoit d'y insérer au moins les arrêts et l'avis. Le père Hardouin se plaignit de cet arrêt, et demanda à n'être point tenu d'y déférer. Le roi chargea le cardinal de Rohan de faire examiner ses plaintes, et le cardinal nomma l'abbé de Targny, l'abbé Vivant et quelques autres, qui, en convenant que le Jésuite s'étoit égaré sur quelques points, le justifioient sur d'autres, et montroient l'injustice et les chicanes des censeurs. D'après leur rapport, il fut rendu au conseil d'état, le 21 avril 1725, un arrêt portant que le parlement avoit arrêté sans titre la distribution d'un livre que le feu roi avoit fait imprimer à son imprimerie; que le père Hardouin avoit, à la vérité, omis dans sa collection des pièces intéressantes; qu'il y étoit peu favorable à nos libertés; mais que, *si l'ouvrage a mérité d'être réformé, la censure qui en a été faite par des examinateurs prévenus d'opinions contraires à l'autorité du saint Siége, la plus légitime et la moins contestée, ne mérité pas moins d'être réformée;* qu'il sera donc seulement ajouté à l'ouvrage un supplément renfermant les pièces omises, et des notes, et que l'imprimeur ne sera pas tenu d'insérer les arrêts et l'avis des censeurs. L'abbé de Targny rédigea en même temps des additions à faire pour chaque volume. *Voyez à ce sujet un carton de la Bibliothèque du roi, qui est coté B.* 1684. *A.*

1723.

Le 27 avril, sept prêtres hollandais nomment, de leur autorité, un archevêque d'Utrecht. Depuis la mort de Codde, en 1710, il n'y avoit point d'évêque en Hollande. Les vicaires apostoliques que l'on y avoit envoyés, avoient été forcés, par diverses intrigues, d'abandonner la mission.

Le gouvernement spirituel de ces provinces avoit été confié par le Pape à ses nonces de Cologne et de Bruxelles; mais les partisans de Codde et de Quesnel n'avoient jamais voulu se soumettre à leur juridiction, et ne reconnoissoient que les grands-vicaires nommés par Codde ou par le chapitre d'Utrecht. Celui-ci prétendoit avoir droit de gouverner pendant la vacance du siége. Il nommoit des pasteurs, donnoit des dimissoires, et exerçoit toutes les autres fonctions de l'administration ecclésiastique. La cour de Rome jugeoit au contraire que le chapitre d'Utrecht ayant été éteint depuis le changement de religion en Hollande, et ayant cessé d'exister pendant long-temps, les prêtres qui prenoient le titre de chanoines d'Utrecht, mais qui ne résidoient point en cette ville, et qui étoient attachés à différentes paroisses de ce pays, ne pouvoient être considérés comme formant le chapitre cathédral et l'église métropolitaine. Comment sept prêtres, suivis à peine d'une soixantaine d'autres, pouvoient-ils représenter le reste du clergé de Hollande, infiniment plus nombreux, et qui restoit soumis à l'autorité du saint Siége? Cependant ces chanoines, enhardis par des suggestions étrangères, prétendirent que c'étoit par usurpation que les Papes les avoient gouvernés jusque-là. Ils refusèrent les vicaires qu'on avoit envoyés chez eux, et voulurent avoir des archevêques en titre. Le siége d'Utrecht étoit aboli depuis plus de cent ans. Ils entreprirent de le faire revivre, et de se donner un archevêque à leur gré. Ce projet leur fut, à ce qu'il paroît, suggéré par les réfugiés français qu'ils avoient chez eux, et qui leur procurèrent les moyens de le mettre à exécution. Ce fut, dit-on, un diacre français, nommé Boullenois, fort attaché au parti, et venu en Hollande en 1716, qui commença l'œuvre. Il fut touché de voir la triste situation où étoient réduits en ce pays les opposans, *qui étoient abandonnés de la plupart des ecclésiastiques séculiers et réguliers, tous attachés au nonce, et qui formoient un troupeau pauvre, foible et digne de pitié*. Le zèle de ce janséniste s'échauffa en leur faveur. Il revint en France dans l'in-

tention de ne rien négliger pour leur procurer du secours. Il y travailla avec ardeur, et peignit vivement les maux de ces victimes du despotisme de la cour de Rome. Plusieurs docteurs de Sorbonne, tous appelans, donnèrent une consultation où ils établissoient qu'une église ne perd point ses droits par une longue viduité ; que l'usage de la cour de Rome, d'envoyer des vicaires apostoliques, étoit une usurpation ; et que les prêtres de Hollande pouvoient rentrer dans l'exercice de leurs droits, contre lesquels rien ne pouvoit prescrire. La faculté de droit de Paris, aussi appelante, donna une décision pareille. Van Espen et quatre docteurs de Louvain répondirent de même. Boullenois ne borna pas là ses bons offices. Par ses instances et celles de ses amis, des évêques français consentirent à ordonner prêtres de jeunes Hollandais, sur les dimissoires du chapitre d'Utrecht, et sans exiger la signature du formulaire. Boullenois en amena lui-même en France ; et les évêques de Bayeux et de Blois, et sur-tout celui de Senez, en ordonnèrent plusieurs. Ce fut apparemment pour reconnoître ces services, que les chanoines d'Utrecht et leurs adhérens se joignirent, le 9 mai 1719, à l'appel des évêques opposans de France. Sur ces entrefaites, il leur arriva un évêque qui leur parut envoyé par la Providence pour sacrer celui qu'ils vouloient se donner. Dominique Varlet, prêtre des Missions étrangères de Paris, venoit d'être fait, en 1718, coadjuteur de l'évêque de Babylone. Il avoit passé par la Hollande pour se rendre en Perse, et avoit donné la confirmation à Amsterdam, sur les pouvoirs du chapitre de Harlem. Cette conduite et ses liaisons lui attirèrent une suspense, qui lui fut signifiée en Perse, le 15 mars 1720, par l'évêque d'Ispahan. Il fut donc obligé de revenir à Amsterdam ; et là, loin de chercher à faire lever ses censures, il s'attacha de plus en plus au parti du chapitre, exerça ses fonctions malgré la suspense, et résolut de se fixer en Hollande pour y être plus utile aux opposans de ce pays. Le 15 février 1723, il appela de la bulle *Unigenitus*, et des censures portées contre lui. Il étoit reçu parmi les siens qu'après cette for-

malité on pouvoit braver toutes les décisions de Rome et toutes les peines de l'Église. C'est ce que fit Varlet, qui, déclaré plusieurs fois excommunié et schismatique, alla toujours en avant. On se disposa à profiter de son séjour en Hollande. Après avoir écrit au Pape pour la forme, le chapitre d'Utrecht, ou, si l'on veut, les prêtres qui prétendoient former ce chapitre, réunis au nombre de sept, élurent pour archevêque Corneille Steenhoven, l'un d'eux, qui exerçoit depuis long-temps les fonctions de grand-vicaire. Ils annoncèrent cette élection au Pape, en le priant de la confirmer. Ils n'en reçurent aucune réponse; et le collége des cardinaux, le saint Siége vacant, chargea, le 8 avril 1724, l'internonce de Bruxelles de recommander aux évêques voisins de ne point prêter les mains à la consécration de Steenhoven, attendu que l'élection de ce faux évêque avoit été faite sans aucun droit. Les prélats des provinces voisines refusèrent, en effet, leur ministère; Varlet fut moins difficile. Suspens, interdit et excommunié, il n'en parut que plus propre à ce qu'on désiroit de lui. Le 15 octobre 1724, il sacra Steenhoven à Amsterdam, n'étant assisté que de deux chanoines; ce qui est contraire à la discipline observée dans l'Église, et ce qui n'est permis qu'avec des dispenses qui ne furent point demandées. Le 30 novembre suivant, Steenhoven et son clergé interjetèrent appel, au concile général, de ce qu'ils appeloient les vexations de la cour de Rome. Benoît XIII ayant, par un bref du 21 février 1725, déclaré l'élection nulle et l'élu suspens de toutes fonctions, celui-ci en appela encore le 30 mars. Il survécut peu à ce nouvel acte de schisme, et mourut le 3 avril. Les catholiques hollandais, qui n'avoient pas voulu le reconnoître, désiroient profiter de cet événement pour obtenir d'avoir chez eux, comme par le passé, des vicaires apostoliques nommés par les Papes : ils en sollicitèrent la permission des états. Il sembloit qu'on pouvoit d'autant moins la leur refuser, qu'ils étoient en bien plus grand nombre que les autres. Mais ceux-ci se donnèrent tant de mouvemens auprès des états, qu'ils em-

pêchèrent que cette demande ne fût accordée. Il se hâtèrent aussi de remplir la place de Steenhoven, comme on le verra sous 1725.

— Le 11 octobre, le P. Buccharelli, missionnaire Jésuite, a la tête tranchée au Tong-King. Le Tong-King est, comme on sait, un royaume placé entre la Chine et la Cochinchine. La foi y avoit été prêchée dès 1627; et à travers une alternative de persécutions et de paix, elle n'avoit pas laissé de faire de grands progrès. On y comptoit, dit-on, jusqu'à 200,000 chrétiens, conduits par différens ecclésiastiques et religieux, lorsqu'en 1696, et ensuite en 1712, deux édits arrêtèrent un peu ces progrès, et obligèrent les missionnaires à se cacher, ou même à sortir du pays. En 1721, la persécution recommença avec plus de force. On poursuivit les prêtres. Deux Jésuites, les PP. Messari et Buccharelli furent arrêtés. Le premier mourut dans sa prison. Le second eut la tête tranchée, le 11 octobre, avec neuf Tong-Kinois chrétiens, qui lui servoient de catéchistes. Plus de cent cinquante autres fidèles furent condamnés à une espèce d'esclavage. Cependant il paroît que le reste des chrétiens n'en fut point ébranlé, et qu'ils conservèrent la foi au milieu des dangers et des mauvais traitemens.

— Le 25 décembre, mort du duc d'Orléans, régent de France. Nous avons déjà parlé du caractère de ce prince et des vices de son administration. Il fit à sa nation des plaies profondes. Il donna l'exemple d'une immoralité scandaleuse. Il énerva l'autorité par de grandes fautes. Son gouvernement forme une époque aussi funeste que bien caractérisée dans l'histoire de France au XVIII^e^ siècle. Il eut recours, pour réparer les finances de l'état, à un système destructeur dont le succès eût été un crime, et dont la chute fut une calamité. Des calculs honteux, une soif effrénée de l'or, la ruine d'un grand nombre de familles, l'élévation subite de fripons adroits, tels furent les effets sinistres d'un système immoral et insensé. Au milieu des manœuvres d'un agiotage inconnu jusqu'alors, on apprit à mettre l'argent

au-dessus de tout, et à s'embarrasser peu des moyens pour en acquérir. La licence des mœurs fut la suite de cet oubli des principes. Les sociétés familières du régent affichoient un ton qui ne pouvoit qu'aggraver le mal. Là, on se permettoit tous les excès, on en faisoit trophée. Tout, jusqu'au nom de *roués* que prenoit les affidés du prince, servoit à montrer la turpitude de leur vie. Un historien du régent, qui est souvent son panégyriste, n'a pu s'empêcher de dire que *ses vices avoient insulté l'honnêteté publique, et soulevé les gens de bien.* Mais tandis que les gens de bien s'affligeoient de ces scandales, les gens foibles ou corrompus, enhardis par cet exemple, ne dissimuloient plus leurs penchans les plus honteux. La contagion se répandoit de proche en proche. La ville, imitatrice de la cour, en prenoit le langage et l'esprit, et les provinces accoutumées à recevoir la loi de la capitale, étoient moins révoltées d'une manière de vivre qui devoit leur être nouvelle. La liberté de penser croissoit avec la corruption. Le régent n'avoit pas une incrédulité décidée; mais la facilité de son caractère, et les désordres de sa conduite favorisoient l'irréligion (1). Ses *roués* se piquoient de ne rien respecter. Le petit nombre d'incrédules qui pouvoit exister alors, et qui, jusque-là, timide et réservé dans ses doutes, craignoit de les laisser paroître, et de s'afficher par des sentimens que repoussoit l'opinion générale, ce petit nombre mit moins de précaution dans sa conduite et dans ses discours. Il se forma, non pas encore un parti irréligieux, mais des coteries où la religion étoit peu menagée. Les

(1) Le duc de Saint-Simon, quoiqu'ami et confident du régent, n'en fait pas un portrait flatteur. *Le prince aimoit*, dit-il, *à brouiller ensemble les gens par des faux rapports. Ce fut une de ses principales occupations lorsqu'il fut régent, mais qui, étant découverte, le rendit odieux. Il étoit incapable de suite dans rien, avoit une sorte d'insensibilité pour tout, se flattoit de savoir tromper tout le monde, se défioit aussi de tout le monde.... On ne connoit que trop la licence de ses soupers, des ordures, des impiétés, des enivremens.*

pamphlets, les libelles se multiplièrent. Le recueil des pièces licencieuses ou satiriques publiées à cette époque est très-considérable. Les écrits de Bayle furent recherchés avec plus de curiosité. Deux hommes sur-tout contribuèrent encore à étendre et à fortifier cette disposition de quelques esprits. Nous voulons parler de Montesquieu et de Voltaire. Le premier publia en 1721, les *Lettres persannes*, roman où paroissent, dit un écrivain impartial, *cette témérité d'examen, ce penchant au paradoxe, ce libertinage d'opinion, si l'on peut parler ainsi, qui attestent à la fois la vivacité et l'imprudence de l'esprit.* Un ton satirique, des détails licencieux, des plaisanteries qui n'étoient qu'en apparence dirigées contre la religion musulmane, des attaques plus directes encore contre les dogmes du christianisme, tel est le fond de cet ouvrage. *La peinture des mœurs orientales, réelles ou supposées, n'est*, dit d'Alembert, *que le moindre objet de ces Lettres. Elle n'y sert, pour ainsi dire, que de prétexte à une satire fine de nos mœurs, et à des matières importantes que l'auteur approfondit en paroissant glisser sur elles.* On pourroit s'étonner après cela d'entendre d'Alembert dire que Montesquieu *n'attaque que des abus. N'attaquoit-il que des abus*, celui qui dit que *le Pape est une vieille idole qu'on encense par habitude* (Lettre XXIX); que *lorsqu'il arrive quelque malheur à un Européen, il n'a d'autre ressource que la lecture d'un philosophe qu'on appele Sénèque*, et que *les Asiatiques plus sensés prennent des breuvages capables de rendre l'homme gai* (Lettre XXXIII); que *lorsque Dieu mit Adam dans le paradis terrestre, à condition de ne point manger d'un certain fruit, il lui fit un précepte absurde pour un être qui connoîtroit les déterminations futures des ames* (Lettre LIX); qu'il n'a *point remarqué chez les chrétiens cette persuasion vive de la religion, qui se trouve parmi les Musulmans;* que *le Pape est un magicien qui fait croire que trois ne sont qu'un, que du pain n'est pas du pain*, etc.? L'auteur manque rarement, lorsqu'il en trouve l'occasion, de tourner en ri-

dicule les mystères, les préceptes et les pratiques de la religion de son pays. Un tel livre, par les attraits qu'il offroit à la malignité et à la licence, ne pouvoit que produire des effets funestes sur des lecteurs frivoles; et un grave magistrat eut la gloire de chercher à faire rire aux dépens de ce qu'il y avoit de plus respecté dans sa nation. Il faut l'avouer, Montesquieu dans ce roman n'est point l'écrivain supérieur qui se plaît à rendre hommage au christianisme. Je sais qu'on l'excuse en disant que les *Lettres persannes* sont un ouvrage de jeunesse, et que l'auteur revint à des sentimens et à un langage plus convenables à son âge, à sa profession et à ses lumières. Mais l'impression étoit faite. Dans un temps de licence les *Lettres persannes* eurent de la vogue. Une cour licencieuse dévora un livre analogue à ses goûts. Les détracteurs de l'ancien gouvernement sourirent à la satire du règne de Louis XIV. On parcourut avec avidité des plaisanteries sur la religion, sur ses ministres, sur les disputes théologiques. On en vint à traiter légèrement les choses les plus sérieuses et sérieusement les choses les plus frivoles. — Un autre écrivain s'élevoit alors qui devoit avoir la plus grande influence sur son siècle. Arouet, plus connu sous le nom de Voltaire, commençoit à cette époque à se faire connoître, et son nom reviendra souvent dans nos *Mémoires*. Ses premiers écrits furent quelques contes libres qu'on a insérés dans la collection de ses OEuvres. On y a fait entrer également quelques lettres, moitié prose, moitié vers, écrites à des hommes de plaisir. Il y en a une qui mérite d'être remarquée, en ce qu'elle offre le premier exemple de ces plaisanteries irréligieuses par lesquelles Voltaire se signala si fort depuis. C'est l'Épître xi, du tome XIII, adressée à M^me^ de G., et qui est, disent les éditeurs, de 1716 ou de 1717. Dans cette Épître, il demande si *un esprit éclairé pourra jamais croire la chimérique histoire d'un double Testament*. Il dit à cette dame, qui venoit de se consacrer à la dévotion, que *le plaisir est le seul but des êtres raisonnables*, et que *la superstition est mère de la*

tristesse. Toute cette Épître, qui est en vers, est dans ce sens. On connoît les deux vers d'OEdipe contre les prêtres, vers qui, suivant l'expression de Condorcet, *furent le premier cri d'une guerre que la mort même de Voltaire n'a pu éteindre*. Enfin, Voltaire composa encore sous la régence l'*Épître à Uranie*, intitulée aussi *Le pour et le contre*. Cette petite pièce fut faite pour Mme de Rupelmonde, et contient les objections des incrédules contre le christianisme et contre les Livres saints. L'auteur y dit formellement : *Je ne suis pas chrétien*, et il s'y borne à la religion naturelle. A la vérité, cet écrit ne fut imprimé que plus tard; mais Voltaire n'en faisoit pas beaucoup de mystère, et le laissoit circuler manuscrit. *Chaque trait de sa conversation*, dit M. Lacretelle, *indiquoit un désir impétueux de braver et d'insulter les croyances religieuses*. Peut-être se fortifia-t-il dans ses dispositions à l'incrédulité par ses relations avec lord Bolingbroke, alors retiré en France, et qu'il vit dans sa terre de la Source, près Orléans. Cet Anglais, très-décidé dans ses préjugés irréligieux, plein d'ailleurs d'esprit, de vivacité et même d'éloquence, étoit un apôtre dangereux pour un jeune homme, qui, avec les mêmes talens, avoit beaucoup de penchant pour les mêmes erreurs, et que les applaudissemens de ses amis encourageoint dans sa liberté de penser. Nous le verrons quelques années plus tard s'enhardir après ces premiers essais, et faire successivement de grand progrès, tant dans la liberté de ses opinions, que dans leur manifestation et l'ardeur de les répandre.

1724.

Le 7 mars, mort d'Innocent XIII, après un pontificat de moins de trois ans. Il avoit donné, en 1723, la bulle *Apostolici ministerii*, dans laquelle il statuoit sur beaucoup d'objets relatifs à la discipline des églises d'Espagne, et prescrivoit l'observation plus exacte de plusieurs décrets du concile de Trente. Le règne de ce Pape fut

très-court. *Il sut cependant l'immortaliser*, dit le comte d'Albon ; *de grandes vertus et la science du gouvernement avoient fait d'Innocent XIII un grand prince. Aimé de tous les grands, ils donnèrent à sa mort les marques des regrets les plus vifs. Le peuple exprima sa douleur par des larmes* (1). De La Lande lui rend le même témoignage dans son *Voyage d'Italie*. *Innocent XIII*, dit-il, *est le meilleur souverain dont on parle aujourd'hui. Les Romains ont été bien des années à ne cesser d'en faire l'éloge et de regretter le peu de durée de son pontificat..... L'abondance étoit générale, la police exacte, les grands et le peuple également contens* (2). Ce Pape se fit rendre Commachio par l'empereur, qui y joignit deux millions de florins pour dédommager la cour de Rome, privée de cette possession depuis plus de quinze ans. Innocent XIII étoit à sa mort dans sa 70me année. Il ne fit que trois cardinaux. Le premier fut Bernard-Marie Conti, son frère, Bénédictin du Mont-Cassin et évêque de Terracine. Les deux autres furent Alexandre Albani, neveu du dernier Pape, à la famille duquel Innocent XIII rendit ainsi, suivant l'usage, le chapeau qu'il en avoit reçu, et Guillaume Dubois, Français, conseiller d'état et archevêque de Cambrai. On a beaucoup reproché ce dernier choix à Innocent XIII ; mais le blâme en doit moins retomber sur ce Pape, que sur la cour de France qui avoit présenté Dubois pour le chapeau à sa nomination. Dubois étoit sûrement moins connu à Rome qu'à Paris, et si tout ce qu'on rapporte de lui étoit vrai, la honte d'un tel choix séroit un des plus grands torts du régent, qui laissoit son ministre solliciter en son nom une faveur dont il eût été si peu digne. Si la cour de Rome eût refusé d'accéder à cette présentation, peut-être en seroit-il résulté une querelle entre les

(1) *Discours sur l'Italie*, tome II, page 234.

(2) *Voyage en Italie*, tome V, page 210.

deux puissances. Car les couronnes se sont toujours montrées très-jalouses de maintenir la possession où elles sont, de présenter pour le chapeau les sujets qu'il leur plaît, sans permettre au Pape de les refuser. Il y plusieurs exemples de brouilleries qui n'ont pas eu d'autre origine. Quant à ce qu'on raconte du pacte fait avec Innocent XIII, de la promesse de l'élever à la papauté, à condition qu'il créeroit Dubois cardinal, des menaces qu'il essuya, c'est-là une de ces fables bonnes pour les anti-chambres et dignes des pamphlets qui la débitèrent dans l'origine. La cour de France n'avoit pas besoin de recourir à des moyens si bas pour réussir dans ce qu'elle désiroit, et l'abbé Dubois avoit assez d'ascendant sur le régent pour aller franchement et directement à son but. Si les manéges qu'on lui prête ne compromettoient que lui, on auroit moins d'empressement à les démentir; mais quand on en rend complices des personnages éminens par leurs places et respectables par leurs qualités personnelles, alors c'est un devoir pour l'historien de réclamer contre ces imputations calomnieuses et ces anecdotes apocryphes dont on farcit de misérables libelles, et qui peuvent tromper la postérité. Voyez sur le cardinal Dubois, un article inséré dans les *Mélanges de philosophie, d'histoire, de morale et de littérature*, imprimés chez Le Clere, à Paris, tome VIII, page 176 (1810).

— Le 14 mai, déclaration du roi, au sujet des protestans. La mort de Louis XIV avoit paru aux protestans une occasion favorable pour recouvrer ce qu'il leur avoit fait perdre. Il y eut à la fin de juin 1716, quelques mouvemens du côté de Montauban. On les calma, et on fit grâce à tous ceux qui avoient été arrêtés. Mais peu après les attroupemens recommencèrent en plusieurs endroits, et notamment aux environs de Clérac. On fut obligé d'y envoyer des troupes, et de mettre en prison quelques agitateurs. Duclos, dans ses *Mémoires*, parle d'assemblées tenues en Poitou, en Languedoc et en Guyenne. Il dit que l'inquiétude du gouvernement augmenta encore par la découverte d'un grand amas de fusils et de baïon-

nettes près d'un lieu où les protestans s'étoient assemblés (1). Le parlement de Bordeaux en condamna quelques-uns aux galères ou au bannissement; mais tout étant rentré dans l'ordre, le régent fit grâce à la plupart. Le même historien dit que ce prince fut sur le point d'annuller les édits de Louis XIV, et de rappeler les protestans, mais qu'il en fut détourné par la plupart des membres du conseil; et Duclos paroît être du même avis. Il n'approuvoit pas qu'on remît les protestans sur le même pied qu'auparavant. Il craignoit l'effet d'une pareille mesure, qui exalteroit les espérances des religionnaires et échaufferoit leurs esprits. Le régent, qui étoit opposé par caractère aux actes de rigueur, laissa pendant toute son administration les protestans fort tranquilles, et non seulement les édits sévères de 1685 ne furent pas exécutés, mais une tolérance assez étendue en prit la place. Les protestans s'assemblèrent sans obstacle. Leurs ministres visitoient leurs troupeaux, répandoient des écrits, levoient des sommes, et délivroient des actes de baptême et de mariage comme par le passé. Toutes ces démarches se firent avec d'autant plus d'éclat, qu'on avoit été comprimé plus long-temps. Il y eut en quelques endroits des désordres. Des prêtres catholiques furent insultés. Des irrévérences publiques furent commises. Le gouvernement crut nécessaire de réprimer cette licence. Il renouvela donc, en 1724, les édits antérieurs, et en prescrivit de nouveau l'exécution. Un historien récent dit que cet édit étoit *absurde, impolitique et cruel.* Même en convenant avec lui sur le fond, on pourroit trouver ces qualifications un peu dures. L'esprit qui dicta la loi nouvelle, ne paroît pas avoir été un esprit de persécution. On se proposa bien moins de renouveler la sévérité des anciens réglemens, que d'arrêter l'essor du zèle des protestans; et ce qui le prouve, c'est que l'édit de 1724

(1) *Mémoires secrets sur les règnes de Louis XIV et de Louis XV*, par Duclos, tome I^er^, page 271.

ne fut pas observé. On n'y tint point la main. Les parlemens et les intendans étoient également éloignés des mesures de rigueur, et le ministère n'avoit voulu qu'inspirer plus de réserve aux non-catholiques. Nous n'examinons point ici s'il avoit pris le meilleur moyen pour cela. Chacun sur cette question peut avoir des avis différens. On la considéroit du temps de Louis XIV sous un autre jour qu'on ne le fait aujourd'hui. Les personnages les plus éclairés de ce temps-là n'avoient pas de la tolérance une idée aussi étendue que celle qui a prévalu depuis. Nous avons, sur la révocation de l'édit de Nantes, un Mémoire du Dauphin, père de Louis XV. Ce prince, élevé par Fénélon, dont on connoît l'esprit de sagesse et de modération, ne blâmoit cependant pas son aïeul de la mesure qu'il avoit prise. Il la justifie au contraire. Il insiste sur l'opposition que les protestans ont toujours montrée pour la tranquillité et l'obéissance. Il les représente comme faisant un parti dans l'état, et ayant des intérêts et des vœux différens de ceux du reste de la nation. Il prétend qu'à la révocation il n'y eut point, à beaucoup près, les abus, les désordres et les injustices dont quelques écrivains ont présenté des tableaux fort exagérés. Ce Mémoire est curieux, et sera lu avec intérêt par ceux même qui ne pensent pas comme le prince sur le fond de la question (1). D'autres écrits peu connus, et rédigés dans le même sens, auroient du moins le mérite de montrer ce qu'on peut dire en faveur d'une cause généralement abandonnée aujourd'hui. Voyez entr'autres une lettre de M. de Chabanne, évêque d'Agen, au contrôleur-général des finances, datée du 1er mai 1751 ; le *Discours à lire au conseil du roi* (par l'abbé Bonnaud), 1787 ; l'*Apologie de Louis XIV et de son conseil, sur la révocation de l'édit de Nantes* (par Caveirac) ; *Les véritables auteurs de la révolution de France*, 1797. Ces ouvrages ne sont pas tous également solides, et les

(1) On le trouve à la fin de la *Vie du Dauphin*, par Proyart.

preuves qui y sont énoncées ne sont pas également concluantes. Néanmoins on y trouve des faits curieux et des raisons qui ont quelque force. Quant à la conduite des protestans postérieurement à la déclaration de 1724, elle paroît avoir été pendant plusieurs années tranquille et modérée. Mais bientôt la paix dont on les laissoit jouir leur donna l'espérance d'obtenir plus encore. Ils établirent de nouveau des écoles et des consistoires, distribuèrent des livres et des catéchismes, indiquèrent des assemblées, et reprirent peu à peu l'exercice de leur culte. Ils firent plus ; ils tinrent au mois d'août 1744 un synode national. Des députés de toutes les provinces se rendirent près Sommières, sur les confins du diocèse d'Uzès. L'assemblée du clergé de 1745 dénonça cette infraction aux ordonnances, et se plaignit des entreprises des religionnaires. Mais ils continuèrent à jouir de la plus grande liberté. L'esprit général du ministère leur étoit favorable, et ils profitèrent de cette disposition pour tenir leurs assemblées, pour relever quelques temples, et pour se remettre à peu près sur le même pied qu'avant les édits de Louis XIV. La Beaumelle dans ses Lettres rend témoignage à la liberté étendue qu'on leur avoit accordée. Il parle d'assemblées de vingt mille ames qui se tenoient en Dauphiné, en Poitou, en Vivarais, en Béarn, de soixante temples érigés dans la seule province de Saintonge, et d'un séminaire de prédicans qui avoient leurs cures, leurs fonctions, leurs appointemens, leurs consistoires, leurs synodes, leur juridiction ecclésiastique.

— Le 29 mai, le cardinal Orsini est élu Pape. Pierre-François Orsini, ou, comme nous disons en France, des Ursins, né à Rome en 1649, d'une famille des plus distinguées de cette capitale, renonça de bonne heure au monde pour entrer chez les Dominicains. Sa retraite fit du bruit. Le duc de Bracciano, son père, en porta ses plaintes au Pape, qui voulut examiner par lui-même la vocation du jeune religieux, et qui, l'ayant trouvé ferme dans le parti qu'il avoit pris, obtint de sa famille qu'on ne contrariât point ses inclinations. Le jeune Orsini

Orsini fit ses études théologiques, et acquit la réputation d'un excellent religieux. Il fut nommé cardinal en 1672. En vain prétexta-t-il sa jeunesse et son incapacité. Il eut ordre de Clément X d'accepter cette dignité. Il n'en continua pas moins d'observer la règle de saint Dominique, et partagea son temps entre l'étude et la prière. En 1675, il fut fait archevêque de Manfredonia, où son zèle et sa charité produisirent de grands biens. Transféré à Césène, par Innocent XI, il ne négligea rien pour bien régler ce nouveau diocèse, et il y travailloit avec ardeur, quand le même Pape, voulant l'élever sur un plus grand théâtre, le fit archevêque de Benevent, en 1685. Les monumens dont il enrichit cette ville, sont les moindres preuves de son zèle pastoral. Des prédications fréquentes, des synodes annuels, des visites assidues, de nombreux réglemens, d'abondantes aumônes, et sur-tout l'exemple d'une vie consacrée à la piété, signalèrent son administration. Il refusa l'archevêché de Naples, où Innocent XII vouloit l'avoir pour successeur. Au commencement du conclave de 1724, il ne paroissoit pas devoir être élu; mais ayant fait, dit-on, des représentations pathétiques aux cardinaux sur les divisions du conclave, le cardinal Olivieri l'indiqua à ses collègues partagés sur d'autres choix, et leur persuada d'élire un prélat qui joignoit à une grande naissance une réputation méritée de piété et de vertu. Le nouveau Pape étoit âgé de 75 ans. Il prit le nom de Benoît XIII. Son exaltation parut avoir l'approbation générale, et les appelans français furent les premiers à y applaudir. Le cardinal de Noailles écrivit au nouveau Pape pour l'en féliciter. Benoît XIII, dans sa réponse, le pressoit de rendre la paix à l'Église. Cette lettre en attira une autre du cardinal, qui mandoit, le 1er octobre, au saint Père, qu'il acceptoit la constitution de la même manière, dans le même sens et dans le même esprit que sa Sainteté. On commençoit à mieux augurer de ses dispositions, et le Pape lui montroit beaucoup de bienveillance. Les opposans se flattoient quelquefois que Benoît XIII ne leur étoit pas contraire. On le sa-

voit attaché à l'école de saint Thomas, derrière laquelle ils aimoient à se retrancher. Il donna en effet, le 6 novembre, un bref en faveur de la doctrine de cette école, et l'année suivante il publia une bulle tendante au même but. Mais en même temps il fit rendre, par le général des Dominicains, un décret pour exclure de cet ordre ceux qui ne voudroient pas se soumettre à la constitution de Clément XI. Le charme se rompoit peu à peu. Plusieurs corps, qui avoient été entraînés par un moment de vertige, revenoient sur des démarches trop peu réfléchies. La maison et société de Sorbonne venoit de prendre une délibération pour recevoir la bulle de 1713, et obliger tous les candidats à le faire. Les facultés de théologie de Reims, de Nantes et de Poitiers, prenoient la même résolution. M. Desmarets, évêque de Saint-Malo, qui avoit appelé en 1717, accepta purement et simplement, fit accepter ses prêtres en synode, et écrivit au Pape pour lui annoncer son entière soumission. Quelques particuliers suivirent ce bon exemple.

— Le 4 juin, Benoît XIII promulgue la canonisation de huit bienheureux. C'étoit Isidore, dit *Agricola*, André Corsini, Philippe Beniti, François de Borgia, Laurent Justiniani, Jean de Capistran, Catherine de Bologne et Félix de Cantalice. Ils avoient été canonisés, le premier par Grégoire XV, le second par Urbain VIII, le troisième et le quatrième par Clément X, les deux suivans par Alexandre VIII, et les deux derniers par Clément XI en 1712. Différentes raisons avoient apparemment empêchés ces Papes de publier le jugement qu'ils avoient rendu. Benoît XIII suppléa à ce qu'ils n'avoient pu faire. Voyez dans son Bullaire les détails qu'il donne sur les vertus de chaque saint, sur les miracles dus à leur intercession, et sur les procédures suivies pour constater leur sainteté.

— Le 16 juillet, émeute à Thorn, et rixe entre les catholiques et les protestans. C'est ici un événement moins important en lui-même que par les suites qu'il eut. Il a retenti long-temps dans toute l'Allemagne, et les protes-

tans du nord en ont fait le sujet le plus ordinaire de leurs reproches et de leurs plaintes. Il faut convenir que si on s'en tient à leurs relations, tous les torts sont du côté des catholiques, tandis que les luthériens n'ont montré que sagesse et modération. Cependant on peut conclure du récit même de ces derniers qu'ils étoient loin d'être irrépréhensibles. Nous allons présenter sur ce fait ce que nous trouvons de plus certain, soit dans les journaux du temps, soit dans les écrivains qui ont traité de l'histoire de la Pologne. Le 16 juillet étoit un jour de procession solennelle pour les catholiques de Thorn. Ils la faisoient avec les cérémonies accoutumées, lorsqu'une rixe s'éleva entre les étudians des Jésuites et de jeunes luthériens qui regardoient passer la procession. Chaque parti donna dans cette occasion le tort à son adversaire. Les luthériens dominoient dans la ville. Le peuple et les magistrats prennent fait et cause pour les jeunes gens de leur communion. On arrête quelques étudians catholiques. Leur élargissement est réclamé avec instance par leurs camarades. La querelle devient générale. On se bat dans les rues. Le peuple s'échauffe. Chaque parti prend les armes. Les étudians catholiques, moins nombreux, se réfugient dans le collége des Jésuites. Ils y sont poursuivis par la populace, qui force les portes, pille le collége et y commet de grands désordres. Toutes les relations s'accordent sur ce point. Des images de saints et une statue de la sainte Vierge servirent principalement de jouet au peuple. Elles furent insultées, traînées ignominieusement dans la boue et mises en pièces. La garde n'arriva qu'après que les assaillans eurent eu tout le temps de satisfaire leur ressentiment. Les catholiques portèrent des plaintes à Varsovie, où l'affaire fut traitée fort sérieusement. On vit à la fois une insulte à la religion et à l'autorité, et on se persuada qu'il étoit nécessaire de réprimer avec vigueur la licence des dissidens. On envoya des troupes à Thorn, et le 16 novembre suivant, le tribunal du grand-chancelier de Pologne prononça une sentence terrible contre les coupables. On

ôta au luthériens leur église de Sainte-Marie. On bannit deux de leurs ministres, et on statua que le corps de ville seroit composé de catholiques et de protestans. Ceux qui avoient pris part au soulèvement furent condamnés, les uns à mort, les autres à des amendes et à la prison. Les magistrats sur-tout furent traités avec une extrême rigueur. Deux eurent la tête tranchée, deux autres furent déclarés infâmes. Un tel châtiment porta la terreur dans l'ame des dissidens de Pologne. Les puissances protestantes du voisinage réclamèrent vainement en leur faveur. Le roi de Prusse, le roi de Suède, la ville de Dantzick firent des représentations qui ne furent pas écoutées. Le gouvernement polonais ne fit grâce qu'à deux des condamnés. Il voulut même qu'une colonne élevée sur le lieu où s'étoit passé le désordre, rappelât sans cesse aux habitans de Thorn leur faute et la peine qui l'avoit suivie. On trouvera sans doute ces dispositions bien sévères, et nous le trouvons ainsi. Cependant la nation polonaise parut partager sur ce point l'avis du tribunal. Les diètes qui suivirent virent cette affaire sous le même jour. Les dissidens furent comprimés de plus en plus. Déjà, par le traité de paix conclu à Varsovie le 3 septembre 1716, et ratifié le 30 janvier 1717, on avoit stipulé un 4e article qui restreignoit les priviléges des grecs et des luthériens. Cet article reçut encore une nouvelle extension à la diète de convocation de 1733, et à la diète de pacification de 1736.

1725.

Le 15 avril, ouverture d'un concile à Rome, dans l'église de Saint-Jean de Latran. Le Pape avoit convoqué ce concile quelques mois auparavant, et y avoit appelé les évêques dépendant spécialement de la métropole de Rome, les archevêques sans suffragans, les évêques qui relèvent immédiatement du saint Siége, et les abbés qui, n'étant censés d'aucun diocèse, exercent dans les abbayes une juridiction quasi-épiscopale. Il fit l'ouver-

ture de l'assemblée par un discours, où il insista particulièrement sur les motifs qui doivent porter les Papes et les évêques à tenir fréquemment des synodes, et sur les avantages qui en résultent pour l'Église. Il se tint en tout sept sessions, les 15, 22 et 29 avril, et les 6, 13, 22 et 27 mai. La clôture eut lieu le 29. On fit plusieurs réglemens, dont les principaux concernent les devoirs des évêques et des autres pasteurs, les instructions chrétiennes, la résidence, les ordinations, la tenue des synodes, les bons exemples que les pasteurs doivent à leurs peuples, la sanctification des fêtes, et différentes autres matières de discipline ecclésiastique. Tous ces décrets attestent le zèle religieux du Pape, et ne renferment presque que les mesures qu'il avoit prises lui-même dans les synodes qu'il tenoit fréquemment étant archevêque. A la tête de ces décrets, le concile en mit deux principaux, dont le premier ordonne aux évêques, bénéficiers, prédicateurs et confesseurs, de faire la profession de foi de Pie IV. Le second est conçu en ces termes : « Comme pour maintenir et conserver dans son intégrité et sa pureté la profession de la foi catholique, il est très-nécessaire que tous les fidèles évitent avec le plus grand soin et détestent les erreurs qui, dans ces temps modernes, s'élèvent contre cette même foi, tous les évêques et pasteurs des ames veilleront avec la plus grande exactitude, comme par le passé, à ce que la constitution donnée par Clément XI de sainte mémoire, constitution qui commence ainsi *Unigenitus*, et que nous reconnoissons comme une règle de notre foi, soit observée et exécutée par tous, de quelque grade et de quelque condition qu'ils soient, avec l'obéissance entière qui lui est due. S'ils apprennent donc que quelqu'un (soit qu'il soit de leur diocèse, ou de leur province, ou étranger) demeurant dans leur diocèse, ne pense pas bien ou parle mal de cette constitution, qu'ils ne négligent pas de procéder et de sévir contre lui selon leur pouvoir et leur juridiction pastorale. Et lorsqu'ils croiront qu'il est besoin d'un remède plus efficace, qu'ils dénoncent au Siége apostolique ces opiniâtres et

ces rebelles à l'Église: Qu'ils aient même soin, de rechercher exactement les livres faits contre cette constitution, ou qui soutiennent les fausses doctrines qu'elle a condamnées, et qu'ils se les fassent remettre pour les déférer ensuite à nous et au saint Siége. » Ce décret si fort et si précis a donné lieu depuis à une chicane singulière, et que nous devons d'autant moins taire qu'on l'a répétée même dans des écrits récens. On a prétendu que le concile romain ne reconnut point la bulle comme *règle de foi*, et que cette proposition incidente fut ajoutée aux actes après coup par M. Fini, archevêque de Damas et secrétaire. C'est dommage que les Ariens aient ignoré cette manière commode de se débarrasser des décrets d'un concile. Une pareille assertion devroit, pour être crue, être appuyée sur des preuves solides, et l'on ne cite au contraire que des ouï-dire; on fait parler des gens morts qui ne peuvent plus donner le démenti. Mais comment supposer que les pères du concile n'eussent pas réclamé contre une altération si manifeste de leurs décrets? Comment Benoît XIII, dont les réfractaires eux-mêmes ont loué la modération et la piété, auroit-il souffert une pareille falsification? Pourquoi le cardinal Fini, auquel on l'attribue, n'en auroit-il pas été puni, du moins sous Clément XII, lorsqu'il fut arrêté et qu'on lui fit son procès? Ses ennemis ne parlèrent point de cette imputation. L'auroient-ils oubliée, si le fait eût été aussi vrai qu'on le prétend? Au reste on pourroit presque admettre cette supposition, toute étrange qu'elle est, sans que les appelans fussent fondés à en tirer avantage; car ils n'attaquent que la partie du décret qui porte que la constitution *Unigenitus* est une règle de notre foi, et n'accusent point de faux le reste où il est parlé des *erreurs* et des *fausses doctrines* de ces *opiniâtres* et de ces *rebelles*, et où il est tant recommandé de faire rendre à la constitution *l'obéissance entière qui lui est due*. Ainsi, en retranchant même la clause qui choque les opposans, il en resteroit encore assez pour faire voir combien le Pape et le concile condamnoient leurs erreurs et leur

résistance. D'ailleurs le parti n'avoit rien épargné pour que les choses se passassent autrement dans ce concile. Il avoit député à Rome deux théologiens chargés d'aider les pères de leurs lumières. D'Étemare et Jubé, connus tous les deux par d'importans services pour le soutien de cette cause, firent exprès le voyage d'Italie, et s'efforcèrent d'inspirer leurs sentimens aux membres du concile. Mais on rendit peu de justice à leur mérite, et ils furent même obligés de sortir de Rome. Nous avons dit que la clôture du concile se fit le 29 mai ; elle eut lieu avec les cérémonies d'usage. Les actes sont souscrits par le Pape et par trente-deux cardinaux, cinq archevêques, trente-huit évêques, trois abbés et deux secrétaires. Presque tous ces prélats étoient d'Italie, à la réserve de trois ou quatre cardinaux et de deux évêques. Outre ces quatre-vingt-un signataires, il y eut encore d'autres prélats qui assistèrent par procureurs, savoir : quatre cardinaux, vingt-six évêques, trois abbés et deux chapitres. Nous ne parlons point des officiers du concile, qui étoient en fort grand nombre. On y comptoit quatre-vingt-deux théologiens ou canonistes, parmi lesquels étoit le prélat Lambertini, alors archevêque de Théodosie, et depuis Pape, sous le nom de Benoît XIV.

— Le 10 août, Mandement de cardinal de Noailles sur un miracle opéré, dit-on, à la procession de la paroisse Sainte-Marguerite, à Paris, le 31 mai précédent. Cet événement fit dans le temps un grand éclat. Anne Charlier, femme du sieur Lafosse, maître ébéniste à Paris, étoit affligée depuis près de vingt ans d'une perte de sang, qui, depuis sept ans sur-tout, étoit devenue si continuelle et si opiniâtre, que les tentatives qu'on avoit faites pour la guérir avoient été aussi inutiles que dangereuses. Depuis dix-huit mois son épuisement ne lui permettoit plus de marcher, même avec des béquilles, ni de soutenir la lumière, et les plus légers mouvemens la faisoient tomber en foiblesse. Son infirmité étoit de notorieté publique dans le faubourg Saint-Antoine, qu'elle habitoit, et soixante témoins attestèrent aux informations

ce que nous venons de dire de son état. Quelques jours avant la fête de Saint-Sacrement, de l'an 1725, elle résolut de demander à Dieu sa guérison lorsque la procession de sa paroisse passeroit devant sa porte. En effet, elle sortit à ce moment, d'abord soutenue par deux personnes, puis seule, et suivit le Saint-Sacrement jusqu'à l'église. En y entrant, elle sentit le sang s'arrêter, assista à la grand'messe, et revint chez elle, seule et sans appui, au grand étonnement de tous ceux qui la connoissoient. L'étonnement du mari fut plus grand encore. Les parens, les voisins vinrent pour s'assurer de cette guérison extraordinaire. Deux protestans reconnurent le miracle comme certain. La dame Lafosse, se prêtant à la curiosité publique, marchoit devant ceux qui la venoient voir, et leur prouvoit, par ses démarches et par tout son extérieur, le changement qui s'étoit opéré en elle. Son chirurgien s'assura de la vérité de sa guérison. Cet événement devint la matière de toutes les conversations. Tout le monde vouloit connoître Mme Lafosse. Des princes, des évêques, des seigneurs, des étrangers, des protestans, la visitèrent successivement. Elle refusa constamment tous les présens. Quoique peu riche, elle ne vouloit point qu'on pût lui reprocher d'avoir fait servir à sa fortune la faveur quelle croyoit avoir reçue du ciel. Le cardinal de Noailles ordonna une information, dont fut chargé l'abbé Dorsanne. Cinq docteurs en médecine examinèrent la malade. On entendit des témoins, et on remplit les formalités usitées en pareil cas. Le 10 août, le cardinal publia un Mandement par lequel il déclaroit la guérison surnaturelle et miraculeuse, et ordonnoit une procession et un *Te Deum* en actions de grâces. Le 16 décembre, la dame Lafosse fut présentée au roi, à la reine et au duc de Bourbon, alors premier ministre. Tels sont les faits que nous avons extraits, tant du Mandement que d'une relation qui y est jointe. Ces deux pièces sont très-détaillées. Le cardinal envisage cette guérison comme un témoignage solennel que Dieu avoit voulu rendre au dogme de la présence réelle pour éclai-

rer les protestans, qui étoient en grand nombre dans le faubourg Saint-Antoine. Cette explication est plus plausible que celle de quelques appelans, qui prétendoient que ce miracle étoit décisif en leur faveur, parce que le clergé de Sainte-Marguerite étoit appelant. Ils s'en vantèrent dans plusieurs écrits, et cette jactance infirma, aux yeux de plusieurs personnes, l'authenticité d'un prodige qui auroit sans doute trouvé plus de créance sans les impostures notoires et les miracles ridicules que l'on multiplia si fort, quelques années après, au scandale de l'Église et à la honte de ce même parti.

— Le 30 septembre, Varlet sacre un second archevêque d'Utrecht. Nous avons vu le schisme consommé en Hollande par la consécration de Steenhoven; mais sa mort prématurée ayant laissé sa place vacante, on élut, le 15 mai, pour lui succéder, Corneille-Jean Barchman-Wuytiers, appelant, qui fut sacré par l'évêque de Babylone. Le Pape donna à cette occasion deux brefs, le premier pour déclarer l'élection nulle, et le second pour anathématiser et séparer de sa communion Barchman, ceux qui l'avoient élu et ses adhérens. Mais cette sentence tomba sur des cœurs endurcis. Barchman y opposa un acte d'appel signé de lui et de son chapitre, et auquel souscrivirent peu après soixante-quatre autres prêtres. C'est tout ce qu'on put obtenir de signatures dans le pays. Une quarantaine de réfugiés français y joignirent les leurs; car c'est à cette époque sur-tout que le parti se renforça en Hollande d'ecclésiastiques errans, de religieux déserteurs de leurs règles et de laïques passionnés. Cette même année, vingt-six Chartreux s'y rendirent de Paris, pour éviter d'obéir à un décret de leur ordre, qui prescrivoit de se soumettre à la constitution *Unigenitus*. Excités sans doute par de pernicieux conseils, ils sortirent une nuit de leurs cellules, franchirent les murs de leur couvent avec les secours qu'on leur fournit du dehors, trouvèrent des habits et des chevaux tout prêts, et s'enfuirent déguisés. Des prêtres officieux et déguisés eux-mêmes guidoient leur marche.

C'étoient ce Jubé et ce Boullenois, dont nous avons parlé. On s'efforça même de pallier ce qu'une telle conduite avoit de choquant et de contraire à toutes les règles de leur état. Il parut des *Apologies des Chartreux*, et l'on voulut faire admirer la constance et la piété de ces moines édifians, qui s'échappoient de leur couvent pour aller respirer l'air libre de la Hollande. Ils eurent des imitateurs. Quinze religieux de l'abbaye d'Orval, au diocèse de Liége, s'enfuirent en habits d'officiers. Des martyrs d'une si belle cause méritoient qu'on leur procurât un exil commode. Les jansénistes de France se cotisèrent en leur faveur, et leur achetèrent auprès d'Utrecht les maisons de Schoonaw et de Rhinwich, pour en faire le refuge de tous ceux que l'appât de la liberté entraînoit vers ce pays. L'église d'Utrecht devint un point de ralliement pour tous les ennemis du saint Siége; et on mettoit d'autant plus d'ardeur à la soutenir, qu'elle sembloit donner du relief à la cause par le nom d'un archevêque. On y envoya des contributions volontaires, des actes d'adhésion, et l'on serra davantage les nœuds de cette union, à mesure que l'on se détachoit plus volontiers du centre de l'unité. Le parti du chapitre d'Utrecht ne dissimuloit même plus ses sentimens. Interpellés par le gouvernement hollandais, ces prêtres répondirent sans façon qu'ils étoient *jansénistes*, comme le marque Dorsanne, dans son Journal, tome II, page 413. Il nous apprend, dans le même endroit, que ce parti travailla et réussit à empêcher les démarches que firent, auprès des états, les prêtres qui ne reconnoissoient pas le chapitre, pour obtenir qu'on leur permît d'avoir un vicaire apostolique.

— Le 27 octobre, Lettre et clotûre de l'assemblée du clergé. Les évêques voyoient avec beaucoup de douleur, depuis bien des années, les désordres de l'Église et le progrès des maux. Ils auroient désiré pouvoir se réunir pour aviser en commun aux moyens d'y opposer une digue. Mais le régent, loin de permettre ces réunions, n'avoit pas même convoqué l'assemblée ordinaire du clergé

de 1720. Il n'y en avoit point eu cette année là. Celle de 1723 n'avoit pu suivre tous les mouvemens de son zèle. Elle avoit seulement demandé avec instance, 1° le rétablissement des conciles provinciaux, comme le remède le plus efficace aux maux de l'Église; 2° une déclaration qui assurât aux bulles *Vineam* et *Unigenitus* la qualité de lois de l'état comme de l'Église; 3° une défense au parlement de recevoir les appels comme d'abus des réfractaires; 4° la cassation de quelques arrêts rendus dans ces derniers temps contre l'autorité de l'Église et des évêques. L'assemblé de 1725 réitéra les mêmes demandes. Cette assemblée fut très-orageuse, et se trouva divisée sur plusieurs points avec le ministère. Le premier étoit les immunités ecclésiastiques. Le clergé se plaignoit qu'elles fussent violées par une déclaration du 5 juin précédent, qui assujettissoit ses biens, comme ceux de tout le royaume, à une imposition extraordinaire. De là des altercations entre l'assemblée et M. le duc de Bourbon, alors ministre. Le second point étoit les affaires de l'Église. Les évêques n'avoient pas cru qu'il leur fût permis de garder le silence sur cet article. La licence des appelans, l'insubordination de plusieurs ecclésiastiques, les outrages faits au caractère épiscopal, l'audace avec laquelle des gens en délire sembloient courir au schisme, les écarts de quelques tribunaux, et la protection qu'ils accordoient aux prêtres qui affichoient la révolte, tous ces désordres réclamoient un remède. Déjà dans les assemblées des métropoles on s'étoit plaint de ces excès. La province de Narbonne sur-tout avoit senti plus que toute autre la nécessité d'un concile, et l'avoit demandé. Mais lorsqu'on voulut parler dans l'assemblée générale et de cette affaire et des autres besoins de l'Église, on fut arrêté par des ordres supérieurs. Il fut fait cependant, le 2 octobre, par une commission chargée spécialement de la doctrine, un rapport sur MM. Colbert et de Lorraine, évêques de Montpellier et de Bayeux. On déduisit plusieurs griefs contre ces deux prélats, et l'assemblée arrêta de demander au roi la permission de tenir les conciles de

Narbonne et de Rouen. Elle désiroit faire quelque chose de plus, et pouvoir s'élever contre tant d'erreurs et d'écrits. Mais elle s'occupoit de condamner quelques libelles et de censurer quelques propositions, lorsqu'elle reçut ordre, le 27 octobre, de terminer ce jour-là ses séances. Cette nouvelle excita beaucoup de plaintes. Les évêques trouvoient étrange qu'on leur fermât la bouche, tandis que l'impunité étoit assurée à leurs adversaires. Ils arrêtèrent d'écrire au roi pour lui faire leurs représentations. Dans cette lettre ils reconnoissoient la constitution *Unigenitus* pour une loi irréfragable de l'Église et de l'état, et ils annonçoient qu'ils la feroient observer par leurs ecclésiastiques. L'assemblée se sépara ensuite, après une séance extrêmement longue, et avec la douleur de n'avoir pu apporter des remèdes proportionnés aux maux de l'Église. Sa lettre déplut à M. le duc, déjà choqué de n'avoir rien obtenu sur le cinquantième; et le mécontentement de ce prince éclata de la manière la plus marquée. Il envoya le lendemain un secrétaire d'état, qui se fit ouvrir d'autorité les archives du clergé, emporta l'original de la lettre, et ratura tout le procès-verbal de la séance du 27. Cette voie de fait réjouit les ennemis de l'Église, qui eurent de plus le plaisir de voir le parlement s'élever contre la lettre de l'assemblée. Le 10 janvier suivant, M. Gilbert de Voisins, avocat-général, en demanda la suppression par un réquisitoire, où il s'écarta des vrais principes sur l'autorité des évêques et sur celle de la constitution. Son plaidoyer eut des suites dont nous parlerons.

— Le 28 octobre, concile d'Avignon. M. de Gonteri, archevêque de cette ville, l'avoit convoqué, à l'exemple et sur les ordres de Benoît XIII, qui auroit désiré que le concile qu'il venoit de tenir à Rome eût encouragé à ouvrir de pareilles assemblées dans toutes les métropoles. Il y eut, à ce qu'il paroît, une conférence préliminaire des évêques de la province d'Avignon, dans le monastère de Saint-Martial de Gentilino, et on y prépara, sans doute, les matières qui devoient faire l'objet du concile;

Il s'ouvrit, au jour indiqué, dans l'église métropolitaine d'Avignon. Les décrets en ont été publiés, et roulent sur les devoirs des pasteurs, sur l'observance des fêtes, sur l'administration des sacremens, et sur des objets de discipline ecclésiastique. On y condamne quelques abus, et l'on y prend des mesures pour les prévenir. Il y a, comme dans le concile romain, un chapitre particulier pour prescrire l'adhésion à la bulle de Clément XI, contre le livre des *Réflexions morales*. Il y a aussi des réglemens pour maintenir la pureté de la foi, pour proscrire les mauvais livres, et pour préserver les fidèles de la séduction des hétérodoxes. Les décrets sont rendus au nom de l'archevêque métropolitain, et sont signés en outre des trois évêques ses suffragans, les évêques de Carpentras, de Cavaillon et de Vaison. Il s'y trouva en outre vingt-trois prêtres et théologiens, presque tous Français; et comme les trois évêques étoient aussi Français, ce concile peut être regardé comme appartenant à l'église gallicane. La clôture s'en fit le 1er novembre. Benoît XIII en approuva les actes par son bref du 25 février 1728.

— Le 4 décembre, décret rendu à Rome contre l'*Adeisidémon*, de Toland. Jean Toland, Irlandais, est auteur de plusieurs écrits plus violens que dangereux contre la religion. Le premier, et le plus fameux, est le *Christianisme sans mystères*, publié sur la fin du siècle précédent, dont le but est de montrer qu'il n'y a rien dans l'Évangile qui soit au-dessus de la raison, et que sa doctrine bien entendue ne renferme point de mystères. Ce livre excita un orage contre Toland; il quitta Londres et se retira à Dublin. Le parlement d'Irlande condamna son livre, et ordonna des poursuites contre lui. Il repassa donc en Angleterre, où son *Christianisme sans mystères* avoit été dénoncé au grand-juge de Middlesex. La convocation du clergé de la province de Cantorbéri s'occupa aussi de cette affaire. Mais une dispute entre les deux chambres, et un conflit de juridiction, sauvèrent à Toland une censure qu'il ne méritoit que trop.

Il continua d'écrire impunément. En 1704, il donna les *Lettres à Serena*, où il ébranle les grandes vérités morales et la théologie naturelle. En 1709 parurent *l'Adéisidémon* et les *Origines judaïques*. Ce sont deux dissertations, dont la première a pour but de rendre la superstition odieuse. Or, Toland, ainsi que les autres déistes, sous le mot de superstition, entend toujours la religion. Il y prend aussi la défense de l'athéisme. Dans les *Origines judaïques*, il attaque le Pentateuque, et a la prétention de faire voir que Moïse avoit à peu près les mêmes idées que Spinosa sur la divinité. En 1718, parut une autre dissertation, intitulée *Le Nazaréen, ou le Christianisme judaïque, païen et mahométan*. Toland y expliquoit le plan du christianisme par le système des Nazaréens, qui vouloient allier l'observance de la loi mosaïque avec celle de la loi de Jésus-Christ. Cet ouvrage, informe et diffus, fut suivi d'un autre sous ce titre : *La destinée de Rome*, où il prophétisoit la chute de l'Église romaine. Il étoit alors dans l'indigence, dit Desmaiseaux, et voilà ce qui lui fit perdre son temps sur ce sujet. Le *Panthéisticon, ou formule pour une société socratique*, est le comble du délire. Ce livre, fondé sur les principes de Jordan Brun, est tout en faveur du panthéisme. La forme en est d'ailleurs aussi ridicule que le fond en est absurde. Ce sont des répons, des leçons, des antiennes, des litanies, le tout en dérision de la liturgie des communions chrétiennes. La lecture en est fastidieuse. Toland sentit apparemment lui-même combien il prêtoit le flanc par cette composition indigeste et bizarre. Car il la fit imprimer secrètement, sans son nom, et à un petit nombre d'exemplaires. Dans le même temps, il adressoit à l'évêque de Londres une profession de foi conforme à la doctrine des protestans, donnant ainsi, dans ce siècle, le premier exemple d'une conduite indigne de la franchise et de la loyauté d'un honnête homme, et répréhensible aux yeux du monde même. Le *Tetradymus*, ou les quatre dissertations, sont les derniers de ses écrits. Elles sont toutes dirigées contre divers

points de l'histoire et de la doctrine de la religion. Dans l'une, Toland établit qu'il faut avoir une double doctrine, l'une publique et avouée, l'autre secrète; l'une pour le vulgaire, l'autre pour les initiés. Suivre dans la pratique une telle théorie, c'est hypocrisie; mais la professer, c'est impudence. Toland a été imité sur l'un et l'autre point. Presque tous ses ouvrages ont essuyé des réfutations, dont peut-être ils n'étoient pas dignes; mais qui attestent au moins le zèle et les talens du clergé anglican. Synge, Brown, Beverley, Norris, Payne, écrivirent contre le *Christianisme sans mystères*. Deux ministres protestans en Hollande, la Faye et Benoît, répondirent à l'*Adéisidémon* et aux *Origines judaïques*. Le savant Huet, évêque d'Avranches, prouva, contre cette dernière dissertation, que c'étoit une extravagance de prétendre que Moïse et Spinosa avoient eu à peu près les mêmes idées sur la divinité. Hure, Mangey, Paterson, rendirent palpables les absurdités du *Nazaréen*. Leland, dans son *Examen des déistes anglais*, daigne à peine consacrer quelques pages à Toland, qu'il regarde comme un écrivain ignorant, comme un citateur infidèle, comme un homme sans équité et sans bonne foi. Fréret ne faisoit pas plus de cas de ce déiste. « Toland, dit-il, que « l'indécence avec laquelle il attaquoit la religion à rendu « célèbre, n'avoit que de la hardiesse avec une médiocre « érudition, sans aucune justesse d'esprit et sans aucune « critique. » Il ajoute que « tous ces libres-penseurs, « du nombre desquels étoit Toland, ne sont, pour l'or- « dinaire, ni meilleurs raisonneurs, ni même de meil- « leure foi que les partisans de la crédulité superstitieuse, « et que les défenseurs des fausses légendes. » Voyez les *Observations sur le mot Dunum*, par Fréret, dans les *Mémoires* de l'Académie des belles-lettres.

1726.

Le 15 avril, arrêt du parlement de Paris supprimant deux écrits en faveur des Chartreux réfugiés en Hollande;

et deux Lettres de M. Colbert, évêque de Montpellier. Le parlement avoit perdu l'habitude de sévir contre de semblables écrits, et cette démarche lui fit d'autant plus d'honneur, que l'on n'ignoroit pas les dispositions de plusieurs de ses membres. L'arrêt du 10 janvier, et surtout le réquisitoire de l'avocat-général, avoient excité beaucoup de plaintes. On avoit réclamé contre quelques maximes de ce magistrat, et il avoit été présenté au roi un Mémoire pour les réfuter. Le prince eut égard à ces observations, et le parlement se montra disposé à accorder quelque satisfaction. Ce n'étoit pas encore le temps où une funeste roideur empêchoit de revenir sur une démarche trop peu réfléchie. Le 15 avril, M. Gilbert déféra les quatre écrits indiqués. Il commença par mettre en avant des principes différens de ceux qui lui étoient échappés trois mois auparavant. Il reconnut le droit qu'ont les évêques de juger en matière de doctrine, et de s'assurer de la pureté des sentimens de ceux qu'ils appelent au ministère. En parlant des écrits de M. Colbert, il dit que *les gens du roi ne pouvoient passer sous silence ce qui portoit atteinte aux lois que la piété du prince avoit accordées aux vœux des évêques, et dont le maintien, confié aux magistrats, intéressoit le repos de l'Église et celui de l'état. Dans la premiere Lettre pastorale*, dit-il, *on oublie ce que l'autorité royale a fait de plus solennel, soit au sujet du Formulaire établi pour bannir jusqu'aux soupçons de l'hérésie, et appuyé sur des bulles autorisées par des déclarations registrées en la cour, soit sur la constitution* Unigenitus. A ce sujet l'avocat-général fit l'éloge de la déclaration du 4 août 1720, *si religieuse dans ses expressions, si remarquable par les sages précautions qu'on y a prises contre tout excès, et qui veut que la constitution soit observée dans tout le royaume aussi bien que les lettres patentes de* 1714. *Ici cependant*, ajoute-t-il, *on s'élève contre la constitution, et il semble qu'on se fasse un devoir de la combattre. On applaudit, dans cette vue, jusqu'aux écrits les plus outrés, qui sont moins*

une

une apologie du scandale qu'a causé la fuite de quelques religieux, qu'une déclamation contre la constitution. Le magistrat ne s'élève pas avec moins de force contre les autres écrits, et l'arrêt fut conforme à ses conclusions. Quelques mois après, le parlement de Paris donna un nouvel exemple de sagesse en condamnant au feu un ouvrage fanatique, intitulé : *Parallèle de la doctrine des païens avec celle des Jésuites et de la constitution* Unigenitus. S'il eût suivi constamment cette marche, il eût prévenu bien des troubles.

— Le 7 août, Benoît XIII déclare bienheureuse Hyacinthe Marescotti, du tiers-ordre de saint François.

— Le 21 août, Instruction de M. Soanen, évêque de Sénez. Ce prélat étoit un des quatre premiers appelans, et il avoit renouvelé son appel en 1719 et en 1720. Il avoit donné les ordres sacrés à des Hollandais réfractaires, et approuvé l'élection schismatique de Steenhoven et de Barchman. Cette année, il se signala par un écrit, dont il paroît pourtant qu'il n'étoit pas l'auteur. On lui avoit donné, comme aux autres prélats appelans, un théologien chargé de le guider; et l'Instruction est attribuée à un abbé Cadry. On y déclamoit contre les évêques, contre ceux *qui se donnent pour maîtres en Israël*, et qui *égarent les autres*. Clément XI et ses deux successeurs y étoient peu ménagés : la conduite du roi y étoit peinte sous des couleurs odieuses : le formulaire étoit représenté comme un tyrannie; et l'évêque, en gémissant de l'avoir signé, faisoit des vœux pour voir cesser ce qu'il appeloit une exaction. Il prenoit, comme de raison, la défense de M. Colbert, à qui il prodiguoit des éloges, que celui-ci rendoit à son tour. Il finissoit par exhorter ses diocésains à persévérer, après sa mort, dans les sentimens qu'il leur avoit inspirés, et à ne se laisser abattre ni par la multitude des ennemis de *la vérité*, ni par le petit nombre de ceux qui se déclarent pour elle. L'ouvrage entier étoit un plaidoyer pour les *Réflexions morales* et pour les appelans. Ceux-ci étoient les *seuls défenseurs de la vérité*, tandis que le Pape et les évê-

ques étoient des gens guidés uniquement par des vues humaines. L'Église étoit proche du naufrage. Cette Instruction, si toutefois on peut donner ce nom à un pareil écrit, attira donc l'attention sur M. Soanen, et détourna sur lui le coup, que n'auroient pas dû éviter, ce semble, ceux qui partageoient ses torts.

— Le 18 novembre, Lettre de l'assemblée du clergé de 1726 au roi. Il en avoit été convoqué une cette année après la disgrâce de M. le duc, et le roi avoit commencé à appaiser les plaintes du clergé, d'abord en surseyant aux taxes imposées sur ses biens, et ensuite en reconnoissant formellement ses priviléges et en s'engageant à les maintenir. L'assemblée, après avoir remercié le roi de cette protection, lui marquoit qu'elle recouroit à lui pour des intérêts plus pressans. Elle lui exposoit la patience avec laquelle le clergé avoit souffert les injures faites à l'Église, le besoin de les réprimer, et la nécessité d'une loi qui exceptât formellement les évêques du silence prescrit. Elle rappeloit la licence des écrivains, ce qu'on appeloit si faussement *le silence respectueux* canonisé, la bulle *Unigenitus* attaquée par des libelles sans nombre, le feu roi calomnié, les droits de l'Église méconnus, l'autorité des évêques sur les prêtres combattue, et les questions les plus claires mises en problême ou résolues avec témérité. Elle demandoit qu'on réprimât ces écrits audacieux qui souffloient l'esprit de révolte dans les communautés et les séminaires. Elle exposoit que le meilleur remède à ces maux étoit les conciles provinciaux, qui rameneroient la discipline et la subordination, et préviendroient ces recours fréquens aux tribunaux séculiers, qui compromettent les deux puissances. « Ce moyen, di-
« soient les évêques, nous donneroit peut-être la conso-
« lation (et quel avantage pour la religion !) de ramener
« à l'unanimité quelques-uns de nos confrères qui s'en sont
« éloignés, de leur faire connoître combien leur résis-
« tance à la bulle est condamnable, et de les engager à
« corriger eux-mêmes ce qui leur est échappé de répré-
« hensible. » Ils demandoient donc avec instance les

conciles provinciaux. Leurs vœux, à cet égard, furent remplis en partie.

— Les 10, 27 et 31 décembre, Benoît XIII canonise, avec les cérémonies accoutumées, huit bienheureux; savoir : 1° Thorribio de Mongravejo, né dans l'évêché de Léon en Espagne, en 1538, archevêque de Lima au Pérou, prélat célèbre dans cette contrée par ses travaux apostoliques, et par son zèle à répandre la foi, à corriger les mœurs, et à inspirer la pratique des vertus chrétiennes. Il tint plusieurs conciles, et mourut en visitant son diocèse, le 23 mars 1606, après vingt-cinq ans d'épiscopat. 2° Jacques de la Marche, né à Ascoli, en 1391, religieux des Frères Mineurs de l'Observance, employé par plusieurs Papes dans les affaires générales de l'Église. Il prêcha avec succès en Hongrie, en Allemagne et en Italie, ramena beaucoup d'hérétiques, convertit un grand nombre d'infidèles, assista au conciles de Ferrare et de Florence, mena la vie d'un apôtre, et mourut à Naples le 26 novembre 1476. 3° Agnès de Monte-Pulciano, religieuse fervente, morte dans sa patrie le 20 avril 1317. Ces trois premiers furent canonisés le 10 décembre; les trois suivans ne le furent que le 27. 4° François Solano, né en Espagne, en 1549, Frère Mineur de l'Observance, prédicateur et missionnaire. Il se signala sur-tout par son zèle infatigable et par sa charité pour les pestiférés. Après avoir long-temps exercé son ministère en Amérique, il mourut à Lima le 14 juillet 1610. 5° Péregrini Latiozi, de l'ordre des Serviteurs de la bienheureuse Vierge Marie. Il pratiquoit de grandes austérités, et travailloit avec ardeur à la conversion des pécheurs. Il mourut à Forli, sa patrie, le 1er mai 1345. 6° Jean de la Croix, né en 1542, dans la Vieille-Castille, d'une famille noble, lié avec sainte Thérèse, qu'il seconda dans la fondation de son ordre, et auteur lui-même d'une réforme des Carmes. Il mourut en Espagne, après une carrière remplie de travaux et de bonnes œuvres, le 14 décembre 1591. 7° Louis de Gonzague, né en 1568, de la famille des princes de ce nom, jeune homme d'une

éminente piété, qui renonça au monde pour entrer chez les Jésuites, et qui mourut à Rome le 21 juin 1591. 8° Stanislas Kostka, né en Pologne, en 1600, et mort à Rome au noviciat des Jésuites, le 15 août 1618, après la vie la plus fervente. Ces deux derniers furent canonisés le 31 décembre. La bulle de canonisation de saint Louis de Gonzague est datée du 4 des ides de décembre. Mais c'est sans doute une erreur du bullaire, puisqu'il est dit que cette canonisation se fit le jour de saint Silvestre, et en même temps que celle de Stanislas Kostka, qui est datée du 31 décembre.

1727.

Le 22 août, censure d'une assemblée d'évêques, à Paris, contre le livre de le Courrayer. Pierre-François le Courrayer étoit chanoine régulier de Sainte-Geneviève, et bibliothécaire de la maison de ce nom, à Paris. Il étoit appelant, et il avoit pris part à toutes les démarches de ce parti. Ayant été employé à lire le Mémoire de l'abbé Renaudot *sur la validité des ordinations anglicanes*, inséré dans la *Véritable croyance de l'Église catholique*, de l'abbé Gould, il examina cette question, et devint chaud partisan de la validité de ces ordinations. Il sut que l'archevêque de Cantorbéri, Wake, avoit été en correspondance avec Dupin, et il imagina d'écrire au prélat pour avoir de lui des renseignemens qu'il souhaitoit. La première Lettre de Wake est du 16 septembre 1721, et il s'établit entr'eux une correspondance. En 1723, le Courrayer publia le fruit de ses recherches, sous le titre de *Dissertations sur la validité des ordinations anglicanes*. Son ouvrage, imprimé à Nancy, quoique portant le titre de Bruxelles, lui attira plusieurs adversaires, l'abbé Gervaise, les pères Hardouin et le Quien, M. Fennel. Le père Courrayer leur prête à tous, dans sa *Relation apologétique*, des motifs injustes ou ridicules ; mais c'est ainsi qu'il en use envers tous

ceux qui lui ont été contraires. Lui seul avoit de l'amour pour la vérité ; lui seul se conduisit en toute rencontre avec franchise et loyauté. Les autres sont ou des gens foibles et lâches, ou des gens injustes et passionnés. Il comptoit pour peu, disoit-il, d'être approuvé ou censuré par l'épiscopat ; mais en revanche il se lioit de plus en plus avec les Anglais. Il écrivit une lettre de remercîmens à celui qui avoit traduit son livre dans cette langue. En 1726, il donna la *Défense de sa Dissertation*, en quatre volumes, qui furent aussi traduits en anglais. Il y soutenoit les mêmes sentimens, et y ajoutoit encore de nouvelles idées, traitant ses adversaires avec beaucoup d'arrogance et de mépris. On crut y voir aussi une forte tendance à se rapprocher des opinions de l'église anglicane. L'auteur s'expliquoit fort librement sur le sacrifice de la messe, dont il sembloit ne plus faire qu'un sacrifice représentatif et commémoratif. Il n'étoit pas plus exact sur le sacerdoce, sur la forme des sacremens, sur leur caractère, sur les cérémonies de l'Église, sur l'Église même, enfin sur la juridiction et l'autorité du souverain Pontife. Il louoit, sur ces divers points, la doctrine des anglicans, et on verra par la suite qu'il ne disoit point encore tout ce qu'il pensoit. Mais il y en avoit assez dans son livre pour exciter l'attention et le zèle du clergé. M. de Belzunce, évêque de Marseille, fut le premier qui condamna ses écrits. Le roi, informé de l'éclat qu'ils causoient, chargea les évêques, qui se trouvoient alors à Paris, de les examiner. Ces prélats se réunirent, au nombre de vingt, chez le cardinal de Bissy, évêque de Meaux, et tirèrent de la *Dissertation* et sa *Défense* trente-sept propositions qui rouloient sur les questions que nous venons d'indiquer. Après avoir repris le Courrayer de la hauteur et de l'aigreur de ses expressions, et avoir montré, dans le concile de Trente, la condamnation de son système, ils condamnoient les trente-sept propositions avec différentes qualifications, et notamment avec celle d'hérésie. En conséquence de ce jugement, le roi rendit peu après, en son conseil, un arrêt portant

que ces livres seroient lacérés et supprimés à peine de 300 livres d'amende. Le cardinal de Noailles auroit dû, ce semble, être le premier à apporter quelque remède au mal, et cependant il souffroit depuis plusieurs années que le Courrayer montât à l'autel pour célébrer des mystères sur lesquels il se permettoit de penser autrement que l'Église. Ce prélat ne parut se réveiller, que lorsqu'il vit les évêques assemblés. Il donna, le 18 août, un Mandement fort court contre les deux écrits. Encore remarqua-t-on que ce Mandement ne parut que le 5 septembre, et quelques personnes crurent qu'on l'avoit antidaté afin de prévenir la censure des évêques. Le cardinal donna aussi, sur le même sujet, une assez longue Instruction pastorale. Plusieurs évêques s'élevèrent contre les deux ouvrages de le Courrayer. Le concile d'Embrun les condamna, comme nous le dirons bientôt, et Benoît XIII les flétrit par un bref du 25 juin de l'année suivante. Tant de coups ne purent ébranler la constance ou plutôt l'audace de le Courrayer. Le cardinal de Noailles, qui le ménageoit beaucoup, et le parti des appelans, qui craignoit que son opiniâtreté ne fît tort à la cause commune, n'omirent rien pour l'engager à se soumettre. Il refusa successivement plusieurs modèles de rétractation qu'on lui offrit. On obtint pourtant de lui un acte par lequel il se disoit fâché du scandale qu'avoient donné ses livres, et se soumettoit à la décision du cardinal; mais il soutenoit que ses intentions avoient été pures. Dans une autre lettre, il se renfermoit dans des généralités qui étoient fort loin d'annoncer le repentir. Piqué sur-tout de voir que le cardinal, dans son Instruction, le représentoit comme sincèrement soumis, il résolut de quitter la France, et de passer chez ceux dont il avoit bien soutenu les intérêts. Il étoit plus que jamais en relation étroite avec les Anglais. L'université d'Oxford lui avoit adressé, le 28 août 1727, un diplôme de docteur, et le Courrayer, qui mettoit apparemment plus de prix aux suffrages d'un corps protestant qu'à ceux des évêques catholiques, avoit répondu, le 1er décembre, par une lettre

pleine de témoignages de reconnoissance. L'archevêque Wake le pressoit de le venir joindre. Le docteur Atterbury, ancien évêque de Rochester, retiré depuis quelques années à Paris, l'encourageoit dans sa résistance, et l'engageoit aussi à passer en Angleterre. Il lui en fournit même les moyens. Le Courrayer partit de Paris, le 12 janvier 1728, laissant une lettre adressée au cardinal de Noailles, dans laquelle il rétractoit ce qu'on lui avoit fait dire dans l'Instruction. Il écrivit aussi de Calais à son général, protestant toujours de la pureté de sa foi et de ses sentimens. Il s'efforce dans sa relation de justifier sa fuite; mais les raisons qu'il en donne ne prouvent que son orgueil, sa hauteur, son mépris pour les évêques, et son penchant pour une communion étrangère. L'abbé de Sainte-Geneviève lança contre lui une sentence d'excommunication; ce qui sans doute n'effraya pas beaucoup le coupable. Il avoit appris que *la crainte d'une excommunication injuste ne doit pas nous empêcher de faire notre devoir.* L'accueil que lui firent les Anglais étoit d'ailleurs propre à consoler un homme en qui la foi étoit éteinte. L'archevêque de Cantorbéri, l'évêque Sherlock et d'autres prélats anglicans, le comblèrent de politesses et de présens. Ils le regardoient comme une conquête, et ils en faisoient trophée. La cour d'Angleterre lui accorda une pension. C'étoit là, aux yeux de le Courrayer, un ample dédommagement du mauvais succès de ses ouvrages en France. Les appelans ont été divisés à son sujet. Les uns ont vu en lui un homme qui avoit fait naufrage dans la foi; mais d'autres en ont parlé comme d'un écrivain très-catholique (1), et le Courrayer prétendoit l'être encore, alliant, avec une affectation bizarre, les titres de chanoine régulier de Sainte-Geneviève et de docteur d'Oxford. Il alla offrir ses services à l'archevêque Barchman,

(1) L'abbé Goujet lui est favorable dans son édition de *Moréri.* Voyez l'article *Le Quien*, où l'on donne tout le tort à celui-ci dans sa dispute avec le Courrayer.

qui les refusa. Il s'efforça aussi d'inspirer ses sentimens aux catholiques Anglais ; mais ces fidèles enfans de l'Église, d'autant plus fermes dans leur foi, qu'ils voient dans la multitude des sectes qui les environnent une preuve du danger que l'on court en s'éloignant du centre de l'unité, repoussèrent les insinuations du docteur, et ne se laissèrent pas séduire davantage, quelques années après, par les efforts que l'on fit pour les attirer au parti. D'Étemare et le Gros vinrent en Angleterre, en 1729, pour y propager les mêmes principes qui avoient si bien fructifié en Hollande ; ils ne trouvèrent que des pasteurs et des fidèles, marchant avec simplicité dans la voie de la soumission. Pour en revenir à le Courrayer, il publia, en 1729, une *Relation historique et apologétique de ses sentimens et de sa conduite, avec des pièces justificatives*. Il y trace un portrait affreux de tous ses adversaires, sans exception. Il fait une sortie plus vive encore contre les Jésuites, qui, dit-il, *mettoient le feu aux quatre coins de la France pour faire passer en règle de foi la pièce du monde la plus contraire aux lois de l'équité, aux règles de la morale, et à l'esprit de l'Évangile*. Par où l'on voit que le Courrayer avoit porté en Angleterre le même esprit d'opposition contre la bulle. Il se plaint qu'on ait procédé contre lui, comme contre le P. Quesnel. Il prétend avoir toujours supposé, dans son livre, le dogme de la présence réelle. Enfin il montra, dans toute cette Relation, l'amour-propre de l'auteur le plus irascible. En 1733, il alla à Oxford, assista à un acte public à l'université, et y prononça un discours. En 1736, il publia une traduction de l'*Histoire du concile de Trente, de Fra-Paolo*, avec des notes parfaitement assorties au génie de l'auteur vénitien. Ces deux hommes se ressembloient probablement sous plus d'un rapport. Fra-Paolo, calviniste sous l'habit de moine, dit Bossuet, censeur éternel de toutes les opérations du concile de Trente, ardent ennemi des Papes, étoit digne de servir de modèle à un Génofévain appelant, déserteur de sa règle et même de sa foi, et

plein de mépris pour les premiers pasteurs. La *Biographie britannique* nous apprend qu'à Londres, le Courrayer assistoit à la messe ; mais que, lorsqu'il se trouvoit à la campagne, il ne faisoit aucune difficulté d'aller à l'office suivant le rit anglican, et qu'il disoit qu'il voyoit avec plaisir les rits et les cérémonies de cette église. Il paroissoit quelquefois avec l'habit laïque, et même avec l'épée au côté. Car il ne convenoit pas qu'il fût plus attaché à son costume qu'à tout le reste. Il mourut à Londres, dans un âge très-avancé, et fut enterré dans le cloître de Westminster, comme il avoit désiré. Un chapelain anglican fit la cérémonie. Par son testament, daté du 3 février 1774, le Courrayer dit qu'il meurt « membre « de l'Église catholique, mais sans approuver plusieurs « opinions et superstitions qui ont été introduites dans « l'Église romaine, qu'on enseigne dans les écoles et dans « les séminaires, et qu'on présente comme des articles de « foi, quoiqu'elles lui paroissent non seulement destituées de preuves, mais encore tout-à-fait invraisemblables. » Il s'exprime d'une manière bien plus précise encore dans un écrit intitulé : *Déclaration de mes derniers sentimens sur les différens dogmes de la religion*. Il l'avoit composée, en 1767, et la remit, dit-on, entre les mains de la princesse Amélie d'Angleterre, qui avoit beaucoup de bienveillance pour lui, et qui laissa cette pièce au docteur Bell, son chapelain, et ami de le Courrayer. Bell la fit imprimer en 1787, et elle a été insérée en entier dans la *Biographie britannique* d'Aikin, tome IV, pages 311 et suivantes. Dans cet écrit, le Courrayer après avoir dit qu'il y a un Dieu, et qu'il n'y en a qu'un seul, ajoute que, « de toutes les manières d'exposer le dogme de la Trinité, il n'en connoît point de « plus contraire à la véritable doctrine du christianisme « que celle qui suppose dans la divinité l'existence de « trois natures ou substances distinctes, ou collatérales « ou subordonnées. C'est-là, dans son opinion, rétablir « le polythéisme. L'unité de Dieu est le fondement de « l'Évangile, et tout ce qui peut blesser cette vérité est

« dangereux.... Je crois donc, dit le Courrayer, qu'il « n'y a qu'un Dieu, que son Esprit n'est point une sub- « stance distincte de lui, et que Jésus-Christ, auquel la « divinité étoit intimement unie, étoit son Fils en vertu « de cette union. C'est là toute la Trinité que je trouve « dans l'Évangile, et je ne puis concevoir que toute au- « tre s'accorde avec l'unité de Dieu.... L'incarnation n'a « rien de plus contraire à l'unité de Dieu que la Trinité. « Il est remarquable que Jésus-Christ et les apôtres n'ont « jamais représenté ces mystères comme renfermant des « choses incompréhensibles.... Dieu a rempli Jésus-Christ « de sa sagesse, l'a investi de son pouvoir, lui a com- « muniqué son autorité, lui a donné son esprit, l'a uni « si intimement avec lui, que Jesus-Christ paroît sous « la forme de Dieu, qu'il est fait Seigneur et Christ, « Prince et Sauveur; que toute la plénitude de la divi- « nité réside corporellement en lui. Ce n'est pas tant la « personne de Jésus-Christ que sa doctrine, qui est l'objet « de l'Évangile. » Ici le Courrayer s'élève contre ceux qui ont *ajoute à l'Évangile*, et qui ont *inventé de nouveaux mystères*. Il blâme le concile de Trente d'avoir prétendu distinguer les Livres canoniques de ceux qui ne le sont pas. Ce concile « n'avoit pas de lumières pour « faire ce discernement, et il n'est pas nécessaire de croire « les Livres saints inspirés, pour ajouter foi à ce qu'ils « renferment. Les prophètes, au plus, ont eu cette in- « spiration; mais les historiens rapportent simplement « ce qu'ils ont vu et entendu. L'Église n'est point in- « faillible. Le baptême des enfans n'est point nécessaire. « Cette coutume a donné lieu à l'idée du péché originel, « que la saine raison ne sauroit admettre. Croire que le « baptême peut nous sanctifier sans y apporter des dis- « positions, c'est être juif sous le nom de chrétien. » Le Courrayer combat également la présence réelle. Ainsi ses ennemis n'avoient pas si grand tort d'avoir dit qu'il n'y croyoit pas; et il en imposoit quand, dans sa *Relation*, il proteste à cet égard de la pureté de sa foi. Il n'est pas plus favorable à la transsubstantiation, à la confes-

sion, à l'usage de la langue latine dans les prières. C'est-à-dire que le Courrayer, dans cet écrit, professe franchement le socinianisme. C'est là qu'il en étoit venu. D'appelant il devint anglican, et d'anglican socinien, ou plutôt il paroît qu'appelant il passa directement et immédiatement au socinianisme. Tel est le résultat triste, mais clair, de l'esprit qu'il avoit puisé dans l'école dont il étoit sorti. La défection de le Courrayer fait sentir la nécessité de s'attacher à l'autorité, et de réprimer la témérité dans l'examen et l'indocilité dans la conduite, qui ont toujours fait le caractère des novateurs.

— Le 20 septembre, sentence du concile d'Embrun contre M. Soanen, évêque de Sénez. On a vu les justes plaintes qu'avoit fait naître la conduite de ce prélat. M. de Tencin, archevêque d'Embrun, et son métropolitain, demanda au roi la permission de tenir son concile provincial : elle lui fut accordée, et il le convoqua pour le 16 août de cette année. Sitôt que la nouvelle en fut répandue, elle mit tout en mouvement dans le parti attaché à l'évêque ; Boursier, qui en étoit l'ame, fit sur-le-champ, en faveur du prélat menacé, un Mémoire que vingt avocats de Paris eurent la complaisance de signer, comme si cette affaire pouvoit les regarder. On délibéra si M. Soanen devoit aller au concile. Les uns vouloient qu'il s'en abstînt ; mais d'autres jugèrent que ce seroit donner un air défavorable à sa cause, et lui-même fut d'avis de s'y rendre. L'ouverture du concile se fit au jour indiqué. Il étoit composé de l'archevêque d'Embrun, des évêques de Sénez, de Vence, de Glandève et de Grasse (celui de Digne n'ayant pu y aller à cause de la maladie dont il mourut peu après), du député de ce prélat, de l'abbé de Boscodon et de trente-trois prêtres, tant séculiers que réguliers. Le 17, on tint la première session ; le 18, les évêques firent tous, dans une congrégation générale, à l'exception de M. de Sénez, le serment ordinaire de ne rien révéler au désavantage des membres du concile. Le même jour, l'abbé d'Hugues, grand-vicaire et chanoine d'Embrun, dénonça, en qua-

lité de promoteur, l'Instruction donnée par M. Soanen, le 28 août de l'année précédente. Il requit que ce prélat eût à la désavouer. Celui-ci répondit au contraire qu'il la reconnoissoit, que c'étoit lui qui l'avoit publiée, et qu'il en adoptoit les maximes. Aussitôt il lut un acte qui lui avoit été envoyé de Paris par Boursier, et qu'il avoit fait recevoir par un notaire. Il y protestoit contre tout ce que le concile feroit contre lui, prétendant que cette assemblée étoit incompétente pour le juger. Il fondoit principalement cette prétention sur son appel, comme si un acte déclaré nul et schismatique par le Pape et les évêques pouvoit mettre à l'abri ceux qui l'avoient souscrit. Une pareille maxime seroit sans doute très-commode pour les novateurs, que l'on ne pourroit plus poursuivre, dès qu'ils se seroient avisés d'en appeler à un concile général, qu'ils savent bien ne pas se tenir aisément. Aussi le concile d'Embrun décida que l'acte de M. Soanen étoit de nul effet, et que c'étoit sans raison qu'on lui disputoit sa compétence. L'accusé prit une autre tournure : il récusa tous les évêques ses comprovinciaux, sous différens prétextes, accusa entr'autres l'archevêque d'être simoniaque. M. de Tencin l'ayant invité à fournir les preuves de cette récrimination, ne put l'obtenir, et mit sous les yeux du concile les pièces d'un procès qu'il avoit eu précédemment pour un bénéfice, pièces qui prouvoient la fausseté de l'imputation, et dont M. Soanen ne voulut pas entendre la lecture. Il sortit du concile pour n'y plus assister. Cette séance finit par l'admission des théologiens, qui furent présentés. On n'en excepta que deux, amenés par M. Soanen. Ils ne furent point reçus, parce qu'ils n'appartenoient point au diocèse de Sénez, que personne ne les connoissoit, qu'ils varioient même sur leurs noms, et qu'ils refusèrent de montrer leurs lettres de prêtrise. C'étoient en effet deux diacres, que Boursier avoit fait partir en poste de Paris, pour soutenir l'accusé contre la crainte des censures. On a su depuis leurs noms; ils s'appeloient Bourrey et Boullenois. Il est à croire que sans ce renfort le malheureux évêque auroit prévenu, par

sa soumission, la sentence du concile. Il parut, dit-on, ébranlé plusieurs fois; mais la honte de reculer, les applaudissemens du parti, et de pernicieux conseils l'endurcirent pour toujours. Outre les deux diacres qui ne le quittoient pas, d'autres émissaires venoient de temps en temps l'encourager par des éloges perfides. Boursier lui envoyoit de Paris des écrits tout dressés pour sa défense. On répandit une lettre adressée à cet évêque, et signée d'environ cent vingt religieux et ecclésiastiques de différens diocèses, qui s'unissoient à lui et adhéroient à sa cause. C'étoit une espèce de bataillon, que l'on vouloit opposer au jugement du concile. Celui-ci continuoit ses opérations. Pour donner plus de solennité à ses décisions, il arrêta de convoquer les évêques des provinces voisines de Vienne, d'Aix, d'Arles, de Lyon et de Besançon. On signifia cette convocation à M. de Sénez, et on lui demanda s'il avoit quelque motif de récusation contre les prélats appelés : il n'en allégua aucun. En attendant l'arrivée de ces évêques, on s'occupa de différens décrets de discipline, et on reçut deux nouvelles protestations de l'accusé, auprès duquel M. de Tencin et les autres firent d'inutiles tentatives pour le ramener. Les prélats convoqués arrivèrent successivement, et se trouvèrent réunis à Embrun, le 8 septembre, à l'exception de trois, qui s'excusèrent de leurs infirmités. On rendit compte à ceux qui étoient présens, de ce que le concile avoit fait jusque-là. Le 10 et le 11, on cita trois fois M. Soanen à comparoître pour répondre aux interrogations qui lui seroient faites. Il vint, en effet, le soir de ce dernier jour, et se présenta à la porte du concile avec deux sergens, qu'il voulut faire entrer avec lui. Sa demande fut refusée comme insolite et déplacée. Il entra donc seul, en habit noir, prit place au bout du bureau, et lut un acte signé de lui et de l'évêque de Montpellier. Boursier, car c'étoit toujours lui qui rédigeoit ces sortes d'écrits (1),

(1) *Voyez* dans Moréri à son article. L'éditeur de ce *Dictionnaire*, lié avec les appelans, et très-instruit de ce qui les regarde, fait Boursier auteur de cet acte et de beaucoup d'autres.

y avoit répété toutes les objections de ses devanciers contre le formulaire et les bulles. Après avoir lu cet écrit, l'évêque se retira sans vouloir répondre aux interrogations. Le lendemain, il fit encore signifier trois actes. Il récusoit également ses comprovinciaux et les évêques voisins. On résolut de passer outre, vu que tous ces détours tendoient manifestement à empêcher un jugement que le concile étoit en droit de porter. On fit à l'accusé les monitions canoniques sans aucun succès. Les exhortations amicales n'en eurent pas davantage. Enfin, le 20 septembre, après que le promoteur eut donné ses conclusions, et que l'évêque de Grasse eut fait son rapport, l'Instruction pastorale, du 28 août 1726, fut condamnée « comme téméraire, scandaleuse, séditieuse, injurieuse « à l'Église, aux évêques et à l'autorité royale, schisma- « tique, pleine d'erreurs et d'un esprit hérétique, et fo- « mentant des hérésies. » Il fut ordonné que M. Soanen demeureroit suspens de tout pouvoir et juridiction épiscopale, et de l'exercice des fonctions de l'ordre épiscopal et sacerdotal. L'abbé de Saléon fut nommé grand-vicaire et administrateur du diocèse de Sénez, et chargé d'y faire respecter les lois de l'Église. Cette sentence fut confirmée le lendemain par tous les évêques, qui approuvèrent aussi les décrets déjà portés pour l'observation des constitutions apostoliques. Ces décrets, au nombre de cinq, rouloient sur l'autorité de la bulle *Unigenitus*, sur le crime des opposans, sur la nullité de l'appel, sur l'insuffisance du silence respectueux, sur le soin de n'admettre aux ordres, au ministère ou aux bénéfices que ceux qui se seroient soumis aux bulles : ils furent approuvés des seize évêques. On signifia à M. Soanen son jugement. Le 26 septembre, le concile censura les deux ouvrages de le Courrayer, et deux jours après il tint sa cinquième et dernière session. Telles furent les opérations de cette assemblée, si indignement calomniée par les partisans de l'appel. On lança des libelles, où M. Soanen étoit représenté comme un saint injustement persécuté, et ses juges comme des hommes vendus à l'iniquité. M. de Tencin,

sur-tout, fut abreuvé d'outrages, et éprouva que l'on n'attaque point impunément des gens, à qui toutes les armes sont bonnes pour perdre leurs adversaires. Il trouva heureusement quelque consolation dans l'approbation du Pape, de ses collègues et du Roi même. Benoît XIII lui écrivit pour louer son zèle, et confirma, par un bref du 17 décembre, les décisions et les jugemens du concile. Une assemblée de trente-un évêques en prit la défense contre les attaques des ennemis de l'ordre, et le roi écrivit à M. de Tencin pour approuver sa conduite, et lui permettre de faire publier les actes de son concile. De plus, il en appuya les décrets de son autorité. M. Soanen fut exilé à l'abbaye de la Chaise-Dieu, en Auvergne. Il tenta quelque temps de lutter contre les deux autorités qui l'avoient frappé, et de soulever son diocèse en sa faveur. Il opposa à M. de Saléon un ecclésiastique nommé Laporte, qui, caché à Castellane, publioit des instructions, des lettres et même des monitoires contre le concile et contre l'administrateur : mais cette lutte scandaleuse dura peu. Les deux puissances se réunirent pour la faire cesser. Benoît XIII condamna les écrits de cet émissaire, qui fut excommunié à Castellane, et arrêté ensuite, comme il parcouroit les provinces méridionales. Bientôt le calme revint dans le diocèse de Sénez. Le chapitre de la cathédrale révoqua son appel. Les religieuses de la Visitation de Castellane, qui avoient fait retentir tout le royaume de leurs plaintes ou plutôt de celles qu'on leur dictoit, après avoir persévéré quelque temps dans leur résistance, se soumirent presque toutes, lorsqu'on les eut séparées et placées dans différentes communautés ; et trois administrateurs, nommés successivement pour conduire le diocèse de Sénez, achevèrent, par leur zèle et leurs exemples, d'y rétablir l'ordre et la subordination.

FIN DU PREMIER VOLUME.